LES TONS,

DISCOVRS, SVR LES MO:
DES DE MVSIQVE, ET LES
TONS DE L'EGLISE, ET LA
distinction entre iceux,

DE

PIERRE MAILLART

VALENCENOIS, CHANTRE

ET CHANOINE DE L'EGLISE Cathedrale de Tournay.

DIVISEZ EN DEVX PARTIES:

Ausquelles a esté adioustée la troisiesme, par ledist Autheur, en laquelle se traisse des premiers elements & sondements de la Musique.





A TOVRNAY,

Chez CHARLES MARTIN Imprimeur Iuré, au S. Esprit.

1 6 1 0. Auec grace, & Privilege.



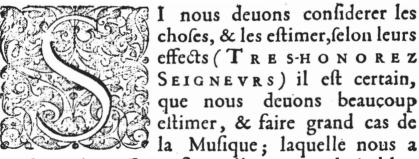
VENERABLES

E T

DISCRETS SEIGNEVRS, MESSIEVRS LES

DOYEN ET CHAPITRE DE

L'EGLISE CATHEDRALE DE TOVRNAY.



produict des effects si excellents & admirables, que si la saincte Escriture n'en donnoit tesmoignage, ils ne trouueroient en nous aucune credulité. Mais si nous considerons, que les effects susdicts doiuent estre raportez aux Modes, ou (comme aucuns disent) aux Tons de Musique, comme à la partie principale, & à la cause formelle.

formelle de la Musique; combien deuons nous estimer d'auantage les Modes ou Tons susdits, lesquels proprement & essentiellement produisent lesdits essets? Il n'est besoin de nous arrester icy à raconter & reciter par le menu les effects de la Musique, d'autant que les histoires en sont pleines. Et qui en voudra sçauoir tout son saoul, qu'il voye seulement Pierre le Loyer liure 8. chap. 3. en son liure des Spectes, où il en trouuera à foison, & à la suytte de cest œuure en donnerons plusieurs exemples, selon qu'il viendra à propos. Mais, à sçauoir s'il est vray, que les modes en sont cause? Car c'est cecy principa-La Mode est lement qu'il nous faut prouuer. Le poinct est tout la cause des effects de la euident. Car comme aux corps naturels, l'ame (selon le Philosophe) est le commencement & la cause de tous mouuements naturels : ainsi (sans doute) aucorps de Musique, la Mode est le commencement & la source de tous les effects & operations d'icelle : La Mode est d'autant que c'est la partie formelle de la musique l'ame, ou la partie for (comme plus amplement prouuerons cy apres en melle de la cest œuure) & partant a plus de force, & puissance, Musique. les moyés plus propres, & plus excellents, pour atti-rer auec plus d'efficace les cœurs & assections des hommes (en quoy consiste le principal effect de la musique) que nulle autre partie d'icelle. C'est ceste partie diuine (comme dict Ciceron tertio de Oratore) qui penetre iusques a l'ame, rauit les esprits, change

les affections, en somme, c'est elle qui produit les

mulique.

DEDICATOIRE.

effects admirables, qui se lisent & racomptent de la musique. Ce qui se voira mieux par exemple. Les histoires anciennes nous tesmoignent, que le Musicien Timothée pouvoit tant à l'endroit de ce grand Monarque Alexandre, qu'il le forçoit par vn chant Phrygien, de quitter les delices & plaisirs: & en lieu Diuerses caud'iceux empoigner les armes, & se ietter furieux au sent diuers effects en la combat: Et tantost, par vn sous-Phrygien, le rendant musique. calme & tranquille d'esprit, le rappelloit du combat aux banquets Où on voit manisestement, que la for- 8. Politicorii ce de la musique est attribuée aux Modes, veu qu'il cap. 5. Harfaut vser de diuerse Modes, pour produire diuers distintale est effects. Ce qu'entendoit fort bien ce venerable Phi-vi qui aulosophe Pythagore, lors que rencontrant quelque disponantur, ieune homme, natif de la ville de Tauromine en Cecile, lequel par vn chant Phrygien de quelque Musi- ad unamcien, irrité & transporté de colere, à feu & à glaiue vouloit forçer vne maison voisine: il commanda au Musicien de chager de Mode, & sonner la sous Phrygienne : Ce qu'ayant faict, soudain modeste & paissble retourne en sa maison. De mesme opinion estoit Platon, ce diuin Philosophe, lors qu'il bannit de sa republique les Modes lönique, & Lydienne, pour estre trop lasciues & esseminées : commandant de retenir seulement la Mode Dorienne, Phrygienne,& aucune's autres, les effects desquelles estoient plus virils, honnestes, & vertueux, comme se peut veoir au troisiesme Dialogue de sa Republique. Pour les

natura, ita diunt, aliter nec eodē mo-

mesmes raisons (selo que Plutarque recite) les Lacedemoniens retenoient vne des Modes seulement, ou bié peu en nobre, lesquelles ils sçauoiét estre propres & couenables pour la reformation & correction des mœurs. Ces exemples suffisent pour faire foy trescertaine, que les ancies ont toussours deferé aux Modes toute la force de la Musique. Ce que font aussi les autheurs plus modernes, voire plus clairement nous signifient le mesme, quat ils attribuet à chacune Mode sa qualité & son effect particulier. Come on peut remarquer par vne Epistre de Cassiodorus à Boëce, en laquelle il dict : Dorius prudentia largitor est, ac castitatu effector; Phrygius pugnas excitat,& votu furorus inflamat; Eolius animi tepestates tranquillat sommuný, iá placatis tribuit, &c.Le Pere Io. Mariana de la societé de IESVS, dit quasi le mesme au liure des Spectacles chap. 11. Ponthus de Thiart dit expressemet, au secod Solitaire, que toute l'energie de la Musique procede des Modes, ainsi que s'ensuyt: Si les histoires trouuët en nous quelque credulité, de la diversité des Modes de chanter, sont sortis plus de miracles, que d'aucunes humaines actions. De cecy il done plusieurs exemples, come se peut veoir au lieu susallegué. Pierre le Loyer, au lieu cotté cy dessus, en dict autat: La perfectio des Musiciens (dit-il) & des Ioucurs d'Instruments de Musique, confistoit principalement au changement & variation des Tons,& à les sçauoir diuerfifier, come vn Prothée. Et Apulée tesmoigne, liure 1. Florido-

rũ qu'Antigenidas, louëur de Flustes, estoit habile &

prompt

Effects particuliers attribuez à certaines Modes de Musique.

DEDICATOIRE.

prompt à changer de Modes, & que sur la muance d'icelles, les escoutats estoient tatost rendus alaigres, & tatost prouocquez à colere, ores excitez à pleurer, ores poussez à danser & baller, & apres tout cela, remis en leur naturel, & appaisez par la Musique Dorienne. Glarean li. 1. chap. 2. Faber li. 1. chap. 17. brief toute l'eschole des Musiciens ne resonne & ne vous bat les oreilles d'autre chose plus souuent, que de la qualité, nature, & effect des Modes de Musique: L'vne est graue, l'autre legere; & ainsi, selon leur diuerse qua ité, plaisent aussi à diuers, suyuat les diuerses humeurs & coplexions des personnes. Ce qu'a remarqué André Ornitoparchus li. 1. chap. 13. disant: Quum non omnium ora eodé cibo capiatur (inquit Io. Pontifex, cap.16. sua Mus.) sed ille quidem acrioribus, iste vero lenioribus escis iuuetur: Ita non omn. u aures eiusaë Modi sono oble-Etatur: alios namá, morosa ac curialis primi vagatio delectat: alios rauca secudi grauitas capit: alios seuera ac quah indignas tertij insultatio iuuat, &c. Et Pline le tesmoigne aussi, au 2.li. 22.chap.de son histoire naturelle, disat: Saturnum Dorio, Mercurium Lydio, Iouem Phrygio, moueri. De sorte qu'on voit clairemét, tat par le tesmoignage des modernes, que des anciés, que toute l'energie & la force de la Musique est referée aux Modes, pour produire diuers effects. La raiso de cecyest, que la Mode (come a esté dict) est l'ame & la partie formelle de la Musique, de laquelle (comme de sa source) elle doit tirer sa proprieté, sa force, & tous ses effects: Quia forma

dat esse rei. Ce que nous veut Assis signifier André Ornitoparchus, liure premier chap. onziesme, quant il dict, que le ton est en la Musique, ce que la Mode & la Figure est au Syllogisme. Mais qu'est-il besoin de chercher tant d'arguments & preuues estrangeres? Encor que n'eussions ny escrits, ny authorité quelconque, l'experience seule nous en peut faire sages:-Car chacun peut experimenter en soy, que c'est la Mode qui luy cause le goust, la saueur, & tout le sentiment qu'il reçoit de la musique: par-ce qu'il s'en trouue priué, soudain que la mode est changée. D'a-La musique qui se con uantage si quelque musique se garde, & contiét bien tient bien en sa mode: vous la voyez gaillarde, vigoureuse, plei-est la plus ne de diuins effects, & laissant ie ne sçay quelle douvigoureuse, & qui pro- ceur en l'esprit de l'auditeur, mesmes apres qu'elle Geurs effets. est cessée. Au contraire, n'estant la mode bien & deuëment obseruée, elle demeure sterile, seiche, languissante, & morte, comme vn corps sans ame, sans aucune vigueur, ny essect. Qui est vn argument suf-fisant, pour prouuer que tous les beaux traicts, les airs, les cadences, & tout ce qui a quelque force & energie pour esmouuoir noz esprits, procede de la Mode, comme de la cause principalle & originelle.

vigoureule,

duit plu-

Et ce pendant, plusieurs Musiciens du iourd'huy, ou (pour mieux dire) se portants pour tels, en sont si peu de cas, qu'il leur semble vne chose du tout impertinente à la Musique, de s'empescher beaucoup des Tons (ainsi appellent-ils les Modes) reputants

DEDICATOIRE.

la cognoissance d'iceux, vne sciéce friuole, & du tout inutile.Les vrays Musiciens ne parlent point ainsi: ains, au contraire, tiennent ceste partie de la Musique qui traicte des Modes, non seulement pour la plus haute, & la plus excellente, ains pour la fin, & la perfection de toutes les autres. Ainsi l'enseigne Gla-La pattie qui traicre rean, au commencement de son deuxissme liure: des Modes de Musique ainsi Ornitoparchus: ainsi Ioannes Litauicus au est la plus chap. onziesme de sa Musique, disant : Vt in Dialecticis Argumentatio, in Gramaticis Oratio, ita in Musicis nulla pars dignior est, quam qua Modi Musici, explicantur. Vltimus enim eius artis scopus est, vera modorum cognitio. En quoy il a tresgrande raison, d'autant que tout ce qui se traicte en la Musique, ne sont que preambules, & moyens disposez pour paruenir au but, & à la perfe-Aion de ceste science, qui est la vraye cognoissance des Modes. Laquelle cognoissance est si vtile & La cognoisproufitable, non seulement aux maistres de chapel- fance des Modes de le, & à ceux qui font profession d'enseigner la Musi-vtile, tant que, mais aussi aux simples Musiciens; que sans icel- aux maistres de chapelle, le, ceux là ne se peuvent deuëment acquitter d'vn qu'aux Museul poinct de leur deuoir, soit pour bien dresser vn siculiers. chœur, ou concert de Musique, & doner vn ton pro-Les qualitez pre, & conuenable aux voix; soit pour remettre & vn maistre rabiller bien-tost les faultes qui se peuuent commettre en chantant (toutes ces choses dependantes de l'office du maistre de chapelle) luy estant impossible de les effectuer deuëment, si premierement il n'a entendu.

EPISTRE

entendu & incorporé la Mode de la piece de Musique qu'il veut faire chanter: Et ceux-cy (ie dis les fimples Musiciens) sont trouuez moins idoines & habiles, à seurement chanter, à bien intonner, & à facilement se remettre, ayants failly. De maniere qu'on ne peut nyer, que la cognoissance des Modes ne soit tres-vtile à tous, voire necessaire à aucuns: dont les tesmoignages des autheurs (pardessus l'experience que nous en auons) sont tres-manisestes.

ett en la Mufique devend de la Mode.

Tont ce qui Georgius Raw, au 8e. chap. de sa Musique, dit: Totius enim cantus natura, melodia, & solfizatio, ex iphus cantus tola nature de no accipiuntur. Non possumus, igitur, cantum aliquem artificialiter modulari, nisi pracognoscamus tonum eius. Gregorius Faber liure premier chap. 17°. Quam vero eorum modorum cognitio futuris cantoribus & symphonetis necessaria st, vel ex boc estimari potest, quod nemo, sine illa, bene canere, aut cantum artificios è constituere queat : quippe, qua omne artis momentum complectitur. Ioannes Litauicus, au 16. chap. de sa Musique: Ex his lector videre potest, quantum momenti sit in probe cognoscendis diapason speciebus (id est Modis Musicus) in his enim rerum cardo, id est, totius Mu-

ne peut aceluy qui n'a point cognoissance des Modes, ne me-rite le nom de Musieien.

Comme il fices negotium vertitur, quas qui internoscere nequit, is uoir Musi. abstineat à Musici nomine. Et de vray, si ainsi cst (comque lans Mode, aussi me a esté monstré) que la Mode est la partie formelle de la Musiqué, & qu'il ne puisse auoir Musique sans Mode, ie ne sçay par quel tiltre, ou droict, cestuy-là se peut attribuer le nom de Musicien, qui n'a la cognoissance des Modes.

DEDICATOIRE.

Or m'estant apperçeu, que la pluspart des Musiciens, non seulement les vulgaires & triuiaulx, mais aussi les principaux & plus huppez, ie dis gens doctes, & ayants publié leurs œuures sur le faict de la Musique, n'ont eu telle cognoissance des Modes & des Tons, qu'il appartient, n'ayant sçeu bonnement distinguer entre les douze Modes de Musique, & les huict Tons de l'Eglise, par où ils ont mis & amené en la Musique vne telle confusion & chaos, que & eux, & tous autres qui les ont voulu suiure, s'y sont perdus de telle sorte, qu'il ne leur a esté possible d'en sortir, non plus que d'vn labyrinthe inextricable, i'ay iugé estre conuenable, voire necessaire, de descouurir les erreurs des susdits, & faire vne claire distinction d'entre lesdites douze Modes, & huict Tons, en deschiffrant la nature & proprieté, tant des vns, que des autres (ce que ie pense auoir faict aux deux premiers liures de cest œuure) non pas pour enuie que i'aye, à reprendre ou taxer les escrits d'autruy (dont i'ay abhorré toute ma vie) mais pour l'vtilité que ie pense en pouuoir prouenir aux ieunes Musiciens, & moins doctes, en leur oftant celte taye de dessus les yeux, que les escrits des susdits y a-uoient engendré, & en les conduisant hors de ceste espesse brouine, en la clarté du iour, seur monstrant au doigt ce que c'est des douze Modes, & comme se doiuent praticquer les huict Tons des

EPISTRE DEDICATOIRE.

Pseaumes, sur lesquels est basty tout le chant de l'Eglise. A quoy ay esté de tant plus esguillonné, que ie cognoissoy le principal debuoir de mon Office de Chantre, en vostre Eglise, estre, d'auoir l'œil & surintendence sur le chant susdict, & qu'il soit saict auec toute bien-seance, suyuant sa nature & proprieté, & selon les ordonnances, que du passé sur iceluy ont faict noz ancestres, & premiers peres de l'Eglisc. Or ayant resolu de mettre ledict œuure en lumière, ie ne l'ay voulu dedier à autres qu'à voz Seigneuries; en partie pour recognoissance & arres de l'obligation que ie vous ay, de m'auoir choisi & pourueu audict Ossice de Chantre: en partie aussi, assin que ceux qui ont charge de la psalmodie, & du chant en vostre Eglise, se puissent mieux acquitter de leur debuoir. Priant à Dieu, que ce mien labeur puisse reussir à sa gloire & honneur, au seruice de l'Eglise, & à l'edification du peuple Catholique; esperant que aurez ce petit present pour agreable, comme venant de la main de celuy qui est & demeurera à iamais

MESSIEVRS,

Vostre tres-affectionné Confrere & Seruiteur,

PIERRE MAILLART.

AD PETRVM

MAILLART.

ST aliquid, variare modis, quod Cantica Cœli Concentusque graues sphararum, auiumque susurros, Plectraque Iessai vatis, quosque edidit ipse Ad mortem properans Christus, dum gloria summo Cantatur Domino, modulos imitetur V aquet, Corda animosque trahens. Nec laus hac vltima, Reges Qua decuit, qua turpe suit caruisse, peritis Quamtumuis ducibus, bello ac virtute timendis.

Scimus, & hanc laudem multis ferimusque damusque, Quos nostra insignes phonascos protulitatas, Quorum templa pijs resonant concentibus, & quos Attonita attendunt desixo lumine turba. Quos inter qua summa tua, qua gloria & artis, Edocuere tui dudum monimenta laboris, Quique tui nostris sonuerunt auribus Hymni.

Fontibus at primis arcana educere, nulli
Cognita, Cymmerifque huc vsque offusa tenebris,
Atque altos lustrare sinus, implexaque nodis
Dogmata, spectatis necdum reserata magistris
Soluere, discussis & clara relinquere nymbis,
Quodque oculis oculos addat, quodque auribus aures,
Lyncibus hoc Aquilisque, auritisque edere Ceruis,
Quantum, & cuius opis, solidaque hac pars quota palma?

Nempe tua hac tanto potior, MAILLARTE, futura
é 3 Quanto

Quanto rarior, atque vni laus debita, Soli Inuia cui patuit via, tot prærupta falebris, Nullo nec vetere pede nec calcata recenti. Quamque tibi vt præsto cordatus reddere quiuis, Musarumque sciens, V vero nomine Iudex, Sic nemo, nist qui insipiens, ignarus, aussoi, Ac nist qui væcors illaudatusque recuset.

I. Buchærus S. Theologiæ Doct. & Can. Tornac.

QVATRAIN

AILLART ne veut pas qu'on le prise Aussi ie ne le priseray. Il n'est besoing, pour-ce (qu'au vray) Ce liure assez le solemnise.

> H. V. VVinghe I. V. Licentiatus & Canonicus Tornacensis.*

AVTRE DV MESME.

Endre à chascun le sien, c'est acte de Iustice: Maillart doques se peult dire vn des nourrissos De Thomis, quant il rend, par vn fort bon office Leurs Modes aux anciens, à l'Eglise ses Tons.

H. V. VVinghe.

APPROBATIO.

Couratus hic & elegans D. PETRI MAILLARTI
DE TONIS TRACTATVS, nihil continet, quominus
inoffenso pede perlegi, atque in publicum Jum tuto excudi
posit. Tornaci 9. Iuly 1610.

IOANNES BYCHAERYS: Doctor Theologus ac Tornacensis Canonicus librorum censor.

EXTRAICT DV PRIVILEGE.

SERENISSIMES, en datte du 19. Aoust 1609. Signé LE COMTE. Par lequel est permis à PIERRE MAILLART Valencenois, Chantre & Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Tournay, de pouvoir faire imprimer par tel Imprimeur que bon luy semblera en ces Païs, le liure DES. TONS par luy composé, auec dessensé à tous Imprimeurs, Libraires, & autres quels qu'ils soient, de n'imprimer ou contresaire ledict liure, ny allieurs imprimé ou contresaict, le pouvoir vendre ou distribuer en cesdicts païs sans l'adueu & consentement dudict MAILLART, ou Imprimeur par luy choisy, sur peine de confiscation desdicts liures, & trois storins Carolus d'amende pour chacun exemplaire, à appliquer la moitie au prosit de leurs dits ALTESSES, & môitie audit Imprimeur, & ce pour le temps & terme de six ans.

Ledict PIERRE MAILIART a permis à CHARLES MARTIN-Imprimeur & Libraire demeurant en ladicte ville de Tournay, imprimer le liure sussité. Faict audict Tournay, le 15. de luillet 1610.

Signé

P. MAILLART.

PROLOGVE,

AVANT-PROPOS.

ferme 13 Stable: en la

VANT traicter quel est le vray nombre des Modes de Musique, qu'aucuns appellent les Tons Musicaux; il Le mot de faut premierement noter, que ce mot uoque.

(Ton) est equiuoque, & a diverses
fignifications entre les Musiciens. La Premiere signification.

premiere est, quant il fignifie un son ferme, & stable: en laquelle fignification nous disons, le ton de la cloche, le ton de l'orgue, le ton du pseaume: & de là vient, donner le ton, ou intonner; qui ne fignifie autre chose, que defigner le son, auquel on doibt commencer quelque chose. Laquelle fignification est la plus propre, d'autant qu'elle convient au commun vsage de parler, auquel le son ou bruit vehement, qui se faict en l'air, s'appelle le tonnerre.

La seconde fignification est, quant ce mot, Ton, fignifie la distance, ou espace, qui est de chascune notte à sa voisine; sauf que du my, au fa, il n'y a que demy ton. En laquelle fignification, nous disons, que l'octaue contient cinq tons & deux demy: la quinte, trois tons & demy: I la quarte, deux tons & demy, & ainsi des autres consonnances.

La troisiesme, & derniere signification (qui est la plus impropre, encores qu'elle soit assez commune entre les Musiciens) est, quant ce mot, Ton, est vsurpé pour signisser vne sorte, ou espece de Musique, que nous appellons proprement, Mode, ou 2.

3.

Harmo-

Harmonie. En laquelle signification, il se prend auiourd'huy vulgairement, quant on demande, combien il y a de Tons en la Musique: comme si on demandoit, combien de Modes. ou combien de sortes ou especes d'harmonies il y a en la Mufique. Ce que pretendons esclarcir (Dieu aydant) en ce petit traiclé; lequel (peut estre) semblera estrange à plusieurs, 🗗 principalement à ceux qui n'ont iamais ouy parler que de buiet tons, estimants que voudrions maintenant reuoquer en doute, ce que passé si long temps ils ont tenu pour certain & asseuré, & leur persuader le contraire; qui, certainement, seroit bien difficile: tant a de force ce qu'one fois est imprimé en nostre entendement. Mais tant s'en faut que voudrions doubter de ce que si long temps, & continuellement a esté ob-L'intention serué au chant de l'Eglise Romaine, qu'au contraire, nous preest d'asseutendons asseurer & affranchir les huiet tons susdits,& rendre rer les huich

raison pertinente, pour quoy ils ont esté instituez. Seulement tons de l'Evoulons tirer en question, si les huiet tons susdits, doivent ou peuuent presudicier au nombre legitime des Modes de Musique, qui a esté plusieurs siecles auparauant.

glife

Pour satisfaire, donc, à ceste question, nous monstrerons premierement, ce que c'est de Mode, non seulement selon l'opinion des modernes, ains aussi suiuant l'authorité des plus anciens: Puis prouuerons, qu'il en doit auoir douze, à sçauoir, fix superieures,& fix inferieures; Finalement declarerons,que ce nombre icy n'est point seulement conuenable & bien seant, conforme, & respondant aux principaux fondemens de la Mufique, ains requis, & du tout necessaire à la perfection du corps d'icelle.

En la seconde partie nous ferons paroistre que les huit Tons de l'Eglise ont esté seulement instituez pour chanter les Pseaumes, I partant sont tout autres que les premiers Tons, ou Modes, ayants les vins U les autres autre matiere, autre forme, U autre nature: Et pour ceste cause, ont esté de tout temps, autremet cognuz, U autrement appellez. Ce n'est donc merueille s'ils sont en nombre divers. Pour les quelles raisons, U pluseurs autres que pourrons alleguer, nous conclurons que ceux-là s'abusent grandement, les quels, par vin nombre, veulent confondre l'autre, U, par vine chose nouvellement forgée, veulent supprimer ce qui a tousours esté.

En la troisesme partie, la Musique est divisée en Musique pleine, & Musique sigurée, ou mesurée; où se traicte aussi des nottes de Musique, de la sigure, & ligature d'icelles; des degrez de la Musique sur le nom de Mode (qu'aucuns appellent Mœuf) Temps, & Prolation, des signes & marques par lesquelles ils sont signifiez: de la Mesure qu'on doit tenir en iceux respectivement: du Poinct musical, & autres menutez que nous estimons pouvoir prousiter, tant aux maistres qu'aux disciples, pour entendre le faict de la Musique.



CHAPITRE PREMIER.

Que le ton ou mode n'est autre chose qu'on Diapason.



I on vouloit sçauoir la grandeur & estenduë de quelque vieux bastiment, passé longues annees destruict & ruiné, & cognoistre à la verité comme il estoit disposé, & reparty en ses salles, salettes, chambres, & antichambres: le

moyen souverain seroit, d'en rechercher les vieux fondements, lesquels estants descouverts, & trouvez bons & entiers, facilement declareroient, ce qui en seroit. De mesme, si nous desirons sçavoir la grandeur du bastiment musical, ja plusieurs fois destruict & ruiné, & avoir particuliere cognoissance, comme anciennement il estoit divisé en ses parties, & especes (qui sont les modes, ou bien, comme l'on dict à present, les tons musicaux) il nous faut addresser au diapason, qui en est le fondement, lequel demeurant tousiours entier sans aucune corruption, estant bien sondé en tous ses endroicts & deuëment compassé en

A

toutes

LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

toutes ses dimensions, facillement declarera ce qui est en question. Car comme il est necessaire, que le bastiment bien dressé soit proportionné à son fondement, sans qu'il soit licite de l'essener ou estendre d'auantage que le fondement ne le permet : aussi faut

Le diapa-son est le fondement de la musique.

il necessairement, que le bastiment musical se rapporte au diapason, comme à son vray fondement, sans qu'il se puisse essargir plus auant que sa grandeur ne permet; ains par la grandeur & estenduë du diapason, faut iuger de la grandeur de la musique, & du nombre des modes, ou des tons. Ce que nous ont apprins les anciens. Car, combien qu'ils soient fort differents quant au nombre susdit, si est-ce qu'ils sont tous d'accord, en ce qu'ils se referent tous au diapason, & selon le nombre de ses parties, ou especes, concluent le nombre des modes. Boëce (autheur de grande authorité entre les Musiciens) pour prouuer qu'il n'y a que sept modes, monstre, qu'il ne peut auoir que sept especes de diapason, d'autant qu'en son enclos, il ne contient que sept interualles, qui sont les sept cless essétielles, significes ordinairemet par les sept lettres premieres de l'alphabeth; à sçauoir, A lamire, B sa 4 my, C sol sa vt, D la sol re, E la my, F fa vt, G solreut. Comme il se peut veoir au 16. & 17. chap. de son 4. liure. Ptolomeus, pour prouuer qu'il y a viij. modes, dict, qu'il doibt auoir viij. especes de diapason, par-ce que les sept especes susdites n'accomplissent point le disdiapason, qui est le grand fysteme.

systeme (comme ils disent) contenant toute la musique ancienne. Voyez Boëce li. 4. chapitre 17. Glarean, pour prouuer qu'il y a douze modes, monstre, par plusieurs raisons, qu'il y a douze especes de dia-pason: voyez le ij. liure de son dodecacordon. Volateran, pour prouuer qu'il y a xiij. modes, s'efforce d'establir 13. sortes de diapason. De semblable argu-mentation se sert Capella, pour sonder xv. modes; voyez Cassiodorus li. 11. epis. xl. & in propria disputatione de musica. Come le tesmoigne le Pere lo. Mariana, de la societé de I e s v s, au chap. xj. du liure des Spectacles. Et ainsi tous les autres (que nous laissons, à cause de briefueté) pour prouuer le nombre de leurs modes, se referét au nombre des especes du diapason. Et à bon droiet: car si on veut cossiderer la nature du diapason, on trouuera qu'il n'est point seulement le fondement, ains la mesure essentielle, & la perfection mesme de la musique: Car si nous disons la ligne cir- Le diapa-sculaire estre parfaicte, par-ce qu'elle retourne à son mesure esprincipe, & au mesme poinct où elle a commencé: la persestio aussi pouuons nous dire, le diapason estre parfaict, de la musipar-ce qu'il retourne à son principe, & à son mesme poinct, d'où il a commencé; d'autant que le diapason contient tout ce qu'il y a d'vne lettre à vne autre semblable, si comme d'Are en alamire. Et est aussi la mesure essentielle, par-ce que ce qui est pardessus le diapason, est le mesme que ce qui est contenu en iceluy : ce qui se voit claire-

LES TONS DE M. PIERRE MAILLART clairement, par les sept lettres premieres de l'alphabeth (comme a esté dict) A.B.C.D.E.F.G. par lesquelles il faut passer pour former vn diapason, d'autant que du diapason en auant, il faut repeter de nouueau les mesmes lettres: qui nous signifie, que ce sont aussi les mesmes consonances, & les mesmes Il ny a que voix, que les premieres. Ce que vouloit signifier ce sept voix différentes grand Poëte Virgile, quant il disoit, qu'il n'y auoit en la musi- que sept voix différentes, comme on peut veoir en la ij. eglogue, où il dict.

differentes

Est mihi disparibus septem compacta cicutis.

Et au vj. des Eneides idem Virgile:

Obloquitur numeris septem discrimina vocum.

Ptolomeus li. 11. de Musica, voces, ce dit-il, natura neque plures neque pauciores esse possunt quam septem. Franciscus Maurolicus en donne la raison, quand il dict : Et quoniam in icosichordo Guidonis ditonus & tritonus per interuallum diesis distinguuntur alternis, idcirco non plures quam septem chordarum positiones, hoc est septuplex chorda varietas fieri potest. Et ainsi plusieurs autres donnent tesmoignage des sept voix differentes susdites, par-ce que la viij. respond à la premiere, la ix. à la ij. & ainsi des autres. Qui est cause, que Pline liure 2. chap. 22. appelle le diapason l'assemblee de tous les accords; Et Pytagore estimoit (comme dict Plutarque) que c'estoit assez, d'arrester & diffinir de la Musique, iusque au composé du diapason, d'autant que ce qui est pardessus, est de mesme nature & condition que ce qui

est contenu en iceluy. Et pour ceste cause est appellé que signidiapason, qui signifie, par tous les sons; pour monstrer son. qu'il contient entierement tout ce qui est de la musique: d'autant que tout ce qui est pardessus, n'est qu'vne repetition de ce qui est contenu en iceluy. Ce que nous veut signifier le prouerbe ancien, qui dict: De octaus idem iudicium. Par où on voit manifestement, que le diapason n'est seulement le vray fondement (comme encore plus amplement se voira cy apres) ains sert de compas tres-certain, & de mesure tresasseurce, pour demonstrer & definir les bornes & limites du bastiment musical : c'est à dire, d'vne musique parfaicte & accomplie. Et d'autant que la mode La mode nous doit furnir & representer vne telle musique (à representer sçauoir parfaicte & entiere) de là vient, qu'il nous la que parsaifaut mesurer à l'aulne du diapason, &, suyuant le tant doit nombre de ses especes, conclure, qu'il y a autant de diapason. modes. Qui est ce que nous enseigne Boëce, li. 4. Il y a autat chap. 14. quand il dict: Ex Diapason, igitur, speciebus, de modes en la musiexistunt qui appellantur modi. Et Glarean li. 2 chapitre 1. que quill'y Modi, igitur, musici, non aliter distinguuntur, atque ipsæsspe- de diapacies diapason, ex quibus constituuntur.

a d'especes

CHAPITRE

Comment se doit considerer le diapason.

A V T A N T que ce mot, diapason, est equiuoce diapason est que, & a diuerles significations, il est necessaire equiuoc-(deuant passer oultre) de declarer, comment il se trois signisi-

Le mot de equiuocdoibt prendre, pour cognoistre ses especes.

. I.

Premierement, donc, diapason se prend pour la consonance & accord de l'octaue, à sçauoir quant ses deux extremitez seulement, sonnent ensemble, sans estre messangees d'autre accord. En laquelle signification le prend Boëce, quat il dict: Diapason est omnium consonantiarum consonantissimum. Et apres luy, Franciscus Venetus, de harmonia mundi tono 2. cap. 11.

Secondement, il se prend pour ce qui est contenu entre les deux extremitez du diapason, c'est à dire, pour tout ce qui est contenu entre deux cless semblables, si comme d'Alamire en alamire. Et en ceste signification le prend Glarean (apres Boëce) liure 2. chap. 2. disant: Est autem Diapason constitutio, à proslambanomene, in mesen, cateris, qua sunt media vocibus annumeratis. Item, vel à mese rursus in neten hyperboleon, cum vocibus interiectis: C'est à dire, depuis Are, iusques alamire, et depuis alamire, iusques aalamire, comprenant toutes les voix qui sont entre-deux.

Tiercement, se prend le Diapason, quant il est consideré entre ses deux extremitez, ayant vne mediation
qui le diuise en vn diapente, & vn diatessaron. En laquelle signification le prend Platon, quant il dict,
qu'il y a trois bornes, qui font l'interualle du diapason, à sçauoir, la meze, la nete, & l'hypate: c'est à dire, la mediation, & les deux extremitez. De sorte,
qu'on peut dire, qu'en la premiere signification se
monstre la proprieté par la cosonance: en la seconde;
par ce

par ce qu'est contenu en son enclos se monstre la matiere: & en la troisiesme signification, par la media- En la metion cotion, est declaree la forme du diapason, par-ce qu'en la siste la forme du diapason, par la media- la media- diation co- tion, est declaree la forme du diapason, par-ce qu'en la media- diation co- tion, est declaree la forme du diapason, par-ce qu'en la media- diation co- tion, est declaree la forme du diapason, par-ce qu'en la media- diation co- tion, est declaree la forme du diapason, par-ce qu'en la media- diation co- tion, est declaree la forme du diapason, par-ce qu'en la siste dia forme du diapason, par-ce qu'en la siste diapason, par-ce qu'en la siste diapason diapason, par-ce qu'en la siste du diapason, par-ce qu'en la siste diapason mediation consiste toute sa perfection, de laquelle pason. sont aussi tirees les differentes formes, qui constituent ses diuerses especes, comme se voira en la suitte de nostre discours. De la premiere signification se traictera diation sont cy apres. Des deux autres nous en dirons autant qu'il formes difnous semblera necessaire, pour l'intelligence de ce que constituent nous auons à dire. Et d'autant que nous auons dict, les diuerses de qu'en la seconde signification, le diapason se prend diapason. pour la matiere, & pour tout ce qui est contenu entredeux cless semblables, c'est à dire en toute la musique, il sera besoin, de declarer briefuement, & en passant, les premiers elements de la musique, assin de cognoistre mieux, de quels materiaux elle est bastie & composee.

CHAPITRE III.

De 'la matiere du Diapason, ou de la musique.

A musique a esté par diuers diuersement diuisce, comme se peult veoir en Boëce liure 1. chapitre 1. en Glarean liure 1. chap. 1. en Pierre Gregoire liure 12. chapitre 6. Syntax. art. mirabilis, & autres. Mais d'autant que nous cerchons par tout la briefueté, il nous suffira de la diuiser en natu-

La musique en naturelle, & artificielle. De la naturelle traictenaturelle & rons cy apres : & soubs la musique artificielle com-

prendrons la theorique & pratique. La musique artissique de nui cielle, donc, est vine science (comme dict Thiard, & sique.

Le sujet.

Pierre Gregoire) qui considere, auec sens & raison, la difference des sons. Le sujet, & le premier element de la musique, est le son: non tel quel, mais seulement celuy qui est d'vne harmonieuse estenduë (come dict Thiard) entendant par ce mot, harmonieuse, que la voix puisse estre baisse, ou hausse; & par ce mot, estenduë, ou durce, qu'elle demeure serme & stable en vn mesme estat, affin d'exclure le tonnere, ou tel autre extreme bruict inconstant, duquel on ne peut comprendre l'estat: come aussi vn son si infirme, qu'on n'en pourroit remarquer la continuation ou estat : lesquels ne peuuent de rien seruir à ceste science. Pour facilement discerner la diuersité des sons susdites, les anciens ont inuenté des noms & signes, tels que dirons cy apres.

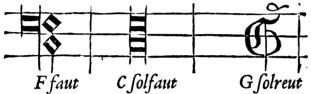
Que c'est Et maintenant nous auons des clefs, des syllabes, & des signes. Clef, n'est autre chose icy, qu'one composition de lettres & syllabes (representant voix) nous donnant la premiere cognoissance du chant: & est dicte clef, par similitude, pour-autant qu'elle nous donne ouuerture du chant, comme vne clef d'vne serrure. Et combien que les clefs soient ordinairement diuisees en trois ordres, sçauoir est du bas, moyen, & haut: dont le

bas est demonstré par grandes lettres, le moyen par petites, & le haut par doubles petites, comme se voira

la musique.

CHAPITRE III.

cy apres, si est-ce qu'il n'y a que sept cless essentielles, Les eless on suyuant les sept internalles du diapason, qui sont tel-sept. les, A lamire, B fa | mi, C solfaut, D la solre, E lami, F faut, G solreut: entre lesquelles il y en a trois prin-cipalles & marquées, signifiées par certains characte-res, tels que s'ensuyt, par lesquelles on peut cognoistre les les au-tres sont re-cogneues.



Les lettres ne seruent qu'à garder l'ordre entre les syllabes, & icelles conioindre ensemble. Les sillabes six sillabes font six en tout, à sçauoir, vt, re, mi, fa, sol, la. Lesquel-vt, re, mi, fa, sol, la, les aucuns appellent voix, d'autant qu'elles nous ren-par lesqueldent vn son, par lequel la vertu des cless est exprimée: les les voix sont signi-& pource que d'icelles les vnes proferet vn son doux, les autres dur, & les autres mediocre, aucunes sont appellées douces \(\frac{vt}{fa} : \text{les autres dures} \(\frac{mi}{la} \); & les autres mediocres < re/fol. Des six voix susdits sont instituées Trois dedutrois deductions, selon trois diuers chants, a sçauoir six voix sufauaire, nature, bmol. Deduction est vne conduyte des fix voix susdits, selon leur chant & situation propre (comme dict Guilliand au 4. chap.de son 2.traicté)& tout ainsi qu'il y a trois ordres de cless, aussi y a il trois deductions de voix, comprises en chascun ordre. Dont la premiere est du chất de | quaire, lequel préd tousiours son origine de l'vt de Gsolreut : la deuxiesme

est du chant de nature, lequel prend tousiours son origine de l'vt de C solfavt: & la troissessme est du chant de bmol, lequel prend son origine de l'vt d'Ffaut, estant demonstré par ce charactere, b. Exemple.



Suiuant ces vers.

C naturam dat, F bmolle tibi fignat.

G per \ durum dicas cantare secu-rum:

Les signes sont ce que nous appellons nottes, qui sont viij. differentes de nom, de sigure, & de valeur, à sçauoir:

Les nottes vsitees en la mulique.

Maxime		8
Longue '	Ä	4
Brefue	ĦI.	2
demibreue de la demibreue	*	I
Minime	YY	I 2
Demiminime	† †	1 4
Fuse	tt	1 8
Demifuse .	B B	10

Et combien que les clefs auant dictes, en leur constitution ordinaire, soient disposées & distinguées par lignes lignes & espaces esgales, si est-ce que les voix y conduites sont differentes & inesgales: par-ce que du mi au sa, il n'y a que demy ton, encor que l'espace soit esgal à celuy du re au mi, où il y a vn ton. Qui est voix dissertes estale, que des sept cles susdictes, encores qu'elles contiennent sept voix differentes (comme a csté dict) il n'en reuient toutessois, pour la matiere du diapassion, n'en reuient son, que cinq tons, & deux demy tons petits, lesquels ne peuuent accomplir vn ton, ayant moins d'vn itere du diapassion. I'vn petit, & l'autre grand. Le petit demy ton s'appelle diese, ou diacisme: le grand demy ton s'appelle apotome, & ce en quoy le grand excede le petit s'appelle coma.

TABLE DISPOSEE SELON LE genre Diatonique, duquel on Se pour le present, en laquelle est declaré ce qu'a esté dict.

De la forme du diapason.

PL v s I E v R s font icy de grandes questions, & se trauaillent fort, pour sçauoir pourquoy le Pourquoy diapason est plustost composé de 5. tons, & est plussost dinisé en 5. deux demy, que de six tons entiers: ou bien pour-tons, de deux de la compour-tons de la c quoy les deux demy tons ne peuuent accomplir vn tons, qu'en ton entier: le ton se prennant icy en la seconde signification, à sçauoir pour la distance qu'il y a de chascu-ne notte à sa voysine, sauf que du my au fa il n'y a que demy ton. Boëce en emplit son iij. liure entier: Plutarque plusieurs chapitres du liure de la procreation de l'ame: Ican Froschius tout son xiij. chapitre: Franciscus Maurolicus quasi tout son traicté de la musique: Glarean le x. chapitre de son premier liure, & plusieurs autres y ont fort trauaillé comme à la Le ton ne principale difficulté de la musique. Et prouuent par diuisé en plusieurs belles demonstrations, qu'il est impossible egales. que le ton puisse estre diuisé en deux parties egales, tons exceains seulement en deux demy tons, l'vn grand, & l'autre petit, d'où s'ensuyt, que les deux demy tons petits ne peuuent accomplir vn ton, & par consequet, le diapason contient moins de 6. tons: comme il se tient moins peut veoir aussi par l'experience, d'autant que deux & par controis-tons excedent notoirement le diapason.

Mais sans nous arrester plus long temps à telles ne sont

specu- point vn ton entier.

deux parties pason, qui elt vn figne euident que le diapalon conde six tons, sequent les deux demy tons petits

14 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART speculations, lesquelles ne peuuent apporter qu'obscurité (renuoyans les curieux aux lieux susalleguez) nous disons briefuement, que comme nature ne faict rien sans cause, aussi que ceste composition a esté ainsi naturellement ordonnee, pour le
plus grand ornement de la musique. Car comme
nous voyons, que la varieté cause vn embellissement su him serves en toute shoss (comme il service ment & bien-seance en toute chose (comme il se voit és fleurs, peintures, tapisseries, & autres choses sem-blables) aussi est-il certain, que de ceste varieté de tons, & demy tons, procede toute la beauté, toute la douceur, & toute l'harmonie qu'il y a en la musique. Car si le diapason eut esté composé de six tons entiers, sans demy tons, il n'y eut eu qu'vne sorte de chant, qu'vne espece de consonance, sans aucune harmonie, d'autant que c'est le demy ton qui cause la disserence entre les consonances, la varieté du chant, & sinalement toute l'harmonie de la musique, comme se voira cy apres. Mais si autoute l'harmonie de la
quoy le diapason ne peut estre diuisé en six tons, ains
seulement en 5. tons, & deux demy, nous en donnerons deux : l'vne tirée de Glarean, au 2. chap. de son premier liure, où il monstre que le diapason ne peut estre composé de six tons, à cause du genre diatonique, lequel requiert, qu'apres trois tons, suyue tousiours vn demy ton, comme il se peut veoir plus amplement au lieu susallegué. L'autre (qui faict

plus

Le demy

plus à nostre propos) est, qu'il falloit que la ma-tiere sut proportionnee à la forme: Or comme nous auons dict au chapitre precedent que la sorme du diapason consiste principalement en la media-tion, qui est entre les deux extremitez, laquelle le separe & diuise en deux parties inegales: il falloit aussi, que la matiere sur dispose pour receuoir ceste forme: Et ne sçauroit estre mieux composee

(presupposee la longueur & estenduë du diapason ne peut
son) que de cincq tons & deux demy, lesquels
en deux
ne pouvants estre divisez en deux parties egales,
elle est necessairement divisee en deux parties inegales, l'vne contenant deux tons & demy, l'autre
trois tons & demy; ceste-cy, s'appelle diapente trois tons & demy: ceste-cy s'appelle diapente (que nous disons vne quinte) & l'autre, diatessaron, que nous appellons vne quarte. Laquelle reest excellère partition du diapason en vn diapente, & vn diatessaron, est si parfaicte, & si admirable, les parties si diapente, & vn diapente, voulu employer toutes ses forces, pour monstrer ses merueilles en vn si petit sujet. Car la quarte (qui est le premier nombre composé de pair) & la quinte (qui est le premier nombre composé de pair & impair, qui sont les deux premiers nombres en proportion superparticuliere, à sçauoir, sesquitierce, & sesquialtere) viennent à composer le premier nombre, en proportion double, qui

est l'octaue ou diapason, auecq ceste forme si excellente, & si admirable, qu'elle sert d'idee, & de patron, à toute sorte de musique qu'on sçauroit imaginer: Et faut necessairement, que toute musique telle qu'elle soit, soit moulee, & sormee, sur ce modelle; si auant mesmes, que ceste musique sera tenuë pour la plus parfaicte, qui participera le plus de ceste sorme, come se verra plus amplement cy apres. Et en ceste sorme, c'est à dire en ceste mediation qui diuise le diapason en vn diapente & vn diatessaron, consiste ce que vulgairement (combien qu'improprement) on appelle ton, les autres mode, les autres harmonie, comme dirons cy apres.

CHAPITRE V.

Où se proune ce qu'a esté dict.

VE la mode ou harmonie soit telle qu'a esté dict, il se peut facilement prouuer. Mais deuant que proceder à la preuue susdicte, d'autant que nous auons appellé la mode, harmonie, saut premierement noter (assin que nul ne s'abuse) que ceste harmonie ne presuppose point de consonance, car pour la consonance il est necessaire, que les parties soyent ouyës en vn mesme temps & moment: Et pour la mode ou harmonie cy dessus declarce, il sussit que les parties susdites, à sçauoir diapason, diapente, & diatessaron, soyent considerces auec inter-

Difference entre harmonie & consonace.

interualle, & succession de temps. Comme l'enseigne fort bien Froschius, au chap. 14. de sa musique, ainsi que s'ensuyt : Non enim statim modus est, vbi fuerit consonantia, neque protinus consonantia, vbi modus est, cuius termini simul non permiscentur. Et dict encore expressement Thyard, tout au commencement du 2. solitaire, que l'harmonie est differente de la consonance. Ce qui se voit aussi par experience, par-ce qu'vne partie ou vn chant seul, peut contenir & nous representer vne mo-de ou harmonie entiere & tres-parfaicte: comme il se voit au chant Gregorien, ou toutessois il n'y a point de consonance: ains suffit pour la raison de l'harmonie (comme le tesmoigne aussi Froschius, au lieu susallegué) que l'entendement comprenne & considere le diapason, auec vne mediation, qui le diusse en vn diapente, & vn diatessaron: ou bien, que l'entendement comprenne & considere la proportion double, qui est entre les deux extremitez du diapason, & les proportions sesquitierce, & sesquialtere, qu'il y a des deux extremitez susdites, à la mediation. Pour venir, doncq, à nostre preuue, & pour faire paroistre que la raison ou la nature de la mode, ou de l'harmonie, consiste en la mediation, qui separe & diuise le diapason en vn diapente & vn diatessaron comme a esté En quoy dict, nous alleguerons l'authorité generale des Musi-l'harmonie. ciens, par-ce que tous conformément remarquent ce-ste mediation. Premierement les modernes s'y accordent, d'autant qu'ils la descriuent par vn diapason, diuisé

18 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART diuisé en vn diapente, & vn diatessaron. Ioannes Litanicus, liure 1. chap. 11. dit: Modi, igitur, musici funt iphus diapason species, quarum compositio ex quarta & quenta notanda est. Gregorius Faber, liure 1. chap. 17. Harmonia genera, dit-il, ex diapason consonantia speciebus, pro varia diapente, & diatessaron connexione, existunt. Glarean liure 1. chap. 11. ditainsi: Modi musici nihil aliud sunt, quam ipsius diapason species, que & ipse ex varijs diapente & diatessaron speciebus conflantur. Sembla-blement les anciens: car Plutarque au chap. 11. de sa musique, dict expressement, que l'harmonie est coposee d'vne quinte, & d'vne quarte. Tous lesquels exem-ples, encores qu'ils ne facent aucune mention de la mediation, si est-ce qu'ils la presupposent, par-ce que le diapason ne peut estre diuisé en deux pieces, s'il n'y a vne mediation, qui le separe. Mais les autres le disent plus expressement. Thyard, au se-cond solitaire: L'harmonie, dit-il, est tirée d'on certain mepartement (ainsi appelle-il la mediation) proportionnant les deux extremitez du diapason. Plutarque, au 9. liure des propos de table, dit, qu'il y a trois bornes qui font l'internalle du diapason; la nete, la meze, & l'hypate; ou expressement il note la mediation. Le mesme nous veut signifier Platon, en ses liures de republica, quant il accompare les trois puissances de l'ame, à sçauoir, la raisonnable, la concupiscible, & l'irascible à l'harmonie du diapason, ayant, dit-il, vne quinte au milieu. Où on

voit

Voyes Plutarque au 8. chapitre des queltions Platoniques. voit qu'il ne faict point cas, de nommer les deux parties, pourueu que la mediation soit notee. Les autres expriment ceste mediation icy, par

les proportions. Ioannes Froschius, chap. 14. de sa musique, dit, que la nature de la mode consiste en la proportion double qui est entre les deux extremitez du diapason, & en la proportion simple qu'il y a des deux extremitez susdites à la mediation. Plutarque, au 9. chapitre de sa musique, dit expressement, que l'harmonie consiste en la proportion double, & qu'il faut prendre les medietez en proportion sesquitierce, & sesquialtere: & de faict, le monstre par exemple, prennant l'interualle qu'il y a depuis l'hypate des moyens, iusques à la nete des dissoints, que nous disons, depuis Elamy iusques elamy. Les medietez qu'il prend en proportion sesquitierce & sesquialtere, sont meze & parameze, que nous disons, alamire & b fa | my, comme on peut veoir plus amplemet par tout le 9. & 10. chapitre de sa musique. Touts lesquels exemples declarent euidemment, que la mode ou l'harmonie est telle, que nous auons diet, & que sa nature consiste en la mediation, qui separe le diapason en vn diapente, & vn diatessaron. Mais d'autant que cecy est le poinst principal, & le fondement de tout ce que nous auos à dire, affin de le mieux prouuer, nous auos trouué expedient de traicter icy briefuemet de la musique naturelle, laquelle nous monstrerons, non seulement

20 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART seulement estre conforme à ce qu'auons dict, ains aussi estre la source & origine de celle que nous auons pour le iourd'huy. Ceux qui ne vouldront prendre la peine de le lire, pourront passer oultre iusques au chap. viij. ou se continuë le fil de nostre discours.

CHAPITRE VI.

De la mufique naturelle.

Vcvns (peut estre) se mescontenteront, que nous vsons de nombres, & de proportions, pour prouuer nostre dire, desquels ils ne veulent ouyr parler, ains les reiettent comme choses obscures & difficiles, & du tout inutiles & impertinentes à la musique, ne voulants admettre autre harmonie que celle qui se reçoit des oreilles. Ausquels nous respondons, que tant s'en fault qu'elles soient impertinentes, qu'il n'y a rien plus vtile ny plus necessaire; d'autant que d'icelles tirent leur source & origine les consonances de musique, comme se voyra cy apres

Le iugemet des confomunique appartient proprement aux oreilles.

le sçay bien, que le iugement des consonances de nances de musique, appartient proprement aux oreilles, (car s'il n'y auoit point d'ouye, il ne seroit besoin de disputer, ny de consonance, ny de voix) mais estant le iu-gement des sens fort fragile & incertain(car quelle certitude ou asseurance pouuez vous tirer des sens,

qui ne sont ny à tous les mesmes, ny aux mesmes, tousiours semblables: tesmoings les defluxions, catarrhes, ou autres maladies, qui font iournellement perdre, changer, ou alterer la veuë, l'ouye, & aultres sens) il est du tout necessaire, d'auoir quelque raison, ou quelques reigles, lesquelles nous puissent rendre certains, & asseurez, contre l'abus & erreur des sens susdits. De sorte, que combien que les bonnes consonnances soiét iugées par l'ouye, si est-ce que s'il suruiét quelque dif-ficulté, s'il en faut cognoistre les differences, il ne se faut plus rapporter aux oreilles (lesquelles nous pourroient facilement tromper) ains aux proportions sus-Aux difficultez de la dits; par le moyen desquelles, les moindres differences sont apperceuës. Dequoy nous debuons grands re-recours aux proportios. mercimens au Philosophe Pyragore, qui les a le premier remarqué. Car comme ce venerable personnage n'eut rien, toute sa vie, en plus affectueuse recomma-dation, que d'arracher l'incostance des œuures de nature, pour leur assigner vn ordre certain & vn fondement non fortuit, ou à l'aduenture, ains ferme en vne certaine & constante raison (comme dict Thyard) cosiderant, que le iugement des consonnances de musique (le mettant à l'arbitre des oreilles) estoit peu asseuré, il sut long temps empesché, à rechercher les causes de ladicte consonnance pour nous en donner vne raison certaine & asseuree, tant que passant, quelque iour, pardeuant la maison d'vn mareschal, il ouyt quelque consonnance qui procedoit de diuers sons des

des marteaux : dont entrant en l'ouuroir, fit changer les marteaux , pour voir si la force des hommes ne causoit point ceste diuersité de sons : mais voyant que ceste diuersité suyuoit , non la force des hommes, ains la grandeur & poix des marteaux , il les sit tous peser; lesquels il trouua exceder l'vn l'autre, à sçauoir les deux qui s'accordoient ensemble en la consonnance de diapason, en proportion double : ceux qui s'accordoient en vn diapente, en proportion sesquialtere : & ceux qui sonnoient vn diatessaron, en proportion sesqui-tierce, comme plus amplement se peut veoir, au 10. chapitre de Boëce, premier liure de sa musique. Ce qu'ayant long temps consideré, & faict plusieurs espreuues de semblables proportions, tant en magnitudes, grandeurs, & mesures, qu'en poids diuers, il entendit certainement & s'asseura, les consonnances de musique tirer leur source & origine des proportions susdictes. Maurolicus le dit ainsi: Pytagoram casu pratereuntem sabrilem 22 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART cus le dit ainsi: Pytagoram casu pratereuntem fabrilem per officinam exictibus malleorum sonitu audito per eorum pondera explorasse consonantiarum proportiones . Easque sub his numeris contentas 12.9.8.6. In quibus patet dictarum proportionum & excessuum inter se connexio. Hinc quoque Pytagoram in vafibus canoris ac neruis temperasse mesuras ad reddendos talium proportionum sonos, vit proxis speculationi, & experimentum arti respondeat. Et partant ledict Pytagore

ne voulut plus, qu'aux difficultez de la musique, on

s'arrestat

s'arrestat à l'arbitre des oreilles, comme peu asseuré; ains disoit, le iugement en appartenir à l'entendement, lequel, par le discours de la raison, en pouuoit donner vne certaine asseurance, comme. le tesmoigne Plutarque, au 17. chap. de sa musique. Et ruminant souuent sur le faict des proportions susdits, il les trouua si excellentes, & si admirables, qu'il asseura, le premier de tous, les Philosophes, non seulement les consonnances de musique, ains tout ce qui est au monde, estre fabricqué par ceste harmonie musicale, qui despend des proportions susdits. Laquelle opinion a esté depuis suyuie des principaux Philosophes de la Grece: tesmoing Plutarque, au dernier chapitre de sa musique; où il tient pour certain, que, pour ceste cause principalement, Pytagore à merité le rang qu'il tient entre les Philosophes. Ce que tesmoigne aussi Pierre Gregoire, liure 13. chapi-tre vj. (apres Atheneus, liure xiiij. chapitre xiij.) quand il dict : Pytagoras Samius, tantum nominis, non aliunde consecutus in philosophia refertur, quàm quod vniuersi mundi machinam, ex musicis rationibus esse demonstraret.

D'icy a prins son origine la musique naturel- naturelle. le, laquelle n'enseigne autre chose, sinon que les Parles proportions mucorps naturels, tant celestes, que humains, sont sicales est monstréque tous fabriquez de musique & d'harmonie : d'autre qui tout ce qui tant qu'ils sont composez de mesmes proportions, est fabriqué

fon origine

que de musique

24 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART que la musique ou l'harmonie. Les tesmoignages nous en sont manifestes, car Platon, en son Timee, yse des proportios susdits pour prouuer l'harmonie des quatre elements, disant: Primam ex omni firmamento partem tulit [scilicet Deus] hinc sumpsit auplam partem prioris, Tertiam verò secunda hemioliam, sed prima triplam: & quartam triplam secunda, &c. Par lesquelles parolles (come tous conformement l'explicquent) il nous veut subtile-

uer l'hartendre les proportions muficales.

Come par ment signifier, toutes les proportions susdits, soubs bres 1. 2.3. le nombre de 1.2. 3. & 4. Par ce que de 1. à 2. il y 2. Platon en proportion double, qui represente le diapason: de 2. à pour prou- 3. proportion sesquialtere, qui represente diapente: monie des de 3. à 4. proportion sesquitierce, qui represente le diaelemens se tessaron: & de 1. à 3. proportio triple, qui represete le diapason, auec diapente, qui est la xij. & de 1. à 4. proportion quadruple, qui est le disdiapason, qu'o appelde double octaue. Voyez Plutarque, au ix. chap. de sa musique, & Thyard au 2. solitaire. Et lean Frosch. le dict expressement au 7. chap. comme s'ensuyt: Tu vero in hoc mundane (vt ille vocat) anime contextu iam enarrato, vides esse proportiones, duplam, qua diapason, sesquialteram, qua diapente, sesquitertiam qua diatessaron, & c. Franciscus Venetus, emplit vn grand volume intitulé harmonia mudi, pour prouuer l'harmonie de tout le mode, & au xiij.cha. du troisicsme to, sur le premier catique prouue particulierement l'harmonie & cosonace des quatre elemés par les proportios auat-dictes come se peult veoir au lieu susallegué; concluant sur la fin dudit

dit chap. disant: Est igitur in elementis ex omni parte tanta consonantia, vt non sit mirum, si in compositis, & in locus suis magna suauitate quiescant. Hinc canit Boëtius, Pythagoreos imitatus:

Tu numeris elementa ligas: vt frigora flammis, Arida conueniant liquidis: ne purior ignis Euolet, aut mersas deducant pondere terras.

Nec alia ratio adduci potest elegantior, cur aqua terram non Suffocet, cum superior ea sit, nisi qui a non vult discedere à con-Sonantia, qua eadem ligauit opifex in seipsis, & in compositis tanto perfectius, quanto compositum partibus suis perfectius est.

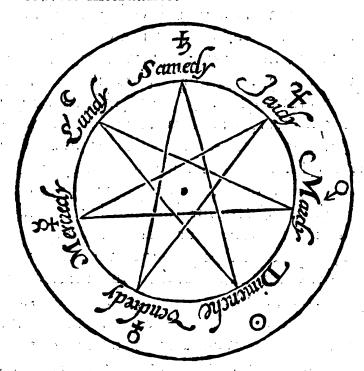
Pytagore prouue l'harmonie des cieux, par les mes-les mes cieux mes proportions, comme le tesmoigne Pline, liure 2. prouuée par chap. 22. disant: Sed & Pytagoras interdum ex musica ra-proportios. tione appellat tonum, quantum absit à terra luna, ab ea ad Mercurium, &c. Entendant par la raison musicale, les proportions susdictes, comme l'a remarqué Plutarque en sa musique. Et à cause des proportions susdictes qui se retrouuent entre les cieux, les anciens Philosophes, pour monstrer l'harmonie des cieux, composent des sept planettes, come de sept internalles, vn diapason, attribuant à chacune planette sa voix particuliere; ordonnant pour la lune (comme la plus basse) hypate; pour Mercure, parhypate; pour Venus, lichanos; pour le Soleil,meze;parameze pour Mars;& paranette pour Iupiter; representat la septiesme, comme du plus hault son, Saturne, sur le nom de nete. Voyez Thyard au lieu susallegué. Et pour mieux prouuer l'harmonie,

LES TONS DE M. PIERRE MAILLART Platon au 10. liure de l'institution de sa republique faisant raconter à Erus Armenien les merueilles diuines & celestes, entres autres choses dict, que sur chacun ciel estassise vne Sirene, qui iette vne voix, de tel son, que les huict ensemble rendent une parfaicte harmonie.

Les autres ne se cotentent de prouuer, que les cieux sont tous composez d'harmonie, s'ils ne monstrent encores euidemment, que leur action & influence (par laquelle ils gouvernent ce monde inferieur) n'a aucune force ny puissance, si elle n'est suyuie & accompagnée d'harmonie. Et pour ceste cause, nous voyons que combien que les sept iours de la sepmaine prennent leur appellation des sept planettes susdites

la sepmaine leur appelfept planet-tes, sont difposés en teracordes comme la mulique ancienne.

(desquelles aussi ils reçoiuent l'influence) elles ne peuuent toutesfois auoir aucune operation, si l'har-Les jours de monie n'y est concomitante. Et partant a esté necesla sepmaine saire, de disposer les iours de la sepmaine en tetracorlation des des, c'est à dire, de quarte en quarte, comme les anciens disposoient leur musique, & leur grand Systeme. Et pour le veoir plus clairement, imaginons vn cercle, auquel les sept planettes soient disposées en leur ordre commun, descendant du haut en bas : à sçauoir, Saturnus, Iupiter, Mars, Sol, Venus, Mercurius, Luna. Le premier iour sainct (entre les Hebrieux) est Samedy, soubs le nom de Saturne: or contons (en descendant) depuis Saturne, iusque au quatriesme ciel ensuyuant, nous trouuerons le Soleil, duquel le Dimanche che est nommé: le quatriéme depuis le Soleil, est la Lune, ordonnée au Lundy: le quatriéme en rang depuis la Lune, est Mars, duquel est appellé Mardy: Mercurius, duquel est appellé Mercredy, est quatriéme de Mars: Iupiter quatriéme de Mercure, lequel est rapporté au lœudy: Venus, de laquelle Vendredy est nommé, est au quatriéme lieu de Iupiter; demeurant Saturne en son quatriéme lieu, formant ainsi vn diatessaron l'vne à lautre, par quatre caracteres & trois internalles.



Tellement qu'il est euident, les noms avoir esté C 2 donnez

donez aux iours de la sepmaine, par costitution d'harmonie, pour monstrer tant plus clairement, non seulement les astres, ains tout ce qui en depend, estre disposez selon les proportions, dont l'harmonie est composée, comme fort bien le tesmoigne lean Froschius, au 7. chapitre de sa musique, quand il dict : Praterea, neque boc contemnendum, nedum ignorandum erit, quod in ipso mundi corpore, internalla syderum inter se & eousque à terra distantium, aqualibus huiuscemodi numeris & proportionibus, duplaribus scilicet, triplis, quadruplus, epitritis, hemiolijs distare, & epogdois, semitonijsque compleri, Platonici credendum Statuerunt. Eiusmodi & Plinius scriptam reliquit sententiam. Et adiouste encor, que les aspects du Soleil, de la Lune, & des autres planettes s'acheuent & accomplissent par les proportions susdictes. Ad hec, duorum luminarium solis ac lune & quinque stellarum errantium accessus & recessus per quos Astrologi aerem, & sublunaria hac vniuersa mutari, & adfici autumant, per duodecim zodiaci sectionum & fignorum status, huiusmodi numeris & proportionibus perfici & absolui receptum est. Voila pour les corps celestes & elements.

Les mebres de l'homme font rapportez tre par les mulicules.

Quant au corps humain, il est raisonnable (selon Pierre Gregoire) que l'homme, qui est le petit mon-Pyna l'au- de, responde au grand monde, par mesmes proporproportions tions. De cecy nous en auons tant d'exemples, & tant de tesmoignages, que ce seroit chose super-fluë de les reciter icy. Albertus Durerus en a escrit un liure entier. Eriphilus medicus à saict le mieme

le mesme: Voyez Pierre Gregoire, au lieu susallegué. .Aristo. lib. 8. Politicorum cap. 5. videtur cognatio quedam esse nobis cum harmonijs, quapropter multi sapientum dixere aly quidem animam esse harmoniam aly vero habere harmoniam. Thyard, au deuxiesme solitaire, en faict vn beau discours, ou s'esmerueillant des œuures de nature, s'escrie en ceste sorte. Admirable est la Symetrie, par laquelle les membres de l'homme sont rapportez l'un à l'autre: & bien que diuerses soient les statues, semblables de l'hôme toutesfois, en la plus-part, se trouuent les proportions, des-se l'en à l'auquelles vous sçauez les consonances musicales estre tirées. tre selon les Ce qu'il monstre par-apres, non seulement en tou- musicalles. tes les parties du corps, ains encores prouue fort pertinemment, la beauté, la santé, les complexions, & tout ce entierement qui est en l'homme, dependre des proportions susdites, comme pourra veoir le curieux, au lieu susallegué. Et à la verité, s'il estoit possible de faire vne anatomie, non seulement de ce qu'il y a de corporel, mais aussi de ce qu'il y a d'incorporel, au corps humain, il est certain, qu'on le trouueroit, tant en son interieur, qu'exterieur, tout farcy d'harmonie. Car en premier lieu, la humain tât voix humaine y est si bien appropriée, que non rieur qu'exfeulement sa portee ordinaire est d'vn diapason tout com(comme dict Iosephus Zarlinus) propre à monter posé d'harmonie. vne quinte, & descendre vne quarte, ains y est naturellement si bien façonnee & accommodee, que iournellement les petits enfans, & ieunes fillettes,

LES TONS DE M. PIERRE MAILLART fillettes, vsent de diapason, ou octaue (chantans auec autres) auant auoir ouy parler d'harmonie. En apres, nous voyons, que les hommes grossiers & mechani-ques vsent, non seulement de diapason, diapente, & diatessaron, ains aussi qu'ils font des mediations, composent des chansons, & des voix de villes, contenantes des harmonies entieres & tres-parsaictes, sans auoir iamais eu autre maistre que la nature mesme: ce que Guichardin, en sa description des pays bas, tesmoigne auoir remarqué au pays bas, plus que null'-autre part. D'auantage, on voit que chacun, de quel aage, de quel sexe, & de quelle qualité ou condition qu'il soit, est Voyes Aristote li. 8. naturellement affectionné à la musique. Dequoy
chap. 5. des Boëce, liure 1. chap. 1. ne donne autre raison, sinon, que nous sommes composez de semblables proportions, quant il dict: Cum enim ex eo quod in nobis est iun-Etum, conuenienteráz coaptatum, illud recipimus, quod in sonus

apt è conuenient erque consunctium est, eoque delectamur, nos quoque ipsos eadem similitudine compactos esse, cognoscimus: Ami-

ca enim est similitudo (inquit) dissimilitudo vero odiosa atque contraria. Mais quest-il besoin de tant de preuues? La raison y est maniseste. Car s'il est ainsi (comme diet Thiard) qu'en la composition bien ordonnee de

toute chose, la proportion doit estre choisse, selon la qualité de l'œuure: il est certain, qu'en la coposition admirable des corps naturels, les proportions auront aussi esté choisses, les plus excellentes en tou-

te perfection. Or est-il, qu'il n'y en a point de plus

parfai-

parfaictes, ny plus excellentes, que les susdictes (comme dict Zarlinus) d'autant qu'elles sont tirees des nobres plus simples, & plus parfaicts; à sçauoir, 1.2.3. & 4. par-ce que d'vn à deux il y a la proportion double: de deux à trois proportion sesquialtere: & de trois à quatre proportion sesquitierce, comme a esté dict; il s'ensuyt, donc, par bonne consequence, que les corps naturels, tant celestes, que humains, auront esté composez par les proportions susdictes. Par où appert, que nostre musique respond à la naturelle, estant composee de semblables proportions.

Les autres prouuent cecy autrement, & disent, que tout a esté composé par le nombre de sept. Mais tout reuient au mesme, d'autant que le nombre septenaire sent que est composé de quatre & trois d'où prouiennent les tout ce qui ce qui consonances de diapente & diatessaron, comme a esté monstré au 4. chap. lesquelles consonaces tirent leur nombre de septenaire de septenaire.

Cu après Dhilon le Juis an ce parie livres qu'il a se cy apres. Philon le Iuif, en ce petit liuret qu'il a escrit, De mundi opisicio, monstre cecy fort disertement. Et premierement quant à l'homme, il prouue qu'il est composé de sept, par-ce que de sept en sept ans, il est renouuellé. D'auantage toutes les parties, tant inte-rieures qu'exterieures, sont en nombre de sept. Les exterieures sont, la teste, les deux bras, les deux iambes, la poistrine, & se ventre. La teste mesme (qui est la principale partie de l'homme) a sept instruments necessaires, à scauoir, les deux yeulx, deux oreilles,

32 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART deux narrines, & vne bouche. Les interieurs sont, l'estomach, le cœur, le foye, le polmon, la rate, & deux roignons.

Les choses sensibles sont semblablement en nom-Sept choses bre de sept, car il est certain, que sept choses seulese peuvent ment se peuvent veoir, le corps, la distance, la figure, la grandeur, la couleur, le mouuement, & la sta-Sept autres bilité. Sept autres se peuuent ouyr, comme se peut se peuuent

veoir plus au long, au liure susdite.

Quant aux choses celestes, il est certain, qu'elles sont aussi composees de sept, car on leur donne ordinairement sept ceintures, à sçauoir, Circulus Arctisept ceintu- cus, antarcticus, tropicus solstitialis, tropicus brumalis, æquinoctialis, signifer, & lacteus. Les planettes qui gouuernent cest vniuers (comme chacun sçait) sont en nombre de sept. Vrsa minor contient sept estoilles: les Pleiades semblablement sont. en nombre de sept: la Lune, par ses quartiers, se change de sept en sept iours; & son changement. faict changer, non seulement les fluz & refluz de la mer, ains tout ce qui est en ce monde inserieur. Que diray-ie d'auantage? Le temps mesme, qui faict & desaict toute chose, est diuisé en sepmaines, qui est vn qui est vn temps de sept iours. Et ce grand Architecte (qui pouuoit creer tout le monde, ie ne dis point en vn iour, ains en vn seul moment) y a neantmoins employé sept iours, non sans grand mystere du nombre septenaire. Ce qu'il a obserué,

Le temps dinisé en **fepmaines** sept iours.

ouyr.

non seulement en la creation du monde, mais aussi en la recreation (s'il faut dire ainsi) d'iceluy, quant, apres le deluge, pour la restauration de l'vniuers, il a commandé de reserver sept couples d'animaux de chacune espece. Et si nous nous voulions essargir vn peu d'auantage, nous pourrions monstrer, cecy auoir Les choses esté obserué, non seulement és choses corporelles, diuisé en ains encores és choses spirituelles. Car comme les graces & dons du S. Esprit (qui recreent & renouuellent toute chose, & donnent la vie spirituelle) sont en nombre de sept, aussi les vices & pechez (qui ruinent ceste vie spirituelle) sont reduicts en fept chefs. Et les vertus contraires (qui maintiennent ceste vie spirituelle) sont en nombre semblable. Le iuste tombe sept sois le iour: & s'il fault prier, affin de se pouuoir releuer, ce sera semblablement sept sois le iour: & s'il fault pardonner, assin d'obtenir pardon, ce sera non seulement sept fois, Tout se sait par sept, ains septante sois sept sois. De sorte, qu'il appert, aussi bien que tout se faiet par sept, aussi bien és choses spiri-spirituelles que corportuelles, que corporelles. A cecy se rapportent tou-relles. tes les figures, tous les mysteres, & Sacrements de la saincte Escripture, de laquelle ie ne veux icy parler, n'estant de mon faict; mais i'ay seulement vou-lu dire ce mot en passant, pour monstrer la persection mitable du du nombre de sept: la force & energie duquel est nombre septenaire. tant admirable, qu'il semble, à la verité, que rien ne peut estre faict que par luy. Si auant mesmes,

Le nombre de sept tire fa force des proportions mulicales.

34 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART que les artisans, & architectes, ne feront nul beau dessein, ou pourtraict, nulle belle figure, nul ouurage d'importance; que la forme, ou proportion ne soit tiree du nombre susdict. Mais ceste force & energie n'est point deuë proprement & par soy, au nombre de sept, ains seulemet à raison de l'harmonie ou des proportions susdites, encloses & contenuës au nombre susdite: ou bien par-ce que les proportions susdites, composees de quatre & trois, comprennét le nombre de sept. Dequoy Philon le Iuif, au lieu susallegué, donne bon tesmoignage. Car encore qu'il louë extremement le nombre susdite, luy attribuant le tiltre de saincteté, & l'appellant Operatorius, perfectiuus, absolutorius, si est-ce qu'il monstre euidemmet, que ces tiltres icy ne luy appartiennét point essentiellement, ains seulement à raison des proportions qu'il contient en soy, quand il dict: Est autem non solum perfectiuus, sed vt verbo dicam, maximè harmonicus, & quodammodo fons pulcherrimi diagrammatis, quod omnes harmonias, scilicet, diatessaron, diapente, & diapason, omnes item proportiones, continet. Et vn peu deuant le prouue encor plus manifestement, disant: Impossibile autem erat, corpora septenario metiri, iuxta illam, è tribus dimenfionibus suisg, finibus, compositionem, ni contigisset primorum numerorum idaas, videlicet, vnius, duorum, trium, & quatuor (in quibus fundatur denarius) in se complecti naturam septenary. Où il dit expressement, que la force susdite est attribuee au nombre septenaire, à raison des nombres, 1.2.3.4. desquels auons dit

estre tirces les proportions double, sesquialtere, & sesquitierce, lesquelles composent l'harmonie, contenuë au nombre de sept. Par où appert, que tout ce qui est composé de sept, est composé d'harmonie, & des mesmes proportions que nostre musique. Mais est il vray, que nostre musique est composee de propor-tion? car nous auons dict, que cela est debatu de plusieurs. Il n'y a rien de plus certain, ny mieux prouué, encore qu'il n'y auroit autre argument, que cetuy de Pytagore, cy dessus allegué, au chap. 6. Mais, si les modernes sont plus croyables que les anciens; Iosephus Zarlinus dict expressement, que toute la force Les consonances de des consonances de musique est tirce des proportions inteligre forsus dict au liure premier, chap. xiij. que la ce des proportions forme du diapason, ou octaue, consiste en la proporauandites. tion double: la forme du diapente, ou de la quinte, en la proportion sesquialtere: & la forme du diatessaron, ou de la quarte, en la proportion sesquitierce. Maurolicus en sa tradition de musique. Pracipuas consonantias à primis quatuor numeris, vnitate scilicet, binario, triade, ac tetrade proportionem suscipere. In his enim quatuor numeris contineri duplam, triplam, quadruplam, sesquialteram, ac sesquitertiam proportionem. Ex dupla diapason; ex quadrupla disdiapason: ex tripla, diapason cum diapente: ex sesquialtera, diapentem solam: ex sesquitertia diatessaron. Qui est cause que Boëce, liure 1. chap. 7. tient les consonances de musique, & les proportions susdites, pour vne mesme, chose, quant il dit: Et vocabitur, qua in numeris sesquitertia

36 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART tertia est, diatessaron in sonis: qua in numeris sesquialtera,

diapente appellatur in vocibus: que cverò in proportionibus dupla est, diapason in consonantijs. Ce que monstre encore fort bien Plutarque, au x. chap. de sa musique, quand il rapporte les proportions susdites, aux nombres de 6. 8. 9. & 12. ou il rapporte la proportion double de l'octaue, aux nombres de 6. & 12. & les proportions sesquitierce & sesquialtere, aux nombres moyens de 8. & 9. Or la mesme proportion qu'il y a de six a huit (qui est sesquitierce) se trouue aussi de neuf à douze: & la mesme qu'il y a de six à neuf (qui est sesquialtere) y a il aussi de huict à douze. Tout ainsi que le mesme accord ou consonance qui est de Elamy en alamire, se trouue aussi de b sa 4 my en elamy, qui est vne quarte; & le mesme qu'il y a d'Elamy en b sa \(\mu\) my (qui est vne quinte) le mesme y a il aussi d'alamire en elamy, comme plus au long se peut veoir, au lieu susallegué; ou il monstre trestapportent euidemment, les consonances de musique se rapportent entierement aux proportios sussities, comme l'estaux proportions sussities avants quants qu ue suffisante, non seulement que nous auons la vraye harmonie & essentielle musique, telle qu'ont eu les anciens, ains aussi qu'elle ne peut estre changee, ny alteree aucunement; en tant qu'elle tire sa source & origine des proportions susdites, qui sont de nature celeste & diuine, &, par consequent, non sujettes à

changement ny alteration quelconque. Ce que confirme Aristote, come le recite Plutarque, en sa musique, quand il dict: Mais que l'harmonie soit one chose digne, grade, & druine, Aristote (dit-il) qui estoit disciple de Platon, le dit ainsi: l'harmonie est celeste, ayant la nature belle, & plus que humaine, & estant partie en quatre de sa nature, à deux medietez, l'one Arithmetique, & l'autre Harmonique, & ce qui s'ensuyt. Où on voit manisestement, qu'il parle de nostre musique, en tat que nous vsons encores aujourd'huy des mesmes termes dont il vse, pour signifier les deux medietez : dont ceste là, s'appelle Arithmetique, qui met la quarte dessoubs la quinte: & l'autre, harmonique, qui met la quinte dessoubs la quarte, en la constitution du diapason, comme se voira cy apres. Neantmoins, dit, qu'elle est celeste, divine, & plus qu'humaine, ayant esgard aux proportions, desquelles elle depend, qui sont du tout spirituelles, & non sujectes à changement, ny alteration quelconque.

CHAPITRE VII.

Solution d'aucun doubte.

A 1 s aucuns dirôt (peut estre) que les Musiciés modernes, & les anciens, semblent estre differents, touchant l'explication de la nature de Les modernes ne del'harmonie. Car les modernes ne font estat que d'yne mandent qu'vne memedicté, qui diuise le diapason en vn diapente, & vn dieté pour diatossarő, & semble qu'il n'en faut point d'auantage, nie, & les par-ce qu'elle est suffisante, pour distinguer les parties, blent en de-

48 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART & monstrer la proportion double qu'il y a entre les deux extremitez du diapason, & les proportions sim+ ples qu'il y a des deux extremitez susdictes, à la mediation, en quoy nous auons dit que consiste la nature de l'harmonie. Au contraire, les anciens semblent desirer deux medietez: Car Platon, in Tymeo, parle de deux : Vt bina medietates (dit-il) singula spatia: colligarent. Et Plutarque, expliquant le mesme texte de Platon, au 9. chapitre de sa musique, dit en ces mesmes termes, qu'en chacun interualle, il a mis deux medietez, selon la raison musicale. Et plus auant, au chap. 10. (pour le donner mieux à entendre) il le monstrepar effect, mettant deux medietez entre les deux extremitez du diapason d'Elamy en elamy, à sçauoir, adamire & b fa | my. Semblablement aux nombres (assin que tout sut conforme) entre six & douze, il prend huict & neuf, pour les deux medietez. Et Aristote (selon qu'a esté dict cy dessus) dict expresse-L'harmonie ment, que l'harmonie est partie en quatre de sa natu-

quatre par re, & a deux medietez : l'vne Arithmetique, & l'autre les anciens. L'amonique D. Harmonique. De sorte qu'il semble, que les anciens ayét eu vne autre harmonie, ou autre mode que nous, d'autant que nous nous contentons d'vne medieté,& cux, au contraire, semblent en demander deux. Mais: si nous voulos bien examiner les authoritez susdictes, & sonder vn peu plus auant l'intention de leurs autheurs; tant s'en faut que les trouuerons contraires: aux Musiciens du iourd'huy, qu'il n'y a rien qui les

rende plus d'accord que les deux medietez susdictes: Les modernes sont par lesquelles les anciens, en peu de mots, nous veul d'accord auecq les lent signifier les deux diuisios du diapason, lesquelles, anciens, touchat les sans aucune contradiction, sont encores auiourd'huy deux meaduouées de tous, comme se verra cy apres. La pre-diusent le miere est, quant la quinte est dessouss la quarté: l'au-vn diapente tre, quant la quarte est dessoubs la quinte; ceste cy & vndiatese'appellant arithmetique, l'autre harmonique, come Lediapason diusse en auons dict tantost. Ce que Plutarque declare enten-deux sortes. dre ainsi, quand il dit (donnant raison des deux medietez susdictes) que l'accord qui est d'Elamy en b fa h my, est aussi d'alamire en clamy, qui est vne quinte: & le, mesme qui est d'Elamy en alamire, est aussi de b fa 4 my en elamy, qui est vne quarre. Où on voit manisestement, qu'il met vne sois la quinte. dessoubs la quarte, l'autre-fois, la quarte dessoubs la quinte: donnant assez à entendre, que, par les medietez susdictes, il ne veult signifier autre chose, que les deux diuisions susdictes. Ce qu'Aristote signifie encore plus clairement, quad il appelle les deux medietez susdictes, par les noms d'harmonique, & arithmetique, desquels on vse encore autourd'hny, pour signifier ces deux diuisions, come a esté dict cy dessus. Car toute l'escole des Musiciens confesse & aduouë que le diapason se peut diuiser en deux sortes: dotla diuisió, son diuse par laquelle le diapente est dessoubs la quarte, s'appel- sortes. le encor auiourd'huy harmonique, & celle qui met la quarte dessoubs la quinte, est appellée Arithmetique.

Voyez

LES TONS DE M.PIERRE MAILLART

Voiez Glarean, liure 2.chap.4. Ioannes Litanicus, liu. 1.chap.11.Et affin que nul ne doubte, que par les deux medierez susdictes, on donne à entendre les deux diuisions: Faber liure 1. chap.dernier, le monstre euidemment, expliquant l'vn par l'autre, comme s'ensuyt. Ve

Preuue que par les deux doiuent entendre les deux diuipason.

verò intelligant adolescentes (cc dit il) quid st Harmonica, medietez se & Arithmetica mediatio, observent, diapason duobus modis, ex diapente. que sesquialtera, & diatessaron, que sesquitertia rasios du dia-tione constat, constitui, unde quoque duplex est mediatio, una Harmonica, qua fit quando diapente infra diatessaron constitue tur, altera Arithmetica, qua fit quando diatessaron infra diapente collocatur. Et comme les modernes vsent aucunesfois de deux medietez, pour signifier les deux diuisiós sussidictes, aussi les anciens n'vsent que d'vne medieté, Les anciens quant ils ne veulent signifier qu'vne diuisson: comme

dicté.

gnoisser au- quat ils disent, que le diapason ne tient que trois borqu'vne me. nes, à sçauoir, la nete, la meze, & l'hypate, come a esté monstré cy dessus. Par où on voit euidemment, non seulement que les anciens ont eu les mesmes harmonies, ou les mesmes modes que nous, mais aussi qu'ils les ont diuisez comme nous.

> Et ne fault oublier de remarquer icy, qu'Aristote dit, que l'harmonie, ou diapaso, est partie en quatre, de sa nature ayat deux medierez, &c. cotre ceux qui ont bié osé escrire, que les modernes ont inventé les deux diuisions susdictes, & que par succession de temps, les modes ont esté ainfy augmentées. Car il fault croire certainement, que de tout téps, & de leur nature, elles

sont ainsi diuisées, & partant ont esté tousiours en mesme nobre qu'elles sont pour le present. Et n'importe, que nous lisons souuent, tant en Plutarque, qu'autres Autheurs, que l'yn a inuenté la mode Dorienne, l'autre la mode Phrigienne, l'autre la Mixolidienne, & ainsi des autres: car on ne peut inferer de là, que l'yne des modes a esté deuant l'autre, par-ce que ceste invention se doit entendre de l'ysage & praticque des hommes, entendant que l'vne des modes à esté plustost mise en vsage que l'autre. Mais selon leur nature, l'vne n'est point plus vieille, ny plus ancienne, que l'autre : selon mesme le resmoignage de Plutarque, chap. 8. de sa musique. D'où s'ensuyt, ot esté tousqu'elles ont esté, tousiours, & de leur nature, diui- iours divisées en mesme sorte, & en mesme nombre qu'elles elles sot au-Sont pour le jourd'huy.

iourd'huy.

CHAPITRE VIII.

De la difference, par laquelle se donnent à cognoistre les especes de diapason:

OMBIEN que le diapason puisse estre diuisé en plusieurs sortes (comme toute autre quantité) si est-ce qu'il a esté necessaire, le diuner particulierement en vn diapente, & vn diatessaron: tant pour plusieurs autres raisons, que principallement par-ce que ceste division est du tout convenable à la nature de l'harmonie. Car estant l'harmonie de telle nature, nie est coqu'elle veut estre composée de choses dissemblables: posée de choses dissemblables

par sembiable

LES TONS DE M. PIERRE MAILLART par ceste diuision, les parties sont si bien prises, qu'il n'en y a pas vnc d'icelles qui soit composées de choses semblables. Quant au diapason, il est certain, qu'il est composé de choses dissemblables: A sçauoir, d'vne quinte, & d'vne quarte, comme ja plusieurs fois a esté dit. La quinte est composée de deux parties, l'vne contenante deux tons (qui est vne tierce parfaicte) & L'autre vn ton & demy qui est vne tierce imparsaicte. La quarte est coposée dodeux parties, l'vne contenate vn ton, & l'autre contenant vn ton & demy. Le ton mesme (comme a esté dist) est composé de deux demy tons, l'vn parfaict, & l'autre impatfaict. De sorte qu'il est tres-veritable ce que disent aucuns, que l'harmonie est coposée de discordas accords. Qui est cause de cecy?c'est le demy ton imparfaict: car estant tel de sa nature, qu'auecq son semblable il ne peut acheuer vn to parfaict (la raison est donnée par Boëce, liure 3. chapitre premier, & par Glarean, liure premier chap. 10.) il faut necessairement, que la partie, à laquelle il sera ioinct, soit inesgale à l'autre: & sa presence ne rend point seulement la partie inesgale, ains sa diuerse disposition cause les diuerses especes de toutes les consonances. Tant a de force le demy ton en l'harmonic. C'est en luy, doncq, que consiste toute la disserence de la musique: car bien qu'il soit la moindre partie de l'accord (dit Thyard) il a toutessois la sorce, de faire mutation, autant de fois qu'il change de place. D'où s'ensuyt, qu'autant que chaseune consonance

enclot

Le demy ton est cause des diuerses especes de toutes les eonsonances de musique. enclot d'interualles en soy: ou bien, autant de fois Austre de que le demy ton peut estre changé, en quelque con-demy ton sonance, il est certain, qu'elle peut estre diuersifiée en changé, en autant d'especes. Doncq pour-ce que la quarte n'en-sonance, il clot que trois interualles, il n'en peut auoir aussi que d'especes. trois especes, à sçauoir,

{vt, fa, re, fol my, la

Il ne peur auoir que trois effeces de quarte.

Lesquelles ne different l'vne de l'autre, que par la En quoy diuerse disposition du demy ton susdit; à sçauoir, qu'en different les la premiere espece, le demy ton est mis entre les deux quarte. dernieres nottes: en la seconde espece, entre les deux nottes du millieu: & en la derniere, entre les deux premieres.

La quinte contient quatre interualles, & pourtant Il ne peuk auoir que

a quatre diuerses especes, à sçauoir,

quatre especes de quia-

Lesquelles semblablement ne different l'vne de En quor l'autre, que par la diuerse situation du demy ton, com-especes de me a esté dict cy dessus. Doncq pour sçauoir à la verité, combien il y a d'especes de diapason, il fault coferer & lier les especes susdites par ensemble, & au- Autant de tant de fois qu'elles se peuuét rencotrer, pour former peuuent revn Diapason, il est certain qu'il en y a autant d'espe-especes de ces. Ie dis, pour former vn Diapason; car si on veut diapente & diateliaron,

44 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

sour former vn diapalon.

conioindre autant de fois que faire se peut, les deux pason, autat consonances susdictes, il est certain, qu'elles se peuces de dia- uent assembler en 24. sortes. Car si dessus chascune des quatre especes de diapente, vous adioustez les trois especes de diatessaron, trois multipliez par quatre, faict douze: & si vous adjoustez dessoubs chacune des 4. espece de diapente, les trois de diatessaron, de mesme multiplication en naistront encor douze, qui font ensemble 24. Mais à cause qu'en ceste disposition se rencontrent quelquesois quatre ou cinq plains tons suyuans l'vn l'autre, sans estre entremessez de demy tons (comme si à la 2. ou 3. espece de diapente on adiouste la premiere de diatessaron) autrefois vn ton seulement entre deux demy tons, l'vn ioignant l'autre (comme, pour exemple, si à la 4. espece de diapente on adiouste la 2. ou 3. espece de diatessaron) conditions toutes impertinentes, pour former vn diapason au genre Diatonique, qui requiert (come dict est) qu'a-pres deux & trois tons parfaicts, suyue tousiours vn demy ton; à ceste cause (dy-ie) il y en a douze qui sont reiettées, comme inutiles. Tellement, qu'il appert, qu'elles ne se peuvent conioindre qu'en douze sortes, pour former douze especes de diapason: A sçauoir six montant du diapente au diatessaron, selon la diuision harmonique, & six montant du diatessaron au diapente, selon la division Arithmetique, comme s'ensuyt:

Exemple des six especes Harmoniques.



Exemple des fix especes Arithmetiques.



Et faut notter, que toutes les douze especes susdiêtes se peuuent transporter & escrire vne quarte plus Toutes les hault par bmol, changeant les six premieres de nature en bmol, & les six autres de | quaire en nature, sans transposées en les escrique pour cela les especes de diapason soyét augmen-uant vne tées: car veu que les especes de diapenté & diatessa- haut, par ron ne sont changées, les especes de diapason demeurent aussi les mesmes. Ce que i'ay bien voulu dire icy en passant, affin que nul ne s'embrouille, messant les exemples bmolaires, auec les autres. Car quant il est question de monstrer le vray nobre des especes de diapason, il les fault chercher en leur place & lieu naturel, d'autant que c'est du chant naturel que nous entendons parler, & non d'autre, si ce n'est par consequent, & en tant que le chant de bmol suyt & imite le chant de nature. Car le chant de bmol a esté inuenté à l'imitation entierement du chant de nature. Ce que verra clairement celuy qui voudra cossiderer les

diapason peuniet estre les mutations de l'vn & de l'autre. Et partant tout ce qui se dict de l'vn, se peult accommoder à l'autre, considerant seulement le chant de bmol vne quarte plus haut, comme a esté dict. Et ne faut croire ce que quelques-vns ont bien osé escrire, qu'aucuns tons, ainsi appellent ils les modes, ne peuuent estre escrits par bmol, & aucuns sans bmol: car ces exemples monstrent trop euidemment le contraire.

Exemple des fix especes Harmoniques par bmol.



Exemple des six especes Arithmetiques par bmol.



CHAPITRE IX.

Où est monstré que les douze especes susdictes sont necessaires.

Par l'assemblement des especes de Diapenté & Diatessaron, se composent douze especes de Diapason.

Yant, donc, briesuement monstré, que de trois especes de Diatessaron, & quatre de Diapenté, diuersement disposées par ensemble, se composent six especes de Diapason, lesquelles diuersissez en deux sortes, nous sournissent douze especes, telles qu'auons monstré cy dessus, qui nous representent les douze Modes, qu'aucuns appellent

pellent les douze tons musicaux, comme aussi l'enseigne Glarcan quasi par tout son deuxiesme liure, pour ce intitulé Dodecachordon, qui vaut autant à dire que les douze modes : reste maintenant à monstrer, que ce nombre icy est le vray nombre & legitime, no seulement par ce qu'il est bien seant, conforme, & respondant aux principaux fondements de la musique, ains principallement par-ce qu'il est du tout requis & necessaire, pour l'accomplissement & persection du corps de musique. Ce qu'esperos (Dieu ay dat) saire paroiltre, tant par arguments, que par l'authorité des anciens, le plus briefuement qu'il nous sera possible.

Premierement, doncq, il appert, que ce nombre icy est le vray & essentiel nombre des modes, par-ce que le nombre des six modes principales conuient & Les six notres de musires principales conuient & les six notres de musires principales conuient & tes de musires principales conuient & control de musires principales principales. dements du corps de musique. Et comme nous auons dict cy dessus, que le bastiment bien dressé, doit estre proportionné aux fondements: aussi est il necessaire, que les parties se rencontrent & se rapportent l'vne à l'aultre, en bonne proportion: & partant faut que le nombre des modes particulieres, qui sont les parties du bastiment musical, responde aux six nottes susdictes, qui sont comme les six pieres fondamentales du bastiment susdict. Car combien que toutes les six nottes susdictes seruent de matiere à tous les six modes indifferemment, si est-ce,

Chasque mode est tellement asfectée à vne des noties fulle diapason,

48 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART que chasque mode a sa notte particuliere, qui luy sert de base & de fondement, à laquelle elle est tellement dediée, qu'encor qu'elle soit composée de toutes les nottes ensemble, elles sont neatmoins repetées auecq vn tel artifice & industrie, que chacune mode ne fine dictes, que point seulement en l'vne d'icelles, ains le diapason, le le diapalon, diapente, le diatessaron de chacune mode commence & le diates. & fine à la notte à laquelle elle est affectée. Comme mence & il se voit clairement aux exemples cy dessus alleguez, dicte notte. lesquels, pour ceste cause principalement, auons disposé selon l'ordre des nottes susdictes, assin de remarquer plus facillement ce que dessus. D'auantage, veu que chacune mode a son effect, sa proprieté, & sa qualité particuliere (comme auons prouué cy deuant en l'epistre dedicatoire) laquelle ordinairement se remarque par la qualité de la notte (car nous disons, que le re, est graue; le my, triste; le fa, doux; & ainsi des autres, comme l'enseigne Glarean liure 1. chapitre 2. il est expedient, que chascune mode ait sa notte particuliere, pour nous representer & signifier incontinent la qualité & proprieté de la mode, par la qualité de la notte.

> Et si on veut examiner & bien considerer par qui, quant, comment, & pourquoy les six nottes susdits ont esté inuentées, on trouuera, sans doubte, que ç'a esté pour nous representer les six modes principales de musique. Et esperant que cela pourra donner quelque esclarcissement à nostre discours nous

> > declare-

declarerons le tout le plus briefuement qu'il nous se-

rapossible.

Mais quelqu'vn pourra demader s'il n'y auoit nulles nottes, deuant que les six susdictes sussent inuentées? on ne le peut nyer, car nous auons dict cy dessus, que les anciens auoient autres nottes que nous: Les anciens ont eu au-& estoit necessaire d'en auoir, pour suppler au dessaut tres nottes que nous. de la voix humaine, laquelle ne pouuant estre escritte (comme on sçait) par-ce que sa subsistence ne consiste qu'en l'action qui passe, il a esté besoin d'inuenter des nottes, ou marques, qui sussent permanentes, lesquelles on puisse auoir tousiours à la main, pour s'en seruir & ayder quat il est question de parler ou disputer des sons. Dont la premiere estoit appellée proslambanomenos, la deuxiesme hypate hypaton, la troissesme parhypate hypaton, & ainsi des autres, comme dirons cy apres. En suite dequoy Boëce dict, au chap. iij. du iiij. liure de sa musique, que les anciens ont inuenté certaines not-tes pour euiter la repetition des mots susdits, comme s'ensuyt: Veteres, enim propter compendium scriptionis, ne integra semper nomina necesse esset apponere, excogitarunt notulas quasdam quibus neruorum vocabula notarentur. Ils auoiét donc des nottes, pour signifier les voix & les cordes, mais ils n'auoient point telles sillabes pour solfier & chanter leur musique comme nous auons maintenant; Car Guido a esté le premier qui les a in- Qui a in-uenté enuiron l'an 1024. ainsi que le tesmoigne Gemottes de musique, & nebrard li. 4. comme s'ensuyt: Guido Aretinus, monachus quant

SO LES TONS DE M. PIERRE MAILLART Sancti Benedicti in Italia, primus (dict-il) excogitauit nouam rationem cantus, per sex sillabas, seu notulas, digitus lenæ manus, per integrum diapason, distinguendas, vt, re, mi, fa, sol, la, vt planum, siue Gregorianum cantum in artem redigeret. C'a esté luy, donc, qui a inuenté le premier ceste maniere de chanter, par les six nottes ou sillabes auant-dictes: car auparauant, les sons, ou les voix, estoient signifiées premierement par lettres Grecques, & depuis par lettres Latines, ainsi La mussique que le declare Ericius Puteanus, en son liure inti-diusse en tulé, Musathena, chapitre 8. où il faict trois ordres moienne & de musique, à sçauoir, ancienne, moyenne, & nouuelle, lesquelles il dit auoir eu diuerses nottes, comme De quelles s'ensuyt: Vetus litteras notas habiut, sed Gracas, nunc soit en l'an-rectas, nunc incisas, niène alio situ locatas, &c. In media,

litterarum etiam vsus, sed latinarum, A, B, C, D, E, F, G, la moienne.

ancienne,

nouuelle.

on vioit en quibus voces suas musici notabant, atque efferebant vestigia extant, &c. & en donne quelque tesmoignage. De sorte qu'il declare manisestement, qu'en la mu-sique moyenne, c'est à dire, deuant l'inuention de Guido, les voix estoient signifiées par les lettres susdictes: lesquelles Guido n'a poinct reiecté (encor que Puteanus semble le vouloir signifier au 9. chapitre, disant: Amissa veteri, reiectaque media canendi ra-.

De quelles tione, Guido Aretinus, musica peritia inter aui sui primos noties on v- (Sub Henrico III. Imperatore vixit) sex notas syllabisique du cas, senarij numeri perfectione delectatus, introduxit, vt, re, iourd'huy. mi, fa, sol, la, car elles durent encor auiourd'huy,

& l'ordre

& l'ordre d'icelles sert aussi pour nous apprendre l'ordre des Tons des Pseaumes, comme se dira cy apres. Mais à chasque lettre, il a adiousté certaines sillabes, lesquelles seruent comme de coing, ou marque, pour specifier la nature de la voix, qui auparauant estoit confuse en vn son commun & general. De sorte qu'il n'a rien osté ny reiecté, ains a adiousté & reuestu le son d'vn nom propre, par lequel sa nature, & sa qualité est recogneuë, suyuant la qualité des nottes specifié cy dessus. Venons maintenant à la forme, & à la maniere dont a vsé Guido en ce changement, qui est fort bien descrite par Glarean, La maniere liure premier chapitre deuxiesme, disant : Has autem Guido, pour reformer les claues, in ordinem, tanquam in scalam, ad Gracam olim chor-nottes. darum dispositionem, redegit Guido Aretinus, eximia eruditionis vir, quem nostra atas sequitur; ita vt infimo gradu, in linea paralela, poneret vocem, vt, prescripta tertia Gracorum littera, G. proxime deinde, in spatio supra primam lineam paralelam, vocem, re, praposita littera, A, &c. Et vn peu plus auant, au mesme chapitre, il dict: Porrò dein, in spatio supra secundam lineam, duas Guido ponit voces, fa, ac vt, prapofita, C, littera, vt nouus hic sex vocum ordo incipiat, Uc. Où on voit clairement, que le changement de Guido confiste en deux points: Le premier, en ce qu'il a voulu auoir six nottes telles qu'a remarques esté dict cy dessus: l'autre, en ce qu'il a changé met de Gui-l'ordre des lettres, ayant colloqué, Gvt, dessoubs le nombre Are, affin que l'est fust par tout dessoubs le re. de six not-Nous dre des cless

monstre ex-

52 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART Nous declarant, par les six nottes, les six Modes de Musique, & par le changement de l'ordre, il nous mostre quasi au doigt, que celuy là est le nobre essentiel d'icelles modes, d'autant qu'en tout le diapason (come dict Genebrard) il n'en peut auoir d'auantage; Car L'ordre des commençat de la clef de C favt (qui est le siege natupar Guido, rel de l'vt) on trouuera six cless continuelles, sans aumonstre ex-cellemment cune interruptio, lesquelles nous fournissent six es-les douze modes de peces de diapason, selo la diuisio harmonique, ayant musique: à toutes vne quarte en bas, pour sournir six autres esperincipales, ces de diapason, selon la diuisió Arithmetique, comternes, ou me il se peut veoir aux exemples cy dessus allegués. Et pour mostrer que toutes les especes susdictes sont differentes, il a voulu auoir six nottes differentes, lesquelles sont si dextremét appropriées aux six especes suscites, que chacune espece a sa notte particuliere, affin de par la diuerfité d'icelles (come par vne diuerse couleur, ou liurée differéte) nous faire mieux paroistre la difference des especes susdictes. Toutes lesquelles choses nous font croire asseurement, que les fix nottes ont esté inuentées pour signifier & representer les six Modes principalles. Autrement, pourquoy n'eust il pas plustost choisy le nombre de sept, pour respondre aux sept cless? lesquelles ordinairement, & à iuste tiltre, sont appellées le siege des nottes. Mais confiderant que l'vne des cless est inuti-le pour former vn diapason (car b fa | my n'a point de quinte en montant, ayant moins de demy ton: ny de

ny de quarte en descendant, ayant trop de demy ton, & partant ne pouuant former vn diapason, ny en l'vne diuision, ny en l'autre) à bon droit Guido l'a voulu priuer de notte propre & naturelle, pour monstrer, qu'il veult, que le nombre des modes suyue & respon-

de, par tout, au nombre des nottes.

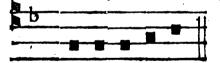
Et ne fault oublier de remarquer icy la cause de ce les six not-changement, que Genebrard dict auoir esté faict, pour tes susdictes ont esté inremedier au chant Gregorien, disant. Vt planu, sine Gre- uentees. gorianum cantum, in artem redigeret. D'autat que cela faict encor à nostre propos. Car s'il estoit questió de remedier & redresser le chant Gregorien, il falloit premierement declarer les modes de musique, estant impos-redresser le sible de bien redresser le chant susdict sans prealable-gorien, si on ment auoir cognoissance des modes. A quoy soannes gnoissance Litanicus nous sert de garand, disant en son epistre de- des modes de musique. dicatoire, comme s'ensuyt : Omnia in tantam venêre corruptionem, vt nemo hodie sertum de vero cantu iudicium dare, nec quisquam in codicibus perperam notata, ex arte, emendare possit: quod inde accidit, quod ipsum musices scopum pnicum nesciunt: nempe modorum solidam cognitionem.

Il est certain, que le chant de l'Eglise a esté fort corrompu & gasté: Car enuiron l'an 790. L'empereur Charlemagne, estant à Rome, requist le Pape Adrien, d'auoir aucuns chantres de l'Eglise Romaine, pour corriger le chant de l'Eglise Gallicane, qui estoit fort corrompu : dont Theodore, & Benoist, chantres tres-doctes, y furent enuoyés, qui

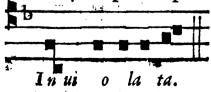
corri-

54 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART corrigearent le chant susdit, comme se peut veoir en la vie dudict Empereur Charlemagne, publiée par Pierre Pytou. Et autres depuis y ont encor remedié, com-me se peult entendre par les histoires ecclesiastiques. Mais enuiron l'an 1024. Guido Aretinus, y voulant remedier à bon escient, & considerant que la corruption du chant susdict prouenoit de la mode mal obseruée, iugea qu'il falloit premierement redresser les modes, lesquelles seruent de reigle, & de patron, sur lequel Ce qui a doit estre redressé le chant susdit. Et si on veult bien considerer tout ce qui a esté corrigé iusques a present, esté tous-iours à cau-iours à cau-se de la mo-de mal observée. Ce qu'on pourroit de mal observée. monstrer & verifier par vne infinité d'exemples; mais affin de le faire brief, nous prendrons sculement ceux qui ont esté changé de nostre memoire. On souloit commencer ceste belle antienne de nostre dame, en ceste sorte,

au chant Gregorien a de mal obseruće.

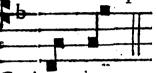


Et maintenant on In ui o la ta. chante, sclon les exemplaires de nostre Eglise de Tournay, imprimés par Plantin:



Pourquoy a esté saict

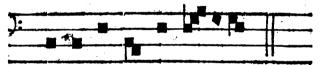
ce changement, adioustant ceste quarte embas, sinon pour monstrer, que la mode est de la division arithmetique? en tant que ceste quarte nous monstre euidemment ce diapason:



En ceste hymne de la saincte

Croix, qui commence:

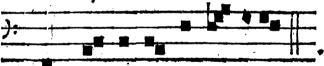
Vexilla regis prodeunt, on souloit chanter:



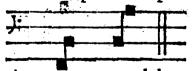
carnis conditor. Quo carne nant a esté bien corrigé, & se chante en nostre Eglise

Et maintes

de Tournay:



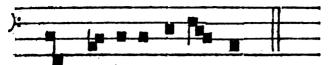
Quo carne carnis conditor. Pourquoy ce changement? sinon pour plus euidemment declarer la mode, par ce diapason:



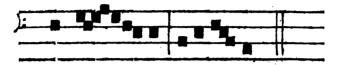
Au contraire, en ceste antienne autant celebre que commune, Salue Regina,

on souloit chanter:

56 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART



Et Iesum benedictum. Et maintenant on chate:



Et Ie sum benedictum.

Pourquoy a esté retranché ceste quarte embas? sinon pour monstrer, que la mode est de la diussion harmonique, montant de la quinte à la quarte, & partant ne peut auoir autre quarte dessous la quinte, si on ne veust rendre la mode confuse & douteuse. Et ainsi (sans le faire plus long) tous vrais Musiciens confesseront volontiers, que tout ce qui a esté corrigé au chant Gregorien, & qu'on peut encor corriger, est tousiours à raison de la mode mal obseruée. Qui est cause, qu'on ne peut redresser le chant de l'Eglise (comme dict Litanicus) sans auoir cognoissance des modes de musique, pour lesquelles, sans doubte, les nottes auant-dittes ont esté inventées: ce que voira clairemét celuy, qui voudra raporter les deux poincts changez par Guido, aux abus qu'il y auoit auparauat.

Les Ecclesiastiques avoient institué 8 tons, pour Les lettres chanter leurs pseaumes, fondez sur l'ordre des lettres monstrent l'ordre des auant-dites, A, B, C, D, ayant prins les voix respondantes

dantes aux quatre lettres susdictes, que nous appellons maintenant, re, mi, fa, sol, pour signifier l'ordre des tons susdits; qui dure encor aujourd'huy: estans le premier & deuxiesme tons, affectés au re: le 3. & 4. aumi; le 5. & 6. au fa: le 7. & 8. au sol, suivant la reigle qu'en donnerons cy apres. Sur lesquels tons, tout le chant de l'Eglise a esté sondé & basty: qui est cause, qu'en tout le chant susdicte le re d'Are, est la plus basse notte, pour nous apprendre, que le chant de l'Eglise a esté institué du temps de la musique moienne, en laquelle (comme a esté dit) Are, estoit la plus basse clef. Or estans les ecclesiastiques fort curieux de faire obseruer les tons susdicts, ayants inuété plusieurs reigles, & axiomes, seruans à la pratique d'iceux, (comme se dira cy apres) plusieurs, estimans qu'il n'y auoit rien à obseruer d'auatage au chât susdits, ont tellement negligé ce qui concernoit la nature de la mode, que par succession de temps, les modes ont esté tellement oubliées, que peu de musiciens sçauoient que c'estoit de mode, ains appelloient l'vn & l'autre par le nom de ton, estimans le ton & la mode estre vne mesme chose, n'en ont voulu que viij. pour tout, suyuant l'ordre que nous auons dict cy dessus. D'où sont procedees les diuerses opinions, les absurdites & tout le desordre qu'on voit encor auiourd'huy aux tons, & aux modes de musique, comme plus amplement sera le tout declaré en la ij. partie de cest œuure. A quoy voulant remedier Guido, confiderant

58 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART siderant que la nature du diapason requeroit douze modes, à sçauoir six superieures, & six inferieures, & que tout estoit reduit en viij. tons seulement, soubs vn certain ordre, qui causoit le desordre, comme vn bre des six maistre tres-expert, par vne dexterité admirable

mottes & par le chagemet a inuenté le nombre & disposition des susdictes six des cless. Guido a nottes pour monstrer que le nombre & disposi-prouté ve-risé les xij, tion des modes est aultre, que és viij, tons de modes de musique & l'Eglise.

iceux estre autres que de l'Eglife.

Par où appert encor que son inuention n'a pas esté les viii. tons fondée seulement & simplement sur la perfection du nombre senaire, selon l'opinion de Puteanus, disant que Guido Aretinus auoit choisy le nombre des six nottes, senary numeri perfectione delectatus, veu que la perfection du nombre senaire est inutile pour la musique, laquelle tire tous ses accords du nombre quaternaire, comme ja plusieurs sois a esté dict, reiectant tous ceux qui prennent leur source d'vn nombre plus hault, comme le tesmoigne Zarlinus (apres Macrobius) au chapitre ij. de sa ij. partic. A quoy s'accorde Franciscus Georgius Venetus au xiij. chapitre de son troisiesme ton sur le premier cantique, disant: Aliam insuper convenientiam ad invenere Academici in numero quaternario vsque ad quadruplam proportionem deuenientes, ad quam duntaxat musica rationes procedunt, viterius enim progrediendo aures videntur offendi. De sorte que le nombre senaire encor qu'il soit tros-parfait en soy, si est-ce que sa persection est impertinent à la musique. Mais

Mais c'est autre chose de la perfection du nombre quaternaire lequel combien qu'il soit d'ailleurs tresparfaict, estant la racine & le commencement de tous autres nombres, d'autant que 1.2.3.4. font le nombre de dix, outre lequel nombre, nulle nation n'a iamais procedé, comme dict Aristote en ses questions problematiques. Post decem enim dicimus, undecim, duodecim, treidecim, quatuordecim, &c. Et ainsi recommençant derechef à l'vnité, nous procedons à tous les autres nombres & par disaines nous paruenons à cent, & par centaines à mil, & ainsi de suyte. Si est-ce que la Persection persection dudict nombre se monstre plus manifeste-du nombre ment en ce qu'il contient en soy toutes les consonan- quaternaire. ces de musique, ainsi que plusieurs fois a esté monstré, pour laquelle cause les Pytagoriens (maistre des nombres) en faisoient tant de cas & le tenoient en telle veneration qu'ils l'estimoient appartenir à la persection de l'ame, de sorte que quant il estoit question de prester quelque sermét solemnel, & faire soy indubitable de quelque chose, ilz disoient : Ie iure par celuy 'qui donne à nostre ame le nombre quaternaire. Comme le tesmoigne Zarlinus apres Macrobius au lieu susallegué. Et le cofirme aussi ledict Fraciscus Georgius Venetus. au lieu cy dessus notté, disant: Continet insuper quaternarius omnem musicam consonantiam cum in ipso sit proportio dupla,tripla, quadrupla,sesquialtera, sesquitertia: vnde diapason, diapente, diatessaron, & diapason simul cum diapente resultat. Hinc Hierocles Pytagora interpres hunc numerum

adeo

adeo extollit vt eum opificem & causam omnium asserat : quia nihil dici aut fieri potest nisi à quaternario numero tamquam à radice & fundamento omnium proueniat: hinc per ipsum tamqua per sacrum quoddam iurabant Pytagorei, alludentes (vt opinor) ad Tetragrammon Hebreorum à quibus secretiora illa dogmata suscepere. Plutarque en la creation de l'ame du monde chap. xiiij. apres auoir raconté les proprietés du nombre de quarante, raporte toutes ses perfections au nombre de quatre, comme s'ensuit: Et ce nombre (dit il) vient par multiplication de la vertu du quaternaire : car fi vous multipliez quatre fois chacun des quatre premiers nombres pris à part soy, c'est à scauoir vn, deux, trois, quatre, il en prouiendra quatre, huict, douze, seize, qui sommes ensemble ferot quarante. Et ces quarante là contiennent encor toutes les raisons 🕑 proportions des consonances, pour ce que seize comparé à douze à proportion sesquitierce, à huit double, à quatre quadruple, & les douze à huit, sesquialtere, à quatre triple qui fot les proportios de la quarte, de la quinte, de l'octaueU de la quinziesme, &c. A toutes les perfections susdictes, on peult encor adiouster que le nombre quaternaire peut sussire pour les nottes de musique, d'autant que les nottes susdittes se repetent de quarte en quarte comme se dira au chapitre suiuant: & partant fault croire que Guido l'eust plustot choisy qu'vn plus grand, s'il n'eust eu autre esgard qu'à la perfection du nombre, comme dit Puteanus. Mais les raisons cy dessus alleguées monstrent euidemment les six nottes susdicts auoir esté inuétées pour represéter les six modes principales de musique.

Où est respondu à aucunes obiections.

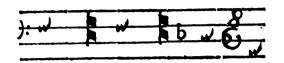
M A 1 s que dirons nous qu'aucuns de nostre temps ont changé & augmenté le nombre des nottes susdictes, les vns en forgeat huit nottes Huit nottes inuêtees par toutes neuues, les autres en adjoustat seulement deux aucuns medernes de la dernes de l nouuelles aux six susdictes pour auoir viij. nottes, à sçauoir, vt, re,mi, fa,sol,la,sy,o, respondantes à leur viij. tons: ne semble il point qu'ils ont les mesmes raisons, & le mesme fondement, que nous. Car pourquoy ne leur sera il licite, par leurs viij. tons prouuer viij. nottes, comme parenos six nottes nous prouuons six modes principalles? veu mesmement (comme a esté dist) que l'vn des nombres, se doit rapporter à l'autre. Ét à la verité, s'ils pouuoient prouuer viij. modes principalles, facilement ie leur accorderoy les viij. nottes, par-ce que l'vn & l'aultre procede d'yn mesme fondement. Mais comme l'antecedent est faux, & du tout impossible (ainsi que monstrerons cy apres) aussi la consequence ne peut estre d'aucune valeur. Si est-ce toutesfois, qu'elles ont esté plausiblement receuës. Car l'an 1574. lors que ie demeuroy en la ville d'Anuers, on ne parloit entre les musiciens, que des nouuelles nottes: tant est la nature de l'homme, conuoiteuse de nouueautez, & curieuse de les receuoir.

Autres ont forgé des cless toutes nouuelles, & pour inventéqua-tre cless seutout, lement.

62 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Autres ont tout, n'en ont voulu auoir que quatre, à sçausir, tre cless ieu. Ffaut, Csolfavt, bmol, & l'espace dessoubs Gsolrevt, not-lement.

tées comme s'ensuyt.



Nounelle me hode pour apprédre en peu de temps à chanter fa patie.

Nouvelle Adioustant pour tout precepte vne reigle generale pour appré- & infaillible qui est telle.

Ffart, monte par cinq & descend par quatre.

Csolfavt monte par quatre & descend par cinq:

Bmol monte par cinq & descend par quatre:

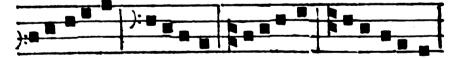
L'espace dessouls Golreve mote par cinq & desced par quatre.

Monter par cinq, signifie monter par fa, sol, re, my fa.

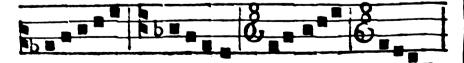
Monter par quatre, est monter, par fa, re, my, fa,

Descendre par cinq, c'est descendre par fa, my, la, sol, fa.

Et descendre par quatre, c'est descendre par sa, la, sol, sa. Exemple.



fasol remy fa. falasol fa. faremy fa. famy lasol fa.



fasol remyfa. falasol fa. fasol remy fa. falasol fa. Le

Le fondement de ceste nouvelle invention est tiré de ce, que les mutations de la musique, se commencét tousiours apres le fa, soit en montat, ou en descendat: & partant nous monstre les quatre cless, ou plustost les quatre marques, qui nous enseignent, où on doit chanter sa: & d'autant que la quinte & la quarte s'étresuyuent tousiours l'vn l'autre (qui cause l'alternatiue des chants susdicts) sçachant laquelle des cless commence par cinq, & laquelle commence par quatre, tant en montant qu'en descendant, facilement se peut colliger la reste des nottes. Ceste inuétió est fort fubtile, par laquelle on pourroit,en peu de iours, apprendre à chanter les nottes de toute sorte de chant, sãs auoir cognoissance d'autre cless que des susdictes. Et moy-mesme en ay saict l'espreuue quelquesois. Mais comme vne chose qui n'a point bon fondement, ne peut estre de logue durée: aussi ceste inuentio nouuelle (qui n'enseignoit autre chose que les mutations de la musique, & ne penetroit point plus oultre que l'escorce) en peu de temps est tellement esuanouye, qu'auiourd'huy nul ne sçait quasi à parler du changement susdict. Or tant s'en fault que le changement de Guido ait esté tel, qu'au contraire il a osté l'abus, & reduit le tout en son naturel. Car le nombre de six nottes n'a point esté choisy legieremet, ny à la volée, ains tiré de la nature du diapaso, qui est le vray fondement de la musique. Et come il a esté monstré cy dessus, que la nature du diapason ne souffre que six modes

64 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART modes principalles, aussi est il facile de prouuer, qu'elrourqu'yi le ne sousser que six nottes. Car si la disposition du
ne pe it a diapason requiert, qu'apres la quinte, suyue toussours
la quarte, & qu'apres la quarte suyue infailliblement
la quinte (d'où prouiennent les deux sortes de chant,
qui suyuent continuellement l'vn l'autre, que nous appellons ordinairement de nature, & de h quaire, d'ont l'vn monte par fa, re, my, fa, & l'autre par fa, sol, re, my, fa, comme tantost a esté dict) il est impossible, qu'apres le la, il y puisse auoir certaine notte; d'autant qu'il n'y a point de certaine mesure: car apres le la, d'elamy, il ne suyt qu'vn demy ton: & apres le la, d'alamire, il suyt vn ton parfaict. Par où ap-pert, que la mesure n'est pas esgale, & partant ne peut auoir de notte certaine. Car la notte n'est autre chose, qu'vne marque d'vne certaine mesure qu'il y a de chascune notte à sa voisine, ce que pouuons prouuer par la praticque ordinaire. Car de l'vt au re, il y a tousiours vn ton parfaict; semblablement du re au my; mais du my au sa, il n'y a que demy ton; & du sa au sol, il y a vn ton parfaict; & du sol, au la, semblablement vn ton. Ce qui est tellement veritable, que c'est ce que l'on doit croire le premier (appellé par les Philosophes, Primò verum) comme le principe & lepremier fondemét de la musique. Qui est cause, que le premier qu'on enseigne, c'est d'entonner, vi, re, my, fa, sol, la. Et partant veu que du la, en auant, il n'y a point de certaine mesure insques à la notte ensuyuate,

par-ce qu'aucunefois il suyt vn ton, aucunefois vn demy ton (comme a esté monstré) il appert, qu'il ne peut auoir de notte certaine apres le la, &, par conse-quent, qu'il ne peut auoir que les six nottes susdictes.

Il est bien vray, que le nombre des nottes susdictes peut estre moindre pour chanter toutes sortes de chât (car veu qu'apres le demy ton, les nottes se repetent, se qu'au plus tart, le demy ton se rencontre à la cinquiesme notte, comme il se voit en ceste quinte, sa, sol, re, my, sa, il est maniseste, que quatre nottes diuerses peuuent suffire, pour chanter toute sorte de Quitre not-chant) mais il ne peut eitre le vray nombre des not-suffire, pour chanter toutes, d'autant qu'il ne satisfaict à la grandeur & esten-te sorte de duë du diapason, qui est la reigle & la mesure de tout ce qui est en la musique. Et pour ceste cause Guido en a institué six, qui est la nombre complet & bastant à la grandeur susdicte, comme le tesmoigne Genebrardus, quand il dict, que Guido primus excogitauit sex notulas, per integrum diapason distinguendas. Par-ce qu'é tout le diapason n'é peut auoir que six diuerses, en gardant, dy-ie, l'entresuytte de deux sortes de chant, de nature & de quaire, cmome il a esté dict.

Ie sçay bien, si on veut considerer seulement les

sept interualles du diapason, signifiées par les sept cless que nous auons auiourd'huy en la musique, à sçauoir A lamire, B sa \(\mu \) my, C solfavt, D lasolre, Elamy, Ffavt, G'solrevt, qu'on pourroit

66 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART en quelque maniere constituer sept nottes, accommodant à chasque clef vne notte, sans plus, ne prenant esgard à la diuersité des chants de nature & de paquaire, aux deductions, mutations, ny à changement quelconque, soit que le chant monte ou descende.

Exicius PuComme a faict Ericius Putcanus, homme tres-docte, teanus à intienté sept en son liure intitulé Musathena, lequel est venu en mes mottes. mains lors primes que ie deliberoy de mettre cest'œuure en lumiere. Et combien que par la suytte de nostre discours, on puisse assés entendre, que ledice noître discours, on puisse alles entendre, que sedict liure ne faict rien contre nous, ayant ja sussissamment respondu quasi à cas semblable, & specialement lors que nous auons monstré en ce mesme chapitre que la clef de bfalmy est inutile pour former vn diapason n'ayant point de quinte en montant, ny de quarte en descendant: & partant ne merite point de notte propre. Toutessois, d'autant que le nombre de sept, & les raisons qu'allegue ledict Puteanus, sembles directement batre contre le nombre de sex pottes que pous avens posé bre de six nottes, que nous auons posé, comme six pierres sondamentales, sur lesquelles nous auons sondé les six modes principales, nous auons trouné expedient, de nous arrester icy vn peu. Protestant toutes sois bien expressement, que n'entendons nous attaquer audict personnage en maniere quel-conque, le recognoissant vn million de sois plus sufficant que nous: 80 p'entendos restruer py controler son sant que nous: & n'entendos refuter ny controler son opinion; ains seulement desfendre, guaratir, & expliquer

quer la nostre, & donner raison pertinente, pour quoy nous reiectons le nombre des sept nottes, come inutil pour nostre dessein, encor qu'il soit (peut estre) propre pour le sien, comme monstrerons briefuement.

Nostre intention n'a esté autre, & n'auons en-L'intention de l'autheur treprins cest'œuure, que pour enseigner & expli-en conuné-cant cest'quer les modes de musique, & les distinguer des œuure. tons de l'Eglise, comme porte le tiltre de nostre liure. A quoy ledict autheur n'a prins nul esgard, ains appert par son discours, qu'il n'a augmenté le nombre des nottes, en adioustant la septiesme, L'intension que pour euiter les difficultés & facheries qu'il y de Puteanus en adioussait à cognoistre le changement & mutation du chant la septiesme notte. & repetition des nottes, disant au ix. chapitre comme s'ensuyt. Sena ha nota (parlant des six nottes que nous auons auiourd'huy.) Sic inuenta vsum sui apud musicum passim gregem, sed tardum admodum difficilemque prabent. Que enim mora mutationum, confusio claunm, substitutio vocum? videas plerosque, atque indigneris, bonam atatem impendise huic arti, & exiguum tamen profecisse, perfectos annis prius quam istiusmodi lectione. Difficultas scilicet obstat, remoramque plerisque facit. Ego tollam cursumque vniuersum facilem, & expeditum reddam. Et vn pcu plus oultre: Ego adiungo, & molestias istas fugiens, notarum numerum augeo, & senis receptis, vt Musathena constituatur, comitem vnam adycio, bi, eundem ordinem seruo, vt, re, mi, fa, sol, la, bi. Par lesquelles parolles appert manisestement,

68 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART que son but n'a esté autre, & qu'il n'a choisi le nombre des sept nottes à autre fin, que pour euiter les difficultés qu'il y a au changement des clefs, & à la repetition des nottes. Et à la verité, accommodant à chasque clef sa notte (comme faict ledict autheur, au xvij.chapitre, disant: A sibi adciscit la, B, bi: C vt, D re, E m: F, fa: G, sol:)il est facil en peu de temps, d'appré-L'invention dre à chanter les nottes de quelque musique, n'y ayat vtile, pour n'y chant n'y nottes à changer, demourant tousiours appredre en l'y chante l'y nottes à changer, de modard peu de téps la mesme notte pour la mesme clef, soit en montant nottes de la ou descendant: Le chemin est beau & ample iusques musique.

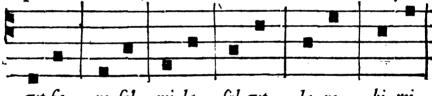
là, à sçauoir pour chanter les nottes de la musique: mais si on veut passer plus oultre, & paruenir à la cognoissance des modes de musique, qui est le but où tend ce petit traicté, on ne peut continuer ce chemin icy, il faut retourner, & passer necessairemet par les difficultés auant-dictes, & entendre les mutations & repetition des nottes, & les pratiquer suyuant l'intention de celuy qui les a inuenté. La mode (comme a esté dict) n'est autre chose qu'vn diapason, composé d'vn diapenté & vn diatessaron, la difference duquel diapason ne se cognoit que par les diuerses especes susdictes de diapenté & diatessaron, dont il est composé. Donc pour cognoistre les especes de diapason, il saut premierement cognoistre les En toute la diuerses especes de diapenté & diatessaron. Or musique il ne peut auroir est-il certain, qu'en toute la musique il ne peut suite trois

que trois auoir que trois especes de diatessaron, & quatre diatellaron.

de diapenté, suyuant le nombre des interualles que & quatre escontient chacuae consonnance ou le demy ton se pente. doit changer comme a esté monstré cy dessus. D'où s'ensuyt que les especes de diatessaron ne peuuét estre representées qu'en trois diuerses sortes, & les especes de diapente, en quatre; & partant faut repeter les mes nottes, pour declarer tant mieux que ce sont aussy les mesmes especes: car à ces sins ont esté adpourque de la diverse de la pourque de diverse de la pourque de diverse de la pourque de diverse moigne Glarean, au ij. chapitre de son premier liure; clef diverses nottes à telle intention ont esté inuenté les deux sortes de chant, de nature & de | quaire, qui s'entresuyuent cotinuellemet l'vn l'autre, en repetat les nottes susdictes, pour signifier que ce sont aussi les mesmes especes de diapenté & diatessaron, dont est composé le diapason. Laquelle repetition n'a point esté oubliée par Guido, lequel, encor qu'il ait subtilement inuenté les six nottes que nous auons auiourd'huy, pour seruir de basse aux six modes principalles, ce neantmoins il a voulu, que ceste repetition sut obseruée, comme le remarque Glarean, au ij. chapitre susdit, disant : Porrò deinde in spatio supra secundam lineam duas Guido ponit voces, fa, ac vt, praposita, C, littera, vt nouus hie sex vocum ordo incipiat,qui præcedentem ordinem ascensu desicientem excipiat, nec tamen ad finem prioris incipiat, sed in medio, vt natura similes voces in eadem locentur claue. Et n'oublie point aussi d'expliquer la cause de ceste repetition, qui est, assin de remarquer le demy ton entre le my & le sa, duquel demy

ton est tirée la difference des especes de diapété & diatessantes sont des nottes set necessaire, pour fai. Par où on voit, que la repetition des necessaire, pour facilement cognoistre, pour par le demy ton, les diuerses especes de diapété & diafes especes de diapente tessant, par lesquelles se doit cognoistre la diuersité des especes de diapente la diuersité des especes de diapason.

Au cotraire, si (en laissant ceste repetitio) nous voulons vser des sept nottes, que ledict autheur nous propose: au lieu de la facilité promise, en quelles difficultés, & en quel labyrinthe nous trouveros nous plongez? quant les trois especes de diatessaron nous seront representées en six diverses sortes, comme s'ensuyt:



Estranges especes de diatessaron. vt fa, re sol, mi la, sol vt, la re, bi mi.

Et semblablement les quatre especes de diapente, en six diuerses manieres, telles que s'ensuyt:



Estranges especes de diapente. Laquelle diversité nous ennemerait tent d'obscuri

Laquelle diuersité nous apporteroit tant d'obscurités & de confusion entre les especes susdictes, qu'il seroit

seroit impossible, parmy tat de tenebres & brouillats, Les especes de diapente, faire paroistre le vray nombre des especes de diapa- & diatessaro · son: qui est-ce à quoy tend tout nostre discours. Quat inutiles pour aux raisons & authoritez que ledict autheur donne stre les espe-& allegue en approbation de sa septiesme notte, si ces de diapaon les veut bien examiner, suyuant l'intention de leurs autheurs, on trouuera qu'elles ne font rien contre nous, ayants allegué quasi tous les mesmes autheurs, pour prouuer le semblable, au premier chapitre de nostre premiere partie. Et affin qu'on voye son fondement, & que chaseun puisse iuger de nostre faict, nous reprendrons icy les mesmes parolles dont il vse, en donnant ses raisons au commencement de son x. chapitre. Sed priusquam (dit-il)septenarium hunc numeru excutiamus latius, & aptemus Arti, ratione" eius videamus & fundamentum, ne quid temere innouare visi, U aperire os contra vulgi totius sensum U musicorum omnium cosensum. Cum not a iudices vocum sint, & quadam quasi lingua, tot esse notas necessum est, quot voces, sed septem distincta tantum voces sunt, & latini illo Apollinis oraculo firmata,

Septem discrimina vocum,

Septem ergo nota: Per voces, autem, septem illos sonos, fine sonitus intelligo, quos, vt lucretius ait,

dessept nottes de Putez-

Corpore nostro

Exprimimus, rectog, for as emittimus ore: quos, Mobilis articulat neruoru dedala lingua, Formaturag, labroru pro parte figurat. Et peu apres au mesme chapitre: Caterum banc vocem Heptadem Ptulomaus, lib. ij. de musica, sirmat, Voces inquiens,

Fondement

LES TONS DE M. PIERRE MAILLART inquiens, natura, neque plures neque pauciores esse posse quam Septem. Au chapitre ensuyuant:

Tuque testudo resonare septem callida neruis.

Ét ainsi colequément, par les sept cordes de la lyre, & des autres instruméts, par les sept planettes, & autres speculations qu'il apporte, tirées du nombre de Tous les ar-gument de sept, tache de faire approuuer sa septiesme notte. Mais Puteanus ne prouuent tous ses arguments, & les authoritez qu'il allegue, ne autre chose, peuuét prouuer autre chose, sinon qu'il n'y a que sept y a sept voix cordes, ou sept clefs, qui nous representent sept voix differetes en la musique. A quoy nous nous accordos tres-volontiers, ayans enseigné le mesme (comme a esté dict) au j. chapitre de nostre premiere partie, donant pour fondement & preuue de nostre dire, la grã-Raisō pour-quoy il ne deur & estenduë du diapason, qui est la mesure essenpeut auoir que le la musique, le quel ne cotenant en son enclos differentes en la musi. que sept interualles, ne peut aussi fournir que sept cordes, ou sept voix differentes, d'autant que la huictiesme conuiet auec la premiere, la ix. auec la ij.la x.auec

la iij. & ainsy de suytte comme dict aussi le mesme autheur au 12. chapitre cocluant que partat il doit auoir aussy sept nottes pour les represéter. Ce que nous cofessons & aduouons aussi, moyennant qu'on prenne le mot de notte, come font les ancies: à sçauoir pour vne marque ou signe qui represente les cordes susdictes, au lieu desquelles cordes, nous vsons maintenat de clefs, lesquelles sot nottées & signifiées par les sept premieres lettres de l'alphabet, A, B, C, D, E, F, G, comme

Raisō pourque.

a esté dict plusieurs sois. Et appert manisestement, que la viij. est la mesme que la premiere, la ix. la mesme que la ij. & ainsi consequemment, par-ce que les lettres susdictes se repetent au dessus du diapason. Car il ne fault penser que les anciens ayent voulu parler des nottes dont nous vsons auiourd'huy pour sol-fier ou notter nostre musique, lesquelles n'ont esté inuentées par Guido, que bien long temps apres, & à autre fin, come a esté dit & dirons encor tantost, ains des nottes ou marques dont ils vsoient pour signifier leurs cordes, lesquelles maintenant nous appellons Les nottes cless. Ce que nous prouuerons facilement. Premiere-gnisoit les ment, donc, que la clef soit ce que les anciens appel-quelles nous loient corde, il n'en faut point doubter: Glarcan le maintenant dict clairement, au ij. chapitre du premier liure : Veteres mufici (ce dict-il) claueis neruos appellabant. Froscius, les cordes au xv. chapitre de sa musique, rapporte les cless que sont reserves nous auons maintenat, aux cordes anciennes, comme s'ensuyt: Fides autem fignatæ, antiquitus inuentæ sunt qua- uos auious-d'huy. tuor, nempe Parhypate meson, trite synemenon, trite diezengmenon, & paranete hyperboleon, hoc est F, B, C, & G. his recens adiecta connumerantur G & dd. Quarum omnium vna aut altera cantioni, vii perfertur, prapofita, reliquas fides alternatim per lineas & spatia distributas facile est intelligere. Où on voit manisestement, que les cordes sont referées aux clefs du iourd'huy, represétées par les quatre lettres susdictes, qui signifient F favt, C solfavt, Gsolreyt, & le bmol. Et appert aussi que les nottes

aux cless, que nous a-

TONS DE M. PIERRE MAILLART

fignifioyent les cordes.

& marques dont vsoient les anciens, ont esté inuentées pour signifier leurs cordes, car quant Boëce dit, au xiiij. chapitre du iiij. liure de sa musique, Per singulos modos à veteribus muficis vnaqueque vox diversis notulis insignita est. Et au xvj. chapitre ensuyuant expliquant la table des nottes susdictes, il monstre manisestement que les nottes signifient les cordes, d'autat qu'il monstre que la premiere notte represente la premiere corde, la ij. notte signifie la ij. corde, & ainsi consecutiuement, comme se peut, veoir aux lieux susallegués, ce que le mesme autheur prouue plus manisestemétau iij.chapitre du iiij.liure, come encor a esté dict.) Vete-res excogitarunt notulas quas da quibus neruorum vocabula no-

l'escriture des nottes anciennes.

Autre preu-ueparla pra-tarentur. La pratique des ancies nous enseigne le mestique & par me, d'autant que leurs nottes estoient escrites sur leurs vers lesquelles signifient combié il falloit hauser ou abaisser la voix (comme le declare le mesme autheur au chap.viij.)ce qu'il ne se pouuoit entédre que par la corde par laquelle (comme par la clef du iour-d'huy) s'étend quelle distance il y a de l'vne à l'autre. De sorte qu'il appert que les nottes ancienes representoiét les cordes au lieu desquelles nous vsons maintenant des clefs. Prenant doc la notte en cestesorte, nous disős, auec ledict autheur, qu'il doit auoir sept nottes, pour signifier les sept voix differentes, contenuës au diapason, qui ne sont autre chose que les sept cless-re-presentées maintenant par les sept premieres lettres de l'alphabet, comme plusieurs fois a esté repeté. Mais oultre

oultre celles-là, & sans preiudicier à l'antiquité, Guido en a inuenté six autres, à sçauoir, vt, re, my, fa, sol, la, Difference entre les rot-non à intention de monstrer la gradeur & estédue du tes moder-nes & an-diapaso (come pretéd ledict autheur, & qui est suffisa-ciennes. met prouué par les sept cless auat-dictes ains pour expliquer sa nature, & recognoistre ses parties & leur differece. Car cossistant sa nature en la mediatio (come a esté mostré cy dessus)il le faut necessairement diuiser pour auoir parfaicte cognoissance de ses deux parties. Ce que les anciés nous ot enseigné, le divisat premieremet en deux tetracordes, l'vn coioinct, & l'autre disioinet; puis par les proportios sesquitierce & sesquialtere; par apres en vn diapété & vn diatessaró, qu'o appelle maintenat vne quinte & vne quarte. Mais Guido, pour declarer & esclarcir mieux les parties susdictes, & mostrer au doigt la difference de chacune espece de diapété & diatessarő, à inuété les six nottes susdictes, lesquelles il fait si dextremet repeter, que chacune espece a tousiours vn demy to entre les mesmes nottes, à sçauoir être le my & le fa, assin de pouuoir remarquer in-Comme par les nottes cotinét la diuersité des especes susdictes, & recognoi- modernes stre, par icelles, le nobre legitime des especes de diapa-lement reson. C'est hors de propos, doc, d'alleguer maintenat dinets est l'authorité des ancies, pour corriger le nobre des not-pente, & tes de Guido, lesquelles ils n'ont iamais cogneu, & diatellator. moins entédu so intétio. Et ne faut péser, que Guido, & toute l'escolle des Musicies, ait esté si mal instruicte, qu'elle ait ignoré les sept voix differétes de la musique,

76 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART sique, en sorte qu'il sut besoing d'vn nouueau maistre pour nous l'enseigner, & d'vne septiesme notte pour la signifier. Tous Musiciens, d'vn comun cosentement, consessent & aduoüent sept voix differentes, signifiées (comme a esté dit) par les sept cless, lesquelles Guido à disposé sur la mesme forme & modelle des cordes anciennes. Mais il en a voulu instituer six autres, tant pour les repetitions susdictes, que pour seruir de fondement & de base aux six especes principales du diapason, comme plus amplement à esté declaré cy dessus. Veu, donc, que la septiesme notte dudict autheur, empesche la repetition susdicte tant necessaire pour la cognoissance des especes de diapason, & qu'elle ne peut aussi seruir de base ou de notte sondamétale à au-cune mode de musique, n'ayant point de diapenté en haut, ny de diatessaron en bas, ce que nous auons mostré cy dessus estre requis, à bon droict nous la reie-ctos, come impertinéte & inutile pour nostre dessein.

La septiéme notte de Puteanus reieciće, & pourquoy.

Distinction de Guido entre la mun:,& la moderne.

Et affin d'acheuer vne fois auec ceux qui traictét de ces nottes icy, sera besoing que nous respondions aussi briefuement à la distinctió que faict Guido Pan-Pancirollus cirollus, entre la musique ancienne, & la moderne, sique anc e- appellant ceste cy Barbare & sans aucun artifice, parce qu'on ny oit (ce dict-il) que des nottes & des voix, sans y entendre aucuns mots: & l'autre la vtaye musique d'autant qu'on y entend les parolles ensemble auec la melodie. Nous reprendrons icy son texte entier assin de mieux comprendre son intention. Expositis artibus artibus mechanicis ad liberales deueniam quarum mullum hodie extat vestigium. Vna ex his est musica, veram antiquitus scientiam & practicam continens. Incredibili enimdele ctatione auscultantes adficiebat, vt ex scriptoribus deprehenditur. Siquidem vna cum melodia, integra percipiebantur verba. Qua cum si recens hac nostra conferatur barbara omnino merito erit habenda: siquidem in hac non nist voces & clamcres, absque verbis, audiuntur, vnde aures tantummodo parumper pascit, absque aliqua intellectus delectatione. Recentiores autem musica notula, quas vocant, originem trabunt ex hymno Diuo Iohanni sacro: quem monachus quidam in officiolo suo ad hunc modum habebat consignatum.

Vt queant laxis

Resonare fsbris

Mira gestorum

Famuli tuorum

Solue polluti

Laby reatum

Sancte Iohannes.

Ex hoc hymno religiosus iste primas cuiuslibet versus sillabas que sunt vt, re, my, fa, sol, la, pro primis notis cantus posuit: & cantu isto in manus collocato, cantare incepit, ac voces cum notis quas in lineas posuerat, n concordiam redigere. Atque ita ex hac praxi, & vocum harmonia siue concentu theoria quedam postea suit hausta, que tamen neque scientia est, neque vetus illa Mathematica,

78 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART qua septem costabat vocibus, vt ex illo Virgilij versu deprehenditur. Obloquitur numeris septem discrimina vocu. Cardinalis ferrariensis circa hanc indagandam satis multum sudauit : sed Frustra. Ars itaque ista plane est extincta. Na qui libros de verahac mufica conscriptos legunt ad praxim & vsum conuertere nesciunt. le ne me veux empescher icy à resuter ceste opinio pour reparer le blasme fait à nostre musique, & l'affrachir de ceste calomnie, esperat de prouuer, en la suytte de nostre discours, par demostrations claires & manifestes que nostre musique est bastie sur les mesmes fondements & principes, coposée de mesmes co-fonaces & accords, diuisée és mesmes tetracordes & disposer en vn mesme genre de melodie que l'ancienne, tellemet que le Cardinal de Ferrare, & tous autres qui voudront considerer nos raisons, aurot dequoy se cotéter, & de croire asseuremet que nous auos la mesme musique qu'ont eu les anciens. Seulemet faut voir icy, s'il est vray qu'on ne chate en nostre musique que des nottes sans parolles. Ie confesse que si on de-mande aux enfans ou à ceux qui commencent à apprendre la musique, s'ils sçauent bien chanter, ils respondront, qu'ils sçauent bien chanter les nottes : les autres plus auançés diront, qu'ils commencent à chãter les mots: Mais ceux qui sçauent leur partie, ie dis, les vrays & parfaicts Musicies, desquels on ented parler quad on parle de Musicies, ne chatet point les not-Les nottes tes, ains chantét les mots lesquels sont eptédus en no-tent point stre musique ensemble auecq la melodie, ainsi qu'en

l'ancienne musique. Par où se voit le tort qu'on faict que moder-ne, sinon par à nostre musique en l'appellat barbare soubs pretexte les enfans qu'on ny ented que des nottes qui ne seruét que pour us. les enfans & apprétifs lesquels ne peuuet estre mis au La musique moderne rãg des Musicies : ce sot appellatiosingenieusemet inuétees pour façoner la voix humaine & l'accoustumer Guido Panà bié & parfaictemet intoner les sept voix de la musi-Pourquoy que par certaine distinction de tons, & demy tos, come les nottes a esté dict. Mais depuis que la voix humaine est vne uentées. fois accomodée, & habituée à ceste intonation il n'est plus question d'vser des nottes en chatant. Ie me rapporte aux ecclesiastiques, si on ne châte point les mots au chất de l'Eglise: le me rapporte aux Musiciés, si iamais il est questió de châter les nottes en faisat la musique, si on ne veut estre moqué & tracé hors du nobre des Musiciés. C'est vn abus donc tresmaniseste, de dire que l'vsage des nottes auroit estaint ou empesché au- ne peuvent cunemét l'art de musique veu qu'elles ne changét ny l'art de la alterét en rie la musique ne seruat que d'adresse pour musique. facilemet appredre à chanter & pour faire mieux entédre le faict de la musique.

ou appren-

La mulique blasmée à tort par

CHAPITRE

Où est prouué, que le nombre des xy. modes est necessaire, pour la perfection du corps de musique.

E nobre des modes susdictes se peut encor prouuer par l'authorité des áciés. Car, écorquenous n'ayos point les lieux & tesmoignages si exprés que desiros bie; si est-ce, que voulas prédre esgard à ce qu'ils

en disent, il nous sera facile de cognoistre, qu'ils ont eu les mesmes modes, & en mesme nombre, qu'auons Le nombre dict cy dessus. Car examinat bien ce que dict Platon, modes prouenté par plussieurs au ment, qu'il les a tous cogneu: comme le tesmoigne ment, qu'il les a tous cogneu: comme le tesmoigne Glarean, en sa preface, quant il dict: Plato, cum sape modorum meminerit (harmonias vocat) certè lib. 3. de republica, sex principes modos nominat, quibus si plagios singulos dabimus, quis neget duodecim esse modos? Plutarque ne les aduouë point seulement, ains monstre encor, que les

Comme Phrinis, lequel en me iettant Son tourbillon, & me pirouëttant, Tournant, virant, trouua douze harmonies, Selon sa muse, en cinq cordes garnies.

Pherecrates, disant:

anciens les ont receuz, quant il allegue l'ancien Poëte

Le solitaire, en Thiard, nous tesmoigne le mesme, quant il interrogue le curieux en ceste sorte: Auez vous souvenance, Curieux (dit-il) d'un certain nombre de modes de chanter, auquel l'antiquité se soit arrestee? Il est (respond le Curieux) tout vulgaire, entre les doctes, que les anciens auvient en tresfrequent vsage la Dorienne, la Phrigienne, & la Lidienne: Encor se trouve (va il continuant) une Folienne, & une Iastienne. Et un peu plus auant, il dict: Depuis à la Lidienne, par Saphon, suit adicusté une Mixolidienne. Qui sont les six modes, que nous tenons encor pour le present. Thiard passe plus outre, car il ne se contente point

de tesmoigner, que les anciens ont cogneu le nom-bre sus discret, mais plus auant poursuyuat son discours, apres auoir declaré coment le diapaso (composé d'vn plusieurs raisons. sortes, à sçauoir, Harmonique, & Arithmetique, il prouue, par arguments & demonstrations tres-euidentes, que, par l'assemblement des deux consonnances sudictes, naissent douze formes de diapason, comme s'ensuyt : Imaginés (dit: le, Curieux parlant à Pasithéc) que la premiere forme soit de proslambanomene à mese, composé d'un diatessaron de proslambanomene à lichanos hypaton, & d'vn diapente de lichanos hypaton à mese, par mepartement Arithmetique. La seconde sera semblablement de proslambanomene à mese, mais en mepartement Harmonique, montant d'on diapente, depuis proslambanomene à hypate meson, & d'on diatessaron de hypate meson à mese (ce que dirions maintenant pour ladicte premiere forme depuis Are iusques alami-'re ayant D solre, pour mediation, & pour la ij. de-puis Are iusques alamire ayant elamy pour me-diation.) Voyez vous pas (dit-il) que la premiere espece de diapason reçoit deux formes? euidemment (respond elle) mais toutes les autres especes, sont elles ainsi transformalles? I'en excepte deux (replique il) à sçauoir, la ij. (que nous disons de | my en bfa|my) qui b sa | my ne peut estre formée harmoniquement, pour-ce que depuis n'a point de hypate hypaton, iusques à parypate meson (qui deburoit montant, se pattant ne estre diapente, pour composer un diapason Harmonique) reut estre 1 n'y vne forte.

LES TONS DE M. PIERRE MAILLART.

Ffavt n'a point de quarte en montant & partant ne peut estre vac forie.

il n'y a que demy diapenté de deux tons & deux demy tons: Et depuis parypate meson, iusques a Paramese (qui deburoit seulement sonner diatessaron, de deux tons & vn demy) il y a ce qu'on appelle triton, c'est à dire, trois tons entiers. Pardivisé qu'en quoy ceste seconde espece ne reçoit pas deux formes non plus que la sixiesme (que nous dissons d'Ffavt jusques Ffavt) qui divisée arithmetiquement souffriroit mesme imperfection de trois tons embas, pour diatesaron, & en haut, de deux tons & deux demy tons seulement, pour diapente, comme il appert depuis parypate meson, insques a tritehiperboleon. I'entends bien maintenant (dit-elle) que de cinq especes trasformables, & de deux autres; naisset douze formes de diapaso. Iusques icy Thiard; Thiard prouue qu'il qui par icelles parolles monstre euidément, non seu-

inodes, parce qu'il y a cinq especes transformadiuisées en & deux autres.

y a douze lement que les anciens ont eu le mesme nombre des modes que nous, mais aussi qu'il n'é peut auoir d'aude diapason tres, ce qu'il prouue par la nature du diapason. So arble, (c'est à gument est vn peu differét à cestuy que nous auons peuvet estre allegué cy dessus, tiré de Guido Aretinus au chap. ix. diuitées en car nous auons monstré les douze especes susdictes, par les six nottes respondantes à six cless, à sçauoir C solfavt, D lasolre, E lamy, F favt, G solrevt, alamire, lesquelles formet chacune vn diapason Harmonique, & vn Arithmetique, faisant enseble douze formes de diapason: & le solitaire, en Thiard, suyt l'ordre des clefs, començant à proflambanomene, qui respond à celle que nous appellos Are: etre lesquelles il en trouue cinq,qui ot deux medietez, à sçauoir, Harmonique & Arithmetique, & partat coposét deux sortes de diapason;

paso; & deux qui n'ont qu'vne medieté, qui est cause aussi, qu'elles ne peuuent former que chacune vn dia-paso, à sçauoir, Ffavt (qui ne peut former qu'vne espe-ce Harmonique) & bfa my, vne espece Arithmetique: dot resultet douze formes, comme a esté dict. Mais la cause qui sert & demostre, qu'il y a douze especes, & qui sert aussi à prouuer qu'il n'é peut auoir d'auantage, est la mesme, à sçauoir, pour-ce que depuis hypate hypato, iusques a parypathe meson (que nous disons, depuis my iusques Ffavt) il n'y a point de diapente, & depuis paripathe meson, iusques a paramese (que nous disos, depuis Ffavt, iusques a b fa fmy) il n'y a point de diatessaron. De sorte, que comme la verité demeure toussours verité, de quel costé qu'on la veuille tour-ner, aussi en quelle sorte qu'on veuille expliquer le diapason, on y trouuera toussours douze modes, & non plus. Mais aucuns esprits subtils trouueront (peut estre) quelque remede aux empeschements susdicts; car s'il est ainsi, que les nottes ayent esté inuentées, pour representer la voix humaine (laquelle, comme on sçait, peut sonner des tons, & demy tons, par tout indifferément, sans que les cless, ny autre chose, la puissent empescher) pourquoy, doncq, semblable-ment ne pourrons nous châter my en Ffavt, & sa en hmy, affin desormer vn diapente parsaict de h my en Fsavt, & vndiatessaron d'Fsavt en bsahmy? Que si cela est vray (comme on ne le peut nyer) il est certain, que par ce moyen toutes les sept cless scront

84 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART seront renduës transformables, & au lieu du xij. seront trouuez xiiij. formes de diapason: à sçauoir, sept Harmoniques, & sept Arithmetiques. Et à la verité, il séble, que ce nobre icy de sept, soit requis & necessaire pour l'accoplissemet & persectio du corps de musique. Car, si en toute autre chose nous voyons, que le nobre de sept ait ceste proprieté, de signifier toussours quelque generalité come a esté mostré cy dessus) bié plus euidémet, certes, celà se voit en la musique, ou les sept interualles du diapason, realemét & de faict, contiennét entieremét tout ce qui est de la musique. D'où on peut inferer, qu'il y a sept cless, sept especes de diapason, & sept modes. Plusieurs Musiciens semblent fauoriser ceste opinion, non seulement Boëce lequel sé-ble le maintenir sort & serme, ains la pluspart de ceux qui font prosession d'entendre le faict de la musique, pour tous lesquels il semble que Glarca veut respondre, quat il dict, liure ij. chap. v. Esetia, igitur, sine natura, septe duntaxat sut diap. son species, & c. Pour responce, disons premierement, que nous ne voulons point nyer, qua l'imitation de la voix humaines, les nottes ne puissent estre changées, voires autant de fois qu'on voudra : car à cest effect a esté inuentée la main fainte, laquelle nous apprend (comme dict Georgius En toute cles on peut charer toute forte denot- autres) sur chacune cles chanter toutes fortes de nottes, par la tes) & à ces fins ont esté inuentées les marques, qui nous signifient, quant il faut changer le

En toute

my en fa; (à sçauoir le bmol, figuré par vn petit b.)où bien quant il faut changer le fa en my, à sçauoir le dieze, ainsi figuré X. D'où s'ensuit, qu'on peut licitement chanter my en Ffavt, & fa en h my, par l'application des marques susdictes, & former vn diapente tres-parfaict de my en Ffavt, & vn diatessaron d'Ffavt en b fa h my. Mais il ne s'ensuit point pourtant, qu'il y aura sept especes de diapason Harmoniques, & sept Arithmetiques. Car ce changement ne cause point augmentation d'especes, ains seulement transposition de cless, par-ce que par le diese, F favt est changé en b fa | my; & par le bmol, b fa | my en F favt, comme sçauent ceux qui ont cognoissance des mutations de la musique, desquelles auons traicté cy deuat. Car veu que le diapente ne peut estre diuersifié qu'en quatre sortes, & le diatessaron qu'en trois, suyuant le nombre des interualles que contient chacune consonnance, esquels le demy ton peut estre changé, comme a lest imposesté monstré cy dessus; il est impossible, de pouuoir uoit inuen-ter ou imaimaginer ou songer autre espece de diapente, & diates-giner seulesaron, que celles qui ont esté specifiées cy dessus. Et especes de partant faut necessairement, que le diapente de 4 my diatessaron en Ffavt, & le diatessaron d'Ffaut en b fa | my, par que celles l'application du bmol ou dieze, soit reduit à l'vne des specifies ex especes cy dessus declarées, à sçauoir, par l'adionction du bmol, à la iiij. espece de diapente, & à la premiere de diatessaron; & par l'adionction du dieze, à la iij. de diapente, & à la iij. de diatessaron: & par consequen-

diapente &

86 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART ce, le diapason, prouenant des especes susdictes, sera reduict à l'vne des douze auant-dictes, selon que les especes de diapente & diatessaron auront esté changées, comme facilement se peut considerer. Quant à l'authorité de Boëce, & de ceux de sa suytte, si on la veut bien examiner, on trouuera, qu'elle faict plustost veut bien examiner, on trouuera, qu'elle faict plustost pour nous, que contre nous. Car quant il dict, qu'il n'y a que sept modes, d'autat qu'il n'y a que sept cspeces de diapason, il n'entend point pourtant, que les sept especes susdictes soiét toutes Harmoniques, pour en auoir encor sept autres Arithmetiques. Car, outre ce que nous auons ja monstré, que cela est impossible, & du tout repugnat à la nature du diapason, luy mesme declare assez, que telle n'est point son intention, quant, entre les sept especes susdictes, il mesle les especes Arithmeticques auec les Harmoniques, comme monstrerons tantost. Mais il dict seulement, qu'il ne peut auoir que sept especes de diapason, d'autant que le diapason ne contient que sept cless en son enclos, ce qu'il prouue par la grandeur du diapason. Car si le diapason n'est autre chose, que la distance qu'il y a d'vne cles à vne autre semblable, comme d'Are, insques a alamire, veu que ceste distance ne contient que sept internalles, qui sont les l'an'y a que sept cless essentielles, il n'y aura aussi que sept especientielles. Et pour monstrer cecy plus euidemment, il disposa ses modes selon l'ordre des cless

clefs

cless susdictes (lesquelles sontordinairement represen-tées par les sept lettres premieres de l'alphabeth, A, B,C,D,E,F,G,)commençant à la mode appellée Hypodorius, laquelle a son diapason depuis Are, iusques alamire. Pour la deuxicsme, il prend Hyppo-phrygium, qui consiste entre \(\mu \) my & b sa \(\mu \) my.La iij. est Hyppolidius, qui est de C savt en csolfavt.La iiij. est appellée Dorius, qui a son diapason de D sol re, en d la sol re. La v. qui est Phrigius, consiste entre E la-my & elamy. Sa sixiesme est appellé Lidius, laquelle accomplit son diapason entre F favt & ffavt. Et sa septiesme, appellée Mixolidius, consiste de G sol revt, iusques a gsol revt. Or si on adiouste la viij. il appert qu'elle sera la mesme que la premiere, à sçauoir d'alamire, en Alamire; d'autant que les octaues sont de mesme nature, suyuant ceste reigle auat-dicte: De octauis idem iudicium. Et partant conclud, qu'il ne peut a-uoir que sept modes, respondantes aux sept especes de diapason susdictes. Ce qui est tres-veritable, moyénant qu'il soit bien entendu, à sçauoir des modes premieres & essétielles, d'autat que toutes les autres pro-cedent des sept modes susdictes, & y doiuent toutes estre reduittes. Car comme il est necessaire, que tout soit conclu & contenu au diapason, aussi ne pouuons nous chercher des modes au dessus du diapason, par-ce que ce qui est pardessus, est le mesme que ce qui est contenu en iceluy. Voila doncq ce que veut dire Boëce. Aquoy s'accorder ot facilem et tous vrais Musicies.

88 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART Mais cela n'empesche point, de transformer les especes susdictes par la transpositió des especes de diapente & diatessaron (ce qu'auons monstré, par l'au-thorité d'Aristote, requerir mesme la nature du diapa-son) par laquelle transposition naissent cinq autres modes, pour faire ensemble le nombre de douze, qui sont diuisées en six Harmoniques, & six Arithmetiques, qui est ce que veult dire Glarcan, au lieu susallegué, quant il dict: Essentia, igitur, siue natura, septem duntaxat sunt modi, quia septem dut axat sunt species diapason: At si dividere liceat modos Arithmeticos, ac Harmonicos (qui quidem dividi possimt) duodecim erunt modi. Le mesme nous veut signifier Thyard, au ij: solitaire, quant il dict, que des & espece de sept especes de diapason, naissent douze formes. Vsant d'vne subtile distinction, entre sorme & espece, appellat espece, ceste diuersité qui procede de la differete dispofition des demy tons, & forme, celle, qui vient sculemét de la diuerse situation des especes susdictes de diapéte & diatessaron. De sorte que tant s'en faut, que les sept especes de Boëce puissent en rien preiudicier à nostre dire, qu'au contraire elles seruent de fondement, & de preuue, pour verifier les douze especes susdictes. Car veu que Boëce admet & aduouë les especes Arithmetiques (ses trois premieres estants Arithmetiques, & les quatre autres Harmoniques, comme a csté veu en ce mesme chapitre) il donne occasion de rechercher les autres, & de trouuer, par ceste recherche, le vray nombre des modes : à sçauoir, par la

transpo-

diapalon.

transposition des especes de diapenté & diatessaron. Nous auons trouué expedient, de disposer les especes susdictes en l'ordre qu'auons tenu cy dessus, plustost que de suiure l'ordre de Boëce, lequel messe les especes Arithmetiques indifferément auec les Harmoniques: ce que reprend Thyard, quant il dict, que l'espece Arithmetique n'est point digne d'estre mise en nobre auec les especes Harmoniques; à cause que l'vne est parfaicte, & l'autre imparfaicte. Car l'ordre de nature requiert, que la quinte (comme plus noble) precede la quarte, par-ce qu'elle cossste en la proportion d'autat & demy, & la quarte seulemet en la pro-- portion d'autat & tierce.Et partat nous a semblé necessaire de mostrer premierement le nobre des especes Harmoniques, come plus parfaictes, d'autat qu'elles ont la quinte deuat la quarte; & puis le nobre des especes Arithmetiques. Et semble que la nature du diapason requiert cest ordre. Car sa nature (selo qu'auos monstré) consistat principalemet en la Mediatio, & qu'il y a deux sortes de Mediation, l'vne Harmonique, & l'autre Arithmetique; il falloit aussi necessairement qu'il y eut deux sortes d'especes, l'vne Harmonique, & l'autre Arithmetique. Partant ayant prouué premierement qu'il y a six especes parfaictes-& harmoniques au corps de Musique, & qu'il n'en peut auoir d'auantage, adioustant à chacune son espece Arithmetique, il appert manisestement, que le Le nombre des douze nombre sussdict est le vray nombre des Modes, lequel modes ne-

OO LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

pour l'acco. plillement Mulique.

est necessairement requis, pour l'accomplissement & du corps de perfection du corps de Musique. Et d'autant qu'en toutes les douze especes, la Mediation est changée, il faut tenir pour certain, que l'espece quant & quant est chagée, d'autat qu'en la Mediation consiste la forme du diapason, come a esté mostré cy dessus. Qu'on fors, donc, autant de clefs, qu'on inuente autant de nottes, & telles qu'on voudra, qu'on les change toutes, ou en partie autat de fois qu'on trouuera conuenir, certes le nombre des Modes ne peut estre changé: d'autat qu'il depend de la nature du diapason, lequel demeure tousiours immuable & incorruptible. Et combien que les Modes, de leur nature, ne soient astraintes à certain ordre (comme dirons cy apres) si est-ce, que nous les auons bien voulu disposer en

L'ordre or l'ordre qu'elles sont reçeuës pour le jourd'huy, leur dinaire qu'ô adjoustant leurs propres noms, desquels anciennedonne au. iourd'huy aux Modes ment elles ont esté appellées, pour monstrer que ce de Musique sont aussi les mesmes, desquelles les anciens ont vsé.



Hypomixolidius, Hypocolius, Hypoconicus, Hypodorius, Hypophrygius, Hypolydius, fine Hypojastim.

Reigle generale, pour facillement cognoistre les modes.

Por R facillemet cognoistre les modes susdictes, tant en la musicque, qu'au chant Gregorien, saut notter, que la mode Harmonique (laquelle est aussi appellée autenticque, ou impaire) a tousiours son diapason pardessus la notte finale: Et la mode Arithmeticque (laquelle on appelle aussi inferieure, ou paire) comence son diapason une quarte au dessoubs ladicte notte finale, suyuant ce vers commun:

Vult descendere par, sed scandere vult modus impar.

Le chant, doncq, qui a son diapason pardessus la notte finale, est de la mode impaire: Et le chant qui commence son diapason vne quarte au dessoubs ladicte notte finale, est de la mode paire.

Reigles particulieres.

Le chant qui fine en re, & a son diapason pardessus ledict re, est de la mode Dorienne.

Si le chant descend vne quarte dessoubs ledict re,il est de la mode Hypodorienne.

(Notez que les nottes se prennent par tout en leur siege naturel.)

Le chant qui fine en my, & a son diapason pardessus ledict my, est de la mode Phrigienne.

Si la quarte est dessoubs ledict my, il est de la mode Hypophrigienne.

92 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Le chant qui fine en fa, & a son diapason au dessus ledit fa,est de la mode Lydienne.

Si la quarte est dessoubs ledict fa, il est de la mode Hypolidienne.

Le chant qui fine en sol, & a son diapason par dessus ledict sol, est de la mode Mixolidienne.

S'il descend one quarte dessoubz ledict sol, il est de la mode Hypomixolidienne.

Le chant qui fine en la , & forme son diapason pardessus ledit la, est de la mode Eolienne.

Si la quarte est dessoubs, il est de la mode Hypoeolienne.

Le chant qui fine en vt, & acheue son diapason par dessus ledict. vt, est de la mode Ionique, ou Iastienne.

Si la quarte est dessoubs ledict vt, il est de la mode Hypoionique, ou Hypoyastienne.

D'icy prouient ceste reigle tant renommée entre les Musiciens, que la notte sinale de toutes les modes, est la plus basse notte de la quinte.

Si les deux quartes sont entieres & parfaictes, le chant participera de deux modes.

De sorte, que combien que le diapason soit la mesure de toute la musicque (comme a esté dict plusieurs sois) & que ceste musicque soit la plus parfaicte, qui approche le plus à la persection du diapason, si est-ce,

La mode se proche le plus à la perfection du diapason, si est-ce, recognoit principale-ment par la perfection se doit remarquer principale-ment par la perfection de la quarte, d'autant que la la quarte.

quinte est commune, tant à la mode paire, qu'impaire, & la quarte est celle qui faict distinction entre l'v-

ne & l'autre.D'où s'ensuyt, que la mode sera d'autant plus parfaicte, qu'elle aura la quarte plus parfaicte. En la musique, ou il y a plusieurs parties, les choses susdictes se doiuent remarquer en la partie du teneur.

XII. CHAPITRE

Des trois genres de melodie : A sçauoir, Diatonique, Chromatique, & Enharmonicque.

'AVTANT qu'en la musique se retrouuent Trois gen-J trois fortes de melodie (qu'aucuns appellent die. genres, ou especes de musique) à sçauoir, la Diatonique, la Chromatique, & l'Enharmonicque, & que modes ex toutes les modes cy dessus specifiées, sont soubs le dessus degenre Diatonicque (comme plusieurs fois a esté repe- tous souls eté) aucuns ont prins occasion de dire, qu'il y a autre tonique. musique, & autres modes, que les douze susdictes, à sçauoir, celles qui sont soubs le genre Chromatique, & Enharmonique, come il se peut veoir en Iosephus Zarlinus, chap. 9. de sa 2. partie. Ce qu'ils prouuent, par-ce que les effects de la musique, desquels les hi-Îtoires anciennes font mention, n'ont point esté produits au genre Diatonique, ains au genre Chromatique, ou Enharmonique, lesquels sont plus propres (come ils disent) à esmouuoir les affections. Autrement (disent ils) on verroit maintenant les mesmes effects, & les mesmes operatios, que du passé:D'autat que de mesmes causes sortét les mesmes effects. Ce qui

94 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART est si vulgaire, & tenu pour si asseuré, qu'on auroit de la peine de leur persuader le cotraire, y ayant moy-mesme quelquesois esté empesché. Qui est cause que nous nous arresterons icy vn peu d'auantage, pour leur donner contentement, & les mettre hors de cest erreur, s'il est aucunement possible. Pour respondre, doncq, à leur argument, nous disons, qu'ils presupposent faulx. Car encor qu'il soit vray, qu'vne mesme cause produict ordinairement vn mesme effect, si est-ce qu'il est necessaire, que la mesme disposition soit gardée, tant en la cause, qu'au subiect, auquel elle opereses effects. Ce qu'estant obserué, il est certain, qu'vne mesme musique ne cesse en tout temps, & en tout lieu, de produire les mesmes effects, comme plus amplement se verra cy apres. Et d'autant qu'il appert, que cest erreur prouient à faute d'auoir entendu les trois genres de musique susdict. Il sera besoin (deuant passer plus oultre) de les declarer briefuement, & paner plus outtre) de les déclarer orientement, & Enquoy consistent les monstrer en quoy ils consistent, & quant ils ont mois gentes esté inuentez. Ce qu'estant faict, se cognoistra, qu'ils n'ont raison de requerir autres modes, que les auant-dictes, ains qu'elles ont esté necessaires à l'operation des effects susdicts. Pour entendre, doncq, les trois genres ou especes de musique, Thyard, au ij. solitaire, les descrit comme s'ensuyt : Espece de musique (dict-il) est vne certaine generale façon de melodie, monstrant les dif-

Espece de melodie

ferentes

ferentes formes de tetrachordes, differents l'on de l'autre, par essongement, ou prochaineté des sons. L'one est Diatonique, Diatonique. I se prirsuyt continuellement en vn demy ton petit, I deux tons entiers suyuans. La seconde est nommée Chroma-Chromatique. tique, & s'esleue par deux demy tons inégaux en ses deux premiers internalles, & au troisiesme, par un presque diton ou demy diton, qui signifie trois demy tons. La derniere est Enharmonicque, composée en ses deux premiers interualles de Enharmonila moytie d'un demy ton petit, nommé dieze, ou diachisme, & au dernier interualle de son tetracorde, d'vn diton, c'est à dire, deux tons. La Diatonique, esseuant sa voix plus vehementement, & en plus choifissable proportion (d'autant qu'elle conuient plus à la naturelle prononciation) est demeurée iusques à nostre temps, & est encor familierement ositée: mais non pas la Chromatique, ny Enharmonique, desquelles celle-cy ne se laisse traicter qu'auec tant exquis & difficile artifice, qu'elle semble estre reservée pour les doctes : & ceste là requiert une tant diligente & laborieuse perspicacité, qu'a peine à elle esté pratiquée par les plus excellens professeurs de musique. Iusques icy Thiard. Glarean, liure j. chapitre v. les descrit en ceste sorte: Idem admonendum de tribus modulandi generibus, de quibus hodie vnum in vsu habemus (atque haud scio an ea integritate qua olim fuit) diatonicum, id est, quod semitonio minore, tono, ac tono incedit. Alterum Chromaticum, quod semitonio minore, semitonio maiore, ac tribus semitonijs, sue (quod idem est) semiditono, constat. Tertium Enharmonicum, quod diachismate, ac diachismate (quam diesim vocat Boëtius) & ditono, conflatur.

95 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

flutur. Boëtius, au liure ij. chap. xxj. Iosephus Zar-

Les trois genres de melodie ne confident stitution du c'est à dire sition de la

quarte.

linus, liure ij. chapitre ix. & plusieurs autres, traictét de ceste matiere plus au long: mais la briefueté qu'auons promis, ne nous permet tant extrauaguer sans propos, & semble que peut suffire, pour noitre but, de monstrer que les trois genres susdicts ne consistent qu'en la co-qu'en la constitution du Tetracorde : c'est à dire, en terracordes la composition de la quarte (comme appert par les en la copo- authoritez susdictes) sçauoir est, qu'au genre Diatonique, la quarte est composée d'vn demy ton, & deux tons entiers : au genre Chromatique, de deux demy tons, l'vn grand & l'autre petit en ses deux premiers interualles, & au troisiesme interualle, d'vn ton & demy, ou bien d'vne tierce imparfaiche: Et au genre Enharmonique, elle est composée, en ses deux premiers interualles, de la moitie d'vn demy ton petit (nommé diachisme, ou dieze) & au dernier, d'vn diton, ou d'vne tierce parfaicte. Ce qui ne peut preiudicier en rien aux douze modes qu'auons dict cy dessus. Car combien que les internalles de la quarte soient changez en l'esleuation de la voix, si est-ce qu'en son essence & nature, elle ne reçoit aucun changement, par-ce que la mesme distance, entre les deux extremitez, y est obseruée, elle contenant toussours trois internalles, & touchant quatre cordes, qui sont les choses requises à la nature de la quarte, comme a esté dict cy dessus. Ce que remarque fort bien Stephanus Vanneus;

neus, liure j. chapitre 67. disant: Quamobrem dicendum erit, quodlibet tetracordum, tum Diatonicum, tum Chromaticum, seu Enharmonicum, quatuor constare sonis, tribusque interuallis, binos tonos, ac minorem semitonium, copulantes: adeo quod à prima ad vltimam cuiuslibet tetracordi notulam, diatessaron exibit consonantia, varijs tamen internallis vnius ab altero generis. Et Thiard, au ij. solitaire, en ces mots: Toute musique [à sçauoir Diatonique, Chromatique, & Enharmonique] tient pour son sujet les sons & internalles, & accomplit un sisteme parfaicte & immuable en quatre tetracordes. Mais les sons, & interualles, plus ou moins estenduz, ou reserrez, baissez ou haussez, descouurent la disference de l'rne & l'autre mufique. Et peu apres: tellement (dit il) que les deux extremes du tetracorde ne bou- Les deux extremités gent aucunement, en quelque sorte de musique que ce soit. Et de la quarte d'icy vient, que cobien que les ancies aient eu quinze aucunemet. cordes, pour acheuer leur grand & parfaict système, en quelque forte de mesoit de les sept estoient appellées immuables, soit. pour ce que Diatoniquement, Chromatiquement, Qu'elles & Enharmoniquement, tiennent tousiours vne anciens apmesme longueur, à sçauoir Proslambanomene, hy-pelloyent nuables, & pate hypaton, hypate meson, mese, paramese, immuables. nete diezengmenon, & nete hyperboleon; que nous disons, Are, Bmy, Elamy, Alamire, bfalmy, elamy, & aalamire, les autres huist cordes estans appellées muables, par-ce qu'elles ne sont sem-blables en la Diatonieque, Chromatique, & Enharmo-

harmonique. Par ou appert, que le Tetracorde n'est point changé par le changement des melodies susdictes, ains seulemet les internalles, plus ou moins esseuez, comme le tout se peut veoir par ceste table, tirée de Glarean, liure j. chapitre v.

E.	H	Hypate mesor	3 6	Hypate meson	. 🗖	Hypate meson	-
E.	ONVS.		Semiditoriis.		ITONVS.		
D .	TONVS.	Lichanos hy- paton.	Semitoninm maius,	Lichanos hy- paton.	S.		Tetrachor dum hypaton
り. 好.	Semitoniū minus.	Parhypate hypaton.	Semitoniū minus.	Parhypate hypaton.	Diaci Diaci- fina, fma.	Lichanos hypaton. Parhypate hypatö.	ypaton.
7.		Hypate hy- paton.		Hypate hypa- ton.		Hypate hypa- ton.	-
,		Diatonicum.		Chromaticum.	-	Enharmonicu.	·

Demeu-

Demeurat, doncq, le mesme tetracorde, & la mesme Les diuerses . quarte, demeure aussi le mesme diapason, la mesme sussesse ne harmonie, & la mesme mode. Aussi les plus auisez point l'espene disent point, que les anciens ont eu autres modes, son, ny la ou autre musique, que nous; ains sculement au-musique. tre genre de melodie, c'est à dire, autre maniere de chanter, pour entonner la quarte, ou pour former leur tetracorde, ce qui depend purement de lavolonté du chantre, lequel (encor auiourd'huy) peut esseuer la voix par tons, demy tons, diezes, ou autrement, come bon luy semble, pour former vnc quarte, sans pour cela chager en rien l'harmonie ny la mode de musique. Dequoy Plutarque nous done bon tesmoignage, quad au iiii. chail dict, au xiiij. chap. de sa musique, que le genre En-pitre de sa musique harmonique d'Olympus estoit de la mode Phrigien-diet qu'o-lympus a ne. Par ou appert, qu'il n'est point besoin d'autres misle genre modes, pour les genres de melodie susdicts.

Mais, est il vray, que tous les effects qui s'escriuet de rienne. la musique, ont esté soubs le genre Chromaticque, ou Les effects de la musi-Enharmonicque? car cela est aussi contenu en leur ar-que n'ont gument. Rien moins. Autremet s'ensuyuroient deux faits seulegrands inconuenients, come le prouue fort bien lose-gentes phus Zarlinus, au 9. chap. de la 2. partie de sa musique. Chromatiques, & En-

Le premier est, qu'il s'ensuyuroit, que l'artificiel harmoniques, ains seroit premier que le naturel, veu qu'il seroit aussi au gere Diatonique. auantagé en ses operations, qui est contre l'ordre de nature. Car le genre Diatonicque est naturel, & les deux autres artificiels. Ce que ledict Zarlinus prouuc

Enharmoni que en la mode Do-

Chromati-

100 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART prouue par les parolles de Vitruuius, lequel dict, qu'il y a trois genres de melodie. Le premier est Enharmonicque, qui est vne modulation conçeuë de l'art, ayant beaucoup de grauité. L'autre est Chromaticque, lequel auec vne subtile diligence, a vne delectation suaue. Et le tiers est Diatonicque, lequel, pour estre naturel (dict il) est plus facile, à cause de la distance des interualles. Froschius, au xij. chapitre de sa musique, prouue le mesme, quant il dict, que la Diatonicque est demeurée en vsage, iusques à present, d'autant qu'elle est naturelle. Voicy ses parolles : Veteres (di&-il) plerique tria melodia genera commemorant; Diatonicum, Chromaticum, & Enharmonicum: quorum tertium & medium ab vsu recessit, primum verò, Diatonicum, per tetracorda, tono, ac 10no, semitonioque, contexta, procedens (1d quod naturalius est, & Platonis de mundana muest le plus sica doctrine magis adpositum) in Su permansit, atque hodie

est demeuré permanet. •en vlage.

Bien est vray, que (conformement à Boëce, liure j chapitre xxj.) il dict, que la Diatonicque est plus naturelle; par ou il semble presupposer, que les autres genres seroit aussi naturels. Ce qui peut estre veritable, si on considere le son, ou la consonnance, qui est la quarte; mais non pas, si nous conside-rons les interualles; car esseucr la voix peu ou beaucoup à la sois, cela depend de l'art. Or la disposition du genre Diatonicque est dicte naturelle par-ce (comme dict Thyard) qu'elle conuient

plus

plus à la naturelle prononciation. Voyla le premier

inconuenient qu'en allegue Zarlinus.

L'autre est, que l'effect seroit deuant la cause par longue espace de temps: qui est aussi contre l'ordre naturel, lequel requiert que la cause precede so effect, ou pour le moins qu'elle soit enséble auec son essect. Et si le dire de nostre partie estoit vray, les essects de la musique auroient precedé, non sculement les inuenteurs, ains aussi l'inuention du genre Chromatique & Enharmonique, plusieurs centenaires d'années. Car Plutarque tesmoigne, que le Diatonicque est le plus ancien de tous, & que le Chromatique a par qui, & quant, a esté inuenté long temps depuis (ainsi par le Plutarque) inventé le par Timothée Milesien. Ce qui semble conforme à matique. Aristote, quant il dict en sa Metaphisicque, que si Timothée n'eust point esté, nous n'eussions point eu tant de sorte de melodie. le veux bien, que ce n'ait point esté ce Timothéc, qui força Alexandre le Grand, d'époigner les armes, & puis le contraignit de les quitter, ains vn autre de mesme nom, come le prouue Suidas, autheur Grec; car celuy-là estoit Phrigien, Ioueur de cistre, & cestuycy estoit Ioueur de flute, natif de Milet, mais cela n'importe, veu que ledict Zarlinus tesmoigne, iceux auoir vescuz tous deux du teps d'Alexadre, lequel viuoit en la iij.Olimpiade, enuiro 338. ans auat la venuë de nostre Seigneur. Or est il certain, qu'il se lit de plusieurs effects admirables de la musique, deuatqu'il fust iamais memoire d'Alexandre, come se verra cy apres.

102 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Parqui, & quant a efté inuenté le genre Enharmonique.

L'enharmonicque a esté inuenté long téps depuis, par Olympus, comme le recite Plutarque, au xiiij. chapitre de sa musique, quand il dict: Et Olympus (ainst comme a escrit Aristoxenus) est reputé auoir esté inuenteur du genre de musique Enharmonicque; car auparauant luy (dit-il) tout estoit ou diatonicque, ou Chromaticque. Or si ainsi estoit (comme ils disent) que tous les effects de la musique eussent esté au genre Chromaticque, ou Enharmonicque, il fauldroit que tous les effects susdicts fussent postericurs, à ladicte inuention: car la raison veut, que la cause precede son effect, comme a esté dict. Mais on Preune par sçait bien le contraire. Car Pythagoras (qui viuoit enuiron 600. ans deuant la venuë de nostre Sei-

les histoires anciennes, que les mufique ot esté faicts au genre Diatonicque.

que les effects de la gneur, & plus de 260. deuant Alexandre) fist paroistre la sorce de la musique, à l'endroiet d'vn ieune Tourominitin, lequel transporté de cholere, à seu & à glaiue vouloit sorçer vne maison, quat, par son conseil, vn musicien le remit en son sens, & luy esteignit si furieuse violence, moyennant la mode Souphrigienne, comme le recite Thiard au second solitaire. Clitemnestra, semme d'Agamemnon (qui viuoit plus de 500 ans deuant Py-thagoras) fust gardée chaste, contre les lasciues importunitez d'Egistus, souls le chant d'vn musicien, par la force de la mode Dorienne, comme le recite Homere. Le Roy Dauid (comme on sçait) par la force de la musique, a deliuré plusieurs

fois le Roy Saul, du malin esprit, lequel viuoit plus de 700. ans deuant Timothée Tels effects, doncques, ne peuuent auoir esté faicts soubs le genre Chromatique, ou Enharmonique, lesquels n'estoient point encor en estre, ains au genre Diatonique, à sçauoir au mesme genre de Musique, & aux mesmes Modes, que nous auons encor pour le iourd'huy.

D'où vient, donc ques, que les mesmes effects ne se monstrent point maintenant, veu que la mesme cause y est? Est-ce parauenture, par-ce que la cause, ou la Musique du iourd'huy, n'est point pratiquée, ny disposée, comme du passé? Pour bien cognoistre la cause de cecy, il seroit besoin de sçauoir quelle estoit la Musique ancienne, & comment elle estoit disposée & pratiquée: & la conferant auec celle du iourd'huy, il seroit facile de remarquer les causes, & entendre les raisons, pourquoy les effects ne se monstrent maintenant, comme du passé. Mais, d'autant que la briefueté promise ne permet la longueur requise à l'explication des choses susdictes, nous les traicterons succinctement, & en passant seulement, par-ce qu'elles n'appartiennent proprement à nostre but & dessein, nous suffisant de laisser la matiere preparée, pour ceux qui en voudront escrire d'auantage.

{

CHAPITRE XIII.

Auquel se traicte, qui, & quels ont esté les premiers Musiciens. U suuamment de l'ancienne Muhque.

De l'ancien ac mulique.

A premiere inuention de la Musique a esté par les anciés attribuée à diuers: l'vn nous renuoye à vn Dieu Mercure, l'autre au Dieu Apollo, l'autre à Orpheus, l'autre à Amphion, à Linus, ou à quelque autre des anciens. Mais toutes telles opinions sont facilement refutées, puis qu'on peut monstrer que la Musique a esté deuat tous ceux-là. Et partat (à mon de la musiaduis) auoient bone raison les Pythagoriens, de reputer la source & origine de ceste science, celeste & diuinc, puis que son premier autheur estoit incogneu. Et à la verité, s'il est vray que les cieux sont remplis de Musique, & que Dieu a fabriqué toute chose par accord ou harmonie (come a esté monstré au 6.cha-Qui a esté pitre de ce present traicté) nous ne debuons chercher autre premier autheur de Musique, que celuy mesme, qui est autheur du ciel & de la terre.

que celefte & divine.

L'origine

le premier autheur de la musique.

Les accords de musique mierement Iubal.

peu apres le deluge.

Les accords de Musique ont esté premieremet coontellé pre- gnuz par lubal, arriere-neueu de Cain, come se peut cognuz par veoir au 4. chap. de la Genese. D'où nous pouuons apprendre, que la Musique a commencé dés lors

La musique d'estre en pratique. Et pouvons aussi prouver qu'elle a esté en vogue & estime peu apres le deluge, d'autant que Laban se plaignant à son gendre lacob, de ce qu'il s'estoit absenté & party de sa maison, auec ses femmes

femmes, à son desseu, dit, que s'il cut esté aduerty de son partement, il l'eust conuoyé auec chansons & in-strumens musicaux, comme il se peut voir au 31. chapitre de la Genese. Qui est vn argument, que la musique, & aucuns instrumens musicaux, estoient dés lors en pratique entre les Hebrieux. Mais comme les Egyptiens, & autres Gentils ont tousiours attribué à l'inuention de leurs faux dieux, tout ce qu'ils auoient aprins des Hebrieux (ainsi que fort bien le prouue Franciscus Georgius Venetus, au premier chapitre de son premier ton, sur le premier cantique aussi fault il croire, qu'ils auront faulsement attribué l'inuentio de la musique, aux susnommés, laquelle ne leur appartient aucunement. Toutesfois ne les voulants priuer de ce que l'antiquité leur attribue, nous disons, que vray-semblablement les susdicts, à sçauoir Mercure, Appollo, Orpheus, & les autres cy dessus nommés (lesquels par l'antiquité ont esté estimés Dieux, ou enfans des Dieux) ont esté inuenteurs, ou bien les premiers autheurs, de certains instruments, ou de certaine espece de musique, comme le tesmoigne Plutarque au commencement de sa musique. Or ent les pre-(ce qui faict merueilleusement à l'honneur & deco-miers musi-ciens. ration de la musique) est remarquable que les premiers Musiciens, à sçauoir ceux qui ont les premiers practiqué & exercé la musique, estoient Roys, Princes, & Seigneurs principaux si comme Dauid, Licurgus, Achilles, Epaminondas, & tous les autres Ca-

106 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART pitaines & Seigneurs principaux de la Grece. Car si ainsi est (comme dist Ciceron) que Themistocles (ce grad Capitaine) sust moins estimé, & reputé moins scauant, pour-ce qu'il ignoroit la musique, on peut facillemet colliger, que tous les autres Princes & Scigneurs estoient lors musiciés, veu que cestuy-cy seul,

En quel ho-neur & elli-

entre tous les autres, sut noté d'ignorance, Et estoit la me estoit la musique, en ce téps là, en tel degré d'honeur, & en telciennement. le admiration, que par le no de musicié estoit entendu l'home sage, & orné de toute vertu, comme le tesmoigne Aristophanes, disant: Per musicu vel cithara callente, veteribus homo sapiens & gratijs omnibus ornatus, suit indicatus : cum è contra, qui nullum musices sensum aut gustum haberet, cundem vel insensatum esse vel spiritus discordes, & inuicem repugnantes, habere iudicarent. De sorte que le nom de musicien estoit reputé pour le tiltre & epitete le plus honorable, & le plus excellent de tous. Ce qui se prouue encor, par-ce que lors 'qu' Alexandre le Grand fit ruiner & raser la ville de Thebes, Pyndarus ayant obtenu grace pour sa maison, encor qu'il eut plusieurs tiltres d'honeur si est-ce que ledict Alexandre ne fit mettre autre inscription sur sa maison, sinon Elianus de celle-cy: Ne bruste la maison de Pindarus musicien. Et le varia histo- Dieu Appollo, poursuyuất la belle Daphné, entre tất de si belles qualitez dont il estoit orné, il ne sit ¿à elle autre parade, & ne se vanta que de la musique, comme se voit en la Metamorphose d'Ouide: ou s'introduit Appollo, parlat à sa bie-aymée Daphné en ceste sorte.

Ie me puis bien vanter d'estre inventeur

De la musique, & le premier autheur.

Monstrant manischement par cela, que la musique estoit la piece principale, & de laquelle il faisoit plus

de cas que de nulle autre.

Mais quelle estoit la cause que la musique estoit lors pourquoy la tat estimée? Il n'en fault point cercher d'autre que les musique estoit en tel effects admirables qu'elle produisoit: car ilz receuoiet honneur antat de biens & de comoditez de la musique, qu'ils l'estimoiét estre enuoyée de Dieu pour le secours & cosolatio des homes. Ce que nous tesmoigne Plutarque au 6. chap. de sa musique soubs la personne de Sotericus Philosophe. Quat à moy (dict-il) ie n'estime point que ç'ait esté vn home qui ait inuenté tat de biens que nous apporte la musique, ains cuide que ç'ait esté le Dieu orné de toute vertu Appollon. Car la musique n'est point seulemet propre à cosoler vn dueil, à rapaiser vn ire, refrener vne audace, temperer vn desir, guerir vne douleur, soulager vn ennuy de misere (comme dict Thiard) ains est veile (comme dit Plutarque) à toutes choses honnestes, & mesme se prouue auoir corrigé & adoucy les mœurs farouches & barbares de plusieurs villes, voire des prouinces entieres. Ce que declare fort bien Polibius Effects admirables de liure 4. & apres luy le P. Io. Mariana de la Societé de la mussique. Iesus, au chap. 11. du liure des Spectacles par l'exéple des Arcadiens qui de cruels, farouches & barbares qu'ils estoiét à cause qu'ils habitoient aux motagnes & pays deserts: par la musique sont deuenus doux & traictables, ainsique plus amplemet se peult veoir aux lieux cottez cy dessus. Laquelle force de la musique

108 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART nous ont voulu signifier les anciens Poëtes soubs l'inuétió d'vne fable disants qu'Orpheus auroit apriuoisé les bestes sauuages par la douceur de son chat, Plutarque au dernier chapitre de sa musique affirme que plusieurs seditions & maladies diuerses auroient esté assoupies & gueries par la force de la musique.Et si aucuns doutent de cecy : ie diray d'auantage de la saincte Escriture de laquelle nul ne peut douter. Que Dauid par la douceur de sa harpe & par la force de la musique a deliuré le Roy Saul du malin esprit. Et ne fault attribuer ceste deliurance aux merites de Dauid, comme font aucuns, car le texte y est tout contraire, d'autant que quant le Roy Saul fust sais y du malin esprit pour la premiere sois, il ne sut point question de Dauid en particulier, ains de quelque musicien en general, comme se peult veoir au xvj.chapitre du j.liure des Roys, ou il est dict. Ecce spiritus Domini malus exagitat te, iubeat Dominus noster Rex & serui tui qui coram te sunt, querant hominem scientem psallere cythara, vt quando arripuerit te spiritus Domini malus psullat manu sua & lenius feras. Par lesquelles parolles on peut facillemet entendre, qu'on n'attendoit point le remede de Dauid lequel n'estoit lors encor cognu en la court du Roy, ains de la musique, laquelle selon leur aduis, auoit ceste sorce. Il est certain que la musique n'est
point agreable aux diables, qui abhorrent & ne sont
capables de gouster la douceur d'icelle. Car ne respirant que rage, n'ayants leurs esprits que plains de discordan-

cordances, les tourmens, les feux perpetuels, le desespoir ne donne loisir aux diables de reposer, ny de se plaire à chose qui tend à ressouyssance, de laquelle ils sont forclos pour iamais, qui est cause qu'incontinent que le malin esprit entédoit l'harmonie & la douceur de la harpe abandonnoit & delaissoit le Roy, comme le tesmoigne Pierre le Loyer au 3. chap. du viij. liure des Spectres. Ce n'est point donc merueille si les anciens ont faict tant de cas de la musique, veu les grandes commoditez qu'ilz en receuoient.

Aussi n'estoit elle employée qu'aux sacrifices & A quel vsalouange des Dieux & aux choses graues & de conse-employéela musique quéce, come le tesmoigne Atheneus liure 14. chap. 11. ancienne. & Macrobius liure 2. in Somnium Scipionis, disants: In tantum honoris culmen musica processit vt non in conuiuis La musique dumtaxat & magistratuum apulus, sed & in sacris & Deorum employée au facrisice des puluinaribus ea adhiberetur. Natalis comes li.9. Mytho-dieux. log. chap. 7. en donne la raison . Non solum (diet-il) quia compositos animos sacrificantium & ad aras deorum accedentium esse opportere significabant: sed etiam quia cum deos corpora celestia esse arbitrarentur è numeris & harmonicis proportionibus deos ipsos constare putarent.

Que la musique ait esté employée à la louage des Dieux & des hommes illustres, se prouue par les anciennes escriptures tat prophanes que sacrées. Moyse 15. Exod. Cantemús Domino, glorios è enim magnificatus est. Dauid repete tant de fois. Cantate Domino, Psallite Domino, Iubilate Deo, Laudate Dominum in sono tubæ, in psalte-

LES TONS DE M. PIERRE MAILLART rio & cithara in tympano & choro, in cordis & organo. Homer. Illi, li, 1.

Les fils des Grecs le couroux appaisoient Du clair Phæbus par-ce qu'ils ne faisoient, Que tous les iours ses louanges chanter Et de beauté supreme le vanter.

Le mesme Homere li. 9. Illia. dict qu'on trouua Achilles jouant de sa lire:

Chantant dessus la gloire & la prouesse Des demy Dieux & vaillans cheualliers.

Et ainsi en mille autres lieux. Et à la verité à telle fin a esté donnée de Dieu ceste diuine science, come plusieurs fois le repete Plutarque, & partant au comécemet de sa naissance ne deuoit ressentir que choses celeftes & dinines.

La musique employée à de la ieuneffe.

L'ancienne musique estoit encor employée à l'institution vn autre vsage: à sçauoir à l'institution de la jeunesse. Et semble que ceste science ait quelque vertu diuine, & quelque energie secrette plus que les autres, pour corriger les mœurs, & moderer les affections. Car comme elle contient en soy l'ordre, l'accord, & la mesure, ainsi semble il, que elle ait quelque puissance particuliere, pour ordonner, mesurer, & compasser nos actions, & moderer, par vn certain accord, toutes noz affe-La musique ctions. Qui est cause, que Thyard l'appelle le vray traict de la pourtraict de la temperance. Car, comme ceste-

cy con-

cy contient en soy toute vertu, ainsi la musique, toutes bonnes mœurs & disciplines: & tout ainsi que par la temperance les actions humaines, tant intellectuelles, que corporelles, sont si bien moderées & proportionnées, qu'à peine pourrions nous viure, si son ayde ne nous seruoit de guide, aux vrays offices de la vie: ainsi, par la musique, l'ame est reduite en vne si parfaicte temperance de bonnes, louables, & vertueuse mœurs, esmouuant & appailant, par vne naturelle puissance & secrete energie, les passions & affections, à la façon que par l'oreille les sons sont transportez aux parties spirituelles, qu'il semble, que l'ignorant de musique (comme dict Thiard) doit penser son ame estre boiteuse, & impuissante d'arriver au but, que luy monstre & promet ceste divine science. Et pour ceste cause, tous les anciens, d'vn stote auviji,
commun accord, commandoient, que la ieunesse libre de ses
fust diligemment instruicte en ceste science, com, chap. cinquiesme.
me celle qui tenoit le premier rang, entre les
sciences necessaires pour l'institution des bonnes mœurs. Ce que tesmoigne Plutarque, quand il dict, que les anciens Grecs faisoient fort grand compte & non sans cause) d'estre, dés la ieunesse, bien instruits en la musique, estimans qu'il failloit former & temperer les ames des ieunes gens, à la vertu & honnesteté, par le moyen de la musique, comme estant vtile à toute chose honneste. Il est vray, qu'on trouue

112 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART trouue les anciens auoir vsé aucunesfois de la musique aux theatres, aux jeus, aux conuiues & banquets, ce que tesmoigne Homere, Odiss. liu. 1. disant:

Le chanter est, & danser delectable, Proprement deu à la fin de la table:

A quelle fin les anciens ont vie de mufique

Mais il faut entendre, que cela se faisoit à bonne intention, & à bonne fin, comme le monstre Plutarque, aux bă quets. expliquant les vers susdicts: Si ne fault il penser (dit-il) que Homere ait estimé viile, le chanter sur la fin de la table, seulement pour resiouyr & delecter la compagnie, car il y a bien une plus haute & plus profonde intelligence cachée soubs ces vers là : par-ce qu'il a amené la musique, au temps, propre & oportun à faire grand profit, & grand secours aux hommes (i'entends aux banquetz & assemblées des anciens) la où il estoit expedient de l'introduire, pour divertir & temperer la force du vin (ainsi comme quelque part dit nostre Aristonenus) par-ce que le vin faiêt chanceler & bransler l'ame, & le corps, de ceux qui en Vent immoderement: & la musique, par la force & energie qui est en elle, les adoucit,& les rameine en une temperature toute cotraire. Iusques icy Plutarque. Quant à celle qui se faisoit aux theatres, faut entedre, qu'elle tendoit au seruice & à l'honneur des Dieux. ont fucede De sorte qu'aucuns tiennent, que les theatres ont succedez aux temples, & que leur appellation est deriuée de ce mot Grec, theos, qui signifie Dieu, pour moneicos, qui si- strer, que tout ce qui se representoit aux theatres, & la musique qui s'y chatoit, deuoit seruir à l'honneur des Dieux; comme le remarque le mesme Plutarque,

Les theatres aux teples, edant leur nopellation. decinée de

en l'onziesme chap. de sa musique. Voila, doncq, en quel honeur & respect on tenoit l'ancienne musique, & à quel vsage elle a esté employée.

XIIII. CHAPITRE

De la qualité de la musique ancienne.

A simplicité de la musique ancienne, nous est La musique signissée par Thyard, quand il dict, au 2. soli- floit d'une taire: La musique est demeurce, un temps, contente d'une feule voix & seule voix, pour le moins d'vne simple mesure esgale, telle que re elgale. le plein chant du jourd'huy. Le mesme est encor declaré par Boëce, au 20. chap. du 1. liure, & par Plutarque, disants, que l'ancienne musique est demeurée long temps, n'ayant que trois ou quatre cordes, tout au plus. Ce que tesmoigne aussi Horace, in arte Poëtica, disant:

Tibia, non, vt nunc, Orichalco vincla, tubeque Amula, sed tenuis, simplexque, foramine pauco.

Et n'estoit point seulement simple, pour le regard La simplicidu petit nombre de cordes, ains aussi pour le regard té de la mu-fique anciëqu'elle receuoit peu d'accords ou consonnances, peu de voix, & peu de modes Pour les consonnances, qu'elle a-Boëce, au lieu susallegué, dict, que les anciens n'a-cordes, peu uoient que le diapason, diapente, & diatessaron. Io-nances, peu sephus Zarlinus, dit, que les anciens vsoient seulemét peu de mode consonnances parfaictes, simples, sans estre redoublées, à sçauoir, diapason, diapente, & diatessaron. Car comme ils estoient grands observateurs de la do-

té de la mune fe remar-

ctrine de Pytagoras, lequel aymoit toutes choses simples & pures, par-ce qu'en choses simples il y a afseurance & stabilité, au contraire és choses messées & brouillées n'y a qu'inconstance & varieté, ils n'admettoient nulles consonnances, sinon celles qui tiroient leur proportion des nombres simples 1, 2, 3,4, comme a esté dit cy dessus.

Touchant les voix, il est certain, que la musique ancienne n'estoit point composée de tant de parties, ny chantée par tant de voix, que celle du iourd'huy, ains ordinairement n'y auoit qu'vn seul qui chantoit, comme plus amplement le prouuerons ey apres.

rons cy apres.

Quant aux modes, les anciens ne receuoient

aussi tant de modes que nous auons maintenant, ains chacune prouince, quasi, auoit sa mode particuliere, dont les modes susdictes, iusques auiourd'huy, en retiennent le nom: comme le tesmoigne Pline, liuré 2. chap 22. Il n'y en auoit que trois seulement, qui estoient les plus frequentes: à sçauoir la Dorienne, la Phrigienne, & la Lydienne, comme le tout se peult voir plus amplement en Boëce, chapitre premier, du premier liure: & en Plutarque, au troisséme chapitre de sa musique. Encor Platon en reietta la Lydienne, & retint seulement la Dorienne, & la Phrigienne, comme il est declaré au troisséme liure de sa republicque. La-

quelle simplicité (comme diet Boëce, au lieu que

dessus)

Les modes les plus frequentées effoient la Dorienne, la Phrizienne, « la Lydienne.

duré celte :

dessus à duré iusques au temps d'Orpheus, & a esté ainsi maintenuë des anciens, pour-ce qu'il y auoit loy contre ceux qui la voudroient changer. De sorte que celuy qui vsa le premier de la septiéme corde, & qui osa le premier vser de la mode Mixolidienne, sust mis à vne grosse amande, comme le tesmoigne Plutarque, au dix-septiéme chapitre de sa musique. Et Boëce, liure premier, chapitre premier, dit, que Timothée sust banny de Sparte, pour auoir adiousté vne nouuelle corde.

Si aucuns curieux desirent sçauoir, quant la musique a esté ainsi acreuë & augmentée: par plusieurs coniectures on pouroit dire que ça esté enuiron le temps d'Alexandre le Grand. Car tous
(quasi) sont d'accord, que ce sont esté Timothée,
& Phrinis, qui ont osé les premiers contreuenir
à ceste louable simplicité: comme il se peut veoir
par quelque vieux poëme de Phercerates, Poëte comique, ou la musique est representée ayant tout le
corps deschiré de coups de verges, & quant on luy
demande les autheurs, & pourquoy ils l'ont ainsi accommodé, elle respond.

L'vn des premiers, qui m'ont faict cest exçés Si piteux, est on Melanipedes, Qui auecq douze escorgées batuë M'a faict si lasche, & si molle renduë. Mais il estoit encores supportable,

116 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Au pris du mal qui maintenant m'accable: Car on certain Cinefias d'Attique, Mandit des Dieux, anecque sa pratieque Des cordions rompus hors d'harmonie, A acheué de rudoyer ma vie. Encore m'a celuy-là moins traicté Cruellement, & non pas tant gasté Comme Phrinis, lequel en me ietiant Son tourbillon, & me pirouëttant, Tournant, virant, trouua douze harmonies, Selon sa muse, en cinq cordes garnies. Mais toutesfois, celuy-là, s'il fulloit En con costé, d'autre il le rabilloit. Timotheus apres (ma bonne Dame) M'a deschiré, à ourrance, plus qu'ame, Et a passé tous ceux, à me greuer. Qui m'ont ozé iamais plus oultrager, En amenant sa fade fourmiliere De ses fredons, mal plassante maniere.

Où on voit manisestement, que les deux qui l'ont le plus tourmenté, ont esté Phrinis & Timothée. Et, à ce mesme propos, dict encor Plutarque, que la grauité de Terpander a duré iusques au temps de Phrinis, qui estoit contemporain à Timothée. Et appert que ce Phrinis a vsé, la premier le les deux qui l'ont

ceux qui ot le premier de la xij. corde. Et si on veult sçauoir augmeté les cordes de la ceux qui ont augmenté les cordes susdictes Mauro-musique an-licus le dict ainsi. Musicam vetustam ex quatuor reruis asserte

asserit Nichomacus. Quintam chordam adiectam à Choredo Atridis filio: Sextam à Hyagne Phrigio: Septimam à Terpandro: Octauam à Lichaone Samio: Nonam à Prophrastro: Decimam ab Estraco Colophonio: Vndecimam à Timotheo Mileso. Et ledict Timothée, tout le premier a gasté & corrompu la grauité de l'ancienne musique, par les fredons qu'il a inuenté, decoupant & dechiquetant la musique en petites pieces & morceaux, comme dit Plutarque. Or ce Timothée estoit du temps d'Alexandre le Grand, comme cy deuant a esté monstré. C'estoit, donc ques, de son temps que tout a esté changé. D'auantage, les Grecs auoient opinion, que l'estat Le change-de la republique dependoit de l'harmonie, & que du musique suichangement de l'vne, prouenoit necessairement le nairement le changement de l'autre; dequoy Platon, en sa repu-changement blique, en donne bon tesmoignage comme aussi l'a remarqué le Pere Io. Mariana de la Societé de Iesus, au chap. xj. du liure des Spectacles, disant: Itaque Plato ex Damonis sententia nusquam musica modos mutari absque maxima legum mutatione affirmauit. Or est il certain que du temps d'Alexandre, l'estat de la Grece fut changé, En quel 18ps & les republiques ruinées. On peut, doncq, licite- a esté augment coniecturer, que ce fust lors aussi que l'harmo- musique, & par qui. nie fust changée, la musique augmentée, tant en cor-des, en voix, qu'en modes. Ce qui semble que Horace nous veuille signifier, en son liure de arte Poëtica; car, apres qu'il eut dit:

Tibia, non, vt nunc, Orichalco vincta, tubaque,

Æmula,

118 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Æmula, sed tenuis, simplexque, foramine pauco.

Il adiouste: Postquam capit agros extedere victor, & prbes Latior amplecti murus, vinoque diurno

Placari genius festis impune diebus,

Accessit numerisque, modusque, licentia maior.

Puis il coclud: Sie prisea motumíz & luxuria addidit arti Tibicen, traxitque vagus per pulpita vestem,

Sic etiam fidilus voces creuere seueris.

Par lesquels vers, il mostre clairement, que la musique anciene s'est ainsi accreue & augmétée de cordes, de voix, & de modes, par la trop grade licence des musiciens, lors qu'apres les guerres, & grades victoires, chacun s'est licentieusement abandonné à toute oysiueté, à tout vice, & dissolutio : pour à quoy remedier, l'ancienne & seuere musique souloit seulement estre employée. Ce que nous veut aussi signifier Boëce, au 1. chap. de son premier liure, quant il dit: Funt verè pudens ac modesta mufica, dum simplicioribus organis ageretur: vbi verò variè promixtèque tractata est, amifit grauitatis atque virtutis modum. Ie ne veux point nyer, qu'apres les guerres & victoires des Romains, la musique n'ait aussi esté augmentée, & enrichie de plusieurs belles inuentions: mais Horace ne parle point icy de ceste augmentation, ains de la premiere & deprauée accroissance, ce qui se prouue par ce mot : Sic prisca addidit arti. Et cela n'a point esté faict du téps des Romains, obstant l'appellation des cordes, & des modes de musique, qui sont toutes Grecques: Ioinet que

que la musique estoit toute accreuë & augmentée auant que les armes des Romains fussent cogneuës en la Grece. D'où nous pouuons vray-semblablemét coniecturer, que ç'a esté du temps d'Alexandre, que la simplicité de la musique a esté ainsi changée.

CHAPITRE X V.

De la matière & premiers elements de la musique ancienne.

Ombien que l'ancienne musique, par succession de temps, ait esté augmentée, en la manicre que dit est, si est-ce, que iamais n'a eu plus de quinze cordes (soubs ce mot de corde s'entendent les ancienne n'a clefs, ou les nottes, ainsi qu'on les veut prendre) qui iamais eu plus de 15. composoient le grand & parfaicte systeme, contenant, cordes. vne double octaue.

La premiere corde, ou notte, estoit nommée Pro- Quelles eslambanomene, qui vaut autant qu'acquise, ou adioustée. cordes sus dicles. Aussi ne faict elle rien aux divisions par tetracordes, comme se voira cy apres: & est ce qu'auiourd'huy on dit, Are.

La seconde, s'appelloit Hypate hypaton, c'est à dire, principale des principales, ou plus basse des basses, qui font le premier & le plus bas Tetracorde: nous la nommons, \(\beta my. \)

La troisiesme, Parbypate bypaton, c'est à dire, soubs principale des principales, ou prochaine de la plus basse des basses : entre nous est nommée, Cfavt.

La quatrielme, Lichanos hypaton, qui signifie, mon-

120 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART stre des principales, & est celle que nous appellons, Dsolre.

La cinquiesme, Hypate meson, c'est à dire la principale, ou la plus basse des moyennes, ou du Tetracorde du milieu (qui respond à nostre Elamy) & s'appelle Tetracorde meson.

La sixiesme, Parhypate meson, signifiant, la prochaine de la principale, ou soubs principale des moyent nes: que nous disons, Ffart.

La septiesme, Lichanos meson (ainsi nommée pour les raisons dictes en Lichanos hypaton) respond à nostre Gsolre vt.

La huictiesme, Meze (qui est nostre alamire) se nome ainsi, comme tenant le rang du milieu, au parfaict & muable sisteme du Disdiapason, qui est la double octaue des quinze cordes, desquelles necessairement la huictiesme est au milieu; à sçauoir la plus haute du diapason bas, & la plus basse du diapason haut. Ainsi, en consideration du tetracorde meson, on la peut nommer, Nete meson, & n'entre au tetracorde troissesme, nommé Diezengmenon (c'est à dire, des desjointes) non plus que Proslambanomene au premier tetracorde hypaton. Mais à vn tetracorde conioinct (ils le nommoient Synemmenon) elle sert de basse, & peut estre nommée, Hypate Synemmenon.

La neufuiesme corde, estoit Paramese, c'est à dire, la prochaine en ordre de mese, essoincée d'elle d'vn ton, selon le sisteme auquel les desjoincées suyuent le rang prochain des moyennes, come nostre b sa si my, est essoigné d'vn ton de alamire (lors qu'on chante en cest endroiet re my) à la distinctio du tetracorde Synemmenon, auquel on chante sa en b sa si my

La dixiesme, est Trite diezengmenon, ou la troissesse des d'essoinctes, pour ce qu'elle est la troissesse de ce Tetracorde, à conter du haut en bas, ou par-ce qu'elle est la troissesse de ce diapason, à conter de bas en haut. Nous l'appellons maintenant csolfavt.

L'onziesme, Paranete diezengmenon, c'est à dire, prochaine de la plus haute du tetracorde Diezengmenon, est nostre diasolre.

La douziesme, Nete diezengmenon, c'est à dire, plus haute du Tetracorde des d'essoinctes, est nostre elamy.

La treisiesme, Trite hyperboleon, signifie la tierce, ou contenant le troissesme lieu au Tetracorde des plus hautes ou plus excellentes, à conter depuis la plus haute: & est nostre ffavt.

La quatorziesme, Paranete hyperboleon, c'est à dire, prochaine de la plus haute des plus hautes, est nostre g sol re vt.

La quinziesme, Nete hyperboleon, c'est à dire, la

plus haute des plus hautes, est nostre aalamire.

Les quinze cordes susdictes, ou bien leur grand La musique système, estoit diuisé en quatre Tetracordes, suyuans uisée en quatre le l'un l'autre.

Le premier s'appelloit Tetracordon hypaton, c'est à Le premier dire, s'appelloit I dire,

LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

dire, des principales ou plus basses, à sçauoir, depuis tracordo n hypaton. hypate hypatő, iusques a hypate meső, que nous disős

maintenat depuis my, iusques a Elamy, sonat my la.
Leii. tetraLe second est nommé Tetracordon meson, ou des cordon me-

moyennes, commençant à hypate meson, & finissant à Mese, sonnant my la, comme nous dirions, depuis

Elamy, iusques a Alamyre.

Le iij. tetracordon diezeugmenő.

fon.

Le troisiesme est appellé Tetracordon diezeugmenon, c'est à dire, des desioinctes: prennant son nom de desionctio, pour-ce qu'il est separé par interualle d'vn to, du tetracorde meson. Aussi comence il à Paramese, & s'acheue à nete diezeugmenon, sonnant my la,come nous disons maintenat, depuis le my de b falmy, iusques a elamy.

Le quatriesme tetracorde est appellé Tetracordo hy-Le iiij. tetracordon hyperboleo. perboleon, c'est à dire, des plus hautes, ou plus excellé-

tes;començant à nete diezeugmenon, & s'acheuant à nete hyperboleon: comme nous disons, depuis Elamy, iusques Aalamire sonnant my la. Ainsi demeure Proflambanomene hors des deux premiers tetracordes, ne seruant que d'adioinct, pour faire vne octaue à mese. Et mese est hors des deux tetracordes d'enhaut, seruant seulemet d'octaue à nete hyperbo-

me tetracornon.

vn cinquié- leon. Ils auoient vn cinquicsme tetracorde, collateme tetracor-de nominé ral & conioinct aux susdicts, lequel (come nous auos tetracordon dict cy dessus) ils nommoient Synemmenon, c'est à dire, des conioinctes: pour-ce que sa premiere & plus basse corde, est la plus haute & derniere

du tetra-

du tetracorde qu'ils appelloient meson, à sçauoir mese: tellemet qu'il est lié au tetracorde des moiennes, & confus dedans celuy des desioinctes, comme il se peut facillement considerer. La premiere doncq du tetracorde Synémenon est Mese Synemmenon, qui cst alamire par bmol, sonnant my. La ij. Trite Sinëmenon, sonnant fa en b fahmy. La iij. Paranete Sinëmenon, sonnat sol en c sol fa vt. La iiij. Nete Sinemmenon, c'est à dire, la plus haute des conioinctes, sonnant vn la en d la sol re. De chacun Tetracorde (come le remarque Thyard) la premiere notte, ou bien la premiere corde, estoit appellée Archos, ou protos: la seconde, Deuteros: la troisiesme, Tritos: & la quatriesme, Tetratos. Voyos maintenat, desquelles nottes, ou de quelles marques les ancies vsoient, pour signifier tout cecy.

CHAPITRE XVI. Où est traiété des nottes anciennes.

L seroit difficile, certainement, de declarer en particulier, toutes les nottes & marques desquelles ont vsé les anciens, en leur musique, tant pour le grand nombre, que pour la diuersité d'icelles. Pour le faict du grand nombre, Boëce dict, au quatorziesme ancienes en chap.du iiij. liure, qu'en chacune mode, chacune tresgrad novoix auoit sa notte particuliere, parlant en ceste sorte: Sed quoniam (dict-il) per singulos modos, à veteribus musicis, unaqueque vox, diversis notulis infignita est, descriptio prius notularum videtur esse ponenda. Lesquelles nottes

124 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART il descrit par tout le chapitre ensuyuant. Quant à la diuersité des nottes susdictes, elle se manifeste en ce, qu'encor que les nottes qu'a descrit Boëce, soient en trés grand nombre, si est ce que Thiard, au deuziesme solitaire, dict, que celles qu'il a trouué en vn vieil liure, escrit à la main, sont differentes à celles de Boëce. Et à ces deux sortes sont encor differentes, celles que descrit Ioannes Froschius, au quinziesme chapitre de sa musique. Car il dict, que les anciens vsoient de lettres grecques, pour nottes auecque certaine distinction pour signifier vn ton entier ou demy ton seulemet comme s'ensuyt. Sicut veteres (dict-il) per paginulas lineis erectis interpofitas, notulis vocum, litteris nimirum gracanicis, vel vtrimque refertas, semitoma, vel vacuas & ceu hiantes illas, tonos indicarunt subinde: ita neoterici, lineis iacentibus &c. Et n'estoient point seulement differentes, en forme & en substance (suyuant leur dire) ains encor en la disposition, & en la maniere d'escrire. Car Froschius semble dire cy dessus, qu'elles estoient escrites sur lignes droictes conformément à Boëce, au seiziesme chapitre du quatriesme liure, & à Glarean liure premier chapitre deuziesme quant il dict: Has autem claueis in ordinem, tamquam in scalam quandam, ad Gracam olim Chordarum dispositionem, redegit Gudo. Ou il dict manifestement, que les cordes anciénes, estoient escrites sur lignes droices come sur vne eschelle. Aquoy Thiard seble cotredire formelement d'aud'autant que par vn exemple qu'il mostre à Pasithée il prouue qu'elles ont esté disposées & couchées come les nostres. Qui pourra, doncq, specifier le nombre & diuersité d'icelles? Ce neatmoins, si nous voulons bien considerer, & regarder vn peu de plus prés l'intention des autheurs susdicts, il sera facile de les accorder, & de cognoistre à peu prés la maniere qu'auoient les anciens, d'escrire seur musique.

Premierement, doncq, il est certain que les anciens n'ont point eu des nottes particulieres pour chanter ou solfier leur musique, comme nous auons auiourd'huy, vt, re, my, fa, sol, la, comme a esté dict au 9. chapitre; ains vsoient seulemet de certaines marques, ou caracteres, lesquels estants accomodez sur chacune sillabe, significient, combien la voix deuoit estre haussée, ou baissée. De cecy nous certifie Thiard, quat il dit: Il seroit difficile de resoudre la perplexe question de ceux qui enquierent si la disposition des cordes a guidé par longue experience la voix humaine; ou au contraire, si à l'imitation de la voix, les sons ont esté accommodés aux cordes. Mais comme qu'il en soit, ie sçay bien (dit-il) que les anciens, Les nottes au lieu des lignes, espaces, nottes, clefs, & autres marques ofi-anciernes eltoient di-tées pour la chantrie de ce temps, escriuoient sur les vers cer-les vers. tains caracteres, accommodés à chacune sillabe, selon lesquels, la voix se deuoit hausser ou baisser en tout le sisteme. Or quels estoient les caracteres, ou marques susdictes, il le donne à entendre, quant il dist, que les marques Les notiess susdictes representoient les cless: dont commençant represen-

126 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART à Proslambanomene (qui est la premiere) il les descrit toutes, selon l'ordre que monitrerons cy apres. Veu, doncques, qu'ils n'auoient que quinze cordes, ou clefs (comme a esté monstré cy dessus) il s'ensuyt, qu'ils n'auoient aussi que quinze nottes, ou quinze marques ordinaires, pour les signifier. Et n'estoit besoin qu'elles fussent ouvertes ou serrées, ou autrement disposees pour signifier le ton, ou demy ton, car la distance ordinaire qu'il y a de chacune elef à l'autre, le declare suffisamment. Quant à ce que l'vn dit, qu'elles estoient sur li-

me a esté dict) a disposé les nostres à l'imitation des Grecs, sur lignes droittes, comme sur vne eschelle, dit Glarcan. Mais comme ceste disposition ne peut empescher que les nottes du iourd'huy (qui toutesfois nous representent les clefs, comme les anciennes) ne soient escrites sur lignes couchées, aussi fault-il croire

qu'elle n'a peu empescher les anciens d'escrire leurs vers à l'ordinaire, & disposer leurs nottes sur les

vers susdicts, comme sur lignes couchees, suyuant l'exemple que nous en donne Thiard, que monstre-

gnes droittes, & l'autre sur lignes couchées, il n'y a point de difficulté, la chose est toute claire. Car depuis qu'il a esté resolu que la voix humaine doit Les clefs ou estre conduitte de bas en haut (comme dirons cy la mulique apres) il s'ensuyt, qu'à l'imitation d'icelle, les clefs duites de bas en haut. qui la representent doiuent estre aussi conduittes de mesme sorte. Qui est aussi cause, que Guido (com-

rons

rons tantost. Autrement, il eut esté impossible de lire leurs vers, ny chanter leur musique. Mais il y a ceste disference, entre les nottes modernes & anciennes, que celles du iourd'huy ont cela de parti-culier, qu'elles signifient certaine logueur de temps, ce que les anciennes n'auoient point, d'autat qu'il ne leur estoit point besoin. Car n'ayant les anciens, en Les anciens leur musique, autre mesure que celle de leurs vers autre mesure (comme dirons cy apres) la longueur ou briefueté musique, que celle de des sillabes observee des Orateurs, ou Poëtes an-leur vers. ciens, suppleoit à cela. Il est vray, que Zarlinus dit, que leurs nottes contenoient deux marques, desquelles l'vne signifioit la clef, & l'autre la songueur ou briefueté de la voix : mais il fault dire, que les marques susdictes n'ayent esté generalles, d'autant qu'elles n'ont esté cogneuës des autres musiciens, qui ont escrit des nottes anciennes: pour le moins, ie ne les ay peu remarquer. Et fault dire, qu'aucuns particuliers seulement ont vsé des deux marques sus dictes. Quant à ce que dict Boëce, qu'en chacune mode, chacune voix auoit sa notte particuliere: il fault expliquer son dire selon son intention, laquelle n'est autre, au lieu susallegué, que de prouuer la diuersité des sept modes, qui prouiennent des sept especes de diapason. Car ayant prou-ué au quatorziesme chapitre du liure susdict que de sept especes de diapason, se forment sept mo-des, en telles parolles: Has, igitur, constitutiones si quis facias

128 LES TONS DE M. PIÈRRE MAILLART faciat acutiores, vel in gravius totas remittat, secundum supra dictas consonantia species, efficiet modos septem, quorum nomina sunt, &c. Il veut prouuer au 16. chapitre que les sept modes susdictes sont differentes, par les diuerses nottes. Car si vous esleuez, ou abaissez (dit-il) la premiere voix du diapason, il faut necessairement, que toutes les autres soiet aussi esleuées, ou abaisses, &, par consequent, seront toutes diverses. Voicy ses mots: His, igitur, ita pramissis, si duo ordines in his diapa-Son consonantia constituti, sibi inuicem comparentur, vt quis ordo sit grauior possit agnosci, si proslambanomenos proslambanomene fuerit grauior, vel qualibet alia vox, eiusdem loci voce grauior pernotetur, in eodem scilicet genere constituta, totum quoque ordinem necesse est esse grauiorem: tamen id melius sumetur ad medium, quæ est meze: duorum enim ordinum bis diapason consonantium, cuius meze fuerit grauior, eius dem totus ordo grauior erit. Nam catera singula singulus comparata, nihilominus grauiores inuenientur. Itaque si media ab 'alia media tono acutior videatur, aut grauior, omnes quoque nerui, si in eodem genere sint, singuli singulis comparati, tono acutiores, aut grauiores esse videbuntur. Or si toutes les voix sont diuerses, il fault aussi que les nottes soient diuerses, &, par consequent, en chacune mode, chacune voix aura sa notte diuerse. Et à la verité, la diuersité de la notte vaut beaucoup, pour monstrer la diuersité de la voix, car comme vn mesme signe signifie vne mesme chose, aussi vn signe diuers doit signifier chose diuerse. Et auons nous mesmes vsé, quasi,

de

de semblable argument, quant, par les six nottes, vi, re, my, fa, sol, la, auons prouué, qu'il falloit audir six modes principales, comme se peut voir cy dessus. Car si la premiere notte, qui sert de fondement & de base au diapason, saict changer toutes les autres (comme a esté dict) donnant, par ce moyen, autre air, autre nature, & qualité à la mode; il falloit aussi necessairement, veu qu'il y a six modes principales de diuerse nature & qualité, qu'il y eut six diuerses nottes, pour declarer ceste diuersité: ce qui a esté verisié, par-ce que Ionicus a l'vt : Dorius, le re: Phrygius, le my: Lydius, le fa: Mixolydius, le sol: Eolius, le la. Mais comme cela n'empesche point, qu'on ne puisse vser indifferemment des six nottes susdictes, en toute sorte de modes (comme a esté dict) aussi les diuerses nottes de Boëce, n'ont peu empescher les anciens, d'vser de quinze nottes particulieres & ordinaires en leur musique (qui representent les quinze cless) telles que les descrit Thyard, comme s'ensuyt.

Proflambanomene, est vn Z. & vn demy H. ainsi Z.

Hypate hypaton, est vn \(\Gamma\). figuré à l'enuers, sus vn \(\Gamma\). droit, ainsi \(\Gamma\)].

Parhypate hypaton, estoit d'vn B. & d'vn Γ . renuersé le dessoubs dessus, ainsi \mathbb{B} .

Lichanos hypaton, estoit marqué d'vn Φ , & d'vn E. imparfaict en bas, ainsi Φ E.

Hypate

3.

- 130 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART
- 5. Hypate meson, estoit representé par vn O. separé, & les deux demy cercles disposez ainsi §.
- 7. Lichanos meson, auoit vn M. & vn Γ. ainsi, M.
- 8. Meze se notoit de I. & A. couché, ainsi I.
- 9. Parameze, de Z. sus vn Γ. couché, ainsi 🔏.
- 10. Trite diezeugmenon, de E. & Γ. le dessus dessoubs E.
- Paranete diezeugmenon, de M. le dessus dessoubs, & Z. ainsi 💆.
- 12. Nete diezengmenon, de o . couché sur N. ainsi, n.
- 13. Trite hyperboleon, de Y. le dessoubs dessus, & deux traicts de Z. ainsi, 💆.
- Nete hyperboleon, d'vn I. tranché, sus vn Λ. couché & tracé, ai si, I.

Du Tetracorde des conioinctes, qu'ils nommoient synemmenon: Trité àuoit pour notte, vn φ. couché sus vn Λ. le dessus dessoubs, &.

Paranete synemmenon, d'vn I, & d'vn N. ainfi, I.

Nete synemmenon, estoit W. & Z. ainsi, W.

٠ ۾ ۽

Telles sont les figures, par lesquelles ils representoient les sons des quatre Tetracordes, & du cinquiesme conioinct, en la musique Diatonique. Car en la en la chromatique, & enharmonique, ils notoient auecq autres marques les cordes muables, desquelles ne voulons parler icy, car pour ce siecle, la chose sembleroit trop curieusement recerchée, qui ne conuiendroit à la briefueté, de laquelle auons promis vser en ce discours. Mais affin qu'on voye mieux la façon dont ils vsoient, nous mettrons icy l'exemple qu'en donne Thiard, au lieu susallegué.

La façon dont vioient les ancients, pour escrite leur musique.

Les nottes vsitées auiourd'huy sont telles.

7 N 7 L Z

Plus ie repose.



Plus d'one paix rebelle, au trauail me dispose, plus ie repose. Vostre douceur cruelle,

On pour-

132: LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

On pourroit mettre icy plusieurs autres exemples, comme celuy que nous propose Puteanus en son liure intitulé Musathena, & autres: Mais qu'estil besoing, veu qu'on n'vse plus de ceste maniere d'escripture. Il sussir a d'auoir monstré briefuement la maniere dont vsoient les anciens pour escrire leur musique.

Les anciens tres notics

Il est certain toutessois, que les anciens ont eu plusieurs autres nottes & marques, pour signifier la diuersité des sons. Carqui croira qu'ils en ont tous-des sons diuersité des sons. Carqui croira qu'ils en ont tous-des sous species iours vsé d'vne mesme sorte, quant de nostre temps nous en voyons si grande diuersité? le me rapporte à tant de cifres, & tant de sortes de tabla-tures, dont vsent encor aujourd'huy les instrumentistes pour noter leurs sons. En combien de di-uerses sortes a esté noté le chant Gregorien? Nicolaus Volitus vous le dira, lequel au chapitre deuxiesme, liure second en recite douze sortes diuerses; laissant encor les pieds de mouche (qu'on appelle) desquels ont vsé noz grands peres. Il ne fault point douter, doncq, que les anciens n'ayent eu plusieurs autres caracteres & marques, que celles qui sont icy specifiées: dequoy Thiard donne bon tesmoignage, quand il dict: Ceste diversité me laisse en opinion, que les anciens, en maintes fortes marquoient les nottes, pour monsirer quelle part il falloit estendre la voix.

Mais

Mais ceste cy sussira, pour declarer aucunement la maniere qu'ils auoient de notter & escrire leur musique.

CHAPITRE XVII.

Où se monstre la corformité qu'il y a de nostre musque à l'ancienne.

C I nous voulons maintenant considerer les cless Justictes, desquelles vsoient les anciens, & les nottes ou marques, par lesquelles ils les ont signifiez, & les conferer auecq celles du iourd'huy: nous trouuerons (sans doute) qu'elles nous representent & signifient vne mesme chose, à sçauoir la diuersité des sons, disposez en vn mes- Nostre mu-ique est la me ordre, selon le mesme genre de musique (qui est mesme que le genre Diatonique) diuisez en mesmes tetracorciens, disposition diffedes, n'y ayant que l'escriture, & l'appessation diffemesme gene
rente, qui ne peut rien changer à la substance de de melodie. la musique. le sçay bien, que ce mot de tetracorde n'est point maintenant vsité, & parcant incogneu de plusieurs : si on veut, toutesfois, prendre esgard à la disposition de nostre musique, nous la trouuerons diuisée en mesmes tetracordes, qu'a sique diuisée esté la musique ancienne. Ce que Guido Aretinus en mesmes tetracordes n'a point oublié d'observer en sa table, laquelle il que l'anciea disposé en sorte, que la quarte y est expressemét remarquée, assin qu'elle suit continuellement repetéc.

tée, & que nostre chant, par ce moyen, fust diuisé en tetracordes, c'est à dire, en quartes, comme celuy des anciens : ainsi que fort bien nous l'enseigne Glarean, au deuxiesme chapitre de son premier liure, en ces mots: Porrò deinde in spatio Jupra secundam lineam, duas Guido ponit voces, fa, &, vt, praposita C. littera, vt nouus hic vocum ordo incipiat, qui pracedentem ordinem ascensu desicientem excipiat, nec tamen ad finem prioris, sed in medio, vt natura similes voces in eadem locentur claue. Ou il remarque manisestement ceste diuision en tetracordes, quant il dict, qu'au milieu, c'est à dire, à la quarte, se doit renouueller l'ordre, à sçauoir, en C fa vt, c'est à dire, au fa; nous enseignant, qu'aprés auoir chanté, vt, re, my, fa, commençant en Gvt (qui est la premiere clef) il fault de nouueau re-Onelsestoiët peter, ot, re, my, fa, en c favt, affin que, com-les tetracor-des anciens. me le grand système des anciens s'acheuoit en quatre tetracordes, c'est à dire, en repetant quatre fois, my, fa, sol, la, (comme a esté dict) ainsi le nostre s'acheue, en repetant plusieurs fois, cut, Quels sont re, my, fa, qui est la cause (comme dict Glarean) des de la que Guido a adiousté vt, en C sa vt. De sorte, moderne.

134 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

qu'encor que les six nottes que nous auons pour le iourd'huy, ayent esté sort subtilement inuentées par ledict Guido, pour les raisons reprises au neusiesme chapitre, si est-ce, qu'elles n'empeschent aucunement les tetracordes susdictes, qui se decla-

rent manisestement en la repetition continuelle des quatre nottes susdictes, vt, re, my, fa, comme se verra tantost.

Il est vray, que nous auons maintenant plus grand nombre de cless, &, par consequent, plus grand nombre de tetracordes: car les anciens n'en auoient que quinze, comme a esté dict. Guido en a mis vingt en sa table: voyés Glarean au deuxiesme chap. du premier liure. Franchin, au liure premier en met vingt & deux, nous en auons maintenant vingt & trois, & en pourros encor auoir d'auantage, si la muque va ainsi s'augmentant, come nous la voyos aller iournellement. Mais ceste augmentation n'apporte aucun changement à la musique, ains plustoit declare la dignité & excellence de sa nature, qui est telle, qu'elle peult estre toussours augmentée, non seulement de la part du musicien (lequel licite-ment peut profondir le bascontre, ou esseuer le dessus autant que luy plaist, & par ce moyen, augmenter les cless autant que le requerra, ou la nature de la mode, ou la bonne resonnance de sa musique:comme se peut voir en nostre hypophrigiéne (Ogrand Dieu) ou le bassecontre descend vne quarte plus bas qu'Are: & en la hypodorienne (quant no-Stre vie humaine) ou le dessus monte vne quarte plus hault qu'ela) ains encor de la part de la musique mesme, la quelle ayant le nobre pour son sujet, peut estre peut estre infini- finimet aug-

135 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

mentée suy- infiniment augmentée, suyuant la nature du nom-ture de son bre (comme dict Boëce liure premier chapitre vj.) suiet, qui est & nous peut produire autant de consonnances & accords, qu'on pourroit desirer. La demonstration en est facile, car de six à douze, il y a proportion dou-ble, en laquelle proportion consiste le diapason: de 6. a 9. il y a proportion sesquialtere, en laquelle con-siste le diapenté: & de 6. a 8. la proportion sesquitierce, en laquelle consiste le diatessaron, comme a esté encor dict cy dessus. Lesquels nombres, & proportions, se peuuent infiniment multiplier: par-ce que de douze a 24. il y a proportion double: de douze a 18. la proportion sesquialtere: & de 12. a 16. la proportion sesquitierce. Semblablement, de 24 a 48. & de 48. a 96: & ainsi infiniment (suyuant la nature du nombre) se peuuent multiplier, tant les proportions doubles, que sesquitierce, & sesquialtere. Qui faict, que les accords musicaux (qui consistent és proportions susdictes) peuuent semblablement penuer estre estre repetez autant de fois que l'on voudra. Car d'Are en alamire, il y a vne octaue, qui consiste en la proportion double: & d'Arc en Elamy, vne quinte, qui constite en la proportion sesquialtere: & d'Elamy

en alamire, il y a vne quarte, qui consiste en pro-portion sesquitierce. Derechef, d'alamire en aalami-

re, il y a encor vne octaue, auecq la quinte, & la quarte, en la proportion sesquitierce, & sesquialtere; & de cest aalamire, iusques à vn autre aaalamire, il y a

Les confonnances de mulique infiniment repetées.

encor

encor vne octaue; & ainsi se peuuent repeter les octaues auec les quintes & les quartes, & proportions auant-dictes (suyuant la nature du suject) autant de fois que l'on voudra. Qui est l'argument dont vsoit Platon pour prouuer la stabilité & perpetuelle durée d'vne repub. si elle garde l'harmonie & proportions musicales, d'autant qu'elles sont de perpetuelle durée: comme le prouue quelqu'vn, escriuant sur Platon, disant: Hac autem numerorum series infinita esse potest, quia toni vis & potestas, aque est infinita partitione, vt dimentio qualibet : ita reipublica bene constituta forma stabilis erit, quamdiu rationes rectus, & aurium suauitati congruentes, servabit. Et autre part: Si, igitur, rationum, qua suavem concentum efficiunt, delectus habeatur in perpetua serie numerorum, sempiterna respublica futura sit. De sorte, qu'il prouue la perpetuelle durée d'vn estat, ou republique, par la perpetuelle continuation des accords & proportions de musique, lesquelles (comme a esté dict) se peuvent infiniment repeter, suyuant la nature du nombre. Par ainsi se voit que cela ne nous peut rendre differents aux anciens, lesquels ayans les mes- Nostre mumes nombres & proportions que nous pour fonde- de sur mesment, ont peu repeter leurs cordes & tetracordes pes & fonaussi bien que nous. Ce que verra clairement celuy demcis, que qui les voudra rapporter aux clefs que nous auons ciens, à sça-maintenant, comme a esté faict cy dessus. Mais lais-nombre & proportios. sant ceste multitude de cordes, ou d'accords (qui depend de la volonté des hommes, comme a esté dict)

12. 14.

138 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART & considerant sculement, combien de cless essentiele les, ou combien de cordes & tetracordes sont neces. saires à l'harmonie, ou bien à la musique, on trouuera estre certain que nous sommes coformes aux anciés. Car si nous considerons la grandeur du diapason (qui est le vray & vnique sondement, & la mesure essentielle tant de l'ancienne que de nostre musique) nous la trouuerons contenir sept internalles seulemet, qui sont les sept cless essentielles de la musique, lesqueln'y a que les ne peuuét fournir que deux tetracordes essentiels, cordes essen- qui se repetent continuellement, suyuant l'ordre des deux sortes de chant; à sçauoir, de paaire, & de nature., qui s'entresuyuent tousiours l'vn l'autre: &, comme nous auons prouué cy deuant, que ce qui est

pardessus le diapason, n'est qu'vne repetition de ce qui est contenu en iceluy: aussi fault-il croire, qu'il n'y a que deux tetracordes essentiels, & que les au-tres qui sont pardessus le diapason, sont les mesmes que ceux qui sont contenuz en iceluy. En suytte de-quoy, il appert, qu'encor que nous ayons dit que les anciens auoient quatre tetracordes, si est-ce qu'il n'en y a que deux essentiels, & que les autres deux sont les mesmes que les deux premiers: ce qui s'entendra sa-cilement, si on les veut rapporter aux cless que nous auons auiourd'huy. Car le premier tetracorde, qu'ils appelloient tetracordon hypaton, estoit (comme a esté dict) depuis | my, iusquès Elamy: & le deuxiesme, qu'ils appelloient tetracordon mezon, estoit depuis Elamy, Elamy, iusques alamire. Pour fournir leur troisiesme tetracorde, il a esté dict, qu'il falloit monter vn ton (& partant estoit appellé tetracordon diezeugmenon, qui signifie dessoinet) pour trouuer b sa | my, iusques clamy, qui respond notoirement au premier: & le quatriesme, appellé tetracordon hyperboleon (comme le plus haut, & le plus excellent) estoit d'elamy, en aalamire, qui est le mesme que le deuxiesme. Ce qui monstre euidemment, que les anciens n'en auoient que deux essentiels, non plus que nous, estant les deux derniers les mesmes que les premiers. Et n'importe que les quinze cordes & les quatre tetracordes des anciens ont eu chacun leur propre nom, car cela estoit necessaire pour les recognoistre, & distinguer entre le haut & le bas; ce que mesmes nous voyons encor estre obserué entre les nostres: car nous auons dit, que les sept cless sont escrites, la premiere fois par grandes lettres; la deuxiesme, par petites, & la troissesme, par lettres redoublées. Ce que remarque aussi Glarean, au troissessme chapitre de son premier liure. Par lesquelles lettres se peuuent aussi recognoistre noz diuers tetracordes, ne plus ne moins que ceux des anciens. D'où se voit, que nous sommes d'accord auecq les anciens, touchant ce faict iey.

Mais nous auons parlé d'vn cinquiesme tetracorde, que les anciens appelloient Synemmenon, different aux autres, lequel semblera maintenant

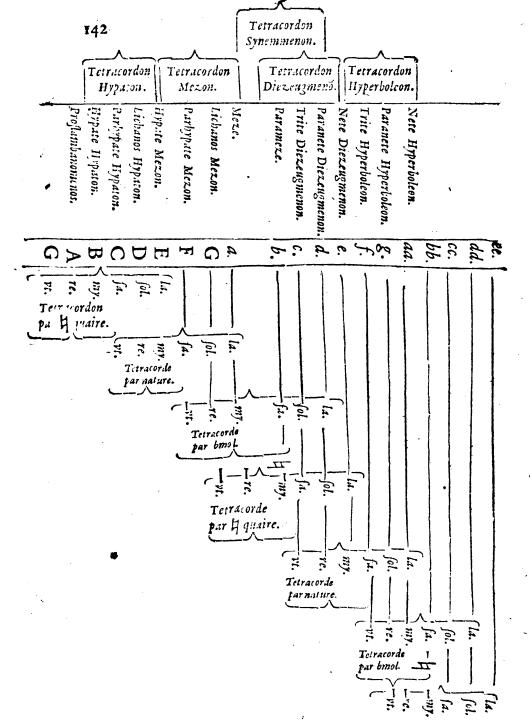
140 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART nous rendre contraires aux anciens: car si nous n'auons que deux tetracordes essentiels, lesquels suffisent pour l'accomplissement du Diapason, ou bien de la musique, ausquels aussi tous les autres sont reduits. comme a esté suffisamment monstré; ce cinquiesme icy ne sera point seulement inutil, ains nous rendra du tout contraires aux anciens, lesquels le reçoiuent tous conformement. A quoy nous respondons, que ce cinquiesme icy n'est point en droite ligne, ny en mesme ordre que les autres deux (lesquels sans doute, suffisent pour l'accomplissement du diapason, duquel depend la perfection de la musique) ains en liconformes aux anciens que cetuy-cy, lequel nous

Le cinquielnie tetracorde des ancies nommé Sinous rend necy les anrepresentant le chant binolaire.

gne collateralle. Et n'y a rien qui nous rend plus nemmenon, represente au vif, le chant bmolaire, que nous auons d'accord a maintenant: car, comme nous auons dit cy dessus, ueus, nous que le tetracorde susdict est appellé Synemmenon (c'est à dire conioinct) par-ce qu'il est messé & ioinct au precedent: & que sa premiere & plus basse notte est la derniere & plus haute du deuxiesme tetracorde, appellé Mezon, commençant à meze (qui respond à nostre alamire) & finant à Nese Synemmenon (qui respond à nostre dlasolre par bmol, sonnant my, la) ainsi nostre chant bmolaire est ioinct auecq le chant de nature, par-ce que la premiere & plus basse clef de son tetracorde est la derniere & la plus haute du tetracorde de nature, qui est ffavt, & començant à ladice clef d'sfavt, iusques a b sa h my

par

par bmol, sonne vt fa. Qui est vn grand embellissement & enrichissement de la musique caché soubs le tetracorde Synemmenon; d'autant que ces deux tetracordes de bmol & de nature s'entresuyuent continuellement l'vn l'autre (à l'exclusion du chant de h quaire) & se faict comme vne nouuelle musique. Ce qui sert de tres-ample tesmoignage que nous n'auons point seulement les mesmes modes en semblable nombre, ains les mesmes cless disposées en mesme genre de musique, diuisces en mesmes tetra-. cordes que les anciens : sauf qu'ils auoient le my, & nous auons maintenant l'vt pour la premiere notte, par-ce que Proslambanomenos (qui respond à nostre Are) leur a esté adiousté. Et depuis, Guido nous a encor adiousté l'vt pour les raisons cy dessus declarées; qui est cause qu'il nous fault considerer la table & les tetracordes deux nottes plus bas que les anciens, comme amplement se peut veoir en ceste table en laquelle sont remarquées les tetracordes anciens & modernes.



CHAPITRE XVIII.

Des consonnances de musique.

L reste-encor à voir si nous ne sommes point disserents aux anciens, touchant les accords & consonnances de musique. Car combien qu'il soit vray, & qu'il soit assez prouué que nous auons les mesmes, les mesmes accords parfaicts, à sçauoir le diapason, & autent de consonnan-diapenté, & diatessaron, lesquels estans fondez sur ces parsaicles mesmes nombres & proportions qu'auons dict anciens. cy dessus, se peuuent aussi repeter & multiplier en la sorte qu'a esté dict; qui faict que nous sommes d'accord touchant les consonnances susdictes : si est-ce qu'il semble que nous soyons differents touchant les accords imparfaicts, lesquels auparauant n'ont esté cogneuz des anciens. Car encor que Glarean en semble douter, quant il dit au neufiesme chapitre du premier liure, parlant des accords & consonnances imparfaictes: quas nescio an apud veteres vspiam reperias: si est-ce que Boëce l'affirme au septiesme chapitre de son premier liure, quand il dict: Illud tamen esse cognitum debet, quod omnes musica consonantia aut in duplici, aut in triplici, aut in quadrupla, aut in sesquialtera, aut in sesquitertia proportione consistunt. Et puis il monstre quelles sont les consonnances qui dependent des proportions susdictes, quant il adiouste: Et vocabitur quidem que in numeris sesquitertia est, diatessuron in sonis; que in numeris sesquialtera, diapente ap*pellatur*

144 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART pellatur in vocibus: quæ vero in proportionibus dupla est, diapason in consonantijs; tripla verò, diapente & diapason. Par où appert que les accords imparfaicts n'ont point esté cognuz des anciens: non seulement par-ce que Boëce n'en faict aucune mention, mais aussi par-ce qu'au chapitre sixiesme il donne raison pourquoy ils ne doiuent estre reçeuz: à sçauoir, pour-ce qu'ils tirent leur source de proportion superpartiente, laquelle n'est point propre à l'harmonie, disant comme s'ensurt: Superpartiens autem inacualités sant comme s'ensuyt: Superpartiens, autem, inequalitas, nec seruat integrum, nec singulas admittit partes, atque idcirco, secundum Pythagoricos, minime musicis consonantis ad-hibetur. Et semble que Platon soit aussi de mesme opinion, par-ce qu'en l'harmonie naturelle par la-quelle il monstre que Dieu a creé cest vniuers, il n'yse que de consonances parfaictes, ou bien de propor-tions desquelles dependent les consonnances parfaictes, disant ainsi que s'ensuyt, In Timeo: Primam ex onini sirmamento partem tulit (Deus, nimirum) hinc sumpsit duplum partem prioris, Tertiam verò, secunda hamioliam, sed prime triplam, & quartam, duplam secunda, & catera. Par lesquelles parolles (comme encor a esté dist) il nous declare les nombres, 1.2.3.4. esquels conssitent les proportions auant-distes, desquelles sont tirées les consonnances parfaictes, car d'vn à deux il y a proportion double, en laquelle consiste le diapason: de deux à trois proportion sesquialtere, en laquelle consiste le diapenté: de trois à quatre pro-

portion

portion sesquitierce, en laquelle consiste le diatessaron: & d'vn à trois proportion triple, en laquelle consiste le diapason auecq diapenté: & d'vn à quatre proportion quadruple, en laquelle consiste le disdiapason, que nous appellons double octaue. Par où on voit manisestement qu'il ne faict aucune mention des consonnances imparfaictes. Or si l'harmonie artificielle (comme dit Boëce, liure premier, chapitre vingtiesme) doit imiter la naturelle, elle ne doit estre aussi messée de consonnances imparfaictes, lesquelles toutesfois sont en tres frequent vsage en la musique du iourd'huy. Pour esclarcissement, doncq, nous di- Les anciens ont aussi cosons que les anciens ont aussi cogneu & pratiqué les gneu & pratiqué les acaccords imparfaicts, mais plus sobrement qu'on ne cords imparfaits. fai& auiourd'huy. Ce que Iean Froschius, au septiesme chapitre de sa musique, prouue, par-ce qui suyt au mesme texte de Platon, in Tymeo, quant il diét: Post hec, spatia, que inter duplos & triplos numeros hiabant, insertis partibus, adimplebat. Entendat fort à propos, par les parties inserrées, les accords imparfaicts, lesquels il dit auoir esté cognuz par Platon, comme ledict Froschius donne à entendre, au dixiesme chapitre de sa musique, disant: Quamquam antiquitas, simphonias dumtaxat quinque tradiderit, tamen recentiores mufici, non modò non ex agro (vt aiunt) allatas, verum etiam ex dogmatis... Platonicis (presertim de mundane anime conditione, & connexu vinculorum supra recensita) his quinque, plures & inesse probè didicerunt, & adsignarunt. Et vn peu plus auant

146 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART auant, au mesme chapitre il adiouste: Eæ sunt illæ partes (parlant des accords susdicts) quæ inter duplos & triplos, &, ob id, etiam inter hemiolios, ex multiplicatione, vinculorum vice, iuxta Platonis sententiam supra recensitam, inserta sunt. Et combien que Boëce, au lieu cy dessus allegué, face difficulté de receuoir les con-sonnances susdictes, suyuant l'opinion de Pythagoras, qui n'admettoit que choses simples & parfaictes (comme a esté dict) si est-ce, que (suyuant l'o-pinion de Ptolemæus) il ne les reiecte point du tout, comme se peut voir au sixiesme chapitre susdict, en ces parolles : Ptolemaus, tamen, etiam hanc proportionem (videlicet super partientem que impersectis consonantijs conucnit) inter consonantias ponit. A quoy s'accorde Thiard, au deuxiesme solitaire, disant comme s'ensuyt. Les tierces, & les sentes, ont esté cogneues des anciens, bien que moins vsitées. Dequoy il donne deux raisons, desquelles la ptemiere est, qu'elles ne portent point le nom de vrayes consonnances, à cause que leur source est tirée (dict-il) de non raisonnable proportion: l'autre raison qu'il donne, est, parce qu'elles ont esté trouuées en la composition des interualles chromatiques, & enharmoniques, comme se peut voir plus amplement, au lieu susallegué. Ainsi appert clairement que les accords imparfaicts ont esté cognuz & pratiquez des anciens, mais (selon le dire conforme de tous) moins vsitez qu'aufourd'huy. Car il est certain qu'ils ne sont point necessai-

necessairs en l'harmonie, laquelle, estant d'vne nature tres-parfaicte ne veut estre aussi composée que d'accords tres-parsaicts, contenuz és proportions auant-dites, tirées des nombres 1. 2. 3. 4. qui sont les plus simples & les plus parfaicts de tous, comme à csté monstré cy dessus : & partant, comme Platon, Pythagoras, Boëce, & plusieurs autres les ont excluz de l'harmonie, aussi Thiard ne les y comprend point, ain's dit seulement (parlant des accords & consonnances imparfaictes. Bien sont elles entrées (dictil) en la chantrie diatonique, comme touchants harmonieusement l'oreille. Donnant assez à entendre, par ces mots, que telles consonnances ne sont point reçeuës comme parties essentielles & necessaires, ains pour orner, remplir, & agençir la musique; ou bien (comme dict Froschius, apres Platon) pour lier & assembler les accords parfaicts. Ce que ie voudroy que fut bien entendu de plusieurs musiciens de nostre temps, car ils sçauroient, quand, & comment il comment en fault vser; à sçauoir, quant elles touchent harmo- en doit vser des accords nieusement l'oreille: & partant s'abstiendroient d'v-imparsaits. ser si licentieusement de la tierce, en dessoubs de l'octaue, si ce ne fuit legierement, & en passant seulement, sans qu'il soit licite de s'y arrester, ny finir en icelle; d'autant qu'elle empesche & obscurcit entierement le lustre, & la douceur de l'harmonie. Ce qu'entendent fort bien les bons organistes, lesquels iamais ne feront finir le teneur, ou la taille, par

148 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART vne tierce, contre le bas, estant la quinte son propre accord.

La pratique nous le monstre aussi, d'autant qu'en vn Faubourdon (ou on remarque la douceur de l'harmonie plus que nulle autre part) iamais le teneur ne tient la tierce contre le bas. Le mesme se peult dire d'vne musique bien dressée.

La quarte ne peut auoir nom de bonecoelle n'est ent

En oultre, la raison y est euidente : car si la quarte (comme dict Thiard) ne peut auoir nom de bonne sonnance, si consonnance, si elle n'est en son lieu naturel, qui est fon lieu na apres la quinte (comme le remarque Boëce liure 1. turel, à sça-uoir au des-chapitre 32.) aussi pouuons nous dire qu'on ne peult fus la quin-remarquer ny iuger de la bonté de la tierce si elle n'est en son lieu naturel, qui est pardessus la quarte. Car c'est la tierce surdouble (qu'on appelle dixiesme) qui touche harmonieusement l'oreille; c'est elle, qui comme vne couleur brillante donne lustre & sert d'ornement & d'embellissement à la musique, comme il se voit en vne cadence bien ordonnée, d'autant qu'en icelle toutes les consonnances sont disposees en leur place & ordre naturel; par-ce que les plus dignes & parfaictes precedent les indignes & imparfaictes; le teneur ou la taille occupant la quinte, & le haut contre la quarte, contre le teneur, en accomplissant le diapason contre le bas, lesquels comme parties premieres, principalles, & essentielles, doiuent estre fermes & stables: mais le dessus, comme accessoire, doit

doit tenir le dernier lieu, qui est d'vne tierce surdouble, laquelle donne lustre & vne douceur agreable à la musique. Ce que i'ay bien voulu remarquer icy en passant, affin d'admonester nos ieunes Musiciens d'vser vn peu plus sobrement de la tierce, & qu'ils voyent en quel rang ils la doiuent tenir. Le mesme ces parsai-se peult dire de la sexte. De sorte, qu'il ne reste que ctes. la quinte, & la quarte, qu'on appelle ordinairement consonnances parsaictes, non tant pour-ce qu'on ne leur peut rien adiouster ny diminuer sans la corruption de leur espece, que pour-ce qu'elles composent & accomplissent le diapason, qui est la seule conson- est la seule nance vrayement parfaicte; d'autant (comme dit Boëce qu'elle cossite en la proportion double. Qui parcaire. est la cause, que nous ne pouuons attribuer ce mot attribuer ce (double) à autre consonnance qu'à l'octaue, d'autat ble) à autre que c'est vne conclusion necessaire en musique (com-ce qu'à Pome dit Thiard, au deuxiesme solitaire) que des proportions superparticulieres doublées, aucune consonnance ne peut estre produite: pour-ce que les nombres extremes de telle multiplication ne se rapportent l'vn à l'autre en aucune proportion. Ce qui ofortet enim est si manifeste, qu'il n'est besoin d'autre preuue que rolicus) Mucelle que nous receuons par les oreilles. Car la dis-proportionem sonnance de deux quintes, ou de deux quartes (c'est à lim, quando dire d'vne neufiesme, ou d'vne septiesme est si eui- commessivadente, que chacun facilement le peut juger: mais il nulla potest fault dire vne quinte surdouble, vne quarte surdou-confonantia

Le diapason con onnan-ce vrayemēt L'on nepeut

/carum voci quide ex inbilibus jonis

quinte, ou quarte, n'est qu'vne neuflefme, ou Septieline; mais faut double.

150 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART Vne double ble, comme auons dict, vne tierce surdouble, c'est à vne double dire, pardessus l'octaue, qui consiste en proportion autre chose double; par-ce que l'octaue, ou diapason, est la reigle à laquelle toutes les autres consonnances se doiuent rapporter. Ce qui suffira pour monstrer que nous dire vne quinte fur sommes d'accord auec les anciens, touchant les condouble, vne sonnances de musique: & si aucuns en abusent aucunessois, c'est par ignorance, & par faulte d'experience. Voyons maintenant en quoy nous sommes differents.

CHAPITRE XIX.

De la pratique de l'ancienne musique, & quelles choses y estoient obseruées pour les effects d'icelle.

E seroy par trop reprehensible, si ie presumoy de pouuoir declarer en particulier, & par le menu, quelle estoit la musique ancienne. Car s'il est vray (comme on dit ordinairement) que le temps nous apporte toussours quelque chose de nouueau, certes il semble que cela doit, sur tout, trouuer lieu en la musique, en laquelle rien n'est estimé bon s'il n'est La musique nouveau. Aussi, depuis la naissance de nostre musique, combien de fois a elle esté changée & renouuellée? Il y a cnuiro deux cens ans que viuoit Okeghem, Hebrecht, Pierre de la Rue, & semblables. Les Musiciens du iourd'huy peuuent sçauoir quelle musique ils nous ont laissé. À ceux-la ont succedé losquin Després,

renou iellée plutieurs

Després, Ican Mouton, Richafort, & autres; lesquels ont trouue vn autre air, & vne autre maniere de composer. Depuis, sont venus Nicolas Gombert, Mancicourt, Clemens non Papa, Criquillon, Certon, & plusieurs autres semblables, lesquels ont disposé la musique tout d'vne autre façon. Et puis a encor esté changée par Adrien Willart, Cyprian de Rore, Orlando di Lassus, Philippe de Monté, & autres de semblable humeur. Et de nostre temps, nous la voyons encor traicter d'vne autre sorte, par lacques de Wert, biuerses, Luca Marentio, Ican Feretti, & leurs semblables. Et diuerses, proninces, no seulemet les diuerses saisons, ains encor les diuer-ont fourny ses prouinces, nous fournissent aussi diuerse sorte de de musique. musique. Car autres sont les Madrigales d'Italie, autres les chansons à la Napolitaine, autres les Vellançicos d'Espagne, autres les airs de France, & autres les chansons & motets d'Allemagne, & du pays bas. Les Musiciens mesmes, d'vn mesme temps, & d'vn mesme pays, sont si differents entre-cux, qu'il n'y a si petit compagnon qui ne tache d'auoir quelque air ou quelque grace particuliere par laquelle il puisse ciens chercher recogneu, & distingué des autres, tant sont les iours quel-nouucautez cherchées en la musique. Qui oseroit, le inuction doncq, asseurer quelle elle estoit passé deux ou trois mil ans, veu principalement que tant de fois elle a esté ruinée? Les marchants ont de coustume, quand ils ne peuuent emporter quelque piece de drap, ou quelque autre marchandise, d'enseuer pour le moins quelque

152 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART quelque petit eschantillon par lequel ils iugent de la reste. Mais quel eschantillon se pourra maintenant recouurer de l'ancienne musique, quand Glarean tesmoigne qu'elle a cité tellement ruinée & raclée que passe plusieurs siecles l'on n'en a veu piece d'elle? Il sera besoin, doncq, de nous comporter en cecy, co mme font ceux qui veuillent voyager par pays estra nge, & paruenir à quelque ville loingtaine, & en laquelle ils n'ont iamais esté: lesquels ont de coustume de s'informer si diligemmét de tous les endroicts & lieux par lesquels il leur faut passer, qu'estants suffisamment instruits, ils se representent à eux-mesmes le chemin deuant les yeux par ou ils doiuent passer. Ainsi fault-il que nous nous informons de ceux qui ont escrit de l'ancienne musique: car par l'adresse d'iceux, estants suffisamment aduertis de la fin, de l'intention, & du but principal des premiers Musiciens, & quel chemin ils ont tenu, & de quels moyés ils ont vsé pour y paruenir, il sera facile de la nous representer, & entendre quelle elle estoit, & de la di-Itinguer auecq celle du iourd'huy, & de remarquer les causes pourquoy les effects ne se monstrent point maintenant comme du passé; qui est le but ou tend ce present traicté.

L'intention & le but principal de l'ancienne mulique, estoir de gner leccour des auditcurs.

Or, pour entrer en matiere, faut entendre que la fin, l'intention, & le but principal de l'ancienne mupour le cour fique (fi nous nous rapportons à ceux qui en ont a a a fedion escript) n'estoit autre, que de pouuoir gaigner le cœur

des

des escoutans, & les rendre prompts à faire ee qu'on de pounoir le leur vouloit persuader; qui est le propre effect de la cœur & afmusique. Nous pourrions alleguer de cecy plusieurs auditeurs. tesmoignages, mais nul ne le dict plus expressement que Thiard, lequel, au deuxiesme solitaire, parle en ceste sorte: L'intention de la musique ancienne n'estoit autre que de donner tel air à la parolle, que tout escoutant se sente passionné, & se laisse tirer à l'affection du Poete. C'est à dire, que le but des premiers musiciens n'estoit autre que de donner tel son, telle cadence, & telle harmonie aux mots, ou à la parolle, qu'elle fust sussilante. d'attirer les affections & cœurs des auditeurs à leur volonté. Il fault doncq dire que la musique ancienne estoit pleine d'emphase, pleine de force & d'energie pour pouuoir gaigner les cœurs, moderer les affections, changer les volontez, & les tirer la part ou les musiciens vouloient.

Laquelle force consistoit principalement en qua- Les anciens tre choses, lesquelles ils vouloient estre obseruées en quatre choleur musique, comme moyens propres pour paruenir produire le à la fin pretenduë.

effects de la mulique.

La premiere estoit la narration ou oraison que nous pouuons appeller le suject, les parolles, ou les mots.

La deuxicsme estoit, le nobre ou le metre, au lien dequoy nous auons maintenant la cadence, ou la melure.

La troisiesme estoit, l'harmonie, qui est le son, procedant 154 LLS AUNS DE M. PIERRE MAILLART cedant de la voix, ou des cordes.

La quatriesme & la derniere estoit, que la mode fut choisie propre & conuenable aux parolles. Et auoient opinion qu'à proportion que les choses sus-dictes estoient observées en la musique, les essects s'ensuyuoient à l'aduenant: comme le declare sort bien Iosephus Zarlinus, au chapitre vij. de la ij. partie de sa musique. Et à la verité, si nous sçauions bien considerer la force & puissance des choses susdictes, quant elles sont bien & deuëment obseruées, nous ne trouuerions point les effects de la musique si estranges ou impossibles, qu'aucuns nous les veuillent faire entendre, ains faciles & naturels. Car, en premier lieu, quant à la narration, qui est-ce qui peut ignorer sa force? quant on voit que à la lecture d'vne lettre, à la narration de quelque histoire, voire au recit d'vne fable, les auditeurs quelquesois sont tellement resiouys qu'ils seront contraincts de rire tout leur saoul: autrefois seront contristez, mornes, melancoliques, contraincts de pleurer amerement, sclon la qualité du suject. Ce que (pardessus l'experience quotidienne que nous en voyons) Vergile tes-moigne, au 2. des Encides, introduisant Encas, qui requis de raconter la destruction de Troye, dit:

Quis talia fando temperet à lachrymis?

L'ame s'encline naturellement à la qualité de la chose qui la chose

raconte quelque chose de triste, deuient ordinairement triste, & par ce moyen rend son auditeur passionné de semblable affection. Qui est ce que nous veut enseigner Horace, in arte Poëtica, quant il commande que le Poëte se face tel qu'il veult rendre l'auditeur, disant:

Non satis est pulchra esse poemata, dulcia sunto, Et quocumque volent animum auditoris agunto. Vt ridentibus arrideant, ita flentibus adsint Humani vultus si vis me flere, dolendum est Primum ipsi tibi, tunc tua me infortunia lædent.

Et Cic. dict aussi. Ardeat orator si vult iudicem incendere.

De sorte, qu'il est certain, & le voyons iournellement, que comme les choses ioyeuses qui nous sont representées nous rendent ordinairemet ioyeux; aussi les choses tristes nous rendent passionnés de semblable passion. Ce que nous voyons aussi en la painture: car ie pense, qu'il n'y ait personne si grossière & stupide qui ne soit aucunessois resiouye, voyant quelque belle, ioyeuse, & delectable painture: & qui, au contraire, ne soit aussi esme u à compassion, voyant en vn tableau representé quelque histoire sunsste & lugubre. Dequoy Virgile donne bon tesmoignage, quand il dict, 1. Encid. qu'Eneas ne se sceut contenir de pleurer, voyant la destruction de Troye en painture:

Videt (ce dict-il) Iliacas ex ordine pugnas, Bellaque iam fama totum vulgata per orbem, Atridas, Priamumque, o sauum ambobus Achillem. 156 LESTONS DE M. PIERRÉ MAILLART Constitut; & lacrymans, quis iam locus, inquit, Achate? & c. Puis il adiouste: Sic ait, atque animum pictura pascit inani; Multa gemens, largoque humectans flumine vultum.

Or si la painture (qui n'est qu'vne chose morte) a puissance d'esmouuoir nostre ame à quelque passion, combien plus de force doit auoir la viue voix (dit le mesme Zarlinus) laquelle reçeuë par les oreilles, pe-

netre iusques a l'ame?

La deuxiesme chose que les anciens vouloient estre obserué en leur musique estoit, le nobre & le metre, ce qui donnoit tant d'energie à la parolle, que les anciens attribuoient au metre, toute la force d'inciter les esprits à mouuements legers, ou violents, comme le remarque le mesme Zarlinus, au lieu susallegué. Ce qui se peut voir par l'exemple d'Archilocus, lequel (comme dict Horace)

Proprio rabies armauit Iambo.

La troissesme chose que nous auons dict que les anciens requeroient, est tellement necessaire, qu'ordinairement toutes les operations & tous les essects de la musique sont referez au son & à l'harmonie, comme à la partie qui a plus de sorce d'esmouuoir nostre ame à quelque passion que nulle autre. La raison en est cuidéte, par-ce que l'harmonie est composée de mesmes proportions que nostre ame. Ce que prouue Boéce, au premier chapitre du premier liure de sa musique, come a esté dict au sixiesme chapitre de ce present liure, où nous auons allegué ses parolles

parolles au long ausquelles comme belles & faisans fort à nostre propos renuoyons le lecteur. Et s'il est ainsi qu'il ny ait rien plus propre qu'vn semblable semblable pour engendrer vn semblable, s'il faut vn seu, pour pour engen-drer vn auengendrer vn autre feu, vne chaleur pour causer vne tre semblaautre chaleur: il est manifeste, qu'il ny a rien plus propre pour esmouuoir & inciter nostre ame à quelque passion que l'harmonie, veu que l'vne & l'autre sont composées de semblable proportion, comme le prouue Henricus Salmud, en sa musique, disant: Animam quippe nostram harmoniam esse & proinde sese erigere atque vim suam recognoscere quoties musicam tamquam naturam sui similem persenserit.

Il estoit aussi necessaire (pour la 4. & derniere chose) que la mode fust choisse propre & conuenable au suject. Car comme tout suject n'est point de mesme nature, & que tout home n'est point de mesme humeur, ainsi les modes ne sont point toutes de mesme qualité. Et partant salloit cognoistre la qualité des modes, affin d'en faire le choix, conforme à la nature du suject, & à la complexion & humeur de l'auditeur: qui estoit le poinct auquel les anciens ont estimé estre la plus grande force & energie, & celuy qui estoit le plus curieusemet obserué. Dont la cause 1.es proposest euidente. Car, comme nous venons de monstrer, cales sont - que les proportions musicales sont conformes aux conformes aux conformes proportions de l'ame, aussi fault il tenir pour certain, tions de l'ame, que les diuerses passions & affections de l'ame se rap-

portent

158 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART portent aux diuerses qualitez des modes, par semblables & conformes proportions: Et partant importe merueilleusement, pour l'effect de la musique, que la mode soit choisie propre & conuenable pour esmou-uoir & disposer l'ame à la passion desirée. Car si quelqu'vn est triste ou ioyeux, & oit vne harmonie de semblable proportion, il est certain que telle passion prendra accroissement: par-ce qu'il y a de la similitude & sympathie. Mais si on oit vne harmonie de contraire proportion, la passion diminuë, & peu à peu Nous somes s'engendre vne contraire passion. Mais il fault notter,

plus facile

plus facile sons facile sons facile par la passion en la passion en la passion à la quelle nostre naturel s'incline, que non pas en s'ecline no stre naturel, celle qui contrarie à nostre naturelle inclination. De que non pas aurre. sorte, que si quelqu'vn de nature Ioniale est (d'aucnture) passionné de colere, facilement par vne harmonie ioyeuse & gaillarde sera remis en son entier: parce que naturellement (dist quelqu'vn.) Omnes mouemur, cum imagines nostras in alijs recognoscimus. Qui est cause, qu'il ne se fault tant esmerueiller, qu'Alexandre le Grand sut si facilement esmeu par Timothée à prendre les armes, comme a esté dict: car comme il estoit Martial de nature, il ne souspiroit qu'apres les armes,& partant estoit facile d'esueiller & esmouuoir son naturel par vne mode Phrigienne, laquelle estoit celle qui respondoit à sondiet naturel. Ce qui sussina pour monstrer briefuement que les quatre choses sus-dictes, obseruées par les anciens en leur musique, auoient

auoient tres-grande energie & puissance admirable

pour esmouuoir nostre ame à quelque passion.

Mais, comme ce n'est assez d'observer les choses requises à quelque effect, si on ne s'efforce quat & quat d'oster tout ce qui nous empesche de paruenir à l'effect susdict: de la vient, que les anciens furent sort soi- Les anciens faisoient co gneux d'obseruer diligemment que la musique fust de la musique sur simple modeste, de peu de cordes, & de peu de voix, comme a de reu de esté dict, par-ce que la pluralité de parties, & de voix, peu de voix; empesche grandement que ne puissions arriver à la quoy. fin & effect de la musique. Car combien que les mu-siciens du jourd'huy facent grand estat de composer quelque piece de musique à grand nombre de parties, estimans auoir faict quelque braue chef d'œuure, s'ils peuuent esclorre quelque piece à viij.x.ou plus grand nombre de parties, si est-ce, que si on veut bien considerer le tout on trouuera, qu'il n'y a rien qui empesche & retarde plus les operations & effects de la mu-Emperchesique que la diuersité de voix, & pluralité de parties. mens ordinairs des es-Aussi les anciens (lesquels n'estimoient & ne fai- feits de la musique. soient estat de la musique, sinon à proportion & à mesure que les essects s'ésuyuoiét ont tousiours faict grand cas & estime de ceste simplicité:bien sçachans, que ceste musique ainfissimple est la plus seconde & qui produict plus d'effects que nulle autre, comme le telmoignePlutarque, au 8. chap. de sa musique, quad il dict: Car l'ignorace ou faulte d'exterieure n'estoit pas cause de ce qu'ils se rengeoint ainsi à l'estroit [il ented les anciens]

160 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART U se contentoient de peu de cordes. Et ne faut penser que Terpander & Olympus, par ignorance, ou faulte d'experience, ny tous leurs sectateurs, ayent retrenché la multitude des cordes, & la varieté; ce que tesmoignent (dit-il) les braues poemes d'iceux Terpander & Olympus, & de leurs semblables : lesquels estants simples & n'ayants que trois cordes, ils les estimoient (comme de vray ilz sont) plus excellents que ceux qui ont beaucoup de cordes, & qui sont bien diversifiés. lusques icy Plutarque; lequel, encor qu'il ne nye point qu'anciennement il n'y ait eu musique de plu-La mussique sieurs cordes & voix, si est-ce, qu'il ne faict cas que cordes & de voix a plus de celle-là, en laquelle il y a peu de voix: par-ce que de force à produire ses elle a plus de force à produire ses effects que nulefects que le autre.

nulle autre. Et si nous voulons passer plus oultre, nous trouuerons que celle-là encor estoit la plus estimée, en laquelle il n'y auoit qu'vne seule voix qui chantoit, par-ce qu'elle penetroit plus auant, & rauissoit les cœurs auecq plus d'efficace, & plus de force, que nulle autre: D'autant qu'en icelle, les quatre choses cy dessus specifiées sont mieux obseruées. Ce que Thiard prouue fort bien, quant il dict : Celuy qui sçait proprement accommoder one seule voix, me semble mieux atteindre la fin aspirée: veu que la musique composée de pluseurs voix, le plus souvent ne rapporte aux oreilles autre chose qu'on grand bruiet, duquel vous ne sentés aucune viue efficace. Mais la simple & vnique voix, coulée doucement, & continuée selon le debuoir de sa mode, choisie pour le merite des

des parolles, vous raunt la part qu'elle veut: Ausi confistoit (dit-il) en ce seul moyen, la plus rauissante energie des anciens Poetes Lyriques, qui mariant la musique à la Poesse, chantoient leurs vers, & rencontroient souvent l'effect de leur destr. Tant la simplicité bien obseruée aux modes de chanter est douce d'une secrette & admirable puissance: Iusques icy sont les parolles de Thiard: par lesquelles il monitre euidemment, non seulement que cestesorte de musique estoit la plus essicace pour obtenir ce qu'on desiroit, y estant les choses auantdistes deuëment obseruées (lesquelles il remarque fort bien, si on les sçait bien considerer) ains encor, que c'estoit la plus ordinaire entre les anciens, quand il estoit question de monstrer par praticque & experience la puissance & les effects de la musique. Aussi 1.55 effets voyons nous que quasi tous les effects admirables, qui se lisent qui se lisent de la musique, ont esté faicts en ceste sor- de la musique, ont esté faicts en ceste sor- que, ont esté te de musique. A sçauoir, en celle où il n'y a qu'vne faits par vn musicien, voix chantant. Dauid estoit seul auecq sa har-seul chantat pe, lors qu'il deliuroit le Roy Saul du malin esprit. instrument. Le Prophete Elizée ne demandoit qu'vn musicien seul, quant il sur question de prophetizer en la presence du Roy d'Israël. L'Empereur Agamemnon laissa vn musicien seul pour la garde de sa femme Clitemnestra, allant à la guerre de Troye, laquelle fust gardée chaste si long temps que le musicien sut viuant. Timothée estoit seul, quand il sorçoit Alexandre de prendre les armes, comme a esté dict. Et

162 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART ainsi (pour le faire brief) si nous voulons prendre esgard à tous les effects principaux de la musique, nous trouueros, qu'ils ont esté faicts par vn musicien seul. Et pour ceste cause, le sage Homere produit Achil-les, chantant seul sur son instrument; Virgile (à son imitation) nous represente lopas; Horace, son musicien Tigellius; Suetonius, Neron: & ainsi les autres ne font mention que d'vn scul, qui châtoit, ac-compagné de quelque instrumét: qui est cause (ce dict Thiard) que les anciens comme ils mettoient toute leur industrie à bien & proprement chanter, aussi faisoient ils plus de cas & plus d'estime d'vn Phonasce [duquel nom les Grecqs appelloient celuy qui
d'vne seule voix proprement & melodieusement accompagnoit l'instrument] que non d'vn Symphonette, qui estoit celuy qui d'vne subtilité laborieuse, accommodoit plusieurs voix ensemble. Ce qui est conforme au dire de Glarean, liure deuxiesme, chapitre trente-huictiesme. Qui (dict-il) primi qui dem Phonasci in claruerunt, non minus ingenij ostenderunt, quam quisquam hac nostra ætate Symphonetes, in multarum vocum congerie. Aussi nous voyons, que le musicien d'Horace (lequel faisoit parade de sa suffisance, & tenoit mine de musicien tres-parfaict) ne se vante point

nasce & Sympho-

nette.

de bien composer, ains seulement de bien chanter, quand il dict: Inundeat quod & Hermogenes, ego canto. Toutes lesquelles choses, nous monstrent euidem-

ment, que le faict principal de la musique ancien-

ne consistoit au chanter si bien & proprement, & doner tel air, & telle cadence aux parolles, selon le merite & exigence de la mode, que le musicien peust gaigner la volonté de l'auditeur; qui estoit la fin & le but ou tendoit ladicte musique, comme a esté monstré. Bien est il vray, que les anciens chantoient aussi aucunes sois à plusieurs parties ensemble (co-les anciens me le tesmoigne le mesme Zarlinus,) ce qu'ils applusieurs parties en pelloient Chorus: & autres sois chantoient à deux, en semble. respondat alternatiuement l'vn à l'autre, comme aux eglogues de Virgile, Dameta & Menalca: mais le - chant le plus vsité & ordinaire estoit, de chanter seul sur quelque instrument, par-ce que ceste maniere de musique est la plus efficace, & celle qui plus rauit les esprits, & qui produict ses effects auecq plus de force que nulle autre, pour les causes cy dessus alleguées.

CHAPITRE XX.

Auquel se traicte pourquoy la musique moderne ne produit tels effects que celle au passé.

Yant, docq, aucunemet declaré, quelle estoit la musique anciene, tat en sa substace, qu'e la maniere de chanter: il sera facile (la coferat auecq celle du iourd'huy) de remarquer la disference qui est entre

mulique moderne ne produit point tels effets que l'ancienne.

164 LESTONS DE M. PIÈRRE MAILLART entre l'vne & l'autre, & de recognoistre la cause pourquoy les effects ne se monstrent maintenant Pourquoy la tels, comme du passé. Car estant anciennement la musique en telle reuerence & reputation, que chacun la tenoit comme chose saincte & sacrée (ainsi que sussifiamment a esté monstré cy dessus) & les musiciens en tel degré d'honneur que chacun les respectoit, non seulement comme sages, ains comme Dieux ou demy Dieux (tels qu'estoient Appollo, Mercurius, Orpheus, Amphion, Linus, & autres de semblable estofe) il ne seur estoit point difficile de produire les effects admirables cy dessus declarés. Car, outre la puissance naturelle, & energie secrette, qui est en la musique (estans les choses requises deuëment obseruées) l'authorité grande des musiciens, & le respect que tout le monde leur portoit, rendoit chacun facile & prompt à mettre en execution & faire volontiers ce qu'ils leur commandoient; estant certain que l'authorité & credit de quelque personne opere & produit des effects admirables és cœurs des hommes: dont Virgile en donne bon tesmoignage, au 1. des Eneides, quand il dict: Tum pietate grauem, ac meritis, si forte virum quem Conspexere silent, arrectisque auribus adstant:

Ille regit dictus animos, & pectora mulcet, &c.

Semblable estoit le credit & authorité des preanciens mu- miers musiciens, lesquels par ceste leur reputation & par la force & efficace de la musique, ioincte auecq leur

L'authorité grande des ficiens.

leur eloquece, auoient tant de puissance sur les hommes, lors encor sauuages, vagabonds, & errants par les bois & montagnes come bestes, que les autheurs (soubs l'embellissement d'vne fable) les disent auoir attiré à leur volonté les bestes, les pierres, & les arbres, comme le recite Horace, in arte Poetica, disant:

Dictus & Amphion, Thebana conditor orbis, Saxa mouere sono testudinis, &c.

Mais auiourd'huy n'ayant la musique plus honorable reputation que d'vne inutile oissueté, & exercitation effeminée (comme dict Thiard) & le musicien Mespris des point plus beau nom, que d'vn chantre vagabond, ou modernes, mercenaire menestrier; si les effects doiuent estre proportionnés à leur cause (comme disent les Philosophes) quel grand effect pouvons nous attendre de causes si viles & abiectes? soinct, que pas vne des choses necessaires, cy dessus declarées, y est deuëmet obseruée. Car estans les musiciens, par se ne sçay quel desastre, du haut degré d'honneur où ils estoient anciennement tombez en tel mespris & contemnement que dit est; il semble (en reuenge de ceste indignité) qu'ils s'ayent voulu opposer aux effects ordinaires de Les musila musique. D'autant qu'ils font tout le contraire de ciens modernes font ce que les anciens requeroient pour l'operation des tout le coneffects susdicts. Car entre les quatre choses requises, que les anciens requies cy dessus declarées, pour la premiere, la narration roient pour estoit celle qui auoit plus de force & esficace, & par-les operatios tant faisoient les anciens grand estat de la musique, de la niusi-

ou il y auoit peu de parties qui chantoient (comme a ésté dict) par-ce que les parolles y estoient mieux entenduës & remarquées. Mais maintenant (au contraire) ceste musique est estimée la meilleure (come chacun sçait) laquelle est composée de plus grand nombre de parties; & le musicien est reputé le plus habile, qui sçait faire parler le plus de parties ensemble, assin de faire plus de bruit, & empescher tant mieux d'entendre & gouster le suject de la mussique.

La deuxiesme chose requise estoit le nombre ou le metre; ce que du tout nous n'auons point auiourd'huy: car encor qu'on pourroit dire, que nous auons la mesure, au lieu du metre: si est-ce que cen'est point le mesme. Car les anciens, accommodant leur musique à la poësse, il ne leur estoit besoin d'autre me-sure que celle de leurs vers: laquelle (comme on sçait) est toute autre que celle dont on vse aujourd'huy. Qui est ce que veult dire Glarean, liure 2. chap. 39. quant il dict: Quamquam omni carmini sua quadam est mensura, sed non prorsus vt nunc exigunt musici. Ce que confirme Thiard, disant, qu'il est quasi impossible d'accommoder propremant la musique figu-rée aux parolles, comme faisoient les anciens, par-ce que le langage françois n'est encor mesuré en certaine longueur, ou briefueté de sillabes : ioinet que les muficiens au wurd buy (dit-il) ne prennent point d'esgard aux parolles, estans tous, ou la plus-pari, sans lettres, & cognoif*sance* sance de poèsse, comme aussi le plus grand nombre des Poètes, mesprisent & ne cognoissent la musique. Qui est cause, que n'estant nostre mesure accommodée aux parolles (comme du passé) la musique ne peut auoir telle force, pour celt esgard, que du passé.

La troisiesme chose requise estoit le son, la resonnance, ou l'harmonie: laquelle, encor qu'elle ne puisse auiourd'huy estre euitée, d'autant qu'elle est essentielle à la musique: elle est neantmoins, tellement rabatuë, obscurcie, & empeschée, par vne suytte de fugues, contresugues, redites, & mille autres subtilitez semblables, que l'entendement est si retenu, bandé, & embrouillé à la contemplation & speculation de l'artifice, que l'harmonie n'y est non plus considerée ny entenduë, que s'il n'y en auoit point du tout. De sorte, que la où les anciens estoient Les musioccupés à gaigner, la volonté des auditeurs, affin de dernes s'ocles attirer à leur intention, les modernes (au contrai. l'atufice de re) semblent requerir & solliciter l'entendement, & no a proaffin seulement qu'il puisse comprendre l'artifice & duire des esses subtilité qui est en leur musique. Et comme il est certain, que tant plus l'entendement est bandé & occupé à speculer & comprendre quelque chose, tant moindre est l'operation de la volonté: aussi fault il croire, que tant plus vne musique est plaine de su-Tant plus est vne mugues, & d'autre artifice, tant moins de force a elle sique pleine d'artifice, tat pour produire ses effects, qui dependent de la vo- aelle moins de sorce lonté. Qui est conforme à ce que dict Zarlinus pour pro-

(au fets.

168 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART (au neufiesme chapitre de la seconde partie de sa m usique) qu'il est vniuersellement vray qu'vne musique simple a plus de force, & delecte plus que celle qui est faicte auecq beaucoup d'artistice.

La quatriesme & derniere chose requise estoit, que la mode sust choisie selo le merite des parolles. Mais quel choix en feront les musiciens du iourd'huy, quant la plus part d'iceux n'a iamais ouy parler de mode ny de sa puissance? Et encor que chacun l'entendroit, que luy profitera maintenant ceste cognois-

Les effects sance? Car depuis que les effects de la musique ont que mespri- esté mesprisés, les moyens (quant & quant) ont esté moyens ne negligés; &, par consequent, la force & puissance des estiges. modes contemnée, comme chose du tout inutile, & de nulle valeur. En suytte dequoy, nous voyons les musiciens du iourd'huy vser indifferemment de toutes sortes de modes, pour toute sorte de suject, sans aucune distinction, se presumant mesmes estre plus habiles & plus industrieux que les anciens, en ce qu'ils sçauent ainsi tourner & abuser des modes pour tout suject ou parolles, mesprisant ainsi manisestement, ce que les anciens ont tant estimé. Tant y a, que, soit par ignorance, ou par mespris, il est certain qu'il ne se faiet auiourd'huy aucun choix des modes, pour le regard des effects de la musique. Qui est ce dequoy le plus souuent se plaint Glarcan en son Dodecacordon, au 39. chapitre du deuxiesme liure, ou il dit: Quippe prisci illi, it effectus exprimerent, magis har-

monias

monias verbis aptabant, quam aut mensura aut numeris. Et au trente-huictiesme chapitre: Verum, qui mozorum naturam ignorant (Ot ferme nostra atate musici) nec vim cantus iudicant, nisi ex consonantijs; relietis affectibus, ac neglicta vera eius gratia, vituperant quod ignorant. Et en vn autre lieu: Quando modorum naturam prorsus ignorabant, ac sola freti ipsius osus licentia, quicquid in mentem venerat, absque omni iudicio, proferebant. De forte, qu'il est tout maniseste, que pas vne des choses que requeroient les anciens ne s'observe en la
musique du iourd'huy. Quels essects, doncq, pouuons nous attendre de la musique, quant ny les
des effects.

causes, ny les moyens y sont deuëment disposez?

Car en vain attenderoit la moisson, celuy qui n'auroit labouré, ny cultiué la terre: en vain attenderoit la fin de quelque oppresses solves qui n'y qui roit la fin de quelque ouurage, celuy qui n'y au-roit voulu employer les ouuriers: aussi en vain at-tenderons nous quelque notable effect de la musi-que, si les moyens à ce ordonnés n'y sont deuëment disposés. Mais si les musiciens estoient ren-dus tels que du passé, & si la musique estoit disposée comme du passé, sans doubte, les effects s'ensuyuroient comme du passé: d'autant qu'vne mes-me cause, en mesme sorte disposée, produit vn mes-me esset, comme a esté dist cy dessus. Dequoy nous pourrions alleguer plusieurs tesmoignages: mais Zarlinus (pour euiter prolixité) nous serui-ra pour tous; lequel au neusiesme chapitre de la seconde

170 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART seconde partie, dict ainsi : Ma tengo io, & credo certo, che quando i musici moderni sussero tali, quali gli antichi, & la musica si essercitasse come giasi facena, che multo piu a i nosiri tempi si vdirebbono gli effetti, che non sono quelli, che si leggono de gli antichi. La raison est donnée par le mesme Zarlinus, & par Glarean: par-ce (disent-ils) que la musique est maintenant plus parsaiche, & les musiciens en plus grand nombre & plus excellents qu'ils ne fu-rent iamais: par où les effects doiuent estre aussi plus excellents, car les effects doiuent estre pro-portionnés à la cause. Mais quelqu'vn (peut estre) portionnés à la cause. Mais quelqu'vn (peut estre) nous donnera icy sur les doigts, requerant de nous, ce que nous promettons, estant d'aduis que nous pourrions facilement disposer nostre musique à l'imitation des anciens (suyuant la forme que nous en auons donné) & produire les essects semblables aux leurs. Auquel nous respondons briesuement, que plusieurs choses ne peuuent estre reduites au mesme estre que plusieurs choses ne peuuent estre reduites au mesme estre qu'elles estoient du passé, Car prequ'elles estoient du passé, Car prequ'elles estoient du passé, elle ne mostremus peut estre en telle admiration, ny en telle reue-produirzuels rence, que du passé, & par consequent, ne peut auoir telle force, ny tel essect, vers les auditeurs que du passé: ioinet, que les modes de musique, par non vsance, semblent auoir perdu toute leur force & vertu naturelle, comme a

du toute leur force & vertu naturelle, comme a cíté

esté dict. D'auantage, le metre nous desfaut maintenant du tout, & est impossible d'y accommoder nostre langage (comme a esté monstré cy deuant) d'où toutesfois procedoit la principale energie de la musique ancienne, comme le tesmoi-gne encor Thyard, au deuxiesme solitaire, quand il dict: A nostre musique ie voy desfaillir l'occasion de plus viue energie, qui est de sçauoir accommoder à vne mode de chanter, vne façon de vers, composés en pieds & mesures propres. Mais observant ce qu'encor peut estre obserué, les effects (sans doute s'ensuyuront à l'aduenant.

Quoy, doncq? dirons nous que la musique du iourd'huy est morte, ou du tout inutile, sans aucuns effect? n'en voyons nous pas iournellement les exemples? Qui est celuy qui peut dire (s'il Aucuns est homme sensible) n'auoir iamais ressent la for-musique modeine. ce & efficace de la musique, oyant chanter quelque bonne piece, ou toucher, quelque excellent ioueur d'instrument? Quant à moy, si mon tesmoignage peult venir sur les rangs, & s'il est d'aucune authorité, ie puis dire, qu'oyant en Espagne quelquefois vn Fabricio Dentici Italien, sonner de son Luth, vn Anthonio Caucçon Espagnol toucher & chanter sur ses Orgues, & autres excelléts personnages; & specialement estant en Alcala, oyant aucuns citudiants chater sur la Ghitaire (ce que l'Espagnol sçait fort bié faire à la Moresque, & qui approche de plus prés

172 LES TOND DE M. PIERRE MAILLART à l'ancienne maniere de chanter) ie fus tellement rauy, & si viuement esmeu, que ie ne pouuois plus doubter de la force, efficace, & effect de la musique. Que si on veut auoir plus ample tesmoignage de la force, & des effects de nostre musique, Thiard nous en sert d'vn fort notable, à ce propos, au deuxiéme solitaire, tel que s'ensuyt: Vous pourriés faire conte (dit le Curieux en Thiard, parlant à Pasithée) d' vn grand nombre d'histoires sur ce suject, mais mal-aisément en rencontrerés vous une de plus viue preuue qu'est celle qui dernierement nous fust racontée à ce mesme propos, par Monsseur de Vintimille; qui seiournant à Milan, fust appellé (comme tel personnage ne peut demeurer obscur en quelque lieu qu'il soit) à vn fectin sumptueux & magnifique, faict en faueur d'one des plus illustres compagnies de la cité, & en maison de mesme estoffe : ou, entre-autres plaisers de rares choses, assemblées pour le contentement de ces personnes cho sies, se rencontra Francisco de Milan, homme que l'on tient avoir atteint le but (s'il se peut) de la perfection à bien toucher on Luth. Les tables leuces il en prent vn: & comme pour tater les accords se met prés vn bout de la table à rechercher one fantasse; il n'eut esmeu l'air de trois pinçades, qu'il rempt les discours commençés entre les vns & les autres conuez, & les ayant contrainel tourner visage la part où il estoit, continue auec si rauissante industrie, que peu à peu, faisant par vne sienne diuine façon de toucher, mourir les cordes soubs ses doigts, il transforte tous ceux qui l'escoutoient en une se gracieuse melancolie,

que l'on appuyant sa teste en la main, soustenue du coudé; l'autre estendu laschement en une incurieuse contenance de ses membres; qui d'one bouche entre-ouverte, & des yeux plus qu'à demy desclos, se clouant (eut on iugé) aux cordes; qui d'on menton tombé sur sa poitrine, desguisant son visage de la plus triste taciturnité qu'on vit oncques, ils demeuroient priués de tout sentiment, horsmis de l'ouye, comme si l'ame ayant abandonné tous les sieges sensitifs, se fust retiré au bord des oreilles pour iouyr plus à son aise de si rauissante symphonie. & croy (disoit Monsieur de Vintimille) qu'encor y sussions nous, si luy mesmes (ne sçay comment) se rauissant, n'eust resuscité les cor-fect de la des, & peu à peu enuigourant d'one douce force son jeu, nous musque moderne. eust remis l'ame & les sentimens au lieu d'où il les avoit desrobez, non sans laisser autant d'estonnement à chacun de nous, que fi nous fussions releuez d'un transport ectasticq de quelque diuine fureur. Telle puissance [adiouste Thiard] est trescertaine, & pourrois moy-mesme porter tesmoignage de pareil accident. Et en autre lieu, le Solitaire parlant à Pasithée, Que maintesfois (dit-il) vostre voix accommodée au son de vostre harpe ou espinette m'a transporté. Saxo Grammaticus, en son histoire des Rois de Dannemarcq, liure douziesme, nous sert encor d'vn exemple tresnotable à ce propos, du Roy Ericus, disant comme s'ensuyt: Reuersus, namque, Ericus, cum, more Regio, domi in propatulo canitaret, inter alios, quendam musica rationis professorem adesse contigit: qui cum multa super artis sua laudibus disputasset, inter catera quoque sonorum modis, homines in amentiam, furoremque pertrahi posse firmabat : quin etiam M 3 tantas

174 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART tantas fidibus vires inesse dicebat, vt perceptis earum modulationibus, astantes mente constituros negaret. Cumque an emsmodi Su calleret interrogatus, peritiam fateretur, tum precibus Regis, tum etiam minis, effectum præsentare compellitur. Qui cum nec vecordia metu, nec periculi pradictione, imperantem auertere potuisset : ne surori, nocendi materia suppeteret, primum ade armis vacuefacta, complures, extra auditum Cithare, in ambitu collocandos curauit, oriente vefavia strepitu, fores irrumpere, ereptamque manibus suis citharam capiti illidere iussos, ne vlterior eius modulatio superuenientes quoque mente captos efficeret. Monuit quoque præsto esse, qui furentium vesania valenter occurrerent : ne lymphantes (dementia in rixam versa) mutuis se ipsos vulneribus interimerent. Obtemperatum confilio est. Igitur, armis domo egestus, claustrorumque custodia obseratis, fidibus operam dare exorsus: inustata seueritatis musam edidit; cuius prima specie, prasentes veluti mastitia ac stupore compleuit. Qui postmodum ad petulantiorem mentis statum, vegetioribus lyra sonis adducti, iocabundis corporum motibus gestiendo, dolorem plausu permutare caperunt: postremò, ad rabiem & temeritatem vsque, modis acrioribus incitati, captum amentia spiritum, clamoribus prodiderunt. Ita animorum habitus, modorum. varietas inflectebat. Igitur, qui in atrio melodia expertes constiterant, Regem, cum admisis, dementire cognoscunt: irruptaque ade, furentem complexi, comprehensum continere nequibant. Quippe nimio captufuroris instinctus, corum se validà complexibus eruebat... Natura siquidem cius vires etiam rabies cumulabat. Victo staque.

taque colluctantium robore, procursum nactus, conuulfis regiæ foribus, arreptoque ense, quatuor militu, continendi eius gratia Force ad-propius accedentium, necem peregit. Ad Oltimum, puluinarium la musique moderne. mole, que un dique à satellitibus congerebantur, obrutus, magno cum omnium periculo, coprehenditur. Ceste mesme histoire estant confirmée par Pierre le Loyer, au lieu cy deuat allegué. Qui pourra, doncq, douter de la puissance de nostre musique, considerant tels esfects? Mais on dira que l'anciene musique a chassé les diables, guery plusieurs sortes de maladies, & produit diuers effects declarés cy dessus. Quoy doc ne voyos nous pas le mesme de la nostre? Et quant au premier poinct, il est certain que les diables abhorrent la musique du jourla musique
du jourd'huy autant que celle du temps passé. Dequoy Pier-d'huy autat re le Loyer, au lieu cy dessus notté, en donne bon tes- que celle du moignage, disant que la musique auroit esté introduite à l'Eglise des Chrestiens pour cest effect côme s'ensuit. Ce n'est point aepuis peu de teps & de noz iours que nous pouuons repeter l'vsage de la musique en l'Eglise des Chrestiens. C'est depuis les Apostres, & dés la primitiue Eglise, & en rapportent son vtilité euidente, affin de chasser les mauuaises pensées mises en nostre ame par les suggestions de l'ennemy inuifible. Pour le faict des maladies le mesme Thiard, au licu susallegué, raconte qu'il n'y a autre remede (encor pour le iourd'huy) contre la morsure des Phalanges en Italie que la musique. Ses mots sont tels: l'ay souvenance (dict-il) d'avoir veu en maints lieux moderne d'Italie des Phalanges (petite espece d'araignes, nommée ques soites

176 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART entre-eux Tarentola si dangereux mal pour celuy qui en est piqué, principallement en la Pouille où ie me suis rencontré quelquefois à voir la diuerse misere qu'engendre la pointure de si petit animal: les vns rient incessamment, les autres pleurent, les autres chantent, les autres dorment, les autres sont affligés d'un veiller perpetuel, d'une phrenesse, d'une manie lymphaticque, au moins de semblables argues passions, toutes dinerses (croy-ic) pour la difference de l'one à l'autre Tarantole, oupour la diversité de la complexion des picquez, ou des différentes affections par eux imaginées à l'heure de la piqure. De remede il n'en est nouvelle, que d'on souverain, duquel la preuve veuë, mal-aisément vous permettroit de contenir le rire: car aupres du malade on faict venir vn ioueur de Luth, de Lire, ou autre harmonieux instrument; à l'ouye duquel soudain le languissant perd sa grande douleur, & commence, ou à se resueiller, s'il est endormy, ou s'il veille, à dançer, & peu à peu reprenant les sens est remis en son premier naturel. Iusques icy sont ses mots, par lesquels, comme tesmoing oculaire, il prouue la musique du iourd'huy estre propre pour guerir maladies aussi bien que l'ancienne. On pourroit alleguer plusieurs autres exemples pour prouuer autres effects; mais qu'est-il besoing de tat de tesmoignages? Chacun peut sçauoir, que les laboureurs & artisans, aussi bien que du passé, par l'harmonie de quelque chanson, oublient leur trauail, reprennent leur force, & continuent leur labeur. Les perits enfans, par le chant d'vne nourrice, oubliants leur misere, & laissants le pleurer, s'endorment au giron de leur.

leur mere. Que diray-ie d'auantage? Les bestes mesmes ressentent la puissance de la musique du iourd'huy (aussi bien que de celle du passé) & tesmoignent ses effects quand nous voyons les cheuaux, par le son des trompettes, sissers, & tabourins, estre rendus hardis, courageux, & comme bruslants pour entrer en vne messée, de mesme sorte que du passé. Par où nous pouuons conclure que nous auons la mesme musique qu'ont eu les anciens, laquelle (de sa nature) a autant de sorce qu'elle n'eut iamais: & si aucunessois les essects ne se monstrent si bien que du passé, cela ne prouient de la faulte de la musique, ains de la part des moyens qui n'y sont deuëment disposez, comme a esté dict cy dessus.

Fin de la premiere partie.



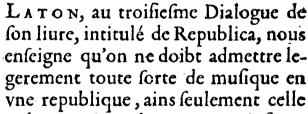


SECONDE PARTIES EN LAQUELLE SE TRAICTE DES HVICT TONS DES PSEAVNES.

CHAPITRE PREMIER.

Auquel est respondu aux arguments de ceux qui ne veulent receuoir que buiet modes.

On ne doit admettre legerement toute forte de musique en vne republique.



qui est vtile pour la correction des mœurs, & institution de la ieunesse. Et pour ceste cause chasse & bannit de sa republique la mode Ionique, & la Lydienne, come plus amplement se peut voir au lieu susallegué. Est-ce (parauenture) pour le mesme essect que plusieurs musiciens du iourd'huy ne veulent receuoir que huict modes, chassant & bannissant les autres de leur escole, sans permettre seulement d'en parler? Et à la verité, les mesmes causes n'y manquent point: car si ou

si on yeut bien examiner & cosiderer le tout, on trouuera la musique du iourd'huy, sans comparaison, plus legere, lasciue, & deshonneste, la jeunesse plus des-Nibil minus bauchée & corrompué que iamais. Dequoy se plaint sistratur of le Pere Io. Mariana, de la Societé de Iesus, au liure licitos habet des Spectacles. De sorte, que si on auoit les lunettes raquali mude Platon, on voiroit (sans doute) autant d'abus, & suienes au suitenes au l'abus, & suitenes au suitenes au l'abus, de l'interes au l'abus, de l'interes au l'abus, de l'interes au l'inte y trouueroit on autant à retrancher ou plus que de vule, vianson temps. Est-ce, doncq, pour ceste cause qu'ils la rinon debeaveulent retraindre & reduire à huict modes? Rien moru latem moins. Cartant s'en faut qu'ils veulent venir à ceste porum face distinction que faict Platon, entre les bonnes & mau- 10. Mariana uaises, vtiles & inutiles, qu'eux mesmes ne sçauent edia. quelles sont celles qu'ils veulent retenir ou reiester, n'ayants autre esgard, pour ce faict icy, que de maintenir ce beau nombre de huict modes. En quoy ils se monstrent autant contraires au faict de Platon, comme ils sont eslognés de sa bonne intention. Car Platon ne nye point le nombre (comme a esté monstré cy dessus) ains desend seulement l'vsage des modes inutiles: Eux, au contraire, permettent l'vsage, voires de toutes les douze, sans nulles en reseruer (comme monstrerons tantost) cependant le nombre y est si estroitement desendu qu'il n'est licite de parler que de huict. Ce qui declare manisestement, que ce n'est point la bonne affection qui les porte, ny le desir qu'ils ont de remedier aux abus, ains vne opinio (affin. que ienc dye opiniastreté) conceue de propositions

Principes soдиател сяtur vt mirames tantam in has temexistere. P. li. de Specta

180 LESTONS DE M. PIERRE MAILLART mal entenduës (comme monstrerons cy apres) laquelle ils veulent deffendre contre tout droict & raison. Aussi voyons nous, que tous les arguméts dont ils se seruent, pour prouuer leur dire, sont si foibles, & de si peu d'estoffe, qu'ils rendent leur cause de tant plus suspecte, qu'on la voit appuyée sur si petit sondement. Si est-ce qu'il les fault reciter, craignant qu'en les laissant ils ne facent profit de nostre silence, comme si les eussions ignorez, ou bien que volontairement les aurions obmis craignants d'y respondre.

Le premier, doncq, & principal argument duquel s'aident quasi tous les anciens est tiré de l'opinion

de Boece, & de Ptolemee, comme s'ensuyt.

Hos tantum odo modos posterstas no. sciur celebrasse, quonia in girum du-&i immutabilis & percim cordarii systematis integrum prehendunt extensionem. Franchin. ex Glar. li. 1. .cap. 21. Arguments ne veulent que huict modes refu-266.

Les sept especes de Diapason de Boece n'accomplissent point le disdiapason; il fault, doncq, auoir la huictiesme de Ptolemæe, affin de l'accomplir, & de parfaire le grand systeme, qui contenoit vne double festi quinde- octaue, en laquelle ils estimoient consister la perfection de leur musique. La solution de cest argument antegram diatonice co. sera facile à celuy qui aura entendu ce qu'auons dict cy dessus. Car s'il est ainsi, qu'il n'y a que sept voix differentes, & que la huictiesme soit la mesme que la premiere (comme suffisamment a esté prouué tout de ceux qui au commencement du traicté precedent) il s'ensuyt, que le huictiesme diapason sera aussi le mesme que le premier, par l'axiome vulgaire, De octauis idem iudicium. Que si d'auenture ils veulent maintenir qu'il soit autre que le premier (comme il est) à cause de la transpo-

transposition des especes de diapenté & diatessaron, il fault doncq qu'ils facent aussi place au neufiesme, lequel, par le mesme argument, sera trouué autre que le deuxiesme, & au dixiesme, lequel respond au troisiesme, & ainsi des autres, iusques au douziesme, comme pourront facillement considerer ceux qui auront entendu les diuerses especes de diapason, declarées cy dessus. Ce que monstre aussi fort bien Glarcan, liure 2. chap. 6. quant il dit: Quare si octauus vulgo alius est modus ab septem illis veris atque indubitatis, idque ob vnicam Systematis inversionem, necesse est, quatuor reliquos modos, nonum, decimum, undecimum, ac duodecimum, in numerum modorum admittere. De sorte, que l'vn des deux est neces- L'vn des deux est neces- deux est nesaire, ou nyer la huictiesme, & dire (auec Boëce) qu'il cessaires, de n'en y a que sept; ou admettre les douze especes de n'y a que sept moc'e, diapason auec nous. Pour la mesme cause aussi, en reiestant Thiard reieste tout à plat le huistiesme diapason de me, ou consesse qu'il Ptolemæe, comme il se peut voir au second solitaire, sen y adouou le Curieux l'interogue en ceste sorte: Pourquoy ne donnez vous quelque lieu à celle espece, laquelle Ptolemae, en accomplissement du système parfaict, adiousta soubs le nom de Surmixolidienne? par-ce que ce ne seroit (dit-il) que repeter les deux formes de la Soubsdorienne, ausquelles elle est sembla-He. Mais encor que la voulsissions admettre, par forme de tollerance, si est-ce toutessois, que si les musiciens du iourd'huy la cognoissoient bien, & sçauoient où elle est logée, à sçauoir entre alamire & aalamire (car telle auons dit estre la Soubsdorienne) ie suis certain

182 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART certain, que iamais ils ne la voudroient recognoistre ny admettre pour la huitiesme: tant sont ils peu curieux de sçauoir quelles modes ils admettent ou reiectent, pourueu que le nombre de huit y soit conser-ué. Mais passons outre. Le ij. argument est tiré d'André Ornitoparche, li.'

Aurres arguments de viij. modes.

ceux qui ne j.chap.iiij. où il prouue les viij. modes, en la maniere ceuoir que comme s'ensuyt: Latini, octo tonis, omne quod canitur, concludunt, instar octo partium orationis:nam non incogruum videtur (scribit Ioannes Pontifex, cap. 10.) vt octo tonis, omne quod canitur, moderetur, quemadmodum octo partibus orationis, omne quod dicitur. Comme qui diroit: Tout ainsi, que tout ce qui se dict est comprins en huit parties d'oraison, ainsi aussi est-il conuenable, & bien seant, que tout ce qui se chante, soit contenu en huit tons, ou modes. Mais cest argument ne prouue rien. Car il y a plusieurs choses qui seroient conuenables & bien seantes, qui ne sont point pour-tant. D'auantage, pour faire la comparaison bonne & vaillable, elle deburoit estre entre choses semblables, & partant deburoit accoparer la mode, non aux 8. parties d'oraison (desquelles traictent les Grammariens) ains aux genres d'oraison, (desquelles traictent les Rhetoriciens) qui respodent plus propremét aux modes, & ainsi (sans doute) se trouueroit le nombre different. Georgius Ravve vse du mesme argument, au liure premier de sa musique, pour le mesme essect. Gregorius Faber, liure premier, chap. 17. dict qu'il n'a

veu autre musique d'autre mode, que de l'vne des 8. & partant conclud, qu'il n'en y a point d'auantage. Mais si ce bon Pere cut vescu, lors que la musi-Mais si ce bon Pere cut vescu, lors que la musique commençoit à naistre, & qu'il n'y auoit encor que deux ou trois modes en vsage, eut il dict qu'il n'y en auoit non plus? l'ay cogneu quelque maistre Musicien qui ne sçauoit composer que d'vne sorte de mode: que si tous les autres eussent esté semblables (comme ils pouuoient estre à la premiere naissance de la musique) s'ésuyuroit il pourtat qu'il n'y en auroit non plus? Mais on sçait bien que l'ignorance des musiciens ne peut diminuër les medes, lesquelles de leur nature sont en certain nombre (comme a esté monstré cy dessus) encor qu'elles ne sovét pas en vn mesme temps en vsage ny en pratique. soyét pas en vn mesme temps en vsage ny en pratique. Iean Froschius, pour prouuer qu'il n'y a que viij.modes, au 24.chap.de sa musique, dict come s'ensuit: Täetsi tredecim, apud Aristoxenum & Volaterranii, toni dinumerentur, nostrates tamen musici, felicitate temporum quibus bona littera ab iniuria vendicata sunt, in hac sententiam adducti sunt, vt illis, cum Boetio & reliquis, tonorum numerum octonario siniuisse sufficiat. Ainsi quasi tous reçoiuent & approuuent les sept especes de Boëce, & la 8. de Pto-lemæe. Franchin (selon le tesmoignage de Glarean, li. 1. chapitre 21.) vse quasi de semblable langage, disant. Confugit ad Ptolemei hypermixolidium, vt sic saltem pulchellius ille octonarius modorum numerus non periret. Et ainsi plusieurs autres ne se desfendent pour garder

184 LESTONS DE M. PIERRE MAILLART leurs huict modes, que de l'authorité de leurs predecesseurs. Qui n'est autre chose, que, sans alleguer aucune raison solide, suyure à yeux clos les pas de leurs predecesseurs. Les autres (qui sont presques tous les modernes) vsent de leur authorité propre, & disent rondement qu'il n'y a que huist modes, sans alleguer aucune raison, comme si leur dire estoit vn arreit de parlement, & oracle d'Apollon, entre lesquels est Fredericq Beurhus, chap. 3. du 2. liure, disant. Quot modi? ceto præcipui quorum septem ex totidem diapason speciebus nascuniur: cetauus ad totum systema diapason complendum additus est, &c. Ainsi plusicurs, mais tout leur dire ne conclud rien contre nous. Car, veu que nous auons plus que suffisamment cy deuant monstré & prouué que le nombre des douze modes est du tout requis & necessaire pour l'accomplissement & perfection de la musique, il ne suffit point, pour destruire nostre conclusion, de dire simplement qu'il n'en y a que huiet, ains faut prouuer que les huiet suffisent pour l'accomplissement du corps de pursueux les services. musique, & donner raison suffisante pourquoy les quatre autres doiuent estre reiectées comme super-sluës & inutiles. Ce que iamais personne n'a osé attenter, & l'osant, iamais n'en viendra à bout, ny en sortira à son honneur, pour les raisons qu'auons dict cy dessus. Aussi, entre tous leurs arguments, il n'y en a pas vn qui bat directement contre le nombre des douze modes, ains sont tous à la defensiue de leur nombre

de•

ucr

de

ПS

ľΪ

ef.

nombre de huict, & ne font que parer au coup, ne tendant à autre fin que de pouuoir dessendre & maintenir l'opinion commune des huict modes. Et de faict, si on veult regarder vn peu de plus prés, & bien examiner ce qu'ils en disent, on trouuera que plusieurs d'entre-eux sçauent bien qu'il y a douze modes, & que c'est le nombre vray & legitime, mais La cause principale par-ce que le vulgaire n'en reçoit que huict, ne s'osant que pludebender de ceste opinion comune, cherchent quel-veulent receuoir que que manteau ou couuerture, & quelque forme d'ar-vij modes. gument pour la pouuoir conseruer. Faber nous seruira icy de tesmoignage (laissant tous les autres, assin d'euiter prolixité) lequel, au liure premier de sa musique, chapitre 17. dit en ceste sorte: De modorum numero, & sh difficile sit pronuntiare, præsertim cum inter musicos ipsos nondum conueniat, tamen meam quoque Sententiam in prasent:a, paucis aperiam, si prius quid alij sentiant, mea quasi indicatione patefecero. Henricus Glareanus, ot omnium optimarum artium ac disciplinarum, ita U musica peritissimus, in suo dodecacherdo, duodecim modorum (à quibus etiam libros suos inscripsit) mentionem facit atque demonstrationem. Qua sane in re (quantum ego quidem, pro ingenij mei tenuitate, iudicare possum.) Omne pen-Jum absoluisse, & diligentiam suam in instaurandis disciplinis, omnibus litteratus hominibus probasse mihi videtur. Et si quis rem ipsam interius intrespiciat, negare non potest, quin vir ille doctissimus, ex septem diapason speciebus, Harmonica divisione, que authentis modis, & Aruhmetica,

186 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART quæ plagijs conuenit; duodecim proprios ac veros modos demonstrarit. Ego verò, etsi reipsa, ita esse, & veterum musicorum exemplis (si extarent) probari posse iudico: tamen, cum nosiri saculi musicorum omnes figurata cantiones, quas quidem posteritati reliquerunt, ad octo tantum modos composita sint, egoque de illis pracepta tradere instituerim, boc loco octonarium modorum numerum, cum Boetio, Franchino, & alijs probatis musicis, statuere volui. Voyez vous, qu'il confesse, & dict, qu'il sçait certainement qu'il y a douze modes, vrayes & legitimes? Cependant il ayme mieux suiure l'opinion commune (sans aucun fondement) que dire ce qu'il en sçait à la verité & par certaine science. le sçay qu'il y a encor auiourd'huy des musiciens, lesquels peuuent auoir entendu des raisons si pregnantes, & des demonstrations si claires & euidentes, qu'elles pourroient faire foy & persuader les douze modes susdictes aux plus incredules de la terre: ce neantmoins, ils les reiectent, comme inutiles, & de nulle valeur, au enpations de pris de ceste opinion commune : tant de force moz iugements ont enuers nous les preoccupations de noz iugegrade force
enuers nous. Mais d'où peult proceder ceste opinion? d'où
a elle prins son accroissement? sur quel fonde-

Les prencnoz iuge-

ment est elle appuyée? Entendons bien le tout, assin d'y pouuoir respondre. L'Eglise (disent ils) n'en reçoit que viij. Voyez vous d'où ils tirent leurs deffences? C'est la ruse du iourd'huy, d'vser d'authorité, ou la raison manque; & de tant plus est l'authori-

l'authorité grande, de tant plus est fort celuy qui l'allegue & dessend. Or est il, qu'il n'y a rien plus chaudement combatu, ny plus opiniastre-ment dessendu, que ce qui se faict soubs pretexte de pieté ou de religion. De là vient, que ceste opinion est plus opiniastrement maintenuë, pource qu'elle est corroborée & estayée de l'authorité de l'Eglise. Quoy doncq? y a il quelque Canon qui commande de retenir seulemét viij. modes en l'Eglise?ou bien, y a il quelque censure Ecclesiastique, cotre ceux qui en receuront d'auantage? Rien moins: car l'Eglise (qui ne traicte que choses sainctes & sacrées) ne s'entremet point des affaires de musique. Quoy qu'il en soit (diront ils) si est il vray, que l'Eglise ne reçoit que huict modes. Posé le cas, qu'ainsi soit : s'ensuyt il pourtant, qu'il n'en y a non plus? Le chant de l'Eglise est finy & determiné, reduit en certains offices, lesquels n'ont besoin (peut estre) de plus grand nombre; est-ce à dire pourtant, que toute la musique, en general, se doit contenter d'vn tel nombre? Si les Ecclesiastiques se sussententez de trois ou quatre modes (come ils pouuoient faire, pour respondre à la modestie du chant de la primitiue Eglise, qui se contenoit & bornoit en dedans vne le chant de quarte, ou vne quinte au plus; estat telle antiquité en-ciennement cor demeurée iusqu'auiourd'huy en l'Eglisc, au chant qu'vne des Epistres, Euangiles, Prefaces, & autres choses vne quinte. semblables, qui n'excede les limites d'vne quarte,

2 ou

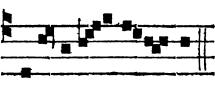
chant.

opinion, n'ont point bien examiné le chant de l'Egli-tes douze se, ou bien ne sçauent que c'est que de modes : car modes se trouvent au toutes douze se trouvent aussi parsaictement au chant chant de l'inglise aussi Ecclesiastique, qu'en nul autre chant qui soit. l'en parfai le pensois mettre les exemples tout au long, affin qu'ils notaute fussent en veuë à tout le monde, & que personne chant. d'oresenauant n'en peust douter : mais craignant d'estre reprochable d'emplir nostre papier de tant d'exemples, ie me contenteray de mettre seulement le commencement des exemples, pour monstrer au doigt les lieux ou se pourront trouuer les douze modes. Et ne sera besoin seuilletter beaucoup de liures pour les trouuer, par-ce que nous les tire-rons tous, ou la plus part, de l'office de Rome, Imprimé par Plantin.

Exemples

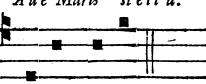
Exemples des douze modes au chant de l'Eglise.

Premierement, pour la mode Dorienne, voyez ce bel Hymne à la Vierge sacrée, qui se chante ordinaiment aux vespres de nostre Dame,

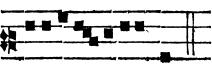


Aue Maris Stella.

Auquel se voit manisestement ce Diapason:

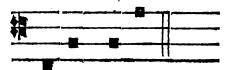


Pour la mode Hypodorienne, voyez l'Hymne qui se chante aux vespres de la Dedicasse, qui commence:

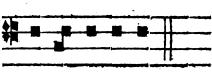


Vrbs beata Iherusalem,

Où vous trouuerez ce Diapason, en toute perfection:



Pour la mode Phrigienne, voyez le iij. respons ferie 2. de la sepmaine saincte, qui commence ainsi:



Insur rexerunt,

N:

Vous

190 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Vous y trouuerez ce Diapason:

Pour la mode Hypophrigienne, voyez le troisiesme Respons, du premier nocturne, du Dimanche de la Passion, qui commence comme s'ensuyt:

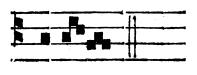
Vous y trouuerez ceste espece de Diapason, tres-parsaictement:

Pour la mode Lydienne, voyez le troissesseme Respons, de la veille de Pasques, qui commence:

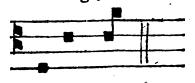
Vous y remarquerez facilement ceste espece de Diapason:

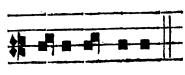
Pour la mode Hypolydienne, voyez le Graduel, qui se chante le Iœudy de la bonne sepmaine, qui commence:





P lange,





Christus fructus est.

Vou

Vous y voirez manisestement ce Diapason:

Pour la Mixolydienne, voyez l'Antienne premiere, qui se chante au iij. nocturne, du iour du S. Sacrement, qui commence:



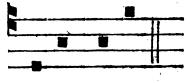
Vous y voirez clairement ce Diapason:

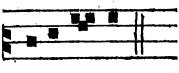
Pour la mode Hypomixolydienne, voyez l'Antienne ensuyuante, qui commence:



Vous y trouuerez parfaictement ce Diapason:

Pour la mode Eolienne, voyez le Graduel, qui commence comme s'ensuit, & se chante le Dimanche apres Noël:





Specios us.

N 4 Vous

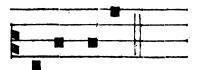
192 LESTONS DE M. PIERRE MAILLART Vous y verrés tres-euidemment ceste espece de Diapafon: Pour la mode Hypocolienne, voyez le Graduel, qui se châte le Samedy des quatre Temps, 🖡 deuant Noël, & commence: A summo calo, Vous y remarquerez facilement ce Diapason: Pour la mode Ionicque, voyez le Graduel, qui se chante Feria 3. post Dominicam primam Quadragesima, qui commence: Dirigatur, Vous y trouuerez tresparfaictement ceste espece de Diapason: Finalement, pour la mode HypoIonique, voyez l'Alleluya, qui se chante à la Messe de Beata Virgine, apres Noël, & com-

mence comme s'ensuyt:

Alleluya.

Vous

Vous y verrés clairement ce Diapason:



Il'est certain, doncques, que l'Eglise reçoit toutes les modes, sans aucune exception, & n'y a plus nulles excuses ny arguments qui puissent garantir noz aduersaires; ains faut necessairement qu'ils aduouent & confessent qu'il y a douze modes aussi bien au chât de l'Eglise qu'autre part. D'où vient, doncq, ceste opinion tant constante & sameuse des viij. tons? Car ' on ne parle iamais en l'Eglise que de viij. tons, & tient on pour vne chose tres-certaine & asseurée qu'il n'en y a non plus: & les plus anciens sont ceux qui auec plus d'opiniastreté s'ahurtent à ceste opinion, la veuillant maintenir, comme vne chose conforme à leur ancien vsage, à leurs registres, & à tous les liures de l'Eglise, lesquels n'ont iamais faict mention que de viij. tons. Diros nous que c'est abus? serons nous si temeraires, que de penser seulemet qu'vn tel erreur auroit duré si long temps au chant de l'Eglise? Tant s'en faut, qu'au contraire, nous disons auec eux, que vrayement il n'y a que viij. tons, conformement aux reigles & registres qu'on en voit encor. Mais il fault bien entendre ce poinct, car à faulte de l'auoir bien entendu, se sont esseuées & forgées toutes les absurditez & opinions que nous voyons maintenat à cause des tons. Et comme d'icy a procedé l'erreur & le mal,

194 LESTONS DE M. PIERRE MAILLART mal, aussi fault il commençer par icy, a y mettre le remede.

Il n'y a que buict tons l'Eglite, & mais eu d'a. uantage.

Nous disons, doncq, vrayement, qu'il n'y a que auchant de huist tons: & disons encor d'auantage, que iamais n'en y a is- n'en y a eu non plus; mais fault bien noter, que parlant ainsi, n'entendons parler des modes (qu'auons dict & disons estre en nombre de douze) ains seulement des tons des Pseaumes, qui proprement sont appellez tons, &, dés leur premiere institution, ont esté toussours en nombre de huict, & sont demeurez tousiours en tel nombre, iusques à present.

& Ton.

Quoy doncq? y a il difference, entre les tons des entre mode Pscaumes, & les modes cy dessus declarées? certainement ouy, & bien grande. Car les douze modes sufdictes sont comme douze principes, ou douze cathegories, qui contiennent en soy tous les inferieurs. Et pour ceste cause, Faber les appelle proprement, Harmonie genera, par-ce que ce sont douze genres superieurs, soubs lesquels, sont contenues toutes les especes & individuz, & toute sorte de musique qu'on sçauroit imaginer. Qui est cause, que les genres susdicts, doiuent estre en certain nobre, qui soit suffisant de coprendre & enclore tout ce qui est de la musique, come suffisamment a esté monstré cy dessus. Mais les tons des Pseaumes, sont les especes, ou bie indiuiduz, contenuz soubs les genres susdicts. Ce sont chants particuliers, inuentez des homes, pour châter choses particulieres, qui se peuuent changer & augmenter toutes

toutes les fois qu'on voudra. Car, come nul ne peut nier, qu'il ne soit licite à tous Musiciens; d'inuenter, & composer diuers airs, ou diuerses sortes de chants, pour châter choses diuerses: comme (pour exemple) si quelqu'yn vouloit inuenter, ou composer, six ou sept sortes de chant, pour chanter six ou sept sortes de Letanies, ou autre chose semblable, il luy seroit licite de leur imposer tel nom que bon luy sembleroit, pour les distinguer & recognoistre : ainsi fault Comme les il croire, les tons des Pseaumes auoir esté inuentez Pseaumes ont esté in-& instituez de mesme. Car ayants les Ecclesiastiques uentez. tousiours esté fort curieux (ainsi que chacun sçait) de faire le seruice diuin en toute reuerence, bon ordre, & sans confusion; il fault croire (quant il fut ordonné de chanter les Pseaumes en l'Eglise Latine, respondant l'vn costé à l'autre, ainsi qu'ils se chantent encor pour le iourd'huy (ce qui fut du temps S. Damas Pape;) il fault croire (dy-ie) qu'ils ont cerché tous moyés, & faict debuoirs, pour cuiter tout desordre & cofusion, au chant susdict: & a telle fin inuenté certains airs modestes, pour chanter leurs Pseaumes, qui sont les viij.tos susdicts. Pour lesquels enseigner, & faire cognoistre à tous, & affin que chacun fut rendu apte & idoine de châter & psalmodier en l'Eglise, & de s'acquitter de son debuoir, ils ont inuenté les Les reigles reigles, qui sont encor pour le present enregistrés és sures de l'Eglise, les qui sont es liures de l'Eglise, les que les se rapportet si propremét doiuet rapaux tons susdicts, nous enseignat (come monstrerons porter aux tons.

cy apres)

196 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART cy apres) les intonations, mediations, & euouaë, c'est à dire, le commencement, le milieu, & la fin de chacun ton particulier des pseaumes, qu'on les voit maniscstement auoir esté inuentées pour le chant des pseaumes susdicts, que nous appellons tons.

Le mot de ton repreuement le chant des pleaumes.

Et ce mot de ton nous represente si naissuement la fente naif- nature du chant susdict (car que pouuez vous remarquer & entendre au chant des pseaumes, autre chose qu'vn son, ou vne voix continuelle, qui est la propre signification de ce mot ton, comme dirons cy apres) qu'on ne peut nyer aucunement, que ce ne soit vn nom fort conuenable, & qu'il n'ait esté choisi pour le signifier.

> La pratique & vsage ordinaire du nom de ton, nous enseigne le mesme. Car pour cent Motetz, cent Chansons, cent Madrigales, & cent autres choses semblables, qu'on veult chanter, il n'y a iamais question de parler ou s'informer, au prealable, de quel ton ils sont: au contraire, s'il fault seulement chanter vn pseaume, il fault necessairement qu'on en sçache premierement le ton, par ce que sa cognoissance est du tout necessaire pour psalmodier. Qui est vn signe euident, que ce mot de Ton appartient aux pseaumes proprement, & que c'est du ton des pseaumes qu'on veult parler, quant on dict qu'il n'y a que viij. tons en l'Eglise, lesquels, depuis leur premiere institution, sont demeurez tousiours en nombre de viij. conformement aux registres & aux reigles contenuës aux

liures

liures de l'Eglise, qui se doiuent rapporter aux tons susdicts, & non aux modes de la musique; lesquelles ont tousiours esté differentes desdicts tons, tant en nombre, qu'en substance, comme monstrerons briefuement.

CHAPITRE

De l'appellation du ton, & que ceste appellation ne peut competer aux modes.

Yant, iusques à presét, traicté des douze modes A de musique, il reste maintenant (uyuant nostre promesse) à parler des huict tos des Pseaumes; qui ne sont autre chose (comme a esté dict) que huict que ton. sortes de chant, inuentées pour chanter les Pseaumes.

Lequelchant, combien qu'il soit ordinairement Le ton divisdiusse en trois parties, à sçauoir, commencement, mi-parties, à sçauoir, Inlieu, & la fin, qu'on appelle ordinairement Intonatio, tonatio, diation, & Mediation, & Enoure: si est-ce, que tout est referé, & Euouae. depend d'vn seul, qui est la notte dominante, par-ce que l'Intonation tend à icelle, la Mediation se faict en icelle, & l'Euouaë commence tousiours par icelle. De sorte que tout le chant susdict n'est qu'vne notte, ou vne voix continuelle, vn peu diuerlifiée au commencement, au milieu, & à la fin.

Et pour ceste cause, la notte susdicte est appellée notte dominante, d'autant que c'est elle qui domine, gouuerne, & declare, par le changement susdict, la diuerse

198 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART diuerse nature & qualité du chant susdict, qui est ce qu'on appelle, Ton; & à bon droict: car si tonner n'est autre chose (comme dict Ioannes Pontifex) que puissamment, & continuellement sonner, le ton ne doit estre autre chose, qu'vn son puissant, ou continuel, qui est l'explication de la notte dominante. Car si la notte, en la musique, est la marque d'vn son, la

Le ton est declaré par la notte dominante.

notte dominante doit estre la marque d'vn son continuel, qui est signifié par ce mot de Ton. Toutes lesquelles choses prouuent suffisamment, que ce mot Ton, est le propre nom du chant des Pseaumes, & qu'il a esté inuenté, dés la premiere institution d'iceluy chant, pour le signifier. Car s'il est ainsi (comme dit Aristote) que le nom nous doit representer la nature de la chose signifiée, on ne peut nier, que ce ne soit son vray nom, veu qu'il n'y a mot qui pourroit mieux & plus naifuement exprimer sa nature, que cestuy-là, d'autant qu'au chant du

Le chant du Pseaume on ne peut remarquer qu'vn son conti-Pseaume nucl (comme a csté dict) vn peu diuersissée au comne voix co- mencement, au milieu, & à la fin.

notte, ou vtinuelle, vn

reu dinersifice au commencemēt, au milieu,&

cn la fin.

Aussi voyons nous, que le chant susdict à toussours esté ainsi appellé. Dequoy les liures de l'Eglise, tant vicux, que nouueaux, nous font foy, esquels le chant des Pseaumes n'a iamais esté descrit autrement, que

Le chat des sur le nom de Ton.

Picaumes a Au contraire, si nous considerons la nature esté toufiours appeldes modes (lesquelles sont composées de plusieurs lé ton. pieces,

pieces, à sçauoir d'vn diapason, diuisé en vn diapenté, & diatessaron, ou bien de plusieurs proportions, come a esté dict, & partant tousiours appellées par vocables signifiants quelque corps, ou quelque assemblée, si comme, harmonie, mode, systeme, tropus, & autres semblables) nous voirons clairement, que ce mot Ton, ne leur peut seruir aucunement, veu qu'il signifie vne chose toute contraire à la nature des modes, comme a esté monstré cy dessus.

Aussi est il certain, que iamais les anciens n'en Les anciens ont vsé. Ce que tesmoigne Glarean, liure j. chap. xj. vse du mot de ton, pour quand il dict, ceste appellation de ton, auoir esté in- signifier les uentée enuiron le temps de Boëce: Videri (ce dit-il) Quanta esté potest, tonorum appellatio tempore Boëty nata, &c. Et mon-initée l'appellation de stre encor, que ceste appellation ne luy plaisoit point, alleguant le texte de Boëce, liure 4. chap. 14. ou il dict: Ex diapason, igitur, speciebus, existum qui appellantur modi, quos eos dem tonos nominant. A pres lesquels mots adiouste Glarcan: quibus verbis, non admodum probare videtur hanc innouationem. Et declarant l'intention de Boëce, il fignifie luy-mesme la sienne, qu'il n'approuue point ceste appellation. Ce qu'il monstre vn peu plus haut, au mesme chap. quat il dict, qu'il a vsé luy-mesme aucunessois de ce mot de Ton, pour signifier les modes, mais par cotraincte, & à l'imitatio du vulgaire: signifiant assés par cela, que le vulgaire abuse de ceste appellation. Et nous mesmes auons vsé, cy deuant, de ce mot de Ton, pour signifier les modes. Mais

200 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART Mais que ferés vous, quand la commune parle ainsi? Si vous ne vous accommodés à leur langage, principalement en l'appellation des choses, vous ne serés pas entendu. Ce n'est point, doncq, que veuillons approuuer leur appellation, ains en auons vsé pour estre mieux entenduz, par ceux qui ne cognoissent les modes que par le nom de ton. Et pouuos vser de mesmes excules, que fai a Glarean, liure premier chap. xj. disant: Tonos item nominant tam constanti pertinacique appellatione, vt n'si ctiam nos ita loquamur, videanur quilus dam

pour figni-fier les mo-

Le mot de musices ignorare principia. Les autres reiectent appertement ceste appellation, comme Thyard, au ij. solitaire, disant : Quant à ce mot, mode, il est en mesme vsage entre les Latins, soit four maniere, façon, ou telle autre fign sication, qui c'îl dés long temps reçeu en nostre langage. Combien que les musiciens vulgaires du jourd'huy (ie le dis sans picque) Joubs assez frincle raison, appollent ceste dinersité de chanter, Ton, premier, ou second, insques au buietiesme. Gregorius Faber, liure premier chapitre xvij. dit : Hodie tonos nominant, nescio qua de caisa. Comme s'ils vouloient dire, qu'il n'y a nulle raison, que les modes soient appellées du nom de Ton. Par où appert, que c'est vn abus tresgrand, qui prouient à faulte de cognoistre la difference, qu'il y a entre les modes susdictes, & le chant des Pseaumes, lequel proprement s'appelle Ton.

CHAPITRE III.

Que l'ordre appartient aux tons, & non aux modes.

L y a eu grande dispute entre les ancies, pour sça-uoir si l'ordre des sons deuoit proceder de bas en haut, ou de haut en bas, causée par la disposition des cieux: desquels (à l'opinion des vns) les superieurs de ceux qui resonnent plus grauement, pour-ce qu'ils sont plus disent, que grands, & qu'il semble estre raisonnable, que les plus sons doit proceder de grands corps poussent le son plus gros : au contraire basen haut, argumentent les autres, que les corps celestes plus qui main-hauts ont le son moindre, & plus aigu, pour-ce que contraite. leur mouuement est plus viste, & du plus viste mouuement procede le son aigu, comme du lent & tardif (propre aux corps inferieurs) le son bas & graue. Et pour les deux parties y a des graues autheurs & grads arguments. Voiez Ciccron, liure sixiesme, de Republica. Glarean, liure 2. chap. 8. Thiard au 2. solitaire, & plusieurs autres. Et si peult on remarquer la contrarieté de ces opinions en quelques musicaux instruments. Car en la lire, luth, & guitaire, les grosses cordes sont tenduës au plus haut lieu: au contraire, en la harpe, & espinette, on les voit au plus bas.

Mais d'autant que la voix humaine semble naturellement estre conduitte de bas en haut (tesmoings les Orateurs & Predicateurs, qui commencent ordinairement leur harangue par le bas) & que la prati- La pratique que ordinaire nous enseigne le mesme, quand on ap-du iour-d'indy nous

prend

202 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

enseigne, que l'ordre doit proceder de bas en haut.

La voix est

de telle nature, qu'on

strer la plus

plus basse.

prend à chanter vt, re, my, fa, sol, la, sans entrer en ces disputes, nous suiurons aussi le mesme ordre, qui est de bas en haut.

Or parlant d'ordre, ie ne veux pas qu'on le prenne pour les modes, car on ne sçauroit ou commencer la premiere, la voix estant de telle nature (comme dit Boëce, liure 1. chap.13.) qu'elle peut estre tousiours ne peut mo- baissée, & qu'il est impossible de nommer la premiere strer la plus haure, ny la & la plus basse. Quel ordre, donc, assignerés vous aux modes, puis qu'à la plus basse clef (qui doit seruir de fondement à la mode)on peut tousiours adiouster

se cles, entre les Grecs, anciennement, estoit paton.

vne autre plus basse? Ce qu'a esté faict ja plusieurs fois. La plus bas. Car il est certain, que la clef, hypate hypaton, estoit anciennement la premiere, & la plus basse, comme a esté prouué cy deuant : Voyez Boëce, liure 4. chabypace hy- pitre 13. Froschius, chap. 8. Glarean, chap. 9. liure ij. Ce que nous telmoigne aussi so nom, lequel signifie, la premiere des principalles. Et si semble que la raison veut, qu'elle soit la premiere : car veu que le diatessaron tire sa difference du demy ton (comme a esté dict cy deuant) il est raisonnable, que ceste espece de diatessaron soit la première, qui a le demy ton entre les deux premieres nottes, telle qu'est le tetrachordon hypaton: & par cosequent, le my seroit la premiere notte, & hypate hypaton la premiere clef. Ce que nous voyons auoir esté praticqué par les anciens. Car s'il falloit diuiser leur grand systeme en quatre tetracordes, ils prennoient quatre fois

fois my la, commençant à la clef hypate hypaton, appellant le premier tetracorde (qui dure encor auiourd'huy) Tetracordon hypaton, comme auos dict cy dessus: & s'il falloit produire quelque exemple de diapason, ils prennoient ordinairement, depuis l'hypate des moyens, iusques à la nete des disioints, que nous disons, depuis Elamy, iusques elamy: Voyez Glarean, liure 2. chapitre 9. Boëce, liure 4. chapitre 13. Plutarque, chapitre 10. de sa musique. De sorte qu'il appert, que les anciens ont eu le my pour la premiere & la plus basse notte, Et hypate hypaton, pour la premiere & plus basse cles. Ce nonobstant, on luy at adiousté depuis, la cles Proslambanomenos (qui respond à Are) comme le roslambanomenos a
porte le nom, qui signifie, adiousté: & partant, esté adioule re estoit la premiere notte, & re sol, la predue la plus
basse cles. miere especes de diatessaron, & ainsi des autres especes consequemment, comme le tesmoigne Glarean, par tout son 2. li. Depuis encor Guido Aretinus en a adiousté vne autre plus basse; à sçauoir G Dt, qui Depuis, Gve a esté adioufaict que l'vt est encor auiourd'huy la premiere notte, se par Gis-do Arcti-vt fa, la premiere espece de diatessaron, comme l'a-nus, & faiuos notté cy dessus. Et si nous croyos à Zarlinus, & cle la pre-Guilliaud, Pierre du Fay en a adiousté encor vne au-Aucuns ont tre plus basse, à sçauoir Fravt. Et quiest celuy quinous iousté Fsavt. pourra asseurer, qu'on n'en adioustera point d'autre? veu principallemét, qu'encor auiourd'huy on voit le bascontre descédre deux ou trois nottes plus bas que

204 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART l'vt susdict. Ce qui doit suffire, pour prouuer, qu'il ne peut auoir certain ordre aux modes.

I.es anciens n'ot iamais

Aussi nul des anciens n'a iamais faict mention doné ordre d'ordre, ains au contraire (ce qui monstre qu'il n'en de mussique. y a point) ils les disposent tantost d'vne sorte, tantost d'vne autre, sans prendre esgard à aucun ordre. Plato, parlant des modes, dispose au premier rang la Lidienne, & puis la Ionique, au 3. lieu, la Dorienne, & puis la Phrigienne. Autrefois, parlant des modes susdictes, il dispose au premier lieu la Ionique, & au 2. lieu, la Phrigienne, & puis la Lidienne, & au 4. lieu, la Dorienne. Boëce commence à la sous-Dorienne, en apres il met la sous-Phrigienne, & puis la sous-Lidienne, &c. comme auons dict cy dessus. Et ainsi les autres (sans le faire plus long) les disposent, non qu'ils pensent à l'ordre, ains selon que l'occasion se presente d'en parler : comme plus amplement le declare Zarlinus, au 6. chap. de sa 4. partie. Aussi Glarean ne confesse point seulement, que les ancies n'ot point obserué d'ordre, ains asseure ouuertement, qu'il n'y a point d'ordre certain entre les modes, li.2. chap. 7. disant: Apud Gracos, autem, modorum nomina nuda sunt, absque numero. Et au mesme chapitre. Sed hoc quoque monendum, non esse adeo certam causam de modorum ordine. Thyard au 2. Solitaire: Encor ne me plait (dit-il) la superstitiense opinion de ceux, qui veuillent contraindre les modes sous un ordre certain, combien que les anciens n'en ayent failt aucune mention.

Or si les anciens maintiennent, que l'ordre n'est L'ordre est propre aux point pour les modes, il fault que nous confessions, tons. qu'il soit pour les tons, lesquels (dés leur premier institution) ont esté tellement attachez & asseruiz à Les tons cest ordre, qu'ils n'ont iamais esté autrement appel-esté autre-ment appel-ment appellés, autrement cognuz, ny distinguez, que par l'ordre lés, ny aususdict. Et à la verité, on ne sçauroit inuenter nom fingués que plus propre, & qui puisse estre signifié auec plus de filence & de modestie (tant recommandée à l'Eglise) que cestuy de l'ordre; à sçauoir premier, deuxiesme, troisiesme, & ainsi iusques au huictiesme; veu que par vn signe seulement, il peut estre entendu, par-ce qu'en esseuant les doigts seulement, on peut signifier si le Pseaume est du premier, deuxiesme, troissesme ton, & ainsi des autres.

CHAPITRE

Auquel est monstré comment se doit cognoistre le ton, par ceste reigle.

Pri. re la, Se. re fa, Ter. my fa, Quart. quoque my la, Quint. fa fa, Sex. fa la, Sept. tenet vt sol, Oct. tenet vt fa.

OMBIEN que ceste reigle appartienne notoi- Ceste reigle appartient rement aux tons des Pseaumes, à l'exclusion aux tons des Pseaumes, des modes, quant il n'y auroit que ceste mar- & non aux que, qu'elle est ordinairement inserée & escrite aux Psaultiers de l'Eglise, affin que par icelle on puisse apprendre à bien psalmodier, & cognoistre les tons, si est-ce, que plusieurs (voire la plus part) l'attribuent,

206 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART mal à propos, aux modes de musique, disants que la premiere mode doit saulter, tout au commencement, du re au la, come aux Introits: Statuit, Gaudeamus, Oc. L12.º du re au fa, comme, Salue Sancta Parens, &c. La 3.e du my au fa, comme, Pange lingua: & ainsi des autres, suyuant le contenu de la reigle susdicte, come se peut voir en Glarean, liure 1. chap. 13.; Iean Litauicus, chap. 13. & autres plusieurs. Qui est cause qu'il nous a semblé necessaire, de mostrer (auat passer plus outre) qu'icelle reigle ne peut estre ainsi expliquée & destournée, si on ne la veut rendre du tout ridicule, faulse, & abusiue, tant en general, qu'en particulier: & puis declarerons briefuement, coment elle se doit entédre, pour apprédre par icelle à cognoistre les tos.

Arguments par lesquels appert que la reigle ne peut eltre attribuće aux modes.

Premierement, doncq, s'il est vray (come suffisam-ment a esté prouué) que les modes sont en nobre de douze, il s'ensuyt que ceste reigle ne peut seruir pour les cognoistre, laquelle ne faict métion que de huict: autrement les quatre restantes demeureroient inco-2. argument. gneuës. D'auantage, puis qu'ainsi est, que l'ordre ne peut copeter aux modes (comme a esté dict au chap.

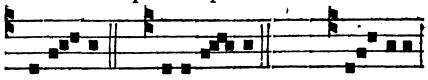
precedet) quelle apparéce, de leur attribuer ceste rei-s.argument. gle laquelle ne consiste qu'en l'ordre? En apres, si les modes ne peuuét estre cogneuës, que par le diapason, diuisé en vne quinte & vne quarte, soubs ceste distinction, que les modes superieures ou principales ont leur diapason pardessus la notte finalle, & les modes inferieures & subalternes ont toussours la quarte dessoubs la notte susdicte, suyuant ceste reigle comune,

Vult descendere par, sed scandere vult modus impar, (come plus amplement le tout a esté prouué cy dessus) que peut on imaginer de plus absurd & plus ri-dicule, que de dire, que ceste reigle seruiroit, pour co-gnoistre les modes, en laquelle il ne se saict aucune métion de diapason, & n'y a pas vn signe ny marque, qui descend dessoubs la notte finalle, pour faire di-stinction entre les superieures & inferieures, principales & subalternes? La consequéce de ces arguméts est cuidente, presupposée la verité de l'antecedét, lequel ayant esté suffisammet prouué cy dessus, n'est besoin vser icy de redites. Cela soit diet pour le general.

Les argumets pour le particulier sont tirez du mesme fondement. Car si la mode superieure & son inferieure ont tousiours la quinte de leur diapason commune, par-ce que la mode superieure a le diapason pardessus la notte finalle, & l'inferieure a la quarte dessoubs la notte susdicte, d'où s'ensuyt que la quinte, qui est pardessus la notte finalle, est comune, tat à la mode superieure, qu'à l'inferieure, suyuant la reigle que Litauicus dit meriter d'estre escrite en lettres d'or: Claus finalis est semper insima Diapente chorda: il est cer-Reigle digne de noter. tain, que la mode seconde aura aussi bien, & essentiellement, re la, (qui represente la quinte) que la premiere mode, & par consequent, sera la reigle de la premiere mode faulse & abusiue, en tant qu'elle compete aussi essentiellemet à la seconde, qu'à la premiere. Ce qui se prouue & verific encor par vne infinité

d'exem-

208 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART d'exemples. Car, veni in hortum meum, & Angelus ad Pastores, d'Orlando; Pis ne me peut venir, de Criquillon; l'Hymne, Vrbs beata Ierufalem, & autres semblables (qui sont de la mode Hypodorienne, qu'ils estiment la seconde mode) commençent, toutes sois, en, re la, qui est la marque cy dessus posée pour la premiere mode. D'auantage, si la quinte, re la, est essentielle, tant à la premiere, qu'à la deuxiesme mode (comme a esté dict) qui empeschera, que la premiere mode ne commence en, re fa, aussi bien que la secode, veu que la tierce est toussours contenue en la quinte? De cecy nous en auons tant d'exemples, au chant de l'Eglise, & autre, que ce seroit chose superfluë de les reciter. Les chansons, Susanne un iour, Sur tous regrets, d'Orlando, & vue infinité d'autres (qui sont de la mode Dorienne, qu'ils estiment la mode premiere) commençét, touces fois, en, re fa, qui est la marque du deuxiesme ton. D'abondant, les marques susdictes, re la, & re fa, ne conviennent point seulement à la premiere & seconde mode, ains à plusieurs autres, comme se voit par les respons:



Iuranit.

Ecce homo. l'Introit. Spiritus.

Et vne infinité d'autres, qui sont de la mode Hypomixolidienne, qui est le huistiesme ton, selon leur compte,

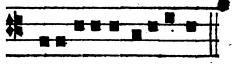
CHAPITRE IIII.

209

compte, commençant, neantmoins, en, re fa.

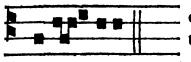
Item par le Respons,

qui est de la mode Hypophrigienne, & est leur quatriesme ton.



Est secretum Valeriane.

Item par l'Antienne,



qui est du 5.° ton.

Et par le Respons,



qui est du 6. ton.

Beata est.

Bref, il n'y a nulle mode, qui ne puisse licitement commençer en, re la, ou, re sa. Par où se voit, que les deux premieres parties sont du tout ridicules & abusiues (les prennant comme ils sont) d'autant que la premiere partie, qui est, re la, ne compete point seulement au premier ton, ains aussi au deuxiesme: & la deuxiesme partie, à sçauoir, re sa, ne conuient point seulement au 2.º ton, ains aussi au premier, & à plusieurs autres, comme a esté declaré. D'auantage, ceste reigle assigne à la mode Phrigienne (qui est leur troissesme ton) le sa, pour notte dominante, ou principale, & cy dessus luy auons assigné (à iuste & bonne raison) le my, qui est du tout contraire au sa. Et

210 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Appert que ainsi, si on veut examiner les autres parties de la reides modes.

des en vn autre sens, que celuy de son autheur. Mais ils diront (peut estre) que la reigle est maintenant bonne & vaillable, en tant qu'elle est corrigée. Car Gregorius Faber, au chap. 17. de son premier liure, dit,

que les marques contenuës en la reigle susdicte, ne doiuent point estre considerées au commencement,

Le reigle susdicte diuerlement corrigée pat plusieurs.

ains au milieu. En apres, pour la troisiéme mode, au lieu de dire, ter my fa, il met, ter my my: & pour la cinquiesme mode, au lieu de, quint sa fa, il dict, quint vt sol. Et Glarcan, liure 1. chap. 13. intitulé, De vulgari modorum agnitione, où il traicte de la reigle en question, pour la cinquiesme, il dict, quint my sol. Georgius Raw, pour la cinquielme, n' dict, quint my joi. Georgius Raw, pour la cinquielme, dit, quint fa sol, & c. Pour respondre à cecy, nous disons, que nous prenons à prousit ce poinct, qu'ils ont voulu corriger ceste reigle, & qu'ils ont veu (aussi bien que nous) qu'elle n'estoit point suffisante, pour declarer la nature des modes: mais la correctió qu'ils en ont faict, n'a point seulement esté vaine & inutile, ains gradement dommageable & destructiue; d'autant que la reigle (qui parauant estoit tres-bonne, & seruoit fort bien, pour cognoistre les tons des Pseaumes) maintenant ellant corrigée, & la notte dominante changée (comme a esté dict) est renduë inutile pour tout.

Or quant à ce que les vns disent, que les signes contenuz en la reigle, doiuent estre considerez & remar-

quez au commencement, & les autres, au milieu, cela n'importe, d'autat que la mode ne peut estre cogneuë, ny par le commencemét, ny par le milieu, ains seuledoiuét eltre
mét par la fin, ayat esgard à la quarte, qui est dessouls par la fin, accounte finalle, come auons prouué cy dessoundessus. Et l'a aussi remarqué Georgius Raw, quand il ment, ny
soul des souls de dict: Initium, tamen, cantilenarum, doctissimorum musicorum lieu. iudicio, erroneam & penitus hasitabundam toni demonstrat cognitionem: quare, propriè, omnis cantus à fine, tamquam à perfectione, demonstrandus erit. _

Et quant à tout ce qu'ils ont corrigé en la cinquies- la correction me mode, ne tend point à nous doner meilleure mar-qu'ils ont que, pour cognoistre les modes, ains seulement à de-reigle aux-dicte. placer & banir(sans propos) la mode Lydienne, pour fourrer en sa place, la mode l'ónique, qui a esté si plausiblement reçeuë, qu'encor auiourd'huy elle y saict sa residence, & y demeure en paisible possession, estat tenuë (entre-eux) pour la cinquiesme mode, à l'exclusion de la Lydienne, auecq autant de desordre & confusió, cóme il y a peu de droict & d'occasió, ainsi que plus amplemet se verra cy apres. De sorte, que toutes les corrections susdictes mostrent euidément, que la reigle en question n'est point prinse en son vray sens (ainsi qu'elle doit estre prinse) veu qu'il y fault tant corriger sans prousit. Mais si on la prend pour nous enseigner les tons des Pseaumes (comme auons det qu'elle se doit prendre) on la trouuera generallement veritable, & convertible auecq tous les tons.

212 LESTONS DE M. PIERRE MAILLART

Qui est vn signe euident, & vne marque infaillible, qu'elle a esté instituée pour iceux. La reigle, doncq, en question, contient 8. parties, disposées en ordre, qui respond fort bien aux tons des Pseaumes, lesquels ont tousiours esté en nombre semblable (selon que monstrerons cy apres) ausquels l'ordre est si propre & naturel, que la où les modes n'ont iamais eu d'ordre, ceux cy, au contraire, n'ont iamais esté appellez ny cognuz autrement que par l'ordre: à sçauoir: Premier, deuxiesme, troissesme, quatriesme, cinquiesme, sixiesme, septiesme, & huictiesme.

Comme se doit entêdre la reigle sufdicte, pour enseigner les tons.

Pour venir, doncq, à l'explication de la reigle susdicte, il fault noter, que chascune partie d'icelle contient deux nottes; la premiere desquelles signisse la derniere notte de l'Antiéne, qui precede le Pseaume: & la deuxiesme, nous represente la notte dominante, en laquelle se chante le Pseaume. Par lesquelles deux nottes se cognoit le ton, comme s'ensuyt.

Pri. rela, signisse, que nous deuons cognoistre le Pseaume estre du premier ton, quant son Antienne sine en re, & le Pseaume se chante en la :

Se. re fa, veut dire, que l'on cognoist le 2. ton, quant l'Antienne fine en re, & le Pseaume se chante en fa:

Ter. my fa, signifie, que le 3.se cognoist, quant l'Antienne fine en my, & le Pseaume se chante en sa:

Quart. my la, nous signifie, que le quatriesme ton se cognoist, quant l'Antienne fine en my, & le Pseau me se chante en la:

Quint.

Quint. fa fa, signifie, que le cinquiesme se cognoist, quant l'Antienne fine en fa, & le Pseaume se chante en fa:

Sex. fa la, signifie, que le sixiesme se cognoist, quant l'Antienne fine en sa, & le Pseaume se chante en la:

Sept. vt sol, signifie, que le septiesme ton se cognoist, quant l'Antienne fine en vt, & le Pseaume se chante en sol:

Oct. vt fa, signifie, que le huictiesme doit auoir l'Antienne finante en vt, & le Pseaume se chantant en sa.

Laquelle reigle ainsi expliquée, se trouue generallement veritable, & conuertible en tous ses poincts, sans aucune contradiction. Ce qui nous doit asseurer, que c'est le vray sens, auquel elle doibt estre entenduë. Comme le tesmoigne encor Nicolaus Volitus, en son Enchiridion, chapitre quatriesme, quad il dit: Cuius, quidem, toni pracipua consideratio, penes primam Euouae notulam, simul Antiphona finalem, versari debet. le veux bien, que l'intention de la reigle ne soit point de nous declarer la nature du ton; (car il est certain, que la derniere notte de l'Antienne n'est point de l'essence du ton;) mais d'autant que l'Antienne precede tousiours le Pseaume (dont la raison se dira cy apres) & qu'il fault proceder de la derniere notte de l'Antienne, à la notte dominante (laquelle Volitus appelle, primam Eucuae notulam) en laquelle se chante

214 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

L'intention de la reigle luldice.

se chante le Pscaume, la reigle nous veut apprendre, que par le rencontre des deux nottes susdictes (comme marque generale & infallible) nous deuons cognoistre le ton. Mais la nature du ton se cognoistra par ses parties essentielles, qui sont, le commencement, le milieu, & la fin, appellées communement, Intonation, Mediation, & Euouaë, desquelles convient maintenant traisfer.

CHAPITRE V.

Des trois parties du ton, & premierement de l'Intonation.

I.e ton eft dinisé en trois parties. Mediation, Que c'elt tion.

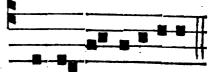
l'Intonatio du Pleaume est ordinai-rement insicommencement de l'Antienne.

Yant monstré briefuement, comme les 8. tons doiuent estre cognuz, selon la reigle cy dessus Intonation, alleguée, reste maintenat à declarer les trois parties, & Euglie esquelles chacun ton est diuisé: à sçauoir, Intonation, Qu'Intona- Mediation, & Euouaë. Et premierement traicterons de l'Intonation; qui n'est autre chose, qu'un chant artisiciellement inuenté, pour mettre le Pseaume en son ton. Lequel chant nous est ordinairement infinué, par le comméauce par le cemét de l'Antienne. Car come l'Intonation susdicte. sembloit auoir vn peu de difficulté, les Ecclesiastiques (qui n'ont rien eu en plus grande recommandation que de chercher & instituer tout ce qui leur a semblé estre necessaire pour rédre le chant des Pseaumes plus facile & aisé) ont tellement disposé le chant fuldit

susdit des Antiennes, qu'il semble seruir d'auantcoureur ou guide pour monstrer le chemin à celuy qui doit commençer le Pseaume, comme se voira cy apres: car si nous voulons considerer la premiere institution des Antiennes, il est certain que nous les trouuerons auoir esté institués en faueur du chant des Pseaumes, le rendant plus agreable aux auditeurs, & plus facile aux chantres. Sebastian Roulliard, au dixseptiesme chapitre de son Histoire de l'Eglise de Chartres. Balsamon (dit-il) adiouste sur le Canon dinseptiesme du Concile de Laodicee, Antiennes que ce fut ledict Concile qui ordonna, au lieu qu'on souloit ont esté institucés, & chanter les Pseaumes consecutiuement & sans aucune en-pourquoy. tremise, qu'on interposeroit les Antiennes entre chascun a'iceux, tant pour le soulagement des chantres, que pour rendre par ceste diversification le chant plus agreable, & plus facile. Où il dit expressement qu'elles ont esté instituées pour le soulagement des chantres, d'autant que l'Intonation en est renduë plus facile pour les raisons qu'en auons donné cy dessus. Car comme ainsi soit, que l'Antienne precede toussours le Pseaume, celuy qui voudra bien considerer le chant ordinaire des Antiennes, il trouuera, qu'il nous conduit quasi par la main, de sa notte finalle, à la notte dominante, en laquelle se doit commençer le Pscaume, formant presques l'Intonation que deuons tenir pour chacun ton, comme plus clairement se voira par exemple.

216 LESTONS DE M. PIERRE MAILLART

Le chant ordinaire de l'Antienne du premier ton, est cetuy-cy:

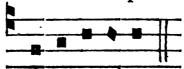


Comme se peule veoir aux Antiennes:

Qui me confessus fuerit. Qui mihi ministrat. Vidi turbam magnam.

Et vne infinité d'autres semblables, formées sur le modelle que dessus; où on voit manifestement, que de la notte finalle de l'Antienne (qui est re) nous fommes conduits à la notte dominante, qui est la, en laquelle se chante le Pseaume: par où nous apprenons ceste Intonation du premier ton:

j. ton.



Dixit Dominus.

Et ne faut penser, que l'vt de l'Antienne susdicte soit inutile, ou oiseux, car c'est luy qui rend l'intona-La quarte, tion, & le chant, plus facile & aisé: D'autant que la tes les con- quarte, entre toutes les consonnances, est la plus faessa plussa-cile à intonner, par-ce que ses deux extremitez cile à inton-ner, & pour- sont de mesme nature: à sçauoir, en ceste quarte, vt fa, les deux nottes sont doulces, en celt-cy, re sol, elles sont naturelles, & en ceste quarte my la, les deux nottes sont dures, comme a esté dict au 3. chapitre

fonnances, quoy.

cy dessus. Qui est cause, que (comme les anciens ont choisy la quarte pour la mesure de leur grad système, lequel ils divisoient en quatre quartes, qu'ils appel-Les anciens loient tetracordes) les Ecclesiatiques aussi s'en ay det toute leur ordinairement, toutes les sois qu'il y a quelque choquatre tetracordes de dissicile à intonner. Ce qui se voit, tant aux à dire, en Antiennes susdictes, qu'aux Antiennes ou Introits du premier ton, qui commencent en vt: esquelles, apres la derniere notte du Gloria Patri (qui est re) on adiouste tousiours vn fa, assin que, par l'assistence de la quarte, on puisse plus facillement descendre à l'vt: comme se peut voir aux Introits, Gaudeamus, Rorate, Suscepimus, & autres semblables, comme s'ensuy:



Pour preuue de cecy, nous voyons plusieurs Antiennes du premier ton, qui commencent en fa, lesquelles descendent incontinent à l've, assin de nous apprédre ce qu'il falloit faire aux autres, comme il se peut voir aux Antiennes:

Aue Maria.

Canite tuba, Tecum principium, & plusieurs autres. Le P mesme 218 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART mesme se peut remarquer aux Antiennes du iij. & iij. ton, comme succinctement monstrerons cy apres. Ce qu'auons bien voulu dire icy en passant, tant pour donner raison de l'addition de la notte sussice (qui m'a esté plusieurs sois demandée) que pour monstrer, que le chant de l'Antienne a esté inuenté & ordonné, pour faciliter l'intonation du Pseaume.

Le chant ordinaire de l'Antienne du deuxiesme

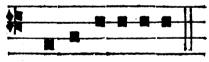
ton, est tel:



In velamento, Fulgebunt iusti, Laus & perennis, Sacerdos & Pontifex, & vue infinité d'autres semblables; esquelles on voit clairemet que de la notte finalle de l'Antienne (qui est re) nous sommes conduits à la notte dominante, qui est fa. Nous enseignant à comécer & intonner le Pseaume,

comme s'ensuyt:

2. tom



Confitebor tibi.

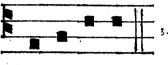
Le chant ordinaire de l'Antienne du troisiesme ton, est tel que s'ensuyt:

aux Antiennes, Cum complerentur, Beatus vir, Calicem,

Gloria

Gloria laudis, & plusieurs autres; lesquelles nous apprennent à monter facillement de la notte finalle de l'Antienne, qui est my, à la notte dominante du Pseaume, qui est fa: nous enseignant l'intonation & le commencement du troisiesme

ton, tel que s'ensuyt:

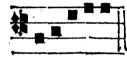


Beatus vir.

Le re est adiousté à l'Antienne, pour les mesmes causes que l'ot a esté adiousté au premier ton, comme a esté dict cy dessus.

Le chant ordinaire de l'Antienne du quatriesme

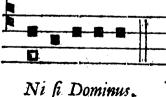
ton, est cetuy-cy:



Comme il se voit aux Antiennes.

Benedicta tu, Ante thorum, In odorem, Sicut myrrha, & plusieurs autres; lesquelles nous acheminent de la notte finalle de l'Antienne, qui est my, à la notte dominante, qui est la : nous monstrant le commencement ou intonation du qua-

triesme ton, tel que s'ensuyt:



deligné par

Il est vray, que le Pseaume du 4.º ton se commence

mainte-

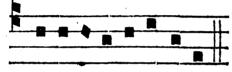
Litauicus, Georgius Ravv, Fredericus Beurhus, & autres en l'intonation des Canti-Ques.

Ancienna intonation du quatrielme ton.

220 LES TONS DE M. PIERRE maintenant par, la, comme est marqué cy dessus par la notte noire: si est ce, qu'anciennement le my estoit Voyez Io. la premiere notte, pour les raisons reprinses cy dessus, come aussi on peut voir en Glarean, liure 1. chap. 15. & en auons encor auiourd'huy l'exemple en Te Deum laudamus, qui commence par my, ainsi:

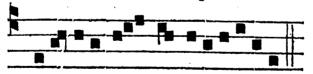


Et finent encor en aucunes Eglises tous les versets, come le 4. ton, ainsi que s'ensuyt:



Te Dominum confitemur.

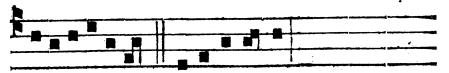
Et comme finent encor maintenant, selon l'vsage de Rome, imprimé par Plantin, les versets, depuis le verset, Per fingulos dies, iusques à la fin, en ceste maniere:



Per singulos dies benedicimus te.

Qui monstre euidemment, que c'est l'intonation ancienne du 4.e ton. Et come nous auons dit cy dessus, que quant l'Antienne du premier ton comence en vt, on adiouste vn fa apres la derniere notte du Gloria

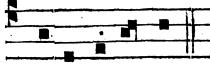
Patri, qui est re, assin que par l'assistance de la quarte, on puisse tant plus facillement descendre à l'vt susdicte: pour les mesmes raisons, nous disons aussi, que quand l'Antienne du quatriesme ton commence en re, apres la derniere notte du Gloria Patri, qui est my, on adiouste vn sol, pour plus facillement descédre au re, comme s'ensuyt:



Seculorum, Amen. Bendicta tu. Ante thoru, In odore, &c.

Qui est la cause aussi, pour laquelle plusieurs Antiennes du quatriesme ton commencent en sol, pour nous signifier ce qu'il falloit adiouster aux autres, comme il se peut voir aux

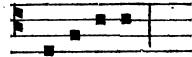
Antiennes:



Post partum virgo.

Dignare me, Gaude Maria, & plusieurs autres semblables.

Le chant ordinaire de l'Antienne du cinquiesme ton, est tel comme s'ensuyt:



Comme se voit aux Antiennes, Sacerdotes Dei, Qui

222 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

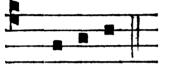
pacem, Ex quo omnia, & autres semblables; lesquelles nous monstrent le chemin, pour monter de la notte finalle de l'Antienne, qui est fa, à la notte dominante du Pseaume, qui est aussi fa: nous enseignant ce com-

mencement & intonation du Pseaume:

€ ton.

Laudate pu e ri.

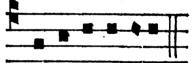
Le chant ordinaire de l'Antienne du 6.º ton, est:



Come il se voit aux Antiennes, Gaudent in calis, O admirabile, Homo quidam, Diligam te, & plusieurs

autres; qui nous conduisent de la notte finalle de l'Antienne, qui est fa, à la notte dominante, qui est la:

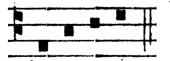
nous infinuant ce commencement & intonation du Pseaume:



€. ton.

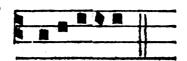
Laudate Dominum.

Le chant ordinaire de l'Antienne du 7.º ton, est:



Comme se peult voir aux Antiennes, Dixerunt discipuli, Assumpta est Maria, Hic est verè martyr,

Viri Galilai, & plusieurs autres; lesquelles nous conduisent de la notte finalle, qui est vt, à la notte dominante, qui est sol: nous enseignant ce commencement de Pseaume:



Nifi Dominus.

Le chant ordinaire de l'Antienne du 8.e ton, est cetuy-cy:

Comme se peult

remarquer aux Antiennes, Pe-

trus Apostolus, Veni sponsa Christi, In calestibus regnis, Istorum est, & vne infinité d'autres semblables; lesquelles nous conduisent (come a esté dict) de la notte finalle de l'Antienne, qui est vt, à la notte dominante, qui est fa: nous enseignant ce commencement & intonation de Pseaume:

Lauda Iherusalem.

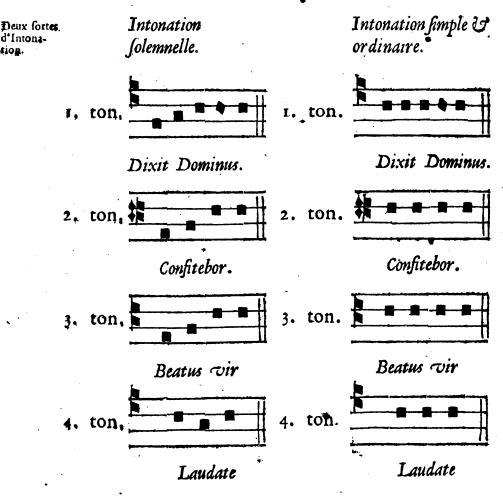
Toutes lesquelles choses monstrent euidemment, que le chant ordinaire des Antiennes, a csté ainsi disposé, pour nous insinuer le commencement, ou l'intonation du Pseaume, où il sembloit auoir plus de dissiculté, assin que la reste du chant susdict se peust acheuer sans desordre. Lesquelles intonations nous auons trouué expedient repeter icy en bres, & disposer en ordre, assin qu'elles soyent mieux en veuë, & mieux recognuës, pour en vser au besoing. Premierement, doncq, faut noter, qu'il y a deux sortes d'intonation: La premiere est solemnelle, qui s'vse & pratique aux

gs, tole

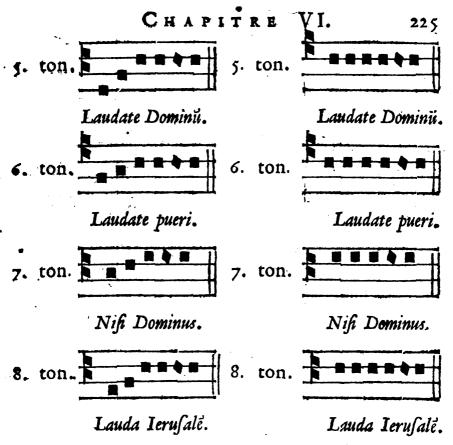
S. ton

228 LES TONS DE M. PIERRE que aux doubles, triples, & festes solemnelles, telle qu'auons declaré cy dessus: L'autre est simple & ordinaire pour les iours feriaux, festes simples, & demy doubles, qui commence rondement à la notte dominante. Le tout en la maniere que s'ensuyt:

tion.



s. ton.



Pour la memoire desquelles Intonations, se lisent les vers qui s'ensuyuent:

Primus cum sexto, fasol'la semper habeto.

Tertius, octauus, vt re fa, fitque secundus.

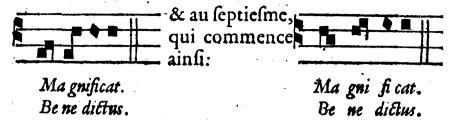
La sol la quartus; fa re fa sit tibi quintus.

Septim'. my, fa, sol; sic, omnes esse recordor.

Les Cătiques de Benedictus & Magnificat, se commé-Intonation cent côme les pseaumes és iours solemnels, sauue qu'é ques trois tons y a vn peu de différence, à sçauoir au

5 deuxiesme,

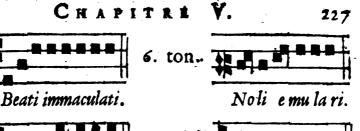
226 LES TONS DE M. PIERRE MAILLARY deuxiesme, & huictiesme, qui començent & se chantent comme s'ensuyt:



Le ton des Introits de cognoit de que le ton des Pleau-

Le ton des Introits de la Messe, se cognoit de mesla Meile se me sorte que les tons des Pseaumes, à sçauoir par la messine soure notte dominante: & est diuisé és mesmes trois parties, qu'a esté dict cy dessus; à sçauoir, Intonation, Mediation, & Euouaë. Et d'autant qu'elles sont vn peu differentes à celles des Pseaumes, il a esté necessaire de specifier icy en bref leur intonation, comme aussi ferons leur mediation, & euouaë, cy apres en leurs lieux. L'intonation, doncq, du verset est telle que s'ensuyt:





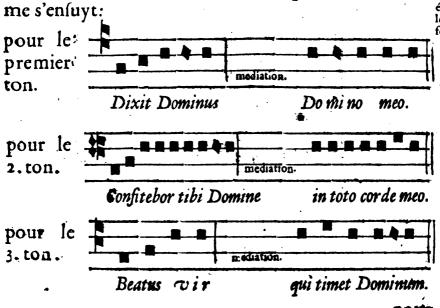


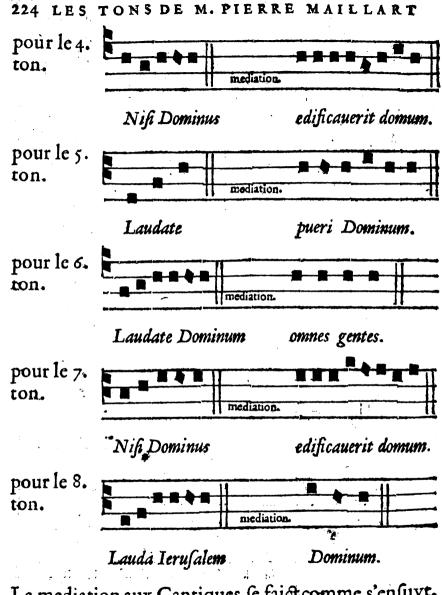
s. ton.]

CHAPITRE De la Mediation des Pseaumes.

A Mediation a esté inuentée par les Ecclesia- Pourquoy a stiques, pour monstrer la pause qu'on doit faire la mediavio. au milieu de chacun verset. Et se faict icelle tion est mediation tant és iours solemnels, que feriaux, com-

La mediatousiours la melme, tant és ionrs folemnels,que: feriaux.



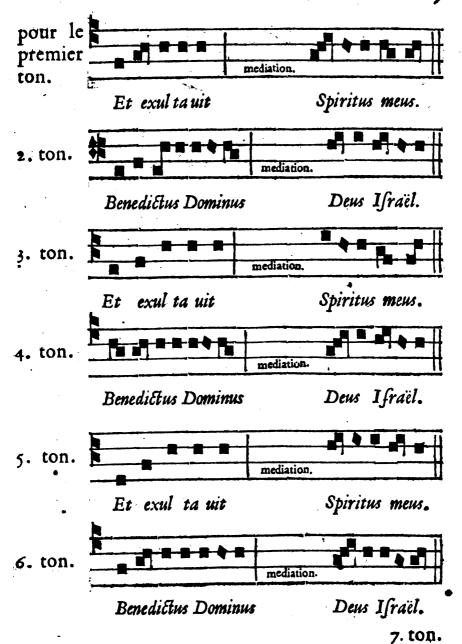


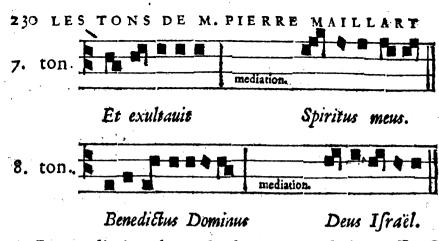
La mediation des Cantiques eft autre que tres Picau-

mes:

La mediation aux Cantiques, se faict comme s'ensuyt, celle des auttant aux iours solemnels, que feriaux.

pour





La mediation les In-Mel'e elt auffi diffe-Tente.

La mediation du verset des Introits de la Messe, est tion des intions auantdictes: qui est cause, que les auons voulu representer en brief, assin qu'on puisse mieux remarquer la difference.



4. ton

Eructauit cor meum verbum bonum.

8. ton.

232 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART CHAPITRE VII.

De la fin du Pseaume, fignifié par Euouaë.

Euouaë, par les six voyelles dot il est composé, nous signifie (accommodant chacune voyelle à La fin du chasque syllabe) seculorum, Amen, qui nous represente appellée E. la fin ordinaire du Pseaume: sur lequel se doit former la fin de chascun verset. Et d'autant que chascun ton a diuerse sorte d'Euouaë, par diuers diuersemét notez, & en diuers lieux diuersement obseruez, assin de ne nous point embrouiller, auecq vne infinité de differences (qui ne peuuent apporter que confusion) nous nous contenterons, de specifier icy seulement ceux qui se pratiquent auiourd'huy, selon l'vsage de Rome, imprimé par Plantin, lequel est maintenant reçeu en la plus part des Eglises du pays bas, & notamment en nostre Eglise de Tournay' (en faueur de la-. quelle, principallement, nous auons emprins ce petit trauail) qui sont tels que s'ensuyt:



3. ton



234 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Mais, comme nous auons donné cy dessus certains enseignements, pour cognoistre quelle Intonation, & quelle mediation, on doit prendre, tant és iours solemnels que feriaux, tant aux Pseaumes, qu'aux Catiques: l'on pourroit demander, pour quoy ne faisons point icy le mesme, accommodant à certaines festes, certains Euouse, comme a esté faict à l'endroict des autres parties: affin, qu'estant les trois parties du ton asseurecs, l'on puisse psalmodier auec asseurance, sans crainte d'aucune reprehension. A quoy nous responner certains dons, que ce n'est point le mesme de l'Euouae, que des autres parties : par-ce que l'Euouae est tousiours noté

L'on na peut ordon-Enouaë, pour certains iours, sur la fin de l'Antienne, tant és festes, que és iours faict aux feriaux, tant aux Pleaumes communs, qu'aux Pleauautres par ties; ains mes Euangeliques, dicts Cantiques: qui est cause, faut prendre l'Euouse tel, qu'il se la fin de

qu'on ne peut ignorer, lequel on doit prendre: & ne ra noté sur reste que d'accommoder la fin du verset, sur les notl'Antienne, tes de l'Euquaë, comme sur vne forme ou modelle. De sorte que celuy qui scaura pratiquer ce qu'a esté declaré de l'Intenation, & de la Mediation, & qui pourra sormer la sin du Pseaume sur tel Euouaë qu'il trouuera notté, se pourra dire sustissamment instruict, pour bien psalmodier.

waë elt mbidant de la té de l'escri.

uain ?

Mais il y a icy autre question. Car comme l'on si l'Eno-voit par tout l'Eusuae diuersement noté, sans prendre traire, depê elgard à reigle aucune, l'on pourroit (à bon droiet) seule volon. douter, si l'Euouse est arbitraire, dependant de la seule volonté de l'escriuain; ou bien, s'il y a quelque chose

à obser-

à observer, fondée sur quelque bonne raison. Et à la verité, si nous nous rapportons à ce qu'en escriuent les Musiciens, nous n'y trouuerons aucun sondemét, par-ce que tous conformement disent, qu'il est im-possible d'y remarquer ny ordre, ny raison quelcon-que, tant pour la multitude d'iceux, que principalement, par ce que non seulement chacune nation, ou chacune ville, ains chacune Eglise quasi les observe diversement. Voyez ce qu'en escrit Georgius Raw, au chapitre De disserentis tonorum (ainsi appelle-il les Euouae, par-ce que par iceux se cognoissent les differences des tons) où il dict: Nec est quod magnopere angaris, quod differentiarum formulas silentio feramus: quorsum enim attinet tot differentiarum modios effundere, quas nec una nauis vehat? cum unaquæque natio, suis proprijs formulis viatur. And. Ornitoparchus, au semblable chap. De differentijs tonorum: Ego (dict-il) nullan huius rei causam, nisi vsum inuenio, nec ab vllo musicorum scriptum reperio: neque D. Bernardus. Multum approbare videtur, &c. relictisque differentijs (quas nulla probat ratio) solum de capitalibus tonorum tenoribus solliciti fint studiofi. Glarean, au 15. chap. du premier liure, dit: Formula ipsa (parlat des mesmes differences) apud diversos, alia atque alia reperiuntur: nobis nuda proponenda sunt visa: neque de ijs cum quoquam depugnabimus, quippe quæ res, propemodum sit arbitraria. Et ainsi presques tous les autres ont estimé l'Euouaë estre vne chose comme arbitraire, sans aucun ordre, ou fondement. Si est-ce toutesfois,

236 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART qu'il n'en va point ainsi: car il n'est point croyable, que les Ecclesiatiques, lesquels comme a esté dict) ont eu si grand soing du chant des Pseaumes, auroient oublié ou negligé l'Euouaë, qui est la principalle partie du ton, l'abandonnant à la volonté & discretion des chantres ou escriuains, d'où on ne peut attendre que desordre & confusion: ains faut tenir pour asseuré, qu'il est fondé sur certain respect & bonne raison, comme le monstrerons briefuement.

fes à obser

L'ordre, doncq, qu'on doit tenir, & ce qui doibt estre obserué a l'endroit de l'Euouae, est fondé sur ceste reigle; à sçauoir, que l'Euouae doit tousiours commencer en la notte dominante du ton, & finir à Deux cho la premiere notte de l'Antienne. Laquelle reigle tes à obler (comme se voit) contient deux parties; l'vne pour commencer, l'autre pour finir. La premiere, qui est pour commencer, est tres-veritable & infaillible. Mais pour la seconde, si d'auenture l'Euouaë ne finc point iustement en la mesme notte, en laquelle commence l'Antienne, il luy faut adiouster autres nottes, requises pour facillement paruenir à la premiere notte susdicte, comme a esté monstré cy destus, Quel Eno & monstrerős plus amplemét cy apres. D'où s'ésuyt,

charlie.

que quand il y a plusieurs Euouae en vn mesme ton, il faut choisir celuy, la fin duquel respond au comencemét de l'Antienne. Et affin que cecy soit mieux entédu, nous le declareros en chacu ton particulieremet.

Au premiet

Le premiere ton a deux Euouae, l'yn finant en la,

l'autre en re. Cetuy-cy doit seruir pour les Antiennes qui commencent en re: mais quant l'Antienne commence en vt, il faut adiouster à la derniere notte de l'Eucuaë, vn fa, assin de facilement descendre à l'vt, pour les raisons reprinses cy dessus. L'autre sert pour les Antiennes qui commencent en la.

Au deuxiesme ton, il n'y a point de choix pour Att 2. tou. cest esgard, d'autant que les deux Euouae finent en re. Mais faut notter, que le premier (qui est le plus solemnel) sert pour les Cantiques seulement, & le deuxiesme pour les Pseaumes ordinaires.

Pour le troissesse ton, faut notter, que quand Au 3.10n. l'Antienne commence en Elamy, il fault prendre le premier Euouaë, qui fine en Alamire: & quant l'Antienne commence en Gsol re vt, il fault prendre le deuxiesme Euouaë, qui fine en Csol fa vt, assin d'auoir la quarte, par laquelle on puisse facilement paruenir à la premiere notte, comme a esté dict.

Touchant le 4. ton, d'autant que les deux Euouaë Au 4. ton. finent en la mesme notte, à sçauoir en my, il n'y a point de dissiculté pour cest esgard; sauf que le premier (qui est le plus solemnel) appartient seulement aux Cantiques. Mais faut notter, que quant l'Antienne commence en re, fault adiouster vn sol à la derniere notte de l'Euouaë, assin d'auoir la quarte, pour plus facilement descendre au re susdict, suyuant les raisons auant-dittes.

Pour

238 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Aus. ton.

Pour le faict du cinquiesme ton, il n'y eschet aucun choix, d'autant qu'il n'y a qu'vn Euouaë, lequel fine en Alamire.

Au 6. ton.

Quant au sixiesme ton, il n'y a rien de particulier à obseruer; d'autant que les deux Euouaë finent en la mesine notte.

Au 7. ton.

Le septiesme ton (comme a esté veu) a quatre diuers Eusuaë. Pour l'observation desquels suffira d'admonester le lecteur, de prendre toussours celuy qui sera plus proche, ou plus commode, pour paruenir à la premiere notte de l'Antienne.

Au 8. ton.

Le huitiesme ton a trois sortes d'Euouaë; dont le dernier sert pour les Antiennes qui commencent en Csol favt; le deuxiesme, pour les Antiennes qui commencent en Gsol re vt, ou D la sol re; & le premier, pour les Cantiques seulemet. Toutes lesquelles choles sont sommairemét contenuës en la reigle susdicte. Car combié qu'elle ne specifie point toutes les nottes de l'Eucune, lesquelles ont esté changées plusieurs fois en diuerse faço, qui est cause que plusieurs disent (non sans apparence de raison) qu'on ne sçauroit donner certaine reigle pour icelles, par-ce qu'il ne faut qu'vn clercq de village, pour les changer en mille autres sortes, comme ils le font encor iournellement: si est-ce, que les deux nottes auant-dictes, à sçauoir la premiere, & derniere, doiuent estre obseruécs, comme a esté dict.

Et assin que nul ne pense, que les observations sus sus fus dictes

ne

susdictes soient nouvellement forgées ou inventees, nous monstrerons, non seulement qu'elles sont sondées sur fort bonnes raisons, ains aussi que les anciens les ont cogneu, & exactemét obserué, & qu'elles sont encor maintenant en pratique, combien que peu de gens y prennent tel esgard qu'il conuient. Et quant La notte dominante à la premiere notte, il est certain, que l'Euouae com-est toussours la premiere mence tousiours par la notte dominante. Qui est la notte dell'Ecause, qu'on commande ordinairement aux ieunes musiciens, de prendre esgard à la premiere notte de l'Eumaë, pour cognoistre le ton, par-ce qu'infailliblement c'est la notte dominante, par laquelle (comme nous auons dict) se doit cognoistre le ton. Pour le faict de la derniere notte, si nous considerons le bel ordre, & entresuytte qu'il y a de l'Antienne au Pseaume, & du Pseaume à l'Antienne, non seulement à raison du ton, ains principalement pour le regard des modes de musique, ausquelles les tons sont necessairement reduits selon la qualité des especes de Diapente & Diatessaron, dont ils sont composez, pour sormer vne espece de Diapason; nous trouuerons estre du tout expedient & necessaire, que la derniere notte susdicte responde à la premiere de l'Antienne, asin de lier & cotinuer le chât du Pseaume auecq le chant de l'Antienne. Car estant le chant du Pseaume de soy-mesme mal propre pour estre reduit à quelque mode, ne contenant quelquefois qu'vne seule voix continuelle, il appert, qu'il

240 DES TONS DE M. PIERRE MAILLART ne peut estre separé de l'Antienne pour cest esgard; ains faut qu'ils soient considerés par ensemble, & que le chant de l'Antienne donne quelque forme au chât du Pseaume, pour estre reduit à certaine mode de mussique, laquelle se doit cognoistre, par la derniere notte de l'Antienne, suyuant l'ordre qu'en auons donné cy dessus, sur la fin du chapitre onziesme de la premiere partie. L'Antienne & le Pseaume ne font qu'vn corps de musique, & partant saut qu'ils s'entresuyuent tousiours l'vn l'autre, par vn mesme contexte, sans aucune interruption, à quoy serviroient autrement les nottes qu'on adiouste ordinairement à la fin de l'Euouaë (au premier ton vn fa; au quatriesme, vn sol, comme a esté monstré cy dessus) sinon pour lier, ou pour conioindre la fin du Pseaume, auecq le commencement de l'Antienne, & monstrer que ce n'est qu'vn corps des deux? Ce qui se declare manifestement, en ce que l'Antienne se repete tousiours deuant, & apres le Pseaume, pour signifier, que le Pseaume est vny & incorporé en l'Antienne. De sorte, que (selon nostre dire de cy dessus) comme l'Antienne bien ordonnée nous doit conduire à la notte dominante, en laquelle se comence le Pseaume, assin de lier le chant de l'Annous deit tienne auecq le chant du Pseaume: ainsi ceste reigle l'Intonatio nous enseigne, que la fin du Pseaume (signifiée me, ainsi par l'Euouae) doit estre tellement disposée, qu'elle Pseaume, si nous rameine au commencement de l'Antienne,

gnifiée par

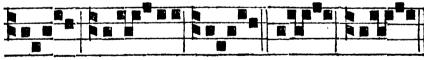
affin

assin d'ensiler, par ce moyen, l'vn dedans l'autre, l'Euouaë nous doit & ne faire qu'vn corps des deux. Les mots du Pseau-rainener au comméme, & de l'Antienne, respondent l'vn à l'autre en cement de vn mesme sens, estants le plus souuent l'Antienne tirée d'un verset du Pseaume : c'est raison, doncq, que ce ne soit aussi qu'vn mesme chant, qu'vne mesme mode ou harmonie, qui se cognoist par la notte finale de l'Antienne, comme a esté dict. Nous n'auons point faulte d'authorité, pour prouuer nostre dire, encor que ceste matiere soit bien sterile & maigre. Car Ioannes Volitus, en son Enchiridion, par tout le sixiesme chapitre, declare manifestement, par ses exemples, que l'Euouaë doit estre choisy, respondant au commencement de l'Antienne : Glarean liure premier chapitre quinziesme, monstre clairement qu'à l'election & choix de l'Euouaë on doit prendre esgard au commencement de l'Antienne, quand il diet : Quò intonationibus, sue modorum formulis, facilius assuescere iuuentus possit, versuum sineis (Euouae appellant sirma tenendos esse memoria: nani his perceptis, & compuratione facta ad Antiphonarum initia, interuallum indicandum est. Où Il fautchoi-fir l'Euouaë il dit manisestement, qu'il fault rapporter la fin le plus prodes Pseaumes, au commencement de l'Antienne. nous rame-Mais la praticque, qui a duré & continué iusque ner au comà present, doit auoir plus de poids & plus de de l'Anties force, pour prouuer nostre dire : Car encor que plusieurs choses soient maintenant changées, & Q5

242 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

mal obseruées, à cause (peut estre) d'aucuns brouillons, lesquels (pour abreger ouurage) se messent de changer & retrancher, à tout propos, le chant de l'Eglise, choysissant tousiours le plus court (comme ils font principalement au premier ton, prennant l'Euouaë finant en la, l'Antienne commençant en re) & reiectans ainsi toutes anciennes observations, qui pourroient retarder l'office: estimants estre superflu, tout ce qu'ils n'entendent point, au grand preiudice, interest, & mespris du bel ordre, qui a esté tousiours obserué au chant de l'Eglise; si est-ce que plusieurs choses se trouuent encor en telle vigueur, & si soigneusement obseruées, qu'elles peuuent seruir de preuue & d'argument sussissant, pour monstrer ce qui se doit faire aux femblables. Ce qui appert (pour n'alleguer icy vne infinité d'autres exemples) par les Antiennes du vij. ton, qui commencent en my: si comme aux Vespres de Noël, & autres iours:

Exemples notables pour prouuer ce qu'a esté dict.



Redemptione. Exortu est. Mirificauit. Argentu. Orante.

Et plusieurs autres de mesme ton, lesquelles ont toutes l'Euouaë finant en my, come s'ensuyt:

The plusieurs autres de mesme ton, lesquelles ont pour mostrer, que le Pseaume doit finir

en my, entant que l'Antienne commence en my. Ce qui ne se feroit iamais (pour estre la notte susdicte fascheuse, difficile, & non vsitée pour notte finale) si ce n'estoit qu'il fut necessaire, que la derniere notte de l'Eumaie responde à la premiere notte de l'Antienne, comme a esté dict. Ce qui estoit si commun par cy denant, & si cognuentre ceux qui estoient aucunement versez au chât de l'Eglise, qu'il ne seur estoit besoin d'autre marque, ny d'autre enseignement, pour sçauoir comme le Pseaume deuoit sinir, que de voir le commencement de l'Antienne : ne seruant alors l'Euouaë, que de pont aux asnes (comme on dict) ou pour les apprentifs seulement, comme le tesmoigne Ornitoparchus, au chap. De tonorum disserentijs, quand il dict: Differentiæ de tonorum essentijs non sunt, sed pro indo-Etu tantum. Et Georgius Raw, au chap. aussi, De tonorum differentijs: Præterea (dit-il) differentiæ non sunt de essentia, sed pro indoctis tantim. Or si les disserences, ou marques externes (que nous appellons Eucuaie)ne seruent que pour les indoctes, il fault necessairement, que les doctes, ou ceux qui sont versez au chant de l'Eglise, ayent certains indices, ou marques essentielles & internes par lesquelles ils puissent cognoistre, quelle sin ils doiuent doner aux Pseaumes; qui ne sot autres, que celles que nous auons dict : A sçauoir, de prédre esgard au comencement de l'Antiéne, affin de doner au Pseaume l'Euouaë propre & couenable, pour retourner au commencemet susdicte. Et d'autant que 244 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART cecy se pratique fort bien aux Introits de la Messe, nous en monstrerons les exemples.

Les Euouaë pour les versetz des Introits.



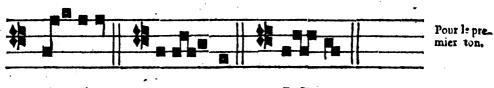
Euouaë



Voicy la maniere, en laquelle se doibuent praticquer Exemples les Euouae susdictes.

Exemples manifestes de ce que dessus, aux. Introits de la Messe.

Ceux du premier ton, sont de trois disferences. La Introits de premiere desquelles fine en re, qui sert aussi pour les Introits commencants en re, comme s'ensuyt.



Statuit.

De ventre.

Iustus.

La deuxiesme sert pour les Introits, qui commencent en la : Exemple:

Sapien-

246 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART



La troissesse est pour les Introits, qui commencent en vt, exemple:

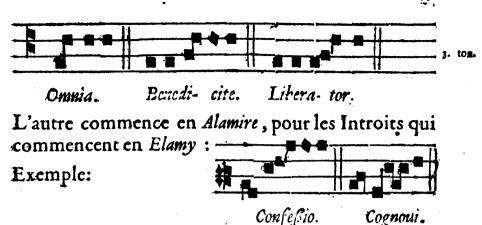


Le deuxiesme ton n'a qu'vne difference d'Exouaë, d'autat qu'il commence ordinairement en D sol, re, ou en Are, qui est vne quarte plus bas, lesquelles quartes sont tenuës icy pour la mesme notte, en tant qu'elles sont de mesme nature, & partant de facile intonation, comme a esté dict. Exemple:

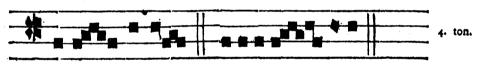


Le troissesser ton a deux differences, l'vne fine en Gsol re vt, qui sert pour les Introits, qui commencent aussi en Gsol re vt:

Omnia.



Le quatriesme ton a deux differences. La premiere fine en Elamy; & la ij. (à cause de l'adionction) fine en Gsolre vt, laquelle sert seulemet pour les Introits, qui commencent en re. Si comme:



Resur- rexi. Misericor- dia.

Et plusieurs autres semblables, esquels, apres la derniere notte de l'Euouaë (qui est my) on adiouste ordinairement vn sol, assin de descendre plus facillement au re, qui est la premiere notte de l'Introit, comme a esté monstré cy dessus. Il est vray, que tous les Introits, qui comencet en re, n'ot point ceste adioctio, tant par la negligence, que principalement par l'ignorance des escrinains, lesquels (comme a estédict) negligent & reiectet facillement tout ce qu'ils n'entendent

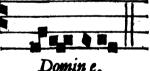
248 LES TON9 DE M. PIERRE MAILLART tendent point: mais cela est generallement veritable, que iamais ceste adionction ne se faict, sinon quant l'Introit commence en re. La susdicte raison milite aussi, en l'adionction qui se faict, au premier, & cinquiesme ton. Ce que i'ay bien voulu remarquer icy en brief, affin que nul ne s'esmerueille, si telles adionctions ne se font, toutes les fois qu'il est necessaire, pour les raisons que dessus. Tous les autres Introits du 4. ton, appartiennent à la premiere difference, qui fine en my.

Le cinquiesme ton a deux differences : l'vne fine en Alamire, & l'autre (par l'adienction) finc en Ffavt. Les Introits, qui commencent en Ffavt, ont volontiers ceste adionction:

- comme en-

cor se peut veoir à l'Introit, qui se chante Dominica 1. post Pentecosten.

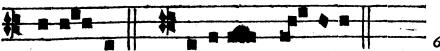
s. ton.



Et encor que ceste adionction ne soit par tout si bien obseruée, qu'il seroit besoin (pour les raisons que dessus) si est ce, que ce qui se trouue obserué en vn endroict, monstre ce qui doibt estre obserué en chose semblable.

Tous les autres Introits appartiennent à la premiere difference.

Le sixiesme ton n'a qu'vne difference, laquelle convient à tous les Introits du mesme ton, lesquels ordinairement commencent en F fa vt, ou en C fa vt, comme s'ensuyt:

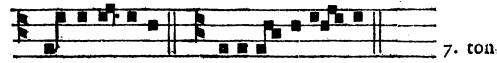


6. ton.

Os Iusti.

Quasimodo geniti.

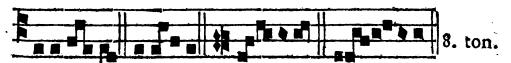
Le septiesme ton n'a qu'vne disference, d'autant que les Introits de ce ton icy commencent ordinairement en Gsolre vt.



Pu er natus est.

Viri Ga lı læ

Le huitiesme ton n'a semblablement qu'vne difference, par-ce que tous les Introits d'iceluy commencent aussi en Gsolre vt, ou en Dsolre, vne quarte plus bas, qui est reputée pour vne mesme notte, pour les raisons cy dessus alleguées:



Letabitur. Spiritus.

Dum medium.

Par lesquels exemples se voit manifestement, qu'aux

Introits

250 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART Introits de la Messe, la fin de l'Euouaë, ou du verset, se rapporte tousiours au commencemét de l'Introit, en la maniere que dict est. Et d'autat que rien n'a iamais esté changé aux Introits, touchant l'Euwuaë (comme peut auoir esté faiet aux Euouae des Pseaumes, par le retranchement des bragillons susdicts, selon mesme le tesmoignage d'Ornitoparche, disant : Melodia versuum bodie in responsorijs, & alijs, a musicis recentioribus, ad placitum, formatur: Introituum, autem, Osque hodie inuiolabiliter seruatur , secundum priscorum decreta.) Les Euouaë des Introits susdicts, peuuent seruir de patron authentique, & de forme ancienne, pour monstrer que la fin du Pseaume, ou de l'Euouaë, doit respondre au commencement de l'Antienne, comme a esté dict.

CHAPITRE VIII.

Auquel se monstre, que toutes les Reigles ont esté inuentées, pour le ton des Pseaumes.

Lusieurs ont tasché d'accommoder les trois parties susdictes, à sçauoir, l'Intonation, la Mediation, & l Euouaë, aux modes de musique: comme Glarean, liure 1. chap. 15. Ioannes Litauicus, au chap. ton, à sca. De Dorio, primo modo: Gregorius Faber, au chap. Ambination, Me tus ac phrasis Dorij modi, & plusieurs autres: mais celà l'Euouae ne est si hors de propos, si absurd, & si ridicule, qu'il ne merite point qu'on y employe le temps à y respodre. de musique. Car de tant que plus elles sont propres aux tons des

Les trois parties du noir, Intodiation, & pounet eftre mpportées aux modes

Pleau-

Pseaumes, de tant sont elles plus repugnantes à la nature des modes, lesquelles ne pequent aucunement estre astraintes à certaine sorte de chant, non plus au commencement, qu'au milieu, ou en la fin; là où, au contraire, icelles sont si necessaires aux tos des Pseaumes, que de soy elles monstrent euidemment, n'auoir esté instituées, que pour iceux. Car estants les Pseaumes distribuez en certains offices, il a fallu, que leur chant fut distingué és trois parties susdictes, affin que par le changement d'icelles, selon l'occurrence des Festes, des Pseaumes, ou Cantiques (comme a esté monstré cy dessus) on peust sçauoir, comment ils debuoient estre chantés, tous les iours de l'année. Et quant il n'y auroit que l'Euouaë (qui est la derniere partie des trois) il nous declare suffisamment ssi on le vouloit entendre) pourquoy il a esté institué, nous representant (comme a esté dict) Seculorum Amen: qui sont les deux derniers mots de chacun Pseaume, pour nous signifier, comme le Pseaume doit finir. Et si la derniere partie a esté inuentée, pour les Pseaumes, sans doubte les deux premieres, qui se recognoissent par ledict Euouaë, ont esté inuentées pour le mesme.

Desquelles trois parties se doibt aussi entendre ceste reigle tant commune, qui dict, que le ton se doit cognoiltre, Principio, medio, & sine: Entendant, que nous deuons cognoistre le ton par l'Intonation, media-tion, & la sin, qu'on appelle Euouaë. Autrement, si on la veut accommoder aux modes de musique (comme

Toutes les reigles & le trouuent ordinairement és linres de l'Eglife n'ont esté institués que pour nous bien pfalmodier.

L'o a tousiours fait grande estime du chant des Pieau-Dies.

252 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART aucuns veulent faire) on la trouuera entierement faulse, trompeuse, & abusiue, pour les raisons ja plusieurs fois repetées. Brief (assin de le trancher court) si on veut bie examiner toutes les reigles, & axiomes, axiomes qui qui se trouuent és registres & liures de l'Eglise, on trouuera qu'ils n'ont esté inuentés à autre fin, que pour nous enseigner à bien psalmodier. Et ne se faut. esmerueiller, si nous deferons tant au ton, & au chant des Pseaumes: car comme ç'a esté le premier institué, apprendre à aussi a il seruy de fondement, & de prototipe, sur lequel a esté formé & moulé tout le chant de l'Eglise, comme dirons cy apres, duquel aussi on a faict tous-

iours tant d'estime, que depuis que les Pseaumes ont esté institués, iusques à present, on a eu soin particulier du chant d'iceux, & la charge en a tousiours esté: donnée, tant au vieux, qu'au nouueau testament, à

gens à ce qualifiés.

Quant au vieux testament, il est certain, que la charge en estoit tousiours donnée aux principaux des Leuites, comme appert par le 15. chap. du premier liure Paralipomenon, où il est dist, que Chonenias, Prince des Leuites, sut choisy pour châter le premier, & donner le ton aux autres: ad praemendam melodiam, ce dict le texte. Et pour preuue qu'il meritoit ceste prerogatiue, entre tous les autres, s'adjouste: erat quippe valde sapiens. Où est assez declaré, combien ils estimoient ceste charge honnorable, veu qu'il ne suffisoit point, d'estre Prince des Leuites, s'il n'estoit encor-

treslage:

tressage. Et au chapitre ensuyuant est dict, que Dauid constitua le Prince Asaph, pour chanter & intonner les Pseaumes, qui sont descrits, tout au long, au chapitre susdict.

Pour le nouueau testament, Beatus Isidorus, au deuxiéme liure des Offices Ecclesiastiques, au chapitre douzième, tilt. De Psalmistis, dit : Ex more veteris testamenti, Ecclesia sumpsit exemplum nutriendi Psalmistas, quorum cantibus, ad affectum Dei, mentes audientium excitantur. Psalmistam autem, & voce, & arte illu- Au no anstrem effe oportet. Au nom de Psalmiste a succedé miste a succedé miste a succedé le nom le nom de Chantre, duquel nom est encor appellé de Chantre. auiourd'huy celuy qui a charge de commencer & intonner les Pseaumes aux Eglises principales. Qui est vn nom fort propre, pour respondre au nom de Psalmiste: car comme ce mot vient du verbe Psallere, qui signifie chanter, fort à propos le Psalmiste a cité appellé chantre, pour monstrer, que le chant est deu proprement au Pseaume. le sçay bien que le Chantre n'a point esté tousiours appellé de mesme sorte, comme il se peut veoir par les Histoires: & est aussi notoire qu'il n'a point esté necessaires d'vser tousiours de Chantre pour intonner les Pseaumes: car durant la persecution des Tirans on ne faisoit que reciter les Pseaumes ainsi que le declare fort bien Sebastien Rouillart, au 12. chap. de son Histoire de l'Eglise de Chartres,

254 LES TONS DE M. PIERRE MAILLARY disant: Du temps de la primitiue Eglise, & pendant la persecution des Tirans infideles, la psalmodie n'estoit qu'one simple recitation, & encores a voix basse, selon que nous recueillons d'one Epistre de Pline à l'Empereur Trajan. Mais depuis que le grand Constantin eut nettoyé sa lepre par le Sainct Sacrement de Baptesme, qu'il se mit à desployer la bannier de la croix, & d'autant procurer le repos de l'Eglise, que les Idolatres auparauant l'auoient troublée & modie fut molestee, alors fut introduite la haulte Psalmodie à la façon du Temple Mosaïque, & vn Chorostate ou Prechantre estably pour donner le ton du chant, affin que les au-Le Chantre tres s'accordassent à sa voix. Car mesmes és solemnitez uersement. de la Grece y auoit le Chorage qui conduisoit le chant & concert de Musique. Suidas escrit que ce fut du temps de l'Empereur Constance, filz du grand Constantin, que l'on introdustit en l'Eglise Greque le chant alternatif. Toutesfois cela estoit desia dans Antioche du temps de S. Ignace trossiesme d'apres S. Pierre, comme l'escriuent Theodoret, Socrate, & Nicephore. Iusques icy Rouillart. D'où nous pouuons entendre que la haulte Psalmodie n'a point commencé par tout en vn mesme temps, & par consequent que le Chantre n'a point esté estably par tout en vn mesme iour, ains selon que chacun pays, ou chacune ville a esté deliurée de la persecution des Tirans: Et a esté diuersement appellé suyuant la diuersité des Prouinces & de langages, lequel est maintenant appellé Chantre

Quant la haute Pfal

eltablye.

ou Prechantre pour les raisons cy dessus alleguées. Voila pour la continuation de la charge, par laquelle appert combien a esté tousiours esti-mé le chant des Pseaumes. L'histoire de France nous raconte, que le Roy Robert, fils de Hugue Capet, a souuent chanté, & commencé les Pseaumes, & auoir vn iour, cependant qu'il s'exerçoit en tel office, obtenu vne grande victoire. Zonaras nous recite, que Leon Armenien, Empereur de Constantinople a faict le mesme. Socrates, liure 7. chapitre 22. dict le sembla-ble, de l'Empereur Theodose le Ieune: Imperator Les Roys & werd (dit-il) medius inter eos, Psalmos, & Hymnos or- ont chanté & intonné diebatur. Nicephore, liure 14. chapitre 13. escrit le les Pseaumesme, du mesme Empereur. Le mesme se dict de l'Empereur Maximilien, & de plusieurs autres grands Princes, lesquels par tels Offices, ont decla-ré l'honneur qu'ils portent au chant des Pseaumes. Mais entre les Princes & Roys qui ont chanté les Pseaumes, Dauid autheur & compositeur des Pseaumes ne doit estre mis en oubly: Car non seulement il les intonnoit luy mesme, ains les chantoit ensemble de la voix & de l'instrument seruant de harpeur & de chantre ensemble, vestu d'vn Ephod, c'est à dire d'vn surplis blanc, deuant l'arche. Et non seulement chantant & iouant, ains aussi saultant à la cadence de toutes ses forces en presence.

256 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART presence de tout Israël, honorant ainsi la psalmodie en toutes sortes & manieres de sa personne en qualité de Roy. Voir en d'eusse il estre moqué par sa semme Michol, laquelle en sut payée de sterilité qui estoit le plus grand opprobre qui pou-L'on ne se uoit arriuer à semme de ce temps là. Ce que doidoirmoguer du chair de uent bien craindre ceux qui se moquent des cerel'Eglife, & monies & du chant de l'Eglise, & principalement de la Psalmodie qui est l'œuure que Dauid mamoins du chant des gnifie par-dessus toutes ses œuures, en l'appellant par excellence son œuure, quand il dit, Dico epera mea regi. Car l'œuure dont il parle (comme di& quelcun) sont les Pscaumes: & partant dict, Laudalso Dominum in vita mea, psallam Deo meo quam du fuero: Exultabunt labia mea cum cantauero tibi. Voire ne recommande rien tant que ceste psalmodie à ce qu'elle soit bien faicle. Psal. 46. Isalite Deo no-Stro, psallite Regi nostro, psallite queniam Rex emnis terra Deus, psallite sapienter. Qui est par mesme moyen rendre raison pourquoy luy Roy est chantre de Dieu, pour ce que Dieu est Roy de toute la terre. Et partant les Roys luy doibuent bien cela. Et au Psal. 67. Regna terre cantate Deo, psallite Domino. Et estant proche de la fin ne se qualifie d'autre tiltre, sinon d'estre, Fgregius psaltes Ijrael. 2. Regum cap. 23.

Ezechias Roy de Iuda, se lamentant de l'arrest prononcé contre luy qu'il doit mourir en fleur

d'aage

Picaumes.

d'aage (car il n'auoit que 39. ans) & sans enfans (ce que plus l'affligeoit) demandant la vie à Dieu promet en recompense de continuer son exercice à chanter les Pseaumes toute sa vie en la maison de Dieu, c'est à dire au Temple. Esaie 38. chapitre: Et Psalmos nostros cantabimus cunctus diel us vita nostra in domo Domini. Par où se voit combien les Princes & les Roys tant du vieux que du nouueau testamét ont ho-

noré & saict cas de la psalmodie.

L'estime que les anciens & modernes ont faict du Le chat des chant des Pseaumes, se peult aussi cognoistre par le esté toussoing qu'on a tousiours eu du chant susdict. En quoy estin é, tant au vieux mcsmes, ce grand Monarque & Empereur Charle- qu'au noumagne, se red fort remarquable n'ayat dedaigné, est at ment. à Rome, d'entédre le debat d'entre les Chantres Romains, & Fiaçois, sur la corruptio du chât des Pseaumes, & demander, du Pape Adrien, des maistres & chantres qu'il enuoya en Frace, come a esté encor dit cy dessus) où ils redresserét le chant corropu, & corrigerent (par commandement dudict Empereur)les Antiphonaires, les reduisant à la forme & vsage, qui auoit esté ordoné par S. Gregoire Pape (come se peule veoir plus amplemet en la vie dudict Charlemagne, escrite par vn Moisne d'Angoulesme, & mise premierement en lumiere par Pierre Pithoël. Monstrant en ce le soing & desir qu'il auoit que les Pseaumes sussent chantées comme il appartient.

258 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Lamelodie. ou le ton du

D'autre-part, aucuns affirment & prouuent, que Pseaume, a les tiltres & superscriptions qu'il y auoit ancienemet iours signi- sur les Pseaumes (à sçauoir, Alamoth, Niginoth, Schigaque marque. jon, Machalach, & autres semblables) significiét la melodie, ou le ton, auquel le Pseaume se deuoit chanter; & auiourd'huy, deuant le Pseaume, y a tousiours vne Antienne, sur la fin de laquelle, par son Euouaë, est signifié le to, auquel le Pseaume doit estre chanté, affin que nulle faulte ne fut commise au ton susdict. Tant de soing a l'on tousiours eu, que les Pseaumes fussent bien chantés. Dirons nous, doncques, que les Ecclesiastiques, qui ont les premiers inventé les tons des Pseaumes, se seroient tant oubliez, que de n'auoir laissé aucuns enseignements, pour l'observance des tons susdicts? Il ne le fault point croire, ains faut te-nir pour certain, qu'en l'acquit de leur office, ils ont inuenté toutes les reigles & enseignemes auant-dits, pour nous apprendre à bien psalmodier, & obseruer les tons susdicts. Et si nous voulons seuilleter les autheurs Ecclesiastiques, nous les trouuerons pleins de preceptes, pour nous enseigner à bien psalmodier.

B.lsidorus, tắt au lieu susallegué, qu'au liure 1. chap. 10 nous descrit fort pertinemment, la maniere de bien psalmodier. S. Augustin liure 10. chap. 33. de ses

confessions:S. Bernard, sermon 47. sur les Cantiques, & plusieurs autres, mais sur tous, S. Bonauenture, au liure intitulé, Speculum Discipline, chap. 15. par vn

long

long discours, nous descrit, comme on se doi momporter, pour bien psalmodier. Et affin de le faire brief, renuoyant le lecteur aux lieux susalleguez, ie diray seulement vn mot, tiré dudict S.Bonauenture, que le desire estre entédu & obserué de tous : Debitus (ce dit-il) psallendi modus est, vt nec nimium festinetur, nec de bie psal nimia fiat aut inequalis protractio: Sed cum pausantibus modier. statim pausetur, ot vox onius vix inter alios discerni poßit.

CHAPITRE IX.

Enseignant, que tout le chant de l'Eglise est fondé sur le ton des Pseaumes.

'Es τ vne reigle generalle, que ce qui est le premier en son genre, doit seruir de reigle & de mesure aux autres. En suytte dequoy, nous Lechant des pouvons dire, que le chant des Pseaumes, ayant Pseaumes ett le protoesté le premier institué en l'Eglise, a seruy de reigle type, sur le-& de prototype, sur lequel a esté formé & moulé formé tout toute la reste du chant de l'Eglise. Et comme nous l'Eglise. auons monstré, que le ton de l'Antienne se cognoist par la notte dominante, en laquelle se chante le Le ton de Pseaume, ainsi semblablement le ton de l'Introit redu Venide la Messe, du Respons, de l'Inuitatoire des Ma-spons, de tines, & de toute autre chose qui se chante en la Mele, & l'Eglise, se doit cogneistre par la notte dominante chant de

du l'Eglise, se

R &

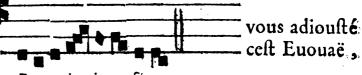
260 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

la notte do-

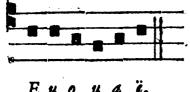
gnoistre par du rset: Que cecy soit vray, nous le monstrerons minate, co premierement par la pratique, & par authorité, &

des Pleau puis par la raison.

Quat à la pratique, ceux qui manient le chant de l'Eglise, ne peuuent nyer, qu'ils ne iugent du ton, par la notte dominante du verset, ayant toutesfois esgard à la notte finale, comme a esté dict : si auant mesme, que si quelque Antienne, quelque Introit, ou quelque respons, finant en re, est jugé du premier ton, en tant qu'il domine en la, (suyuant la reigle Pri, re, la:) si on change ledict verset, le faisant dominer en fa, on le iugera incontinét estre du deuxiesme ton. suyuant la reigle Se, re, fa. Exemple: si à ceste Antienne,



In patientia vestra.



vous le iugerés incontinene du premier ton: Mais en ostat ledict Euouaë, si vous luy-

adioustés cestuy cy:

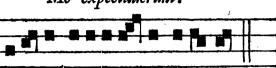


pour le faire dominer en fa, vous le iugerés du 2. ton.

Où bien, si à cest Introit des vierges, M

Me expectauerunt.

vous adioustez ce verset,



Beati immaculati

in via.

vous le iugerez incontinent du premier ton, d'autant qu'il domine en la: mais si vous luy adioustezvn autre par la notte verset, le faisant dominer en fa, comme s'ensuyt:

On doit iuger du ton. dominante du verset.

Beati immaculati.

il sera aussi tost iugé du 2.ton. De sorte que vous iugerez s'il est Primi, ou Secundi, par la notte dominate du verset. De mesme sorte, si quelque Antienne, quelque Respons, ou quelque autre chose, finant en my, est iuge du troisiesme ton, par-ce que le verset domine en fa; si vous changé le verset, le faisant dominer en la, il sera aussi tost iugé du 4. ton: non pour autre cause, que pour-ce que le verset domine en la. Le Respos, Inueni Dauid, est dict du 4. ton, à cause que le verset domine en la : si en changeant ledict verset, on le faisoit dominer en sa, ledict Respos seroit aussi tost iugé: du 3 ton. Le mesme se sera du 5. & 6.ton: Item du 7. & 8. suyuant la reigle des tons. Qui est vn signe euident, que le ton du chant de l'Eglise, se juge par la notte dominante du verset; de mesme sorte, qu'a:

262 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART esté dict des Pseaumes. Voila la pratique.

Touchant l'authorité: ceux qui ont traicté ceste matiere, disent tous le mesme. Car Nicolaus Volitus (pour obmettre les autres) au 4. chap. de son 3. liure, nous admoneste de cecy, quand il dict: Animaduertendum est denique, Responsoria, & Alleluya, ad suos versus; Imutatoria, ad venite, respectum habere. Comme s'il vouloit dire, que nous deuos iuger du ton des Respos, d'Alleluya, & de l'Inuitatoire (le mesme iugement doit estre du reste) ayant respect ou esgard au verset, c'est à dire, à la notte dominante, en laquelle se chante le verset.

Quant à la raison, elle y est manifeste, d'autat qu'il importe à la police, & bien seance du seruice de l'Eglise, que le chant soit par tout conforme, non seulement en ce qu'il ait le mesme air, la mesme melodie, qu'il soit simple, resentant par tout sa pieté & deuotion; ains aussi, qu'il soit fondé sur mesmes principes, & gouuerné par mesmes reigles, assin que celuy qui cognoist l'vn, puisse aussi iuger de l'autre, par mesmes raisons. Et de là est sortie ceste commune opinion (à la mienne volonté qu'elle fust aussi bien entenduë, qu'elle est veritable) qu'il n'y a que viij. tons en l'Eglise. Car il est certain, qu'il n'y a que les de opinion viij. tons des Pseaumes, sur lesquels tout le chant de qu'il n'y a l'Église est moulé, declaré, & enseigné, par ceste reien l'Eslife, gle commune: Pri, re, la: Se, re, fa: Ter, my, fa, &c.

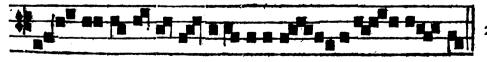
D'où est procedéececommune. ficus out eatèdu qu'il

Laquelle pour ceste cause, est ordinairement enregiftréc

263

strée en tous les liures de l'Eglise, comme vray fonde- n'y avoit ment, sur lequel le chant susdicte a esté basty. Mais modes. tout cecy se doit entendre, sans presudice des douze modes de musique, cy deuant declarées; car comme Le ton, & nous disons, l'Antienne ou le Respons est de certain la mode, se ton, ayant esgard à la notte dominante, aussi seroient ils de certaine mode, ayant esgard à l'espece de Diapason.De sorte que l'vn ne combat point l'autre:ains vn mesme chant peut estre ensemble de certain ton, & de certaine mode, pour diuers respects, comme se dira cy apres. Mais auant passer plus oultre, nous declarerons (sans plus) les viij. tons des Respons, lesquels sont recognus & jugés par la notte dominante du verset : laissant la reste du chant de l'Eglise, que le lecteur pourra cosiderer de soy-mesme, ayat tousiours esgard (comme a esté dict) à la notte dominante, en laquelle se chante le verset, & à la notte finalle du Respons, qui est tousiours celle qui procede immediatement le verset.





Gloria Pa tri & Filio & Spiri tui Sancte.

Gloria.



CHAPITRE X.

Où se monstre manifestement que le ton & la mode sont choses differentes.

E n'est assés, pour verifier que le ton & la mo-de sont choses differentes, d'auoir monstré, que le nom, la matiere, la forme, & les parties, en sont diverses, si nous ne monstrons encor par divers arguments & authoritez, que ce sont choses realemét separées, & entieremét différentes. Car en vn poinct, auquel plusieurs & diuers s'opposent & cotredisent, il faut aussi vser de diuers arguments & solutios pour les pouvoir couaincre, & leur donner contentemét. De tat plus, que le but principal de ce traicté cossiste quasi en ce seul poinct. Mais est il vray, qu'il y a tant Quasi rous d'opposans contre ceste assertio, que le ton & la mo-le to & mo-le to ton et soit vne de sont choses differentes? Certainement l'oppositio messe choest si grande, que quasi tous tiennent asseurement, qu'ils signifient vne mesme chose. Et iusque a present, personne n'a encor ouy parler d'aucune distinction, entre les deux mots susdicts. Les plus anciens Philosophes n'en ont peu faire distinction, d'autant que les tons des Pseaumes n'estoient encor inuentez, ny ce mot de ton cognuë entre les Musiciens. Les autres plus modernes, si comme Plutarque, Boëce, & autres semblables, encor que les tons des Pseaumes puissent auoir esté de leur temps,

256 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART si est-ce, qu'ils n'en ont point prins cognoissance. Partant, s'ils ont vsé aucunesfois du mot de ton, ç'a esté en mesme signification que de mode. Car com-bien que Boëce (au temps duquel, selon le tesmoi-gnage de Glarean, liure 1. chap. xj. l'appellation de ton a esté inuenté) ait reiecté le mot de ton, comme mal propre, pour signifier la mode, si est ce, qu'il n'en faict aucune distinction, ains les entend auoir esté instituez, pour signifier vne mesme chose, disant (parlant des modes:) quos eos dem tonos nominat. Ioannes Volitus liure 3. chap. 1. Hos itaque octo modos quos & tonos wocant. Thyard, au 2. solitaire, n'approuue point le mot de ton, pour signifier la mode: cependant il dict, que le vulgaire en vse en mesme signification, & luy mesme n'en faict aucune distinction. Gregorius Faber, parlant des modes, dit: Hodie tonos nominant, nescio qua de causa. De sorte qu'ils confessent bien tous, que le mot de to, n'est point propre pour signifier la mo-de: cependant il n'en y a pas vn, qui luy donne autre signification. Les autres ne retiennent point sculement le mot de ton, pour vne mesme chose que la mode, ains l'enseignent, & l'escriuent tout ouuertement en leurs liures. Voyez Glarean, liure 1.chap. 14. & 15. Ioannes Litauicus, liure 1. chap. 16. 17. & ensuyuans: André Ornitoparchus, chap. 12. & ensuyuans. Et ainsi quasi tous les modernes, lesquels, apres auoir expliqué la nature des modes, vous trouucrés qu'il n'ont point d'exemple à la main plus propre,

propre, pour prouuer leur dire, que l'Intonation, Mediation, & Euouae des Pseaumes; monstrans manifeste-. ment par cela, qu'ils ne mettent aucune difference, entre ton & mode, veu que l'vn est expliqué par l'autre. Et ceux qui veuillent sçauoir d'auantage, leur donnent quelque distinction, disant, que ce que les anciens appelloient modes, les modernes l'appellent tons. Ioannes Litauicus, au tiltre du chap. 9. dit: De octo toms, seu potius modis, vi veteres appellurunt. Glarean liure 1. chap. 9. Tonos item nominant : At ea de re cum nemine certauero mibi sane placet vt modos vocemus quemadmodum veteres omnes appellarunt. Et pour mieux expliquer leur dire, rapportent les noms propres des modes, aux noms des tons, disants, ce que les Grecs appelloient, Dorius, les modernes l'appellent le premier ton: ce que les Grecs appelloient, Hypodorius, les modernes l'appellent le deuxiesme ton; & ainsi de suytte, comme le tesmoigne Ioannes Froschius au chap. 14. de sa musique, ou, apres les auoir appellé tons, dit comme s'ensuyt: Modo non ignores, quod recentiores musici, secundum ordinem hactenus in vulgatum, eos denominant: quo sanè Dorius primus est: cui succedit Hypodorius secundus: deinde Phrigius tertius : Hypophrygius quartus : Lidius quintus: Hypolidius sextus: Mixolidius septimus: & Hypomixolidius octauus. Ornitoparchus li.1.chap.4.Hi autem octo toni his apud authores nominibus appellantur. Primus Dorius, Secundus Hypodorius, Tertius Phrigius (quem barbarum vocat Porphirio:) Quartus Hypophrigius: Quintus Li dius:

268 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART Lidius: Sextus Hypolidius: Septimus Mixolidius: Octanum aute quidam Hypermixolidium dixerunt, alij proprium illi nomen denegauerunt. Le Pere Io. Mariana de la Societé de I E s v s, au liure des Spectacles, chap. x j. Doricus concetus Primo tono respondere creditur, Phrigius tertio, Ionicus quinto, septimo Lydius, &c. Gregorius Faber, liure 1. chap. 17. Et ainsi tous autres, autant que i'en ay veu-& ouy, sont en ceste opinion, que ce que les anciens appelloient modes, les modernes l'appellet ton premier, 2e, 3e, & ainsi de suytte iusques au huiticsme.

La cause de cest erreur (autant que ie puis conie-

L'erreur de ont pen'é premier to. refuté.

cturer) n'est autre, que la concomitance, & suitte orn odus et le dinaire de l'yn à l'autre. Car comme le Pseaumes, qui est de certain ton, est tousiours accompagné de quelque Antienne, qui est de certaine mode (le mesmeiugement est du Respons, & du verset) & que l'on. voit ordinairement la mode Dorienne suyure le premier ton; la Hypodorienne, le deuxiesme; la Phrigienne, le troissessme, & ainsi de suytte, suyuant l'ordre cy dessus declaré: sans penser plus auant, ny considerer en quoy l'vn & l'autre consiste, ils ont estimé (veu qu'ils se rencontrent le plus souuent) que ce n'est qu'vne mesme chose. Et à la verité, si ainsi estoit, qu'il sut necessaire, que le premier ton fut tousiours conioinct & reduit à la mode Dorienne, le deuxiesme à la Hypodorienne, & ainsi des autres, suyuant l'ordre cy dessus declaré, ie me tairoy, & ne voudroy controler leur opi-

nion,

nio, en façon quelconque: à cause que par ce moyen, il seroit vray aucunement, que le premier ton seroit Dorius, le 2. Hypodorius, le 3. Phrigius, & ainsi des autres: d'autant que par concomitance, ou suitte necessaire, les deux noms nous signifiroient tousiours vne mesme chose, encor que ce sut pour dimode sont uers respects, & autres raisons. Mais il n'est pas ain-choses differentes.

si. Car il est certain, que comme ce sont choses realement differentes, aussi peuvent elles estre serouuées, & trouuées l'vne sans l'autre. En voulés vous auoir des Exemples?

Le Respons, Duo Seraphim, - qui comece comme s'ensuit:

Duo Se raphim.

Tres sunt.

est manisestement de la mode Hypodorienne, d'autant qu'il fine en Dsolre, & descend vne quarte
en dessoubs ladicte notte finale, & a la quinte au
dessus d'icelle, qui est la marque essentielle de la
mode susdicte, comme a esté dict cy dessus; &
partant (selon leur conte) deuroit estre accompagné du deuxiesme ton: ce qu'il n'est point pourtant, ains est notté (comme vrayement il est) du premier ton, d'autant que le verset
se chante & domine en la, comme s'ensuyt.

Le Respos,
Duo Seraphim, est du
premiereto,
il n'est toutessois point
de la mode
Dorienne,
ains de la
mode Hypodorienne.

270 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Qui est la raison essentielle du premier ton, suyuant la reigle ordinaire, Pri, re, la. Le respons Divers exe-ples, que le dernier des confesseurs, qui commence, Sint lum-

sentes,

ton & la bi, est semblablement de la mode Hypodorienne, & choses diffe- partat (selon leur dire) deburoit estre du deuxiesme ton: si est-ce toutesfois, qu'il est du premier, pour les mesmes raisons que dessus. En voulez vous vn autre? Voyez le Respons, Circumdederunt, qui se chante le iour des Rameaux, vous le trouuerés vrayement de la mode Hypodorienne, ayant toutes ses parties essentielles en toute perfection, lequel (selon leur ordre) deburoit estre du deuxiesme ton; il est toutessois du premier, pour les raisons que dessus. Par où se voit manifestement, que le premier ton n'est point Dorius, ny le deuxiesme Hypodorius, veu qu'ils se trouuent separez. Cecy se, peut monstrer encor en plusieurs autres tons. Le Respons, O vos omnes, qui se chante le Vendredy sainct, est manifestement de la mode Hypomixolidienne, d'autant qu'il fine en Gsolre vt, ayant la quarte en dessoubs ladicte notte finale, & la quinte au dessus, qui est la raison essentielle de la mode susdicte, laquelle (suyuant leur ordre) deburoit estre du viij. ton: si est-ce, qu'il est noté, & bien, du vij. ton, par-ce que le verset domine en sol, suyuant la reigle ordinaire, Sept. tenet vt sol. Semblablement, l'Antienne, Custodi me, qui se chante aux vespres du leudy absolut, est parfaicte-

ment

ment de la mode Hypomixolidienne; Cependant elle est du septiesme ton, pour les mesmes raisons que dessus. Au contraire, vous trouuerés plusieurs Respons, & Antiennes (si comme le Respons, Ecce Radix, qui se chante le troissesme Dimanche des Aduents; l'Antienne, Lux de luce, qui se chante, Infra oct. Epiphania; Beatus Laurentius, & plusieurs autres) qui manisestement sont de la mode Mixolidienne, & partant (à leur conte) deburoient estre du septiesme ton: si est-ce, qu'ils sont tous du huictiesme ton, par-ce que le verset, ou le Pseaume, domine en fa, suyuant la reigle, OEt. tenet vt fa. Ce qui monstre euidemment, que le ton & la mode sont choses differentes, veu qu'elles se peuuent separer. Mais quelqu'vn dira(peut estre)que c'est abus, & que les Respons & Antiennes susdictes deburoient estre notez suyuant l'ordre des modes. Ausquels nous respondons, au contraire, que ceux là s'abusent, qui les veuillent corriger, comme ceux qui ont corrigé ceste Antienne des Apostres:

Laquelle ils ont faict du huictiesme ton (d'autant qu'elle est de la mode Hypomixolidienne) autat mal à propos, & auec si mauuaise grace, & telle dissonnace, que ceux qui ont vn peu de sentiment, iugeront sacillement, que ce n'est point son propre ton: ce qui se

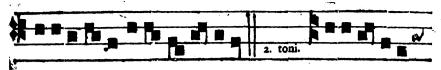
remarque

gard au diate le Picau-

nic.

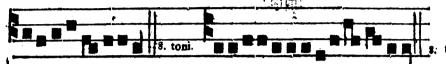
272 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART remarque principallement en la repetition de l'Antienne, icelle Antienne nous conduisant au sol, ayant esté le Pseaume (mal à propos) chanté en fa: & nous apprend & monstre estre veritable, ce qu'a-Pour la mo-de, il faut uons dit cy dessus: à sçauoir, que pour le faict prendre ef du ton, il ne faut point prendre esgard à l'espece pason, com- de diapason (par laquelle se cognoist la mode) posé d'vn diapenté, & ains à la notte dominante, de laquelle depend le d'vn diates farō: & pour ton. Et partant l'Antienne en question, veu qu'elle tō, il faut eonsiderer la le nous conduit au sol, deuroit estre du septiesme notte domi-nante, en la ton (comme l'Antienne, Custodi me, qui se chanquelle secha- te au vespres du leudy absolut, sur laquelle ceste cy a esté formée) encor qu'elle sut vrayement de la mode Hypomixolidienne) qu'ils estiment estre le mesme que le huictiesme ton. Aussi quant il est question de la persection du ton, l'on ne prend point esgard a la perfection de la mode, ny du diapason, ains seulement, si la notte dominante respond à la notte finale de l'Antienne, selon la reigle des tons.

En preuue dequoy, nous voyons, qu'encor que le chant de l'Antienne soit aucunes sois tres-imparfaict, ne contenant aucune forme, ny aucune parcelle de Diapason, Diapenté, ny Diatessaron, comme il se voit aux Antiennes:



Beati omnes qui timent Dominu.

Bene fac Domi-



ne bonus & rectus corde. Liberasti virgă bereditatus tua.

& plusieurs autres: nous voyons (dy-ie) neantmoins, que le ton y est tresparsaiet, auec toutes ses parties, d'autant que la notte dominante (en laquelle se chante le Pseaume) respond à la notte finale de l'Antienne, selon la reigle auant-ditte, ce qui suffit pour la nature du ton. Au contraire, quant le Enquoyco-chât de l'Antiène seroit tresparfaict, & qu'on y pour-re du ton. roit manisestement remarquer l'espece de quelque diapason, & iuger de quel mode il seroit, ce n'est rien: car si la notte dominate ne respond à la notte finale, suyuant la reigle auant-dicte, Pri, re, la: Se, re, sa: &c. le ton sera tenu pour imparsaich. Ce qui se voit au Pseaume, In exitu Israel, ou l'Antienne, Nos qui viuimus, est maniscestement de la mode Hypomixolidienne, d'autat qu'elle fine en G sol re ve, & descéd une quarte au dessoubs la notte finale, qui sont les marques essentielles de la mode susdicte, à laquelle ordinairement est reduit le huictiesme ton: cependat, par-ce que la notte dominante ne respond point à la

274 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Pourquoy le to du Pleau regulier.

notte finale, selon la reigle cy deuant declarée, me, In exitu le ton est tenu pour imparsaict, irregulier, estranIsrael, est tenu pour it- ger, barbare, & pelerin, ainsi que plusieurs l'appellent.

le m'estonne, pourquoy plusieurs s'empeschent tant de ce ton icy, en emplissant des liures entiers, cherchant des difficultés, où il n'y en a point. Il ne faut chercher autre raison, sinon, que le chant du Pseaume en question, n'est point disposé selon la forme ordinaire des tons, fondé sur ceste reigle ancienne, Pri, re, la: Se, re, fa: &c. Et partant est, à bon droict, tenu de tous pour irregulier, & estranger, encor que la mode Hypomixolidienne y soit fort bien remarquée comme a esté dict. Toutes lesquelles choses declarent euidemment, que le ton est autre chose que la mode, tant par ce qu'ils peuuent estre separez, que par-ce qu'aucunesfois ils ne se compatissent point ensemble, comme a esté mostré. choses diffe- D'auantage, veu que l'impersection de l'vn n'empesche point la perfection de l'autre, & que la perfection de l'vn ne peut faire que l'autre ne demeure imparfaict, c'est vn signe euident, qu'ils ont diuerses formes, desquelles les perfections sont tirées, lesquelles (sans doubte) rendent les choses disfe-Aueuns ont rentes. Et assin que nul ne pense, que soyons seuls

bien remardifference

Dinerles prennes que

rentes.

la mode & le ton sent

que queique qui ont remarqué les differences susdictes, nous entre ton & en alleguerons d'autres. Car combien que Glarcan, mode, mais Franchin, Froschius, & autres plus modernes, ayent brouillé.

brouillé, meslé, & confondu les modes & les a donné autons des Pseaumes en plusieurs endroits, si est-ce, cion. que si on veut prendre esgard de prez à leurs escrits, on trouuera, qu'ils ont tous remarqué quelque difference, encor qu'ils n'en facent aucune distin-ction. Et en particulier si on veult bien exami-ner quelle a esté l'intention & le but principal de Glarean, quant il a escrit ses liures de musique, on trouuera, & il est certain, qu'il n'a esté autre, que de monstrer & asseurer les douze modes de musique, dont ses trois liures en sont intitulez, Dodeeacordon. Cependant, par tout son premier liure, il ne traicte que des viij. modes vulgaires (qui sont les viij. tons) lesquelles (sans doubte) il trouue diuerses aux autres douze (qu'il appelle les douze modes des anciens) veu qu'il les traicte diuersement. Et combien qu'il les appelle du nom de mode (abusant de ce mot, comme autresfois il abuse du mot de ton, pour signifier les modes) il est toutesfois manifeste, qu'il pretend enseigner les tons, veu qu'il traicte des Intonations, Mediations, & Euouaë, qui appartiennent notoirement aux tons. Comme il se voit par tout le quinziesme chapitre dudict premier liure. D'auantage, quant il traicte des douze modes, il parle auec authorité, & par certaine science, comme ayant cognoissance des causes de ce qu'il enseigne. Ce qui se voit clairement,

au premier, deuxiesme, troissesme, quatriesme, & au tres chapitres du deuxiesme liute, où il traicte no toirement des douze modes de musique. Au con traire, quand il traicte des tons, ou bien des viij. modes vulgaires (comme il les appelle) il n'y va qu'à tastons, comme s'il n'y entendoit rien: ce que plus amplement se monstrera cy apres. Par où se voit euidemment, qu'il remarquoit quelque différence entre l'vn & l'autre.

Tout de mesme, tous ceux presques qui ont escrit des modes de musique, ont tousiours eu quelque arriere pensée, & demeurent tout per-plex, quant ils les comparent aux viij. tons de l'Eglise, lesquels ils appellent les viij. modes vulgaires. Car le mesme Glarean, au chapitre vingt-&-vniesme de son premier liure (où il explicque l'aduis & iugement de Franchin, touchant les modes susdictes) entre autres propos, pour monstrer la perplexité en laquelle se re-trouuent les Musiciens, quant ils considerent les viij. modes susdictes, dit ainsi: Ipse (Hercules) Franchinus, de octo vulgatis modis, non minus quam vulgus, dubitauit. Pour les mesmes raisons, Gregorius Faber, encor qu'il aduouë & admet les douze modes de musique, comme fondées sur bonnes raisons, si est-ce, qu'il s'arreste aux viij. modes vulgaires, & proteste de vouloir parler de ceux là seulement, à l'exclusion des autres, comme se peut vcoir

veoir au 17. chap. de son premier liure. Monstrant elairement par cela, qu'il apperceuoit quelque difference entre l'vn & l'autre. Mais tout cecy est plus clairement tesmoigné par lean Froschius, lequel au quatorziesme chapitre de sa musique, ayant Froschius à consideré de plus pres la nature de l'vn & de l'au-particuletetre, les a trouve si differens, qu'il s'escrie, & com-que differeme tout confus, dit rondement, qu'il n'y entend ce entre la rien, ou que ce sont choses diuerses : ses parolles estant telles : Verum (vt ingenue dicam) aut ego. veterum designationes minime sum assecutus, & (quod bumanum est) fallor, aut ex qux ad nostram vsque de-· uenerunt atatem, eiusmodi omnino non sunt quales ille, Jed novata, velut pleraque id genus alia immutata fuerunt :. Qui est ce qui luy a faict prononcer ceste sentence? il en declare la cause par apres, disaut: Id enim ex hoc, è multis, vino animaduertere licet, quod non aquè primi toni, qui Dorius astimatur, constitutio sit, vbi sextum, Hypolidium nempe putatiuum, tono intenderis: Neque statim Hypophrigius, qui nobis quartus est, constituitur, vbi sextum, Hypolidium scilicet, semitomo remiserw. Comme s'il disoit: La reigle ordinaire nous enseigne, que si vous esseués la mode Hypolidienne d'vn ton, vous formés la mode Dorienne: & si vous abaissez la mode Hypolidienne de demy ton, vous constitués la mode Hypophrygienne. Or le premier ton (qu'on estime estre Dorius) n'est point sormé, quat on esseue le sixiesme ton (qu'on estime estre Hypolidius)

278 LES TONS DE M. PIERRE MAILEART polidius) d'vn ton: Dorius, doncq, n'est point le premier ton. Semblablement, le quatriesme ton (qu'on appelle Hypophrygius) n'est point forme, quant on abaisse le fixiesme ton (qu'on estime estre Hypolidius) d'vn demy ton: le quatriesme, doncq, n'est point Hypophrygius. Et ainsi des autres. Mais d'autant que plusieurs Musiciens n'auront (peut estre) iamais ouy parler de la reigle susdicte (qui seroit cause, qu'ils n'entendroient point aussi l'argument de Froschius) il sera besoin de la declarer vn peu plus amplement. Ceste reigle, doncq, est tirée du 14. chap. du 4. liure

Largument de Boëce, où il monstre, que des sept especes de diatiré de Boë pason, se forment sept modes differentes, come s'enfuit: Si ques proslambanomenon un acumen intendat tono, bypaternque hypaton eodem tono attenuet, caterasque phiongorum omnes faciat acutiores, acutior totus ordo proueniet, quim fuit prius quam toni susciperet intentionem. Erit igitur tota constitutio effecta, hypophrigius modus: Et ainsi consequemment des autres modes. Par lesquelles parolles il veut dire: Si quelqu'vn prend la Proslambanomenon (qui respond à nostre Are, & duquel se forme la mode Hypodorienne) & l'esseue d'vn ton, à sçauoir iusques a hypaté hypaton (qui respond à nostre | my) & que toutes les autres voix du mesme Diapason soiet aussi esseuées d'vn ton, vous trouuerés la mode Hypophrigienne, qu'on estime nostre quatriesme. Et si vous montez encor, depuis | my, iusques a C fa vt, & que toutes les autres voix du mesme diapason soient aussi esleuées

essenées à l'aduenant, vous formerés la mode Hypolidienne, qu'on estime nostre sixiesme ton. Et si derechefvous esleués la voix, depuis Cfart, iusques a Dsolre, & que toutes les autres voix du mesme diapason, soient aussi esleuées, vous constituerés la mode Dorienne, qu'on estime estre le premier ton. &c. Voilà la reigle de Boëce; qui est tres-veritable & in- La methode fallible, pour la constitution des modes, selon l'or-Boece, pour dre obserué par ledict Boëce. Or (dit Froschius) le modes de premier ton n'est point constitué en la sorte qu'est musique, ne constitué Dorius, & partant conclud (comme a esté appliquée aux tos; d'où dict) que le premier ton n'est point Dorsus. Ce qu'il s'ensuyt que les tons sont fignific, par ce qui s'ensuyt: Vnde iam vel puero perspi- autre chose que les mocuum sieri puto, non vsque quaque in nostri saculi tonos qua- des. drare, id quod veterum litteris proditum est. Si quis, videli-.cet, troporum constitutiones interim tono, interim semitonio, wel intendat, wel remittat, alios & alios subinde modos constitui. Et combien qu'il semble estre encor irresolu en son faiel, d'autant que ne s'osant facilement separer de l'opinion commune, il semble encor doubter s'ils doiuent estre appellez de mesme nom, quant il dit consecutivement. Vt igitur cuique liberum relinquimus, 10nis hec prisea tribuere nomina, ita nec ipsi magnopere cum ea pugnamus opinione, quod non ipsis eadem coaptantur. Laissant quasi le tout à la discretion du vulgaire (duquel depend ordinairement l'appellation des choses y si est-ce, qu'il insinuë assés son intention estre, qu'ils ne doibuent point estre appellez du mesme nom, veu que

bien remarction, ains il dit confecutiuement chapitre que nes les tienmelime cholant de nief. chapitre.

Froschius a que luy mesme ne les en appelle point. Car quant qué la diffe il parle du premier ton, il ne l'appelle point Dorius ya entre to simplement, ains dict, qui Dorius astimatur: & quant en en qu'il il parle du sixiesme, il ne l'appelle point Hypolidium n'en fait au- simplement, ains, Hypolidium putatiuum: monstrant ction, ains manifestement par ces mots, qu'il n'aduoue point la commune appellation, & par consequent, qu'il les au mesme tient pour choses differentes. Cela suffira pour proules moder uer, que nous ne sommes point seuls, qui ont renet pour vne marqué les differences sudictes, combien (peut estre) fe, les appel que soyons les premiers, qui en ont donné les distinlant de mes. Ctions telles qu'ont esté declarées par toute la deume a esté dit xiesme partie de ce present traicté. En quoy nous ne ce mesme pensons auoir merité le nom de nouuelier (qu'auons tousiours fuy) n'ayant rien forgé de nouueau, ains seulement ayants taché, par tous moyens, d'esclarcir les differences susdictes, lesquelles auparauat estoiét cachées & incogneuës de plusieurs. Car les choses se trouuoient en tel desordre & confusion, & les tons des Pscaumes, & les modes de musique, estoient tellement enueloppés. & embrouillés l'vn dedans l'autre, que quasi par tout ils estoient prins l'vn pour l'autre, sans aucune distinction, comme si ce ne fut qu'vne mesme chose, non seulement du vulgaire, & des simples musiciens, ains aussi des maistres principaux, & de ceux qui font prosession d'entendre le mieux le faict de la musique; lesquels ne se contentoyent, que le nom & les autres proprietées fussent commu-

280 LES TONS DE M. PIERRE MAILEART

communes, s'ils ne rendoient encor les axiomes & les reigles communes, lesquelles ils ont tellement rongé, mutilé, & tiré à contre poil, que de generales & conuertibles qu'elles estoient, ont esté renduës faulses, trompeuses, abussues, & ridicules, comme a esté monstré. Ce qui nous a causé de mettre la main à ceste playe, & y applicquer le seul & vnicque remede par les distinctions susdictes, lesquelles declarent ouvertement la disserence qu'il y a entre l'vn & l'autre.

CHAPITRE XI.

Où se donne raison de l'ordre des buiet tons.

N se pourroit esmerueiller, pourquoy nous voulons icy assigner ordre aux tons, lequel cy deuant a esté resusé aux modes, veu que l'ordre de l'vn & de l'autre procede d'vn mesme sondement, à sçauoir de l'ordre des nottes, lesquelles nous auons wient l'orprouvé n'auoir aucun ordre. Car si les voix (signifiées par les nottes) sont de telle nature (comme a esté dict) qu'on ne peut assigner ny le plus haut, ny le assigner à la plus bas (c'est à dire, ny le premier ny le dernier) quel voix, ny le plus haut ny ordre donnerez vous aux nottes, qui se repetent con-le plus bas. tinuellement, à l'aduenant que la voix se baisse ou s'esseue? Et à la verité, si les parties d'vn cercle, ou d'vn rond, ne reçoiuent naturellement point d'ordre, d'autant qu'on n'y peut monstrer ny premier T ny der-

282 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

rond, auquel aifigner ny mencement.

Les nottes ny dernier, de mesme sorte, les nottes qui tiennent nature d'vn de la nature d'vn rond (comme dit Thyard) & qui on ne pout s'entresuiuent continuellement l'vne l'autre, ne fin ny com peuuent auoir aucun ordre certain, pour les raisons cy dessus alleguées, au chapitre troisiesme.

Mais il n'est point icy question de tous les sons, ny de toutes les voix en general, qui constituent les douze modes de musique, lesquelles nous auons prouué ne pouuoir auoir aucun ordre: ny de toutes les nottes, qui se repetent & s'entresuiuent continuellement l'vne l'autre, en la forme du rond; ains seulement d'vne partie d'icelles, lesquelles (sans aucun empeschement) peuuent receuoir tel ordre qu'o leur veut assigner, comme les parties d'vn rond, estat Les Foole-separées du corps. Dont les Ecclesiastiques (au-

siastiques

n'ont choisy theurs des viij. tons) pour signifier l'ordre qu'ils. que quatre nottes, pour veulent estre gardé en leurs tons, ont choisi quatre doner ordie nottes seulemet, comme a esté dict; à sçauoir, Re, my, fa, sol, (qui sont les quatre nottes fondamentales des quatre modes principales, ausquelles les viij. tons sont ordinairement reduits, à sçauoir, de la Dorienne, Phrigienne, Lidienne, Mixolidienne, & de leurs subalternes, Hypodorienne, Hypophrigienne, Hypolidienne, & Hypomixolidienne) auec ceste marque, que au re, pour signifier que c'est la premiere notte, ils ont adiousté la premiere lettre A: au my, pour marque de la deuxiesme notte, ils ont adiousté la deuxiesme lettre B: aufa, pour monstrer que c'est la troissesme notte:

notte, la troisiesme lettre, luy a esté donnée, qui est le C:& à la quarriesme notte, qui est sol, la quatriesme lettre, qui est D, luy a esté adioustée : disant, A re, Bmy, Cfavt, Dsolre. Lequel ordre est si exacte-ment obserué au faict des viij. tons de l'Eglise, qu'encor que l'vt soit par tout reçeu & recogneu pour la premiere notte, selon la reformation de Guido, qu'auons declaré cy deuant, si est-ce, que (suiuant la marque susdicte) le ton affecté au re, est par tout reçeu pour le premier ton. Et à raison que chacun ton a son adjoinct, affecté à la mesme notte, celuy qui suyt, affecté semblablemet au re, est le deuxiesme ton. Les deux autres en suyuans, affectez au my, sont appellez troisiesme & quatriesme: & les deux autres, affectez au fa, cinquielme & sixielme: & ceux qui sont dediez au sol, sont appellez septiesme & huitiesme. Et assin que nul ne doubte, l'ordre des tons auoir esté institué en la maniere auant-dicte: ceste reigle comune nous en doit seruir de tesmoignage authenticque, laquelle, par les premieres nottes, nous declare tres-euidemment l'ordre susdit, comme s'ensuyt: Pri. re, la: Se. re, fa: Ter.my, fa: Quart. quoque my, la: Quint. fa, fa: Sex. fa, la: Sept. pone sol, sol: OEt. pone sol fa. Notez que nous auons dict au septiesme sol sol, & au huitiesme sol, fa, par-ce que combien qu'on dit ordinairement, Sept. tenet vt, sol, Och. tenet vt, fa, suyuant la maniere ordinaire de chanter, en montant de Gsolre vt, en Dlasolre, & Csolfa vt: si est-ce, qu'il

T 2

appert

le re, pour la premiere des tons.

Si fault il encor noter que combien que le rede la reigle susdicte doiue estre pris pour le re: de nature (comme toutes les autres nottes d'icelle reigle se prennent en leur place naturelle) à sçauoir pour le re de Dsolre, & partant est autre: que celuy d'Are, duquel toutesfois, nous auons. dict, l'ordre estre tiré: si est-ce, que cela n'importe, à cause que tous deux signifient le mesme ordre. Et tant s'en faut que cela puisse donner quelque empeschement, qu'au contraire il esclaircit: dauantage l'ordre susdict. Car comme il estoit besoing, pour monstrer l'ordre des nottes, de commencer à la plus basse, aussi estoit il necessaire, si on vouloit disposer les tons selon l'ordre des nottes, de commencer au re de D sol re, par-ce que c'est cestuy-là qui sert de baze & de fondement

à la mode Dorienne (à laquelle le premier ton est ordinairement reduit) laquelle doit auoir vne quarte embas (comme a esté dict) pour la mode Hypodorienne, qui est son inferieure & subalterne. Ce que nous voyons encor auoir esté pratiqué par les ancies: lesquels, combie qu'ils ayent toussours tenu hypaté hypaton pour la premiere & principale corde, qui respond à nostre | my, & le premier tetracorde ait Les ancies, elté appellé tetracordon hypaton, qui commençoit miere espeaussi en h my, comme se peut veoir en Boëce, liure ce de diapapremier, chap. 22e. si est-ce, que s'il falloit produire notent ordinairem ēt quelque mode, ou quelque harmonie, ils ne compate melon. mençoient point à hypaté hypaton, ains (comme le insoues à la Nete dietesmoigne Plutarque, au chapitre quinziesme de sa zeigenen. c'est à dire, musique, & Boëce, liure 5e. chap. 8.) à hypaté meson, depuis Elaiusques à la Nete diezeugmenon, comme qui diroit, de- elamy : enpuis Elamy, iusques elamy. Nous, doncq, qui cor qu'ils eussent hy. auons Are pour la premiere clef, pouuons confor- pate hypaton (qui mement vser de Dsolre, pour le premier ton, pour respond les raisons auant dictes. nostre

Mais ceux qui sont accoustumez, & (par maniere la premiere clef. Ainfi de dire) en poilession, d'attribuer aux modes, tout nous prenos ce qui est propre aux tons, ne diront ils point que la premiere espece de cest ordie appartiét aux modes, plustost qu'aux tos? diapaso, depuis D fol-Et à la verité, s'il y a eu quelque abus aux autres re, insques d la sol re,en choses, lesquelles mal à propos ont esté attribuées cor que nous ayons Are aux modes, là où elles doiuent seruir aux tons, il pour la premiere & plus semble qu'il y ait icy quelque apparence de raison, miera & pl

d'autant

Τ.

286 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART d'autant que les nottes, sur lesquelles nous auons fondé l'ordre des tons susdicts, sont essentielles aux modes: car il est certain, que le re, est la notte fondamentale de la mode Dorienne, & Hypodorienne, le my, la notte fondamentale de la mode Phrigienne, & Hypophrigienne, le fa, de la mode Lidienne, & Hypolidienne, & le sol, de la mode Mixolidienne, & Hypomixolidienne, comme encor plusieurs sois a esté monstré. Et partat semblera à aucuns, que cest ordre deuroit competer essentielement aux modes, & non aux. tons, sinon en tant qu'ils sont reduits aux modes susdictes. Mais le contraire est veritable. Car encor que pour les que les nottes susdictes soient essentielles aux modes, si est-ce, que l'ordre n'a point esté assigné à icelles nottes par les Ecclesiasticques, sinon pour seruir aux tons de l'Eglise. Qui faict, qu'il ne peut competer aux modes, sinon entant qu'elles suyuent & imitent le ton des Pseaumes. Ce qui se prouue euidemment, par-ce qu'il ne compete ny à toutes les modes, ny mesmes aux viij. susalleguées, si elles ne se conforment aux tons suidicts. Qu'il ne compete a toutes, se rend maniseste, par-ce qu'il en y a quatre restantes, à sçauoir la Ionique & Hypoionique, la Lolienne & Hypocolienne, ausquelles il ne conuient point, &

ne peut aucunement conuenir; d'autant que la mode lonique (laquelle a l'vt pour son fondement, qui est maintenant par tout reçeu & recogneu pour

la premiere notte) ne peut eitre mile en rang, ny deuant

deuant ny derriere, sans corrompre & confondre entierement l'ordre susdict. Et est aussi notoire, qu'il ne compete point toussours aux huict modes susalleguées, par-ce que la Dorienne ne suyt pas tousiours le premier ton, ains aucunesfois le deuxiesme: & la Hypodorienne ne suyt pas tousiours le deuxiesme, ains plusieurs sois le premier, comme a csté monstré au chapitre precedent, au Respons, Sint lumbi, Duo seraphim, & autres, lesquels sont de la mode Hypodorienne, & suyuent neantmoins le premier ton, contre l'ordre susdict. La cause de cecy est, que ces mots, premier, deuxiesme, troissesme, &c. ne signifient point seulement l'ordre, ains nous representent encor la nature & essence du ton; car come ce sont noms propres, ils nous doiuent aussi representer la nature de la chose signifiée. Qui est cause, que la reigle ne dit point seulement, Pri. re: Se. re: Ter. my: &c. ains adiouste, par tout, la notte dominante, disant, Pri. re, la: Se. re, fa: Ter. my, fa, &c. monstrant, par la premiere notte, l'ordre susdict, & par la deuxiesme, la notte dominante, en laquelle consiste la nature du ton. Et de là vient, que l'ordre, où bien les mots sus- L'ordre en dicts, par lesquels l'ordre est signifié, qui sont pre- mois signimier, deuxiesme, &c. ne peut competer aux modes, de tons ne s'accommodent à la nature des tos; D'au-appliqués tant (comme a esté dict) que les mots, outre l'ordre, aux modes

importent

288 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

de musique, importent encor la nature des tons. Ce qui est de des conference, & de telle importance, qu'à faulte de l'auoir entendu, & pour auoir voulu accom-moder l'ordre sus sides de musique, au-cuns musiciés se sont trouuez tellement embrouillez, & si confus, qu'ils ont confessé d'y rien entendre: & les autres se sont plogez en vn tel labyrinte, qu'il leur a esté impossible de s'é depêtrer, sans grad desordre & confusion. Iean Froschius nous peut encor seruir icy d'exemple, lequel, apres auoir rapor-té l'ordre susdicte aux modes de musique, selon que Boëce les dispose, dit comme s'ensuyt, au 14c. chap. de sa musique: Neque me fugit (ce dit il) id quod Boetius tradit, omnibus quidem acutiorem esse modum qui inscribitur Hypermixolidius, omnibus verò gramorem, qui Eypodorius. Nescio, tamen, an hic fit, qui euo nostro inter tonos, numero secundus est, an ille qui modo septimus vel octauus est. N'est-ce point merueille, qu'vn tel personnage, lequel a si doctement escrit des modes de musique, quant il vient à conferer les modes susdictes auec l'ordre des tons de l'Eglise, se trouue si confus, qu'il ne sçait faire distinction entre le deuxiesme & septiesme, ou huictiesme ton, ains est contraint de dire, Nescioi Gregorius Faber, au 17e. chapitre de son premier liure, apres auoir choisi le nombre des viij. modes, dit ainsi: Octo illi modi sunt, Hypodorius, Hypophrigius, Hypolidius, Dorius, Phrigius, Lidius, Mixolidius & Hypomixolidius: Nostri musici, primu, secudu, tertiu, quartum,

quartum, quintum, sextum, septimum, & octavum nominant. S'il vouloit maintenant confronter les deux ordres susdicts par ensemble, & les regarder vn peu de plus prés, pour les mieux recognoiltre, en quelle confusion se trouveroit il, quand il voiroit, qu'il Erreur no-appelle Hypodorius le premier, lequel, selon l'or-auoir attri-bué aux mo-dre cy deuant obserué, est mis au ij: rang: qu'il ap-des l'ordre des tons. pelle Hypophrigius le ij lequel, selon l'ordre sus-dict, tient le iiij le 1 que Hypolidius est appellé par luy le i j. lequel nous auons mis au ve. lieu: qu'il appette Dorius le iiij: lequel cy dessus est nommé le premier: & ainfi des autres, iusques au viij lequel il appelle Hypomixolidius, & les autres (dit il) l'appellent Hypermixolidius, comme si ces deux noms fignificient vne mesme chose? S'il vouloit (di-ie) confronter les deux ordres susdictes, ne vous semble il point, qu'il seroit contraint, auec Froschius, de dire, Nescio, voyant vn abus si grossier? C'est vn abus maniscite de dire, que la mode Hypodorienne, Hypophrygienne, Hypolidienne, &c. seroient le premier, deuxiesme, troissesme ton. Et n'appartient point aux vrais musiciens de le dire, ains aux apprentifs seulement, lesquels, selon qu'ils voyent les modes disposées par Boëce, les osent aussi bien appeller, premiere, deuxiesme, & troissesme, suyuant l'ordre & le rang qu'elles tiennent chez ledict Boëce, sans autrement penser à la signification des mots susdicts. Mais si celà estoit

290 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART estoit permis, quel ordre trouueriés vous entre les modes? mais plustost quel desordre y trouueriés vous? Car s'il falloit, qu'il y eut autant d'ordres di-uers, que chacun a ordonné diuersement les mo-des, quel trouble & quelle confusion y auroit-il? & qui est-ce qui pourroit recognoistre l'ordre legi-Les modes time, en vne si grande diuersité? Car comme les

lonté.

en decertain modes n'ont iamais eu d'ordre certain, il a esté auspartat a esté si licite à vn chacun, de les disposer selon sa volonlicite à vn chascun, de té. Les vns ont suiuy l'ordre des nottes; & partant les disposer ceux qui tenoient le my, pour la premiere notte, disposoient aussi la mode Phrygienne au premier lieu. Voyez Plutarque au quinziesme chapitre, & autres. Ceux qui tenoient le re, pour la premiere notte, mettoient aussi la Dorienne au premier rang, come Glarean, & plusieurs autres. Et maintenant on tient l'vt pour la premiere notte. (Guido l'ayant ainsi ordonné, & disposé Gvi dessoubs Are, & la praticque l'ayant ainsi obserué, n'ayant admis que trois cless signées, à sçauoir, Gsol re vt, Csol fa vt, & F fa vr, nous representants les vt de 4 quaire, de nature, & de bmol, en laquelle notte il faut commençer) & partant la mode Ionique meriteroit le premier lieu, comme nous l'auons disposée au huictiesme chapitre de la premiere partie de cest œuure. Platon & les autres anciens, les ont disposé, selon que l'occasion s'est presentée d'en parler, comme le tesmoigne Zarlinus. Mais Boëce parti-

particulierement, a suiuy l'ordre des cless, & commençant à Proslambanomenos (qui respond à nostre Are) poursuit iusques a Gsol re vt. Qui est cause, qu'il dispose au premier lieu, la mode Hypodorienne, qui est d'Are en alamyre, & ainsi poursuit selon l'ordre auquel elles ont esté disposées cy dessus, ordonnant pour le septiesme lieu la Mixolidienne, qui est de Gsolre vt, en gsolre vt, non à intention de leur assigner ordre (non plus que n'ont voulu faire les autres) ny de les appeller premier, deuxiesme, troisiesme, &c. (comme dit Faber) ains par occasion seulement. Et à la verité, l'ordre que Boëce a L'ordre que suiuy, ne peut estre l'ordre legitime, d'autant que uy ne peut ses trois premieres, sont modes subalternes & infe-legitime des modes, rieures, & partant indignes d'estre preserées aux d'autant que autres, à cause de leur imperfection, comme auons premieres, monstré cy deuant. Aussi ne faut penser, que telle substitutes aix esté l'intention de Boëce : ce qu'il monstre eui- & inserieudemment, quant il dit, au seiziesme chapitre du quatriesme liure: Nos, verò, à graussimo Hypodorio inchoantes, &c. Comme s'il disoit: commécent les autres, ou bon leur semble; nous commencerons par la mode Hypodorienne: ce qu'il faisoit, par-ce que cest ordre estoit propre pour son dessein, qui estoit de mostrer, qu'il n'y a que sept modes, d'autant que la huictiesme est la mesme que la premiere, comme amplement a esté prouué cy dessus Cr cest huietiesme a esté adioussée par Prolemée, non pour autre

autre cause, que pour acheuer la double octaue (qui estoit le grand sisteme des anciens) laquelle il appelle, Hypermixolidius, qui est celle que Froschius dit qu'il ne sçait, si c'est ce que nous appellons maintenant le deuxiesme ton, ou bien le septiesme ou huictiesme: & Faber dit, que c'est ce que les autres appellent Hypomixolidius: Mais si nous voulons sçauoir la verité, demandons le à Boëce, duquel le texte de Froschius a esté tiré, lequel au seiziesme chapitre susdict, nous declare ouvertemet, non seulement quelle elle est, ains aussi pourquoy elle a esté adioustée, disant: Cur, autem, ociauus modus, qui est Hypermixolidius, adiectus est, binc patet. Sit bis diapason consonantia kac. Et au dixseptielme chapitre declare encor plus ouuertement, que Hypermixolidius a esté adiousté pour auoir la double octaue, qui est (comme il dict au chapitre quatorzicsme) à Prossamban mene, in Neten Hyperboleon. Gr Appert que la premiere octaue est a Prossambanomene, in mejen que des de Boë- nous appellons, depuis Are, iusques alamire) & l'autre (qu'il appelle Hypermixolidius) à Mese in Neten point les 8. Hyperboleon, que nous disons maintenant, depuis tons de l'E- alamire, insques aalamire. Ce que voudroy estre bien plusieursont consideré par les musiciens partisans de Faber, & d'autres, lesquels estiment les sept modes de Boëce, & la huictiesme de Ptolemée, estre les mesmes que les huict tons de l'Eglise, remplissants leurs

liures d'yne infinité de semblables absurditez.

293 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

les fept moce, & la 8. de Ptolemeé, ne sont

'Certes

Certes s'ils vouloient ouurir les yeux, ils voiroient clairement la difference qu'il y a entre les vns & les autres, & combien est essoigné la mode Hypermixoli-dienne susdicte du huictiesme ton de l'Eglise. Lequel abus ne provient, qu'à faulte de n'auoir entendu les distinction cy dessus alleguées, & d'auoir accomodé (mal à propos) l'ordre en question aux modes de musique, lequel n'a esté institué que pour les tons de l'Eglife, ausquels seuls proprement il appartient; & à tous, sans que iamais ils ayent esté autrement. disposez, & par leur ordre sont par tout recognus, comme par leur nom propre, qui signific leur natu-re & essence. Par où appert encor l'erreur de ceux, qui n'entendans l'importance, ny l'intention de la reigle, qui nous enseigne l'ordre susdicte, l'ont voulu brouiller, & corriger, mal à propos: & au lieu qu'elle ordonne au premier & deuxiesme tons le re, au troisiesme & quatriesme le my, au cinquiesme & sixiesme le sa, & au septiesme & huictiesme le sol; eux, au contraire, pour le cinquiesme ton, au lieu de dire quint. fa, fa, les vns ont dit quint. vt, sol, les autres quint.my. sol, les autres autrement, comme a esté mo-Îtré au chapitre quatriesme de la deuxiesme partie; gastant, par ce moyen, non seulement la reigle, & l'ordre des tons, ains tout le fondement de la musique. Mais d'autat que cecy sera traicté plus amplement au chapitre suyuant, cela suffise pour l'ordre des tons.

294 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

XII. CHAPITRE

Du nombre des huiet tons.

Ombien que, par les discours precedents, on ait facilement peu entendre'le nobre des huict tons, ayant declaré, non seulement en general, ains aussi en particulier, en quoy ils consistent, quel commencement, quelle mediatio, & quelle fin chacun d'eux doit auoir, par reigles si manisestes & authenticques, que celuy qui les voudra bien considerer, ne peut aucunement douter, qu'elles n'ayent authenticques pour signifier & prouver le nombre esté inuentées pour signifier & prouuer le nombre sussition par la faction de production de la fusion de la qu'il y en a douze, il est besoin de verifier vn peu plus amplement le nombre susdict, affin qu'on voye clairement les quatre autres estre du tout inutiles, impertinents, & non receuables, principalement en l'ordre qu'ils sont disposez par leurs autheurs. Ce qui se fera facilement, si on veut prendre esgard à ce que nous dirons. Car en ceste question icy, il ne s'agist pas du droict, & n'est besoin d'y apporter diuers arguments, ny (pour prouuer nostre dire) d'alleguer beaucoup de Loix & Canons: ains (d'autant leguer beaucoup de Loix & Canons: ains (d'autant les liures de l'Eglise, tant que le tout consiste en saict, & en pratique) il n'est vieux que besoin, que d'ouurir les yeux. Car si on veut visiter n'ont namais tous les liures de l'Eglise, non seulement ceux desque de viii, quels on yse presentement, ains aussi tous ceux dessous. quels

quels on a vsé depuis la premiere institution des tons, tant en ces pays icy, que generalement en toute la chrestienté, on trouuera, que iamais l'on n'a vsé de plus grand nombre de tons, que de huict, pour

chanter les pseaumes. Ie veux bien confesser, que le chant a esté vn peu diuersifié: car on chantoit autrement du temps sainct Ambroise (comme le tesmoigne Glarean, apres Franchin, liure 1. chap. 15.) autrement du temps S. Gregoire, & autrement de nostre temps: & ne faut qu'vn clerc de village (come a esté dict) pour changer le chant à sa poste, toutes les fois qu'il voudra: mais le nombre de huict a Le nombre de huict a Le nombre de huict a le viii. tons esté tousiours, par tout, & de tous, inuiolablement à esté tousobserué. Qui est vne marque infaillible du nombre tout, & de tous inuiovray & legitime. Ioinct que tous les registres, rei-lablement-gles, & axiomes, inuentez pour nous apprendre les tons auant-dits, s'accordent & respondent au nombre susdict, comme le tout se peut voir par les liures de l'Eglise, tant escrits à la main, que de l'impression de Plantin, & d'autres, ne faisants iamais mention que de huict, qui est vn signe euident, qu'il n'en faut pratiquer que huict, veu qu'on ne peut pratiquer ce qu'on ne cognoist point.

Il est vray, que ce nombre icy n'est point absolument necessaire pour les tons des Pseaumes: d'autant (comme a esté dict) qu'il depend de la pure volonté, & de la libre election des ecclesiastiques: si est-cetoutesfois, qu'il est fondé sur si bonnes raisons, que ce n'est

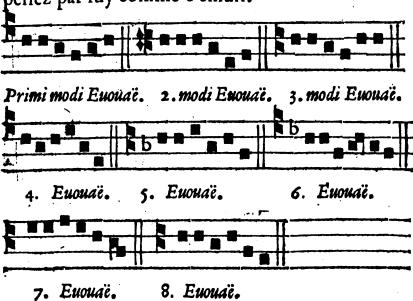
296 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART ce n'est point sans cause, qu'il aduré & continué, de main en main, iusques à present. Car huict fois le iour se chantent les Pseaumes en l'Eglise, à sçauoir, aux Matines, à Laudes, à Prime, à Tierce, à Sexte, à Nonne, à Vespres, & à Complie. Ioin et qu'en chacun ostice solemnel, il y a ordinairement huict Antiennes principales, sur lesquelles se peuuent chanter huict tons differents: à sçauoir, les cinq Antiennes des Laudes (qui se repetent ordinairement aux deux Vespres) les deux Antiennes de Magnisicat des premicres & secondes Vespres, & celle de Benedictus. Mais la cause principale que le nombre susdict a esté choisi, est le mystere qu'il y a au nobre de huict. Car outre ce qu'il est tres-parfaict, & qu'il nous rameine au mesme poinct d'où nous sommes sortis (comme plusieurs fois a esté dict) Il est encor si plein de mysteres en la saincte Escriture, & en l'Eglise, que ce n'est point merueille que les Ecclesiastiques l'ont choisi & estably pour chanter les Pseaumes, comme sussilamment a esté monstré par toute ceste seconde partie. Ce neantmoins Henricus Glareanus, & apres Glarean, & luy, Ioannes Litauicus, & (à leur imitation) plusieurs tres, veulent autres, enseignent & escriuent en leurs liures, qu'il y a douze tons, les nommants (comme l'on dit)par nom & surnom; contre l'ancien ordre de l'Eglise, & sans aucun fondement, comme se voira cy apres. Pour sçauoir, doncques, quels sont les douze tons, qu'ils nous veulent enseigner, il fault entendre, que

Glarean,

tons.

tons de Gla-

Glarean, en son premier liure, chap. 15e. traictant des huit modes vulgaires, adiouste à chaque mode son Intonation, sa Mediation, & Enouaë; & renuoyant le lecteur (à cause de briefueté) au lieu susallegué, pour le faict des Intonations & Mediations, nous monstrerons seulement icy les Euouaë, qui sont tels, & appellez par luy comme s'ensuit.



Et en son deuxiesme liure, où il traicte specialement des douze modes, quant il vient à l'explicatio
de la mode Eolienne, qui est sur la fin du 17°. chap. il
luy adiouste l'Euouae ordinaire
du Pseaume, In exitu Israel, qui
est tel:

9. Euonaë. l'escri-

V

l'escriuant vne quarte plus bas, que son naturel ne

porte; cstimant, par ce moyen, auoir trouué vn. Euouae de la mode Eolienne, qu'il appelle la 9. mode.

Pour la dixiesme mode, qui est Hypoeolienne, il préd l'Antienne, Exaltata es sancta Dei genitrix, laquelle (au contraire) il escrit une quarte plus haut, que son naturel, commençant en Gsol re vt, comme se peut voir sur la fin du 24. chapitre du deuxiesme liure, ainsi que s'ensuit:

affin de rencontrer cest Euouaë, finant en Alamire, pour la dixiesme mode, ainsi

Pour l'onziesme, & douziesme mode, d'autant

qu'il a mis la mode Ionicque, & Hypoïonicque en la cinquiesme & sixiesme place, vse pour ceux cy maintenant de la mode Lidienne & Hypolidienne, leur assignant les Euouaë, qui deuroient seruir au 5°. & 6°. ton, sur le nom d'onziesme, & douziesme mode, qui sont tels que s'ensuyt,

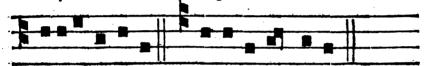
chap. du:2°. liu.

Euouaë. Euouaë.

Aux douze Euouaë susdicts, se doiuent raporter les Intona-

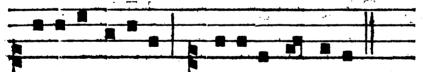
Intonations & Mediations, respondans à iceux, come a esté monstré cy dessus, & former par ce moyé, douze tons, suyuant l'intention de l'autheur.

Joannes Litauicus, en son abregé sur le mesme Les douze Glarean, en conte autant: non en diuers lieux (co-nes Litaui-cus. me Glarean) ains tout de suytte, ainsi que se peut voir sur la fin du seiziesme chap. du leure premier, lesquels ne different en rien aux precedents, sauf que le cinquiesme & sixiesme sont notez comme s'ensuyt, auec ceste inscription:



Lidij 5 modi Euouaë. Hypolidij 6 modi Euouaë.

Et que l'onziesme & douziesme sot escrits & appellez comme s'ensuit:



Ionici 11. modi Euouaë. Hypoïonici 12. modi Euouaë.

Les autres autheurs constituants douze tons, suyuent tantost l'vn, tantost l'autre, comme il leur vient en fantasse: l'opinion desquels il n'est besoin de repeter icy, ains sussit d'entendre que ces deux icy sont les principaux & coriphées de ceux qui maintiennent le nombre des douze tons.

 V_2

Ausquels

300 LES TONS DE

I est necesfaire de redouze tons pour maindu chant de l'Eglise.

Ausquels il faut necessairement respondre; auspondre aux trement nous n'aurions rien faict: n'ayants declaré de Glatean: les tons qu'à demy. Et semble leur cause tant meiltenit l'ordre leure & plus vraye, que tenants l'affirmatiue, il leur suffit de nommer seulement les xij. tons, & en mostrer la praticque, ce qu'ils peuuent aisement faire, par-ce qu'ils sont tous recognuz en l'office de l'Eglise, encor que ce ne soit point en tel ordre, ny ainsi qu'ils les escriuent. Joinst que l'authorité de Glarcan leur donne grand auantage, lequel est estimé, entre les Musiciens, comme restaurateur des douze tons, desquels il a intitulé ses liures.

Or deuant que respondre, nous disons & protestons bien expressement, que ne voulons ny entendons en rien deroguer à l'authorité de Glarean, ains Te recognoissons volontiers pour vn grand personnage, lequel a beaucoup merité de la musique, & principalement en ce qu'il a fort esclarcy les douze modes de musique, & confessons, auoir beaucoup aprins de luy, touchant les douze modes susdictes. Combien que ie desireroy, que (sans passer plus outre) il fust demouré là, à l'exemple de Plutarque, Boëce, Thyard, & plusieurs autres : lesquels ont traicté des modes de musique sans parler des tons des Pseaumes, desquels s'est voulu messer Glarcan, sans en auoir telle cognoissace qu'il appartenoit. Et ie ne pense point luy faire tort, en disant cecy, veu que luy melme proteste de n'y rien entédre, & qu'il ne

ne parle que par la bouche d'autruy, comme se peut veoir au 15c. chapitre du premier liure, où il traicte des Inconations, Mediations, & Eucuaë (qui sont les parties des tons des Pseaumes) disant ainsi : Quădo, autens, quod hactenus de modis docuimus, (ainsi appel-consesse que le il les tons) aliorum est, non meum praceptum. Et au enseigné chap. ensuyuant: Peruentum iam erat ad operis huius, in que par la quo (ce dit-il) aliorum scita, magis quam nostra, tractamus, d'autruy. optatum sinem. Ausquels passages il cosesse rondemét & manisestement, que ce qu'il a enseigné aux chap. precedents, à sçauoir des Intonations, Mediations, & Euouaë, (comme se peut voir au lieu susdict) ne viet point de luy, & par consequent, que ce n'est point de son fait, & qu'il n'en a point telle cognoissance qu'il appartient. Et à la verité, quand il ne le diroit point, on le peut facilement entendre, par les absurdités & erreurs, qui se descouurent en ses liures, lors qu'il traicte des tons susdicts, comme se verra ey apres. Quelle authorité, doncq, peut il meriter, en ce qu'il n'entend point?

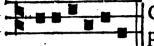
Mais quelqu'vn dira (peut estre) que c'est vn autheur fort autenticque, solide, & remarquable, qui n'allegue rien, soit du sien, ou de l'autruy, qui ne soit veritable, estant asseuré & resolu en tout ce qu'il traicte; & partant qu'il doibt estre aduoisé & reçeu, aussi bien pour le nombre des tons, que pour autre chose. Auquel, au contraire, nous disons, que si on veut examiner ses liures, on trouvera

qu'il

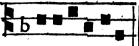
302 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART qu'il n'y a rien moins resolu que luy, & qu'il. Glarean de femble douter de tout. Luy demandez vous, si les tout, sans anciens ont vsé des accords imparfaicts? il vous resien resout sien veteres vspiam reperias. Voulez vous sçauoir l'ordre que notandum, non esse adeo certam causam de modorum or dine. Si on luy demande comment il fault appeller l'harmonie, mode, ou ton? il dict, au 1. li. chap. 11e. Tonos item nominant, at ea de re cum nemine certauero: mihi san't placet, pt modos vocemus. Luy demandez vous la difference des tons?il vous respond, au 15e. chap. du. 1. li. Neque de ijs cum quoquam depugnabimus, quippe que res propemodum sit arbitraria. Et au chap. ensuyuant:: Multo vero molestius negotium est de modorum différentijs, res, meo quidem iudicatu, superuacanea. Et en mille autres lieux, il ne parle qu'à demy, comme s'il doutoit de toute chose. Fault-il. doncq que nous. le croyons, en chose en laquelle il proteste luy mesme de n'y rien entendre? Et posé qu'il eut fort bien entendu le faict des tons, luy cst il pourtant licite de les changer, & augmenter à sa poste, contre l'ancien ordre, & ordonnance de l'Eglise, sans aucun fondement, ny apparence de raison? Mais laissons là l'authorité venous au faict, & voyos son fondement, Quantau premier, 25. 36. & 46. tons, nous sommes d'accord aucc luy, & ny a aucun. changement, sauf qu'il les appelle modes, & nous,

tons...

tons. Mais pour le cinquiesme, au lieu que nous anons (conforme à l'vsage de l'Eglise.)



Glarean escript 📮 par bmol:



Euouaë.

Euouaë.

Si on luy demande, pourquoy il l'escrit en ceste sorte? Il respond (à son ordinaire) qu'il n'a point memoire de l'auoir veu autrement, comme il appert par le 25°, chap. du 2°. liure, quand il dict:Huius, aute, modi (videlicet Lidy) alias intonationes (le mesme s'entend de la Mediation, & Euouaë) quam priore libro, de quinto vulgi modo, exhibuimus, haud equidem inuenisse me memmi. Ne voilà point vne bonne raison, pour faire vn tel changement? Mais si nous voulons sçauoir, pourquoy Glarean, & aucuns autres, Pourquoy ont changé ce ton icy, l'escriuant ainsi par bmol: me to a este il fault entendre, que les viij. tons de l'Eglise bmol. sont ordinairement reduits à viij. modes de Musique, qui sont (comme a esté dict plusieurs fois) Dorius, Hypodorius, Phrigius, Hypophrigius, Lidius, Hypolidius, Mixolidius, & Hypomixolidius. Où on voit, que Lidius tient la cinquiesme place, lequel de sa nature est seuere, graue, & difficile à intonner, à raison du triton d'F fa vt, en b fa h my, qui luy est fort frequent & familier. Pour a quoy obuier, on s'aide volotiers du bmol, pour faire d'vn trito, vne quarte,

. comm€

304 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART come ordinairemet on vse encor sur la fin du verset du 5°. ton, luy adjoustant yn

Le bmoi adjouité pour vne notte ou peut changer la natu-

bmol, pour certaines nottes seulemét, come s'ensuyt:

deux seule. Et se peut veoir, au verset du cinquiesme ton, cy dessus noté au chapitre neufiesme de la deuxiesme reduchant. partie, & de tous autres respons de la mode Lidienne: & nommement ('affin d'en donner yn exemple) au Respons, qui se chante le Ieudy absolut, qui commence:

Ecce.

Auquel se voit maniscstement, qu'on chante my, en B fa | my, mais quand il fault descendre iusques a Ffavt, l'on adiouste vn bmol en bfalimy, sequel ne sert que pour vne notte ou deux seulement, come se peut veoir en la suytte du respons susdict. Et ainst par tout où il vient à propos, on adjouste volontiers vn bmol, pour euiter le triton susdict (qui n'est autre chose qu'vne faulse quarte) lequel bmol a esté si bien reçeu, & a rendu le chant si doux & si agreable aux oreilles, qu'il a esté retenu, non pour certaines nottes seulement, ains pour tout le chant. De sorte que Lidius a esté faict sonicus, par bmol: & a tellement continué, qu'auiourd'huy peu de musiest si peu en ciens sçauent que c'est de la mode Lidienne, n'estant quasi plus en vsage. Qui est ce que veut dire Glareã, au 25°. chap.du 2°.liurc: Diximus, autem in superioribus,

Pourquoy la mode Lydienne vlage maintenant, entre les musiciens.

hung

hunc'modum (videlicet Lidium) nostra-atate, apud cantores in nullo esse vsu, cuius omneis cantus in Ionicum deslectunt; pro my, in b claue, fa substituences. Que consuetudo ita inualuit, vt purum Lidium nunc rarò inuenies cui non alicubi fa fit insertum, quafi, conspiratione in eum facta, de exi-In eius pullice sit decretum. Et pour ceste cause il dict, qu'il n'a point memoire d'auoir veu autre mode que la Ionique, pour le 5°. ton, par-ce que la Lidienne n'est plus en vsage. Mais c'est mal à propos. Ie veux bien, qu'il soit vray, que la mode Lidsenne est peu en vsage, & partant peu cognuë des Chantres & Musiciens du jourd'huy (comme dit Glarean) par-ce qu'elle ne se laisse manier que par les plus experimentez en l'Art de Musique: mais cela se doit entendre de la musique figurée, qui se compose par les Musiciens (d'autant que de cent pieces de musique, vous n'en trouverés pas vne de la mode Lidienne, pour les dissipations de la lidienne est la lidienn du chant de l'Eglise, auquel la mode Lidienne est fort frequente, & y a esté tousiours recogneue & continuée, iusques à present. Et ne faut penser, que l'ignorace des Chantres, ny l'authorité de Glarean, la puisse bannir du chant de l'Eglise, auquel luy mesme la dict auoir esté anciennement sort vsitée, comme il appert par le comencement du 25e. chap. susdict, où traictant expressement de la mode Lidienne, dit: Porrò, hic modus apud veteres Ecclesiasti- La mode Lydienne cos in magno suit vsu. Et au mesme chap.en apporte des son se un chant et au chant

exemples: de l'Eglife.

306 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART exemples: Benedic anima mea. Montes & omnes colles. Quis dabit ex Syon: & au 31e.chap.du mesme li.vn graduel tout entier, qui commence, Specie tua, qui est encor chanté auiourd'huy en l'Eglise: D'où nous pouuons entendre combien ceste mode est cogneuë & pratiquéc au chant de l'Eglise. Et pour le faict des Intonatios des Pseaumes, il dict au 25°. chap. susdict, que toutes les Intonations de la mode Ionique, prouié-Notez que nent de la mode Lidienne, come s'ensuyt. Imò in ea sum

dienne.

que les Intonations de opinione, quas intonationes, quosque introituu responsoriorumla mode Io- que versus, vulgus habet in quinto suo modo, hoc est Ionico, ea les mesmes omnia olim Lidi susse. Il ne la deuoit, donc, maintenat la mode Ly- déplaçer & bannir du chant de l'Eglise, soubs pretexte qu'elle y est incognuë, pour colloquer en sa place la mode Ionique, laquelle en a tousiours esté forclose, pour les raisons que dirons tantost: ains la deuoit remettre en son ordre ancien, & monstrer, qu'à tort on l'auoit desplacée. Mais au contraire, en aduoisant le banissement, & ratissiant le changemet susdict, a luy mesme colloqué la mode Ionique, au 5°. licu, come il appert par le 20°, chap, du 2°, li. où il Glarean a di &: Hic modus (par lat de la mode Ionique) quintus vulgo mode Ly nominatur, qui & in nostro ordine quintus est. Et pour dienne, & a micux maintenir son authorité, & fauoriser l'erreur

desplacé la dienne. & a

place la mo-de Ionique. des ignorants, il a corrigé la reigle, qui luy deuoit seruir de patron, pour mostrer l'ordre legitime des tons: & au lieu qu'elle auoit, quint. fa, fa, signifiant la mode Lidienne, il a mis, quint. my, sol, (comme

(comme se peut veoir au 13e, chap, de son 1, liure) quisert pour la mode Ionique. Lequel changement est de telle importance, que, par iceluy, l'ordre & tout le fondement des tons, est du tout renuersé, comme a esté mostré au chap. precedent. Tant s'enfault, doncq, que veuillons aduouer ce changement icy, qu'au cotraire, nous disons, que comme par l'ordre des nottes cy dessus allegué, a esté verifiée la bonté & valeur de la reigle, laquelle assigne au premier & 2°.ton, le re: au 3°. & 4°. le my: au 5°. & 6°. le fa: & au 7°. & 8°. le sol; ainsi la reigle susdicte declare & verifie l'erreur de ce changement, lequele confond entierement l'ordre susdict.

Mais si la mode Lydienne est si fascheuse &: difficile, qu'elle ait merité d'estre bannie (commedit Glarean) & qu'elle ne soit plus en vsage ny cognuë des Chatres ny des Musiciens: d'où vient il, doncq, à la remettre pour l'onziesme ton? est-elle: plus douce, plus facile, & mieux cognuë en vn lieuqu'à l'autre? Et pour la douziesnie, d'où vient: il à remettre la Hypolidienne? veu que luy mesme, auchap. 19. du deuxielme li dit, qu'il n'a iamais veux d'intonation, pour la mode Hypolidienne, autre que celle de la mode Hypoionique, comme s'ensuyt: Huius,... autem, modi (videlicet Hypolidy) intonationes, ab Hypoionico discretas, no memini me vspia; aut inuenisse, aut reperis- que l'Iniose: & nouas confingere, quando weteres hoc omiserunt, non est nation de la mode Hy. necessarium, satis enim superque est modorum. Idem iudico polidienne ::

308 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

est la mesme de Responsorum ac Introituum versibus. Puis donc qu'il que celle de confesse qu'ils ont la mesme intonatio, il ne deuroit

que: d'où auoir changé l'ordre ancien.

on pout in-Ce faict icy est de telle consequence & importaferer que le vi. ton est le mesme que ce, que son disciple loannes Litauieus mesme ne l'a fon xij. & le v. le mesme voulu suiure en ceste opinió, lequel, encor qu'il soic que son xi. d'accord auec luy touchat le nobre des douze tons. sons cy des. si est ce, que l'ordre ne luy plait point. Car ledic Litauicus, en l'abregé qu'il a faict des trois liures dudict Glarcan, a disposé la mode Lidienne, au 5°. lieu, 1uy donnat l'Euonae propre au 5°. to, come nous auos fait cy dessus: séblablement la Hypolidienne, au 6º.lieu, come il se peut veoir au 16. chap. de son 1. li. & les appelle au chap. 15c.du mesme liure, les vieux,& les vrays 5°. & 6°. tons pour faire distinctió du nouueau 5º. & 6º. que Glarean descrit. Mais si Glarean s'eust voulu souvenir de ce qu'il a dict, bien & veritablemét, au 6 . chap. de số 2 c. li. que le bmol est adiousté pour vne ou deux nottes seulemet, ne peut changer la substâce de la mode: il ne luy eut csté besoing, de faire tant de distinctions entre le nouveau & le viel 5°. & 6°. ains eut veu clairement que les vieux & legitimes 5°. & 6°. tos, sont de la mode Lydienne &

Les 5. & 8. tons de Glarean reie-Acs.

la mode Hypotoni-

> Hypoliaienne, qui terminent en fa, comme aussi ils ont la mesme Intonation, Mediation, & Euouae. Que si, parauenture, on adiouste quelquesois vn bmol, soit par vice de l'escriuain, ou pour adoucir le chant, il ne doit seruir que pour aucunes nottes

seulement, sans changer tout le chant en la mode Ionique, laquelle a toussours esté separée du ton des Pseaumes, comme plus amplement se dira cy apres: & par consequent, ledict Glarean eut entendu que le 5°. & 6°. tons doiuent estre escrits sans bmol, & ainsi les trouueroit les mesmes que ceux qu'il nous met en auant pour l'onziesme & douziesme tons.

Pour le septiesme & huictiesme, nous sommes d'accord. Mais voyons, sur quel fondement il veut asseoir le neuficsme, & dixiesme.

Nous auons dict cy deuat, que pour le neufiesme ton, il prent le chant ordinaire du Pseaume, In exitu Sur quoy Israel, & luy donne aussi l'Euouaë ordinaire, mais fonder son neussigne vne quarte plus bas, assin de le faire finir en Are,

comme s'ensuyt.

Euouaë.

La raison, pour laquelle il a choisy le chant susdict, pour le neufiesme ton, est contenuë au 172. chap. de son 2°. liure, come s'ensuyt: Id quoque explicandum est, qualem in Psalmos, huic modo tam vetusto dederint Intonatione prisci illi Ecclesiastici : Eam rem mihi cogitanti sapius, nec facile quid veri esset comminiscent, tandem in mentem venit, peregrini denominatio modi; quem cur ita vocatum putem, non, Hercules, habeo quod dicam, sed eam appellatione huius esse modi, & à vulgo rsurpata, non dubito, quippe qui hunc ignoraret modum, cuius vestigiu tamen videret nondum prorsus obliteratum. Porrò, cum Franchini nostri

210 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART de Antiphona, Nos qui viuimus benedicimus Dominum, tam prolixa (præter ipsius consuetudinem) verba, in negotio non admodum arduo, legerem, nunc Ambrosianos, nunc Gregorianos commemorantis, nec tamen cantus naturam exacté en plicantis, video planius, quod priore libro diximus, illi non ve decuit modorum naturam perspectam fuisse. Antiphona enim illa, non Hypomixolidij est modi (vt ipse existimauit) sed Eoly, non suo quidem terminata loco, sed in quarta, infra sinalem clauem, vt omnes fere clausula in simbolo Niceno. Nis quis putet & his caudam decurtatam, quod in plerisque cantilenis huius modi accidisse, supra testati sumus, &c. Lcquel texte nous auons voulu mettre icy tout au long, tant pour ce qu'il y a plusieurs choses à remarquer, que, principalement, pour monstrer le fondement qu'il a, pour changer vn ordre si ancien & authentique. Dequoy il ne donne autre raison, que celle qui est contenue au texte susdict. Premierement, doncq, il dit, tout au commencement dudit texte, qu'il a esté long temps empesché pour sçauoir quelle intonation les anciens Ecclesiastiques ont assigné à la mode Eolienne. Dequoy nous pouvons tirer & remarquer deux choses principalement, que nous prenons à profit. La premiere est, qu'il confesse que les Ecclesiastiques ont inuenté les Intonations (le mesme se doit entendre des deux autres parties, assauoir, de la Mediation, & de l'Euouae.) L'autre est, qu'il presupose que les Ecclesiastiques auroient assigné à toutes les dou-

ze modes, leur intonation: ce qui est faux, com-Glarean à estimé que me se voira cy apres. Et pouuons encor tirer ceste chasquemo-de deuoit consequence de son dire, que nous ne sommes point auoir son obligez de receuoir autres intonations, que celles que les Ecclesiastiques ont institué. Par apres il dit, que finalemet il luy est venu en memoire, que l'in- Il affigne à tonation assignée à la mode Eolienne, estoit celle du la mode to, que l'on appelle ordinairemet, Pelerin, ou Estra-l'intonatio du Pseume ger, ainsi appellé (comme il pense, dit-il) par-ce qu'o in exitu n'auoit point cognoissance de la neusiesme mode, siesme pour le neusiesme ton. à sçauoir Eolienne, entendant parler du Pseaume, 11 appelle la In exitu Israel, le chant duquel est ordinairement ap-moder one-ne, pelerine, pellé pelerin, estranger, ou irregulier, pour les rai-d'autant qu'ellestoit sons qu'auons dit cy dessus. Et d'autant que Frachin peu coluy contredit en ceste opinion, lequel constitue l'Antienne, Nos qui viuimus, non de la mode Eolienne, ains de la mode Hypomixolidienne, il dit, que ledict Franchin n'a point entendu la nature des modes. Mais deuant que le croire si legerement en choses de si grande importance, examinons vn peu son discours. Il dict, doncq, que la mode Eolienne a cité appellée pelerine, ou estrangere, d'autant qu'elle n'estoit point cogneuë. Mais (sauue sa grace) il se deuoit souuenir, deuant que dire tels propos, que luy-mesme, au mesme chapitre dit, que la mode Folienne a esté si bien cogneuë & tant aymée des Ecclessastiques qu'elle a merité d'estre la premiere en pratique au chant de l'Eglise, vsant de ces ter-

mics::

312 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART mes: Hanc, autem, nostram de Dionifij verbis opinionem nonnihil adiuuat, quod Romani ita Eolium adama.

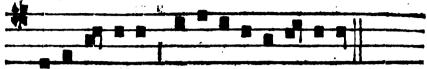
glile.

.

La mode runt modum, vt cum Ecclefiastici, Roma, cantus, in tempremiere, & plis, ad vulgi aureis, demodulandos, conceperint, bunc moquente au dum primum vsurparint, sed modeste ac temperate. Primum, enim, dominicam orationem, cum prafatiuncula, symbolumque Nicenum, ad eum modum instituerunt. Ce n'est point, doncq, la mode Eolienne, qu'ils ont appellé pelerine ou estrangere, pour estre incogneuë, veu qu'elle a esté si bié cogneuë, qu'elle a merité d'estre la premiere en vsage. Aussi ne doit Glarcan (souls correction parlant) si legerement accuser Franchin d'ignorance, pour auoir constitué l'Antienne, Nos qui viuimus, de la mode Hypomixolidienne, s'il ne donne quant & quant raison pertinente de son dire.Car à la verité, l'opinion de Franchin, me semble beaucoup plus probable, que celle de Glarean, d'autant qu'elle est fondée en raison : par-ce que ladicte Antienne fine en Gsol re vt, & descend vne quarte au dessoubs ledict Gsolre ve: qui est la marque essentielle, par laquelle se doit cognoistre la mode Hypomixolidienne, à laquelle ordinairement est reduit le huictiesme ton. Ce que tesmoignét encor les Ecclesiastiques, d'autant, qu'à ladicte Antienne ils ont adiousté le Neuma du huistiesme ton. Mais le ton est appellé estranger, pelerin, ou irregulier, par-ce qu'il ne suyt point la reigle ordinaire du huictiesme ton, comme encora esté dict. Or voyons la raison, par laquelle

laquelle Glarcan veut rendre ceste Antienne de la mode Eolienne. Il la faut (dit-il) escrire vne quarte plus bas. Voylà, certes, vn foible fondement, pour y bastir Il n'est pas dessus tant de nouueautez. Car s'il ne reste qu'à porter le transporter ainsi le chant de l'Eglise à tous propos, glise, pour pour faire changer la mode, il n'y aura iamais rien mode. d'asseuré. l'ay bien dict cy deuant, que toutes les modes peuvent estre escrites vne quarte plus haut, par bmol, & l'ay monstré par effect, escriuant premierement les douze especes de Diapason sans bmol, & puis les mesmes par bmol: mais ceste tran-sposition ne change rien de la nature des modes, parce que le chant bmolaire simbolise tellement auec le chant de nature, en toutes ses mutations, que le mesme chant demeure par tout; & par consequent, demeurent aussi les mesmes modes, n'y ayant autre changement que l'escriture. Mais si ceste Antienne est escripte vne quarte plus bas, il faut necessairement que l'espece & nature du chant soit du tout changé. Car si le Diapason est changé (lequel il faut necessairement considerera pour auoir cognoissance de la mode) le Diapenté & Diatessaron seront aussi necessairement changez, & consequamment la mode. Que si cela est licite, vous n'aurez rien d'asseuré, & ne voirez que confusion au chant de l'Eglise. Mais concedons cela à Glarean, & voyons si par ceste transposition nous trouuerons la mode Lolienne, comme il pretend. Il veut, donc, que l'Antienne auant-

auant-dicte, Nos qui viuimus, soit escripte vne quarte plus bas que son ordinaire, & qu'elle commence en Gvt, comme il la descrit en son liure, en la maniere que s'ensuyt:

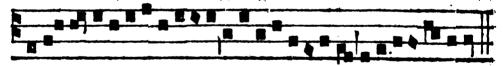


Nos qui vinimus, benedicimus Dominum.

Où on voit clairement, que la notte finale est en Dsol re, ayat la quarte dessoubs ladicte notte finale. Or si nous voulons examiner la reigle qu'auons donné cy dessus, pour la cognoissance des modes, nous ne trouuerons point l'Antienne en question, ainsi reformée, estre de la mode Eolienne (comme il dit) ains de la mode Hypodorienne, d'autant qu'elle fine en Dsolre, & descend vne quarte des-soubs Dsolre, qui est la raison formelle de la mode Hypodorienne, comme se peut veoir par les reigles cy dessus alleguées. Il fault doncq qu'il ayt re-cours au chant du Pseaume, lequel il a faict finir en Are, (comme appert par son Euouaë) qui est la notte finale de la mode Eolienne. Mais on sçait bien qu'on ne peut iuger de la mode, par la notte finale du Pseaume: les differences des Eucuaë nous causeroiét trop de difficultez. Il a encor trouué quelque eschapatoire, quand il diet: Nisi quis putet, & his caudam decurtatam. Mais s'il pense qu'on ait racourcy

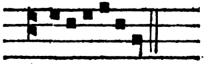
la queuë de ceste Antienne, il la deuroit parfaire, & monstrer ce qu'a esté retranché, & pourquoy, & comment. Mais toutes ses conceptions & inuentions ne peuuent seruir de quelque solide fondement, pour le bastiment qu'il pretend dresser de tat de nouveautez. Qu'il brouille tat qu'il L'opinio de voudra, iamais ne peut rendre ceste Antienne de la sutée, toumode Eolienne, de laquelle il pretend faire le neufies. me ton: ains faut, qu'elle demeure de la mode Hypomixolidienne (comme a esté dict) & le ton demourera estranger & irregulier, à cause qu'il est formé contre la reigle du huictiesme ton, comme suffisamment a esté monstré cy dessus.

Le dixiesme ton qu'il preted faire de la mode Hypo- Sur quoy colienne, est aussi mal fondé que le neufiesme, à sçauoir, fonder son sur vne Antienne escripte vne quarte plus haut que dixion. son ordinaire, comme s'ensuit:



Exaltata est sancta Dei genitrix, super choros Angelorum, ad calestia regna.

luy adioustant cest Enonaë, au chap. vingt-quatriesme du deuxiesme liure.



Euouaë.

Laquelle Antiene, auec so Euouaë, se trouue en l'office de l'Assomption nostre Dame, vne quarte plus bas,

(III)

316 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART sur le quatriesme ton. Il est vray, que i'ay encor veu ceste mesme Antienne escrite à la main, finante en Alamire, comme le descrit Glarean: mais point sans bmol, & partant est la mesme, que si elle estoit escrite vne quarte plus bas sans bmol, pour les raisons reprinses cy dessus. Aussi Glarean s'apperçoit bien qu'il n'est point des mieux fondez : car il dict luy mesme, au 24e. chap. du 2e. liure susdict, que ce ton icy a quasi la mesme phrase, c'est à dire, le mesme air, la mesme Intonation, Mediation, & Euvuaë, que la mode Hypophrygienne (ainsi appelle il le quatriesme ton) sauf qu'il est autrement disposé dit-il. Voyez ses paroles, qui sont telles: Inde & minorum Psamorum intonatio colligitur ad hunc modum (nempe Hypoeolium) quæ phrasi quidem haud multum, at positusanè ab Hypophrigio differt. Et puis apres le monstre encor plus clairemet, quant il dict, qu'il n'a point encor trouué d'Intonation, pour les Cantiques, & n'auoit point memoire d'auoir veu verset, pour les Respons ny Introites de L'opinion de Garean refintée, tou-chat son 10. ce to icy. Finalement (cofessant quasi qu'il n'y a point de 10°. ton) diet, que le lecteur ne doit point estre en trop grad soucy, pour ce to icy, & qu'il y en a d'autres asses, vsant de ces propos: Maioru Psalmoru Intenationes nondu inueni; responsorioru, puto eum esse versum quem in circundederunt iam exhibuimus. Sed neque introituum versum Uspiam me vidisse memini: atqui ea de re nolim anxium esse

ton.

lectorem, cum alioquin satissit modorum. Ce ne sont point là les mots d'vn qui veut establir quelque chose de nouucau

nouueau, auquel il ne sied pas bien de dire, qu'il n'a point encor trouué, & qu'il n'a point de memoire d'auoir iamais veu ce qu'il pretend prouuer, ains sé-ble plustost signifier tacitement qu'il n'y a point de dixiesme ton, quant il admoneste le lecteur de ne point auoir soing de cestuy-là, & qu'il en y a des autres assés. Et à la verité, en vain attendra le lecteur, que Glarean, ny autre qui que ce soit, luy puisse iamais monstrer vn vray dixiesme ton, veu que les Ecclesiastiques (ausquels seuls, selon Glarcan, appartiét d'instituer les tons) n'en ont iamais institué que huich, estant le neusiesme le mesme auec celuy que que viij. 1608 nous appellos estranger, ou irregulier; le dixiesme, le pour les Pseaumes de mesme que le quatriesme, l'onziesme, & douziesme, l'Eglise, estans les les mesmes que le cinquiesme & sixiesme; n'en de-quatre autres resultés mourant que huiet pour l'intonation des Pseaumes, par l'aucomme le tout a esté suffisamment prouué cy dessus.

De mesme sorte peut on respondre à l'opinion des douze tons de Ioannes Litauicus, estans les mesmes que ceux de Glarcan. Car encor qu'il semble vouloir rendre l'onziesme & douziesme tons differens au cinquiesme & sixiesme, par-ce qu'il remet la mode Lydienne & Hypolidienne en leur ordre, les rapellant de l'exil, auquel Glarean (à tort) les auoit constitué, laissant la Ionique & Hypoionique pour l'onziesme & douziesme, les plaçant en leur lieu naturel sans bmol, comme a esté monstré cy dessus: si-est ce que pour le faict des intonations, ce sont les mesmes:

318 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART Litauicus relutée, touzieline & douzielme ton, qu'il & Hypoio-Dique.

& tant plus il s'efforce de rendre l'11e. & 12e. differets chant l'on au 5". & 6c. les reduisant à la mode Ionique & Hypoionique sans bmol, comme a esté dict, tant plus il maniseton, qu'il ite son erreur, d'autant que l'Eglise n'vse point de la re de la mo de Ionique & Hypoionique pour l'Intonation des Pseaumes. Et de cecy n'en veux autre tesmoignage que du mesme Litauicus, au chap. de Ionico vondecimo modo, où il appelle ceste mode (apres Lucian & Apuleius) ioyeuse, lasciue, propre aux danses, & chansos amourcuses, & partant (dit-il) n'a esté receuë des premiers & anciens Ecclesiastiques, au chant de l'E-glise. Au tiltre du chap. 15°. il dict: De quatuor modis, nostra atate non omnibus notis, quorum cantus sunt frequentes, sed Ecclesia in intonandis Psalmis, es non vtitur. Les quatre modes, desquelles il entend parler, sont Eolius, Hypoeolius, Ionicus, & Hypoionicus, come se peult veoir au chap, susdict. Item au chap. De Ionico rndecimo modo, dict encor apertement, que les Intonations de la mode Ionique sont les mesmes que celles de la mode Ly dienne, comme s'ensuit: Ex Ly dio corrupto natus (videlicet Ionicus)nuc solus regnat, depulso Lidio; eius Intonationes, haud dubie, nulla alia sunt quam Lidy. Et au chap. de Hypolidio sexto modo. Intonationes eius ab Hypoionico nihil differunt, sicut nec Lidy ab Ionico. Or si ce sont les mesmes que celles de la mode Lydienne & Hypolidienne, en vain se trauaille-il, de les penser rendre differentes, en changeant seulement l'escriture, contre la pratique & vsage ordinaire de l'Eglise. Ce sont des contra-

contradictios trop manifestes. Voylà les absurditez, ausquelles sont reduits ceux qui veuillent renseigner douze tons.

Mais d'où leur vient ceste opinion des douze tos? ou bien, quelle est la cause, pour quoy ils en veulent auoir douze? Il n'en fault point chercher d'autre, que me cause celle là mesme, qui cause à d'autres de maintenir, sourd l'erqu'il n'y a que huict modes : à sçauoir, faulte de qui veulent pouuoir distinguer entre to & mode. Car come ceux tons, & de cy n'ont voulu receuoir que huict modes, d'autant veulent requ'ils ne cognoissoient que huict tos; ainsi les autres, huist moayants cognoissance des douze modes, veulent sem-des. blablemet auoir douze tons (en quelle part qu'ils les doiuent pescher) leur estant aduis qu'en vain ils auroient trauaillé, pour trouuer douze mode, s'ils ne leur assignoient à chacune son Intonation, Mediation, & Euouaë, comme si ce fussent parties necessaires à la nature des modes. Mais si les premiers ont failly (comme auons monstré au commencement de ceste deuxiesme partie) leur faute estoit aucunement tolerable, d'autant qu'il est en aucune maniere veritable, qu'il ny a que huict modes à l'Eglise, à sçauoir celles ausquelles les huict tons sont reduits. Mais de dire qu'il y auroit douze tons à l'Eglise, pour intonner les Pseaumes; par-ce qu'il y a douze modes de musique, il n'y a nulle apparence de consequence, & ne peut estre vray en nul sens du monde: car encor qu'il soit vray, que les tons doiuent estre reduits

320 LES TONS DE M. PIERRE MAILLARY Les modes duits aux modes, il ne s'ensuit pas pourtant que les be foin de 18, modes dependent aucunement des tons, ayants icelsubintence les esté en estre plusieurs siecles deuant qu'on eust iamais pensé à l'institution des tons. Veu, doncq, que les Ecclessastiques n'ont institué que huict tons, pour chanter les Pseaumes (comme apert par les reigles & liures de l'Eglise, & par la confession propre de Glarcan, liure premier chap. 216.) en vain & pour neant chercheront ils douze intonations, & douze sortes d'Euouaë, pour douze diuers tons; estant certain que comme il a esté prouué cy dessus qu'il y a douze modes, aussi est il vray qu'il n'y a iamais eu que huict tons des Pseaumes, distinguez de nom & de nature des modes susdictes, comme sussiamment a esté monstré cy dessus.

XIII. CHAPITRE

Traictant la solution d'aucun doute.

'Autant que nous auons dict, au premier chapi de la deuxiesme partie, que les huict tons des Pleaumes ne sont autre chose que chants particuliers inuentez des hommes, pour chanter les Pseaumes, lesquels peuuent estre changez & augmentez augmentés en aussi toutes les fois qu'on voudra: aucuns se pourront esmerueiller que nous reprenons ceux qui en ont constitué douze, veu que nous mesmes confessons qu'ils peuuent estre augmétez. Car si les occasions, les circonstan-

Les tos peuuent estre nobie ch'on Toudra.

constances, & diuerses occurrences, nous font quelquefois changer d'opinion, il semble que la diuersité de l'estat du chant de l'Eglise nous peut aussi permettre de changer les tons. Il est certain qu'en la primitiue Eglise, lors que les huict tons des Pseaumes furent premierement instituez, il n'y auoit tant de modes au chant de l'Eglise, qu'il y en a pour le iourd'huy; ains seulement les huict, ausquelles les huict tons sont reduits, d'autant qu'il ne se chancement de toit autre chose en l'Eglise que les Pseaumes, Hymla primitiue Eglise, on ne nes, & peu d'autres choses. Mais depuis enuiron châtoit que l'an 490. le Pape Gelasius, premier de ce nom, insti-mes, & les tua de chanter les Graduels, Tractus, Alleluya, & l'Eglife. aucunes Prefaces. Et environ l'an 590. sainct Gre-lasius a ingoire le Grand, Pape, a institué les Introits, les Ky-stitué de chanter les rie eleyson, les Offertoires, & Postcommunions. Graduels, Tractus, & Les autres en autre temps, ont instituez autres Of-Alleluya. fices, qui se chantent presentement en l'Eglise. Et de nostre temps, par le Pape Clement huicties- son, les ofme, furent changez plusieurs Respons, & Antien- Postcomunes, lesquelles aucc les autres Offices, peuvent Le Pape estre (sans doute) non seulement des huiet modes, cliente huiet modes, cliente huiet modes, cliente la ains de toutes les douze. Ce que nous mesmes a-changé pluuons prouué, par exemples, au premier chapitre & Antiende la deuxiesme partie. Et est consirmé par La mode so-Ioannes Litauicus, quant il dict, que la mode Io- entrée au n que, depuis enuiron quatre cens ans, a eu entrée glie, depuis au chant de l'Eglise. Ou il repréd fort bien le temps, ans.

Hymnes en Le Pape Ge-S. Gregoire, les Introits. les kyriceleifertoires, & Clemet huisieurs respos,

322 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART car depuis que l'office du venerable S. Sacrement at esté institué (qui fut du téps d'Vrbain quatriesme, enuiron l'an 1260.) la mode susdicte a esté reçeuë: d'autant que plusieurs Respons & Antiennes dudict office, sont de la mode susdicte: Et depuis encor, plufieurs Respons, & Antiennes de la vierge Marie, ont esté instituez de la mesme mode. Veu, doncq, que les modes ont esté augmentées; par mesmes occasions, Sur chacune les tons peuuent aussir estre augmentés : car nulreut innen ne peut nyer, que sur chacune mode, on ne puisse inuenter, ie ne dis point, vn tonseulement, ains plusieurs, & diuers tons, selon les diuers airs &

> diuerses inuentions des maistres de chappelle, lesquels en composcront en autant de sorte qu'on voul-

> dra, sur chacune mode. Et de faict, nous en voyons pratiquer en l'Eglise d'autres que les huict cy dessus declarés. Car sur ceste Antiene.

ma.

qui est notoirement de la mode Ionique par bmol, on luy adiouste vn Euouge nouucau, qui declare aussi Vn nouucau ton, & vn nouucau yn nouueau ton, Euouaë far

tel que s'ensuit :

Euouae.

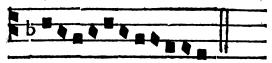
voir aux Antiphonaires de Plantin, tant vieux que nouueaux. Et ne l'ay point veu pratiquer seulement

mode on ter plusieurs tons.

Alma re-

demptoris.

sur l'Antienne susdicte, ains encor sur l'Antienne,



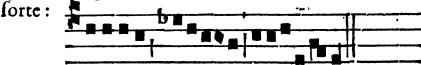
Magnum nomen Domini Emanuel.

qui se chante ordinairemét en la court, tant en Espagne, qu'à Bruxelles, & en plusieurs autres Eglises de pardeça, le iour de Noël, & durant l'octaue, pour l'Antienne de Nunc dimittis, en ceste sorte.



Nunc dimittis seruum tuu Domine, secundu verbu tuu in pace.

En combien de diuerses sortes ay-ie ouy chanter le Pseaume, Miserere mei Deus? & assin d'en donner vn exemple, ceste cy n'a point mauuaise grace, par laquelle se repetoit ce verset en faubordon, en ceste



Miserere nostri Domine, miserere nostri.

Et se chantoit le Pseaume, Miserere mei Deus, vers à vers, par deux enfans, sur le mesme suject. Et ainsi, en vj. cet diuers tons peuuet estre chantés les Pseaumes, selon les diuerses inuentios des maistres de chappelle. Et a la mienne volonté, qu'on eut trouué encor

424 LES TONS DE M. PIERRE

vn forgeron pour forger vn nouueau ton sur ceste Antienne:



qui se chante le iour de Pasques, & durant l'octaue, pour Antienne des Pseaumes, en toutes les heures du iour; & est de la mode Hypoeolienne, comme se descouure facilement, par la fin du Graduel, duquel est tiré le commencement que dessus, lequel fine, & doit estre parsaict en ceste sorte, come les autres du mesme ton:



Car en ayant trouué vn tel forgeron on ne commettroit ceste incongruité, que de chanter vn cinquiesme ton, sur vne Antienne de la mode Hypoeolienne (qui est du tout de contraire nature) comme on est accoustumé de chanter en aucunes Églises de ces pays bas.

Or (pour retourner à nostre propos) s'il est permis d'inuenter non seulement autant de tons qu'il y a de modes; ains encor sur vne mesme mode diucrses sortes de tons, pourquoy reprenons nous n n'a point ceux qui en ont renseigné douze? À quoy nous chap. prece-respondons qu'il n'a point esté question au chap. dent qu'il ne precedent de ce qui se peut faire, ains de ce qui a

esté dict au douze tons, esté faict: d'autant qu'ils ont assigné à chacune ains seuledes douze modes son Enouaë, & par consequent, son ment que

ton particulier, disant, Eolij noni modi Euouaë: Hypoeolij les Ecclesia-stiques n'en decimi modi Euouae: Ionici ondecimi modi Euouae: Hypoionici ont institute que huich. duodecimi modi Euouae; & ainsi des autres precedents, comme si les Ecclesiastiques eussent constitué douze tons, respondans aux douze modes susdictes. En quoy nous auos remarqué deux faultes specialemét; l'vne pour le regard des modes: l'autre pour le regard de ceux qui ont institué les tons. Car estimans le ton & la mode estre vne mesme chose, ils ont pensé que chacune mode deuoit auoir necessairement son intonation & son Euouaë particulier, come auons monstré cy dessus. Ce qui est faulx: car la mode, qui a esté plusieurs siecles deuant que les tons eussent esté instituez, n'a besoin d'intonation, ny d'autre chose qui depend du ton pour sa subsistence: d'autat que ce qui est anterieur, ne depend point de ce qui est posterieur. Et pour le 2. poinct, il n'est pas croyable aussi, que les Ecclesiastiques ayent institué douze tons, d'autat que toutes les reigles, par lesquelles ils nous ont voulu enseigner les tons ne font iamais mention que de huict. Et encor que Glarean & ses partisans ayent voulu brouiller & changer les reigles pour obscurcir & confondre l'ordre des tons susdicts: si est ce, qu'ils n'ont iamais osé corriger le nobre de huich, contenu aux reigles susdictes: confessant ainsi tacitement que c'estoit le nombre legitime que les Ecclesiastiques ont institué pour chanter les Pseaumes, comme a esté manisestement monstré cy dessus.

enç c'est que Neuma.

Ce qui nous est aussi fort bié mostré par le Neuma. qui est vn chất artificielemet inuete, pour suppler au desfaut du chant de l'Antienne touchat le to. Et partat est appellé Neuma en Grecq, qui signifie en Latin, Nutus, vel assensus, pour monstrer que son propre est. d'accomoder ou accorder le chant de l'Antienne, & du Pseaume, en vn mesme ton. Et come les Neuma ont tousiours esté en nobre de 8. il s'ésuyt que les tos des Pseaumes doiuét estre aussi en nobre de 8. Que si les tons eussent esté en plus grad nombre que de 8. sans doute cussent aussi esté forgez les Neuma en plus grad nobre. De sorte que, pour conclusion, iedy, que combien qu'il soit vray que les tons puissent estre augmétés, ie ne dis point seulement insques au nombre de 12. mais en tel nobre qu'o voudra, come a esté prouué cy dessus: si eit-ce, que par les raisos cy dessus alle-guées, il est certain qu'il n'é y a eu que 8. instituez par Il n'y a cu que huict les Ecclesiastiques: pour la cognoissace desquels ont esté inuentées les reigles ja plusieurs sois repetées. Qui est cause, que tous ceux qui seront par-dessus le nobre susdict, seront tenuz pour irreguliers, en tant qu'ils ne seront point ordonnez selon les preceptes comandez en la reigle. Qui est ce que veut dire Zarlinus, au chap. 15e. de sa 4e partie, disant, Tuttu via, in

tons instienés par les Ecclesiastiques , par. tant tous ceux qui feront pardeslis le nobre susdict. feront tenu pour irregu-

Ficts.

FIN DE LA II. PARTIE.

fuori de gli otto principali, cotali modi di cono irregolari.

ciascuna chiesa, non se ne vsa communemente piu che otto: ma quando cantano le loro salmodie sotto un altro modo, che sia:



TROISIESME PARTIE.

Contenant la cause & le sommaire de ceste troihesme partie.

PROLOGVE.

T'Avoy deliberé, commençat ce traicté, ne parler La premiere intention de d'autre chose, que de ce qui touche les modes & l'autheur, en començant les tons; ayant emprins ce petit labeur, seulement cest œuure. pour en faire la distinction. Mais d'autant qu'au troiliesme chapitre de la premiere partic(où a esté traicté de la matiere du diapason) nous auons parlé des nottes de musique, en passant tant seulement, & autant qu'il nous a semblé necessaire, pour l'explication de ce qui estoit en question, sans toucher aucunement à la figure, à la ligature, aux signes, ny à la valeur, ny mesure d'icelles: & considerant que cela pourroit donner occasion (principalement à ceux qui n'auront entendu nostre but 🏕 & intention) de blasmer & calomnier nostre faict, comme si nous voulions enseigner vne musique imaginaire & fantastique, ayant obmis & negligé ce en quoy consiste toute la praticque d'icelle

328 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART d'icelle (car sans auoir cognoissance de la valeur des nottes, il est impossible de pratiquer la Musique) nous auons trouué expedient, tant pour c'est esgard, que principalement pour satisfaire à la requeste d'aucuns miens amis, de reprendre icy les premiers elements de la musique (desquels nous auons com-mencé à parler au chapitre susdict) & declarer les nottes, la figure, & ligature d'icelles, les proprietez, ou (comme aucuns disent) les degrets de la musique, sur le no de Mode, Temps, & Prolation: les signes & marques par lesquelles ils sont signifiés & recognuz, & la mesure qu'on doibt tenir en iceux respectivement, & aucunes autres menutez; lesquelles sont si diuerse-ment & confusement enseignées des autheurs, que i'espere que ce petit traicté ne sera seulement vtile aux disciples (pour lesquels ordinairement sont traictez les premiers elements de la musique) ains aussi aux maistres & professeurs d'icelle, pour sçauoir le fondement & le pied qu'on doit tenir és choses susdictes.

PREMIER CHAPITRE,

De la division de la Musique.

A musique a esté diuisée par nous au troissesme chapitre de la premiere partie, en la naturelle & artificielle, selon que le requeroit la matiere qu'il nous falloit lors traicter. Maintenant sera besoing pour

(pour nous accomoder à nostre suject) de la diuiser en La musique en divisée en musique simple ou pleine, & en figurée ou mesurée.

mulique pleine, &

La Musique figurée ou mesurée est celle qui est musique sitoute composée de nottes de diuerses figures & valeur, & partant sujecte à diuerse mesure, telle qu'est celle que nous appellons ordinairement musique, ou chose faicte.

La Musique simple ou pleine est celle qui est composée de nottes de semblables figures, & de mesme valeur, telle qu'est le chant de l'Eglise, appellé vulgairement le chant Gregorien (d'autant que la plus-part d'iceluy auroit esté institué par sainct Gregoire) ou plein chant, pour monstrer que les nottes y sont pleines, & de mesme figure & valeur. le ne veux pas dire que tout le plein chant soit escrit par nottes de mesme figure, & chanté de mesme mesure; car il est certain que le chant Gregorien (que nous Le plein appellons maintenant plein chant) en aucunes cho-ancienneses a esté anciennement, & est encor à present, escrit ment, & est encor à present, escrit encor a prepar nottes de diuerses figures, & chanté par diuerse sens en aumesure. Et ne trouueroy point estrange si quelqu'vn escrit par vouloit maintenir que les nottes figurées, & les me- uerse figure, & châte par surcs diuerses que nous auons aujourd'huy en la mu-diuerse mesique, auroient succedé à la figure & mesure diuerse il ya appadu plein chant. Car outre ce que le simple est natu-les diuerses rellement premier que le diuers (comme a esté mon-mesures, & stré cy dessus de l'ancienne musique, laquelle de gurées que pleine & simple qu'elle estoit au commencement,

nottes de di-& châte par melutes, & par que viennes

du plein chant.

330 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART par laps de temps est ainsi accreuë & diuersisiée (come a esté dict) il appert encor que le plein chant de l'Eglise a esté institué long temps deuant que les signes & mesures diuerses, que nous auons en la musique, auroient esté cogneuës. Car on prouuera facillement, que le plein chant a esté institué passé plus de mil ans, quant il n'y auroit que l'appella-tion Gregorienne, d'autant qu'il y a plus de mil ans que Sainct Gregoire viuoit. Et ne pense point, qu'on pourroit prouuer les nottes, les fignes, & mesures que nous auons maintenant en la musique auoir duré beaucoup plus de trois cens ans, ne les pouuant renuoyer plus loing, que vn peu deuant le temps d'Okeghem, qui a esté le maistre de Iosquin des Prets, come le tesmoigne assés Glarean, quand il dict: Ante annos 70. (opinor) primi huius artis inuentores innotuere, neque enim (quantum nobis constat) hac ars est multò vetustior. Voyez le chapitre treiziesme de son troisselme liure. Pour le moins est il vray, que ny Plutarque, ny Boëce, ny autres anciens, en ont iamais faict mention, ains au contraire a esté prouué au seiziesme chapitre de la premiere partie, que les anciens Musiciens n'ont point eu de nottes figurées, pour signifier la valeur d'icelles, d'autant qu'ils n'auoient autre mesure que celle de leurs vers. Mais que le plein chant ait esté escrit anciennement par diuerles figures, & chanté par dinerse mesure, nous en anons encor des reliques si entieres, & des preunes si euidentes. euidentes & manisestes, que ce seroit vne pure opiniastreté, & absurdité tres-grande, de le vouloir inier. Et si on veut prendre la peine de visiter & examiner tant le vieux, que le nouueau plein chant, on ne trouuera point seulement qu'il a csté, & est encor à present escrit par nottes de diuerse figure, ains aussi qu'il a esté chanté, & qu'il se chante encor auiour- Trois di-d'huy en trois diuerses mesures, à sçauoir en mesu- res au plein chant du re simple, mesure double, & mesure de trois, com- iourd'huy. me la mulique du iourd'huy. Ie ne veux point parler icy des pieds de mouche (qu'ils appellent) ny d'autres nottes anciennes, lesquelles nous auons dict cy deuant, au seiziesme chapitre de la premiere partie, estre de plus de douze sortes. Aussi ne veux-iepoint dire, que i'ay ouy châter plusseurs Hymnes & Proses, le Credo, le Sanctus, & Agnus Dei de la Messe, par vn clerc de village, en plein chất par nottes figurées, auec vne mesure si entiere, & de si bonne grace, que ie preferoy tel chantà plusieurs musiques, coposées de plusieurs parties, du iourd'huy. Je laisse (di-ie) tout cecy, pour venir à la preuue maniseste. mét, doncq, nul ne peut ignorer, que le Symbole des Apostres (ie dis, Credo in vnu Deum) s'escrit par nottes de diuerse figure, & diuerse valeur, & qu'il se chante encor auiourd'huy par simple mesure, soit qu'on considere son chant le plus solemnel, ou le vulgaire, ou bien la troisiesme sorte en laquelle on le châte maintenant quasi par tout. Et d'autat que cest exéple est si notoire

notoire, si vulgaire, & si bien cognu de tous, nous n'en donnerons point d'autre pour ceste mesure. Pour le faict de la double mesure, voyez l'hymne des confesseurs, aux demy doubles, vous trouuerez, point seulement qu'il est escrit par nottes de diuerse mesure & valeur, ains aussi que la double mesure y est exactement obseruée, comme se peut veoir aux Antiphonaires imprimez par Plantin: & en ay distingué les mesures, pour les mieux remarquer, comme s'ensuit:

Exemple de double mefure au plein chant.



La mesure de trois est si commune, que quasi tous les Hymnes des iours feriaux se chantent par ceste mesure. Et si vous en voulez auoir vn exemple maniseste, voyez la prose de Sancto Spiritu, vous y remarquerez facilement qu'elle se châte par la mesure de trois, en sorme de temps parfait, comme s'ensuyt.

Veni



mesure de trois en Mode parfaicte.

& e- mi:te cali- tus lucis tua radium. Veni Sancte Spiritus

La mesme mesure s'observe en la prose, Mittit ad virginem, & plusieurs autres, comme peuuent sçauoir ceux qui pratiquen: le chant de l'Eglise.

Et quand on vouloit que le chant fust plus solemnel, pour chanter plus grauement & poséement, on l'escrissoit par forme de Mode parfaicte, comme se voit à l'Hymne des Aduents, au mesme Antiphonaire, ainsi que s'ensuyt:



La mesme escriture, & la mesme mesure se voit en la prose, Prater rerum seriem. Qui est cause, que

Iosquin

334 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART losquin des Prets la rendant en musique, a retenu & . imité la mesme mesure.



Prater rerum seriem parit Deum hominem, virgo mater.

Et quant ils vouloient que le chant fust plus viste, ils l'escriuoient comme la prolation parfaicte, en la maniere que s'ensuyt.

Exemple de melure de wois, en Prolation parfaicte.



Da tuis sidelibus, In te considentibus, Sacrum septenarium.

De sorte qu'on voit manisestement, le chant de l'Eglise auoir eu, non seulement nottes de diuerse figure, ains auoir esté pratiqué & chanté par diuerses mesures, lesquelles maintenant sont vsitées & imitées par ceux qui se messent de composer la musique figurée, comme se voira cy apres.

Difference entre musi & mulique figurée.

Ce nonobitant il y a difference entre le chant de l'Eglise, & le chant qu'on appelle auiourd'huy musique figurée ou mesurée. D'autat que le chant de l'Eque pleine, glise (hors-mis certaines proses, hymnes, & autres menutez, qui s'escriuent & chantent comme a esté dict) s'escrit generallement par nottes semblables, & se chante par esgale mesure: Et la musique figurée est toute composée de nottes de diuerse figure & valeur.

leur. Car comme il est facile de chagei & d'adiounte tousiours quelque chose à ce qui est rouuellement inuenté, les Musiciens, au lieu des noties du chant de l'Eglise (lesquelles n'estoient, ny en cevain nombre, ny de certaine figure, ains dependoient quasi de la volonté de l'escriuain, comme il se peut colliger par le grand nombre & diuersité d'icelles, quise remarque facilement par la diuerse escriture du vieux plein chant) ont choisis certain nombre de noties seulement; lesquelles ils ont distingué par nom pro-pre, & par figure particuliere, leur assignant à chacune sa valeur : ils ont aussi diuisé les mesures en certain ordre, & inuenté des fignes & des marques, pour les recognoistre, soubs certaines loix & reigles que dirons cy apres: & les ont tellement distingué de celles du chant de l'Eglise, qu'auiourd'huy iceluy chant est appellé Plein-chant, d'autant que les not-plein-chant tes (pour le moins la plus-part d'icelles) sont touest appellé musque
tes pleines, & de mesme figure & valeur: & l'autre pleine, &
cst appellé Musique figurée ou Mesurée, d'autant qu'elle sique signifique est toute composée de nottes de diuerse figure & valeur, sujette à diuerse mesure, comme le tout se verifiera cy apres.

LES TONS DE M. PIERRE MAILLART CHAPITRE

Des nottes de Mufique.

Es nottes, desquelles vsent les Musiciens du ioard'huy, sont telles, & sont appellées comme s'enluy!:



La queuë des nottes susdictes peut tendre indifferément vers le haut, ou vers le bas, sans changer la figure de la notte, aucc ceste observation toutesfois, que la Maxime, & la Longue doiuent auoir tousiours la

queuë au costé droict.

Les anciens n'auoient que cinq nottes diffe-Icntes.

Plusieurs yeulet maintenir que les ancies n'ont eu que cinq nottes figurées, & entre les autres Estienne Vanneus en donne la raison. Car si ce mot, Maxime (dit-il) importe quil n'en y a point de plus grande, aussi ce mot, Minime, doit signifier, qu'il n'en y a point de plus petite, & de moindre valeur. Et à la verité, les proprietez ou degrez de la musique ne font mention que de cinq nottes premieres, come se verra cy apres. Qui est vn argumet, qu'il n'en y auoit aulli

aussi que cinq, lors que les diuerses mesures, & les degrez susdicts, ontesté instituez, cotenuës en ce vers:

Maxima, Longa, Breuis, Semibreuis, Minima.

Et y a apparéce (comme dict ledict Vanneus) que les Les trois dernieres nottes inferieures ont esté inuentées par les instru-nottes inuementistes, pour orner, ou plus tost pour diminuer & instrumenfredonner la musique. De ceste opinion est aussi Maximilian Guilliaud, au premier chap. de son second traicté.

CHAPITRE

Des ligatures.

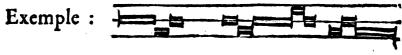
A ligature (par laquelle deux, ou plusieurs Ligatura est nottes sont joinctes ensemble) a esté inventée, duarum vel pour mieux accommoder les nottes aux parolles, à larum. l'imitation encores du chant de l'Eglise. Et en est de de ligature. deux sortes : A sçauoir, Directe & Oblique . La ligature est appellée directe, quand le corps de la notte est droict ou carré, come s'ensuyt: La ligature est appellée oblique, quand le corps de la notte est de trauers ou oblique, en ceste maniere: Quatre sortes de nottes seulement se peuvent lier, A sçauoir la Maxime, la Longue, la Breue, & la Demibreue.

338 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Reigle pour la Maxime.

D'autant que la Maxime, en ligature, tient toussours sa figure, il n'est besoing d'autre marque pour la recognoistre, soir au commencement, au milieu, ou à la fin, suyuant ces vers:

Maxima, principio est, medio quoque, maxima fine: Maxima nulla potest variare ligata valorem.



Reigle pour la Demibreue.

La Demibreue se lie seulement d'vne sorte, soit en ligature directe, soit en oblique: à sçauoir, quant la premiere notte de la ligature a la queuë esseuée en haut, au costé senestre: car alors ladicte notte, auec sa suyuante, est demibreue, suyuant ces vers:

Semibreuis prima est sursum caudata, sequensque. Dum tamen hac cauda scribatur parte finistra.

Exemple:



Reigle pour les Longues, & Breues.

Pour mieux entendre la diuersité de ces deux nottes susdictes, nous les diusserons en trois ordres: A sçauoir

339

A sçauoir, Premieres, Moyennes, & Dernieres, appellant Trois critres en moyennes toutes celles qui sont entre la premiere & ligature. derniere.

Reigle pour les Premieres.

Toute notte premiere, sans queuë, est longue, si la Pour les suyuate descend, soit en ligature directe, ou oblique. mieres. Si la suyuante va en montant, ladicte premiere est breue, soit en ligature directe, ou oblique, suyuant ces vers:

Prima carens cauda, fit longa, cadente secunda. Est breuis hac eadem, sed conscendente secunda.

Exemple pour les longues en descendant:

Exemple pour les breues en montant:



Si la premiere notte a queuë pendante en bas, du costé senestre, soit que la notte suyuante monte, ou descende, tant en ligature directe, qu'oblique, elle est breue, suyuant ce vers:

Est que breuis, caudam si laua parte remittat.

Exemple:



Toute notte moyenne est breue, sauf la seconde res Moyen-Y 6 qui est nes. 340 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART qui est demibreue, en suitte de la deuxiesme reigle des ligatures, suyuant ces vers:

Qualibet è medio breuis est : at proximò adharens

Sursum caudatæ, pro semibreui reputatur.

Exéple dela reigle.



Exemple de l'exception.

Pouri les nottes dernieres.

ï

Reigle pour les nottes dernieres.

Toute notte derniere descendante, en ligature directe, est longue.

Et en la ligature oblique, elle est breue, en suytte de ces vers:

Vltima dependens quadrangula, sit tibi longa. Est obliqua breuis semper finalis habenda.



Toute notte derniere, en montant, demeure breue, en quelle ligature que ce soit, suyuant ce vers:

Vltima conscendens, breuis est, quacumque ligata.

Ceste reigle se doit entendre pour toute notte, en montant, sauf sa figure: Car en montant, la notte, soit premiere, moyenne, ou derniere, ne vaut non plus que si elle n'estoit liée: partant se faut rapporter à sa figure, pour sçauoir quelle elle est.

Exemple:

CHAPITRE

Des proprietez ou degretz de la musique: à sçauoir, Mode, Temps, & Prolation. Et des signes par lesquels ils sont signifiez.

E n'estoit assés d'auoir inuenté des nottes pour signifier les sons, & de leur auoir assigné diuerse figure, pour les recognoistre telles qu'elles ont esté monstrées cy dessus, si on ne les ramenoit à certaine mesure, pour cognoistre la valeur ou la durée, & la logueur des sons signifiés par les figures susdictes; partant ont esté instituez trois ordres de mesure, ou bien (comme disent aucuns) trois degrets appellez, Mode, Temps, & Prolation. Et sont par bon- greis en la ne raison, appellez degrets, par-ce qu'on monte du musique, petit au grand, comme par certains degrets, d'autant & Prolation que la Prolation cossidere les minimes, contenues en ils sont apla demibreue: le Temps considere les demibreues, gress. contenuës en la breue: & la Mode confidere les breues, contenuës en la longue, & les longues, contenuës en la maxime. Pour venir, doncq, à l'explication des degrets susdicts: Mode ne signifie icy autre chose qu'vne maniere de mesure: & y en a deux sortes: à sçauoir, Mode Maieure, & Mineure.

Mode Maieure, est la mesure & valeur des longues, con-considere & tenues en la maxime: Et en est aussi de deux sortes: longue.

Parfaicte.

342 LES TONS DE M. PIERRE MAILLA Parfaicte, & Imparfaicte.

Mode Maieure

[Parfaicte est, quand la maxime, sans poinct, vaut trois longues: de laquelle les signes son on quat trois pauses de longue touchent quatre lignes; ainsi :

Imparfaicte est, quant la maxime, sans poinct, ne vaut que deux longues, dont n'y a autres signes que l'absence des signes auant-dicts.

Mode Mineure est, la mesure des breues, contenuës en la longue. Et est aussi de deux sortes, Parfaicle & Imparfaicte.

Mode Mineure

Parfaicte esc, quant la longue, sans poinct, vaut trois breues. Les signes en sont 2. ou quant deux pauses de longue entreprennent trois espaces,& touchent quatre lignes, ainsi :

Imparfaitte est, quant la longue ne vaut que deux breues: & se recognoist par l'absence des signes auant-dicts.

Le Teps co- Temps, est prins icy pour l'espace qu'il faut pour siderelabre chanter vne breue. De sorte que le Temps est la mesure des demibreues, contenuës en la breue, & est semblablement diuisé en deux: Parfaiet, & Imparfaict.

Parfai&

Modi maioris Imperfecti signum

Modi maioris Imperfecti signum

Modi minoris Perfecti signum

Modi minoris Imperfecti signum

Modi minoris Imperfecti signum

losephus Zaelinus, au 67e. chap. de la 3e. partie, veut Tous les auque la Mode Maieure parfaicte soit recognuë par trois sent differents rous pauses, de longue, cotenants trois espaces, & touchat chant les

quatre.

Gener par quatre lignes, comme s'ensuyt: Veulent que les modes Coient lignifiées & re. La Mode Maieure imparfaicte, par deux pauses séblacogruës. bles, touchantes quatre lignes, comme dessus: La Mode Mineure parfaicte, par vne pause de longue, telle que dessus: Et la Mode Mineure imparfaicte, par vne pause de longue, contenant deux espaces, & touchant trois lignes font tels: comme s'ensuit: Il modo perfetto maggiore intendeuano, quando poneuano tre delle monstrate pause insieme : & l'Impersetto maggiore, quando erano solamente due. Ma per lo perfetto minore, pigliauano quello, che hauea ona pausa, che abbraciaua quatro linee. & tre delli sopra nominati spatij: U il minore imperfetto, quando la detta pausa posta in tal maniera, abbraciaua sola-

Stephanus Vanneus, au quatriesme chapitre du deuxiesme liure, veut, que les degrets susdicts soient recognuz: A sçauoir la Mode Maieure & Mineure parfaicte, par trois pauses touchantes quatre lignes, & contenantes trois espaces. La Maieure imparfaicte, par deux pauses semblables: Et la Mineure imparfaicte, par deux pauses contenantes deux espaces, & touchat trois lignes; reiectant les cercles, & demy.

mente tre linee, & due spaty.

cercles,

34

cercles, lesquels il dict estre inutils, pour signifier les modes, vsant de telles parolles, Maiorem, igitur, Perfeetum modum, a mulius falsò vel cyclo, vel hemicyclo, Pun-Etoue indicari non me fugit, cum reuera illius cognitio babeatur quun modus vierque, maior, scilicet, & minor perfectus, tribus tantum constat virgulis, seu pausis, connectentibus occupantibusque quatuor lineas, triaque spatia, &c. Et vn peu plus auant: At duas censeo apponendas esse virgulas, ea pofitione qua patuit, quum maximam duas placet præseferre longas, videlicet [In modo Maiore imperfecto.] Et Glarcan (affin d'en nommer vn pour tous, & pour n'attedier le lecteur, à racompter toutes les opinions diuerses des autres) au 6°. chap. du 3°. liure, apporte tant de fignes, & tant de diuerles opinions, que la chose (à son ordinaire) luy semble quasi arbitraire. Ses mots sont tels: Quanquam (vt ingenuè quod est fatear) hoc negotium propemodum arbitrarium est vulgò cantoribus, ac veterum authoritate prorsus destitutum, &c. Mais on sçait bien, que les signes, lesquels (de leur nature) sont instituez pour fignifier choses certaines, ne peuuent estre mis en l'arbitre & volonté des chantres : Car il s'ensuyuroit que les signes ne seroient point signes, d'autant qu'ils ne significroient rien de certain. Et si aucuns en ont abusé, leur ignorance ne peut donner loy, & ne doit seruir de reigle aux successeurs: ains faut examiner le tout, & le conferer, à la praticque, & veoir ce qui est plus conforme à la raison. Doncq si nous voulons cosiderer toutes les opinions auant-

dicts

L

346 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART dictes, il est certain, que nous les trouverons toutes differentes entre elles : mais la cause de l'erreur est commune à tous, laquelle ne prouient d'autre chose, que de ce qu'ils attribuent aux degrez imparfaicts, à chacun son propre signe particulier: ce qui ne se peut faire, & est aussi directement contraire à ce que nous auons enscigné cy dessus. Car nous auons

L'absence des signes parfaicts Juffit pour

dict, que la substraction ou absence des signes parcognoiltre faicts, suffit pour cognoistre les degrez impar-les degrez faicts. Partant, pour refuter briefuement toutes les opinions susdictes, suffira de prouuer & verifier la nostre: ce que tascherons de faire, non seulement par l'authorité des anciens, ains aussi par la raison, & par la pratique qui dure encor iusques à present. le pourroy icy alleguer l'authorité de mon maistre le Sieur Iean Bonmarché, homme de grand sçauoir, & de grand iugement en la musique, & principallement touchant les signes susdicts, en son téps Maistre de la chapelle du Roy Catholique Philippe second, lequel m'a laissé quelque escrit de sa main, ou il dict expressemet, que l'absence des signes parfaicts suffit pour cognoistre les degrez imparfaicts. Mais d'autant que ledict escrit n'est mis en lumiere, & qu'on n'en croira non plus qu'on ne voudra, i'en no-meray d'autres de plus grande authorité, les escrits desquels sont cognus par tout. Franchin (comme le tesmoigne Glarcan, au 6é. chap. du 3e. liure) dit clairement, que nous deuons recognoistre les degrez impar-

imparfaicts, par l'absence des signes parfaicts. At Franchini opinio (ce dit il) magis nunc recepta est, vet maior modus perfectus nobis indicetur, binis lineis, initio cantilenarum, ante circulum, semicirculumue descriptis, que terna occupant spatia; Imperfectus verò earundem absentia. Minor item modus perfectus, vnica, eodem pacto ducta, linea; alsentia verò eius dem linea, imperfectus manifestetur. Ita tempus perfectum, perfecto circulo; Imperferetum, semicirculo, boc est cui depta est tertia pars, significetur. Prolatio perfecta, puncti prasentia : Imperfecta, eins dem puncti absentia, declaretur. Vbi vides. I in imperfecto modo, I in imperfecta prolatione, absentiam aliquid efficere: At in imperfecto tempore, semicirculum pro circuli absintia positum. Maximilien Guilliaud, au 4°. chap. du 2°. traicté des rudiments de Musique pratique, dict le mesme. Georgius Raw (qui est vn autheur non à despriser) au 2°. li. nous mostre le mesme, come se peut veoir au 5°. chap. intitulé, de Signis. Et mesme Stephanus Vanneus, au 4°. chap. de son 2°. liure tesmoigne, que plusieurs de son temps, estoient d'opinion contraire à la sienne, asseurants que l'absence des signes parfaicts, susfisoit pour fignifier l'impersection, disant comme s'ensuyt: Non possum tamen non mirari, viros, vique buius artis hand vulgares, aliter sentire, asserentes, maiorem modum perfectum, non tribus (vt ego sentio) pausis, sed duabus dumtaxat significari: Et imperfectum deinde modum maiorem, nullas exigere virgulas, cum sola dictarum pausarum remotione contenti esse debeamus. La raison de mon opinio est euidente. Z_2

348 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART euidente. Car quel meilleur signe voulés vous auoit d'imperfection, que l'absence ou faulte de perfectio? S'il n'y a nulle marque, pour nous monttrer & siguifier la perfection, il s'ensuyt que tout est imparfaict. Et ne se crouuera point auoir esté jamais pratiqué, & ne se pouuoir practiquer autrement. Car quant l'on veut signifier, que la Maxime ne vaut que deux longues, la longue deux breues, la breue deux demibreues, la demibreue deux minimes (qui est le plus souuent, & le plus ordinaire) s'il falloit vser d'autant de signes imparfaicts, quelle confusion y auroit-il? Car il est certain, que la maxime ne vaut que deux longues, en vertu de la mode Maieure imparfaicte: La longue deux breues, en vertu de la mode Mineure imparfaicte; la breue deux demibreues, en vertu du Teps imparfaict: & ainsi de suitte; comme le tesmoigne le mesme Vanneus, au siure 2°. chap. 4e. quand il dict : Nam cum maxima pro duabus longis viimur, virtute imperfecti maioris modi fieri dicitur: Uc. Et selon leur dire, il faudroit vser d'autant de signes imparfaicts, qu'il y a de nottes imparfaictes, ce que personne ne dira auoir iamais veu ainsi pratiquer. Ains au contraire, la pratique nous enseigne (comme sçauent tous vrais Musiciens) que le signe parfaict, ne sert que pour la notte en laquelle il agit, laquelle il réd parfaicte, laissant toutes les autres imparfaictes, chacun de sans qu'il soit besoing d'autre signe d'impersection, gré res, e que l'absence des signes parfaicts. Pour exemple, Le

demy

Le signe parfait ne Sert que pour la notte en laquelle il agit de

demy cercle auec vn poinct, comme icy, C, est la marque qui fignifie la Prolatio parfaicte, en laquelle la demibreue vaut trois minimes: S'il n'y a autre signe de perfection, il n'y aura aussi autre notte parfaicte, & demoureront la breue, la longue, & la maxime imparfaictes, seulement pour l'absence des signes parfaicts. De mesme, si le cercle est parfaict, sans poinct, comme icy, o, signifiant le Temps parfaict, la breue (qui est le correlatif du Téps) sera parfaicte, & vaudra trois demibreues, demourant toutes les autres nottes imparfaites, seulement pour l'absence des signes parfaicts, sans que iamais il soit question de mettre ou de demander autre signe d'impersection. Laquelle pratique est si cogneue & or-dinaire en la musique, que le moindre Musicien ne la sçauroit ignorer. Mais quant il n'y a nul signe parfaict, l'vsage a obtenu que pour signifier vne imper-fection generale, on vse ordinairement d'vn demy cercle, pour marque ou signe d'imperfection: d'aurond est la tant que, comme le rond, ou le cercle parfaict, est marque de perfection, le vray hieroglyphique, & la marque essentielle de ainsi le de-persection, ainsi le cercle imparsaict, est la marque signe d'im-d'impersectio. La cause pourquoy le demy cercle est persection. aucunesfois tracé, & aucunesfois point, sera dicte au chap. des mesures. De nostre dire s'ensuit, que les signes d'Impersection cy dessus alleguez, sont superflus & inutils, veu que l'absence des signes parsaicts suffit, pour declarer l'imperfection, come a esté dict.

350 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART Estant donc cela esclarcy en la maniere que dict est, il reste encor à faciliter les modes, lesquelles aucuns trouueront dissiciles à cause que nous les auons diussé en la Mode Maieure, & Mineure, parfaicte & imparsaicte, desquelles (peut estre) ils n'auront iamais ouy parler ny veu pratiquer: Et sem-ble que ceste matiere se pourroit aussi rendre plus claire & plus sacile, en retrenchant ce qu'il semble superstus. Ie veux bien croire que les anciens les ont tousiours divisé comme nous avons faict: Mais qu'est il besoing d'embrouiller les esprits, & amuser la ieunesse à choses qui ne sont plus, & ne sçay si elles ont iamais esté en pratique? Ie me raporte aux Musiciens du iourd'huy s'ils ont veu quelquesois pratiquer la Mode Maieure parsaicte par quelqu'vn des anciens, laquelle principalement nous cause ces dissicultez icy? Quant à moy, ie confesse volontiers, ne l'auoir iamais veu, en ayant toutessois saict plusieurs recherches. S'ils m'alleguent, pour exemple, la Messe de Iosquin des Prets, intitulée Didadi, en laquelle se retrouuent plusieurs maximes qui valent douze demiuent plusieurs maximes, qui valent douze demibreues, & nommement en la partie du teneur, au Crucisiaus de ladicte Messe, disants qu'elles valent trois longues sans adionction de poinct, en ver-tu de la Mode Maieure parfaicle: ie leur respon-dray, que c'est abus, & que ceste valeur ne compete point aux maximes, en vertu de la Mode Maieure

Maieure parfaicte, ains en vertu de la Mode Mineure parfaicte: d'autant qu'elles contiennent deux longues parfaictes, de trois breues chacune: tout ainsi qu'au Temps parfaict, la longue, sans poinct, peut valoir six demibreues, non à raison qu'elle contient trois breues (qui se faict en la Mode Mineure parsaicte) ains par-ce qu'elle contient deux breues parsaictes, chacune de trois demibreues, qui est propre du Temps parsaict. Ie prouue mon dire, par-ce que les longues, au lieu notté de la Messe susdicte, sont parsaictes, & valent toutes six demibreues, qui est contre l'ordre de la Mode Maieure parfaicte, laquelle rend seulement la Mode Maieure parraicte, iaqueile renu ieurement la Maxime parfaicte, la faisant valoir trois longues, de quatre demibreues chacune, comme a esté dict au commencement du present chapitre. loinct que les pauses, touchantes quatre lignes, ne sont point disposées par trois, ains par deux sculement; estant aussi le cercle parfaict noté auec vn deux de chiffre seulement, comme s'ensuye O2, qui sont les marques essentielles que nous auons dict cy dessus signifier la Mode Mineure parfaicte. De sorte qu'il est maniseste, que le lieu susallegué ne peut seruir d'exemple pour la Mode Maieure parsaicte. Il peut estre, que des plus clervoyans que moy en trouueront d'autres, & lors se pourront ayder des signes que nous auons donné cy dessus, ausquels ie ne veux & n'entens contredire aucunement, desirant fauoriser & maintenir l'antiquité autant qu'il me sera possible: Mais assin que la ieunesse ne s'embrouïlle par trop auec tant d'opinions contraires, & pour choses qui iamais, ou bien rarement se trouuent en pratique, i'ay trouué expedient, pour rendre ceste matiere plus claire & plus facile, de suiure l'aduis de mondist maistre Monsieur Bonmarché: lequel diuise les degrez auant dists seulemet, en parfaits, & imparfaits, comme s'ensuit.

Mode parfaicte La Mode parfaicte est, quant la logue, sans poinct, vaut trois breues. Les signes en sont O2 ou quant la pause occupe trois espaces, & touche quatre lignes, ainsi:

Mode imparfaicte.

La Mode imparfaicte est, quant la longue, sans poinct, ne vaut que deux breues. Les signes en sont, l'absence des signes susdicts.

Temps parfaict.

Le Temps parfaici est, quat la breue, sans poinct, vaut trois demibreues. Les signes en sont, 0, 0, 0, 0.

Temps imparfaict.

Le Temps imparfaict est, quat la breue, sans poinct, ne vaut que deux demibreues. Le signe en est,

Prolation parfaicte. La Prolation parfaicte est, quant la demibreue, sans poinct, vaut trois minimes. Les signes en sont , C.

Prolation imparfaicte.

La Prolation imparfaicte est, quant la demibreue, sans poinct, ne vaut que deux minimes. Les signes en sont, l'absence des signes auant-dits.

Nous

CHAPITRE IIII.

Nous suiurons ce pied icy, en la suytte de nostre discours, sans plus faire mention de la Mode Maieure parfaicte, pour les raisons que dessus.

CHAPITRE V.

Des Mesures Musicales.

Ombien que le signe, en la musique, soit ce que principalement nous deuons considerer, pour auoir cognoissance de la Mode, du Temps, & de la Prolation: si est-ce, que tout se doibt rapporter à la mesure, qui est comme le piuot, ou le gond, dans lequel tourne & roulle tout ce qui est en la mufique. Car, comme l'horloge ne peut doner, ny monstrer les heures à poinct, si les poids & contrepoids ne sont bien compassez : ainsi ne faut attendre de la musique que desordre & confusion, si la mesure n'y est deuement obseruée. Laquelle se doit cognoistre, par les signes cy dessus declarez, de la Mode, Que c'est du Temps, & de Prolation. La mesure musicale, sur Musicale. doncq, n'est autre chose qu'vne forme inuentée des Musiciens, par laquelle est assigné à chascune notte sa quantité, ou valeur, selon la diuersité des signes signifiants les degrets auant-dits. Ce qui se Commeelle faict ordinairement par l'abaissement, & esseuation de la main. De sorte, que la mesure consiste en l'espace d'esseuer & abaisser la main. Et comme

nous

354 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART nous auons monstré auoir trois ordres, ou degrez en la musique, ainsi y deuroit auoir aussi trois sortes de mesure, respondant ausdicts trois ordres, en suitte des definitions qu'en auons don-né cy dessus: mais d'autant qu'il seroit difficile aux chantres d'obseruer la mesure d'vne longue, à cause de sa tardiueté (comme dict Stephanus Vanneus, liure deuxiesme, chapitre hui-La mesure ctiesme) les mesures ont esté specialement attrispecialemet attribuée à la breue, & buées à la breue, comme à celle qui tient la place du milieu, ayant d'vn costé la longue, & de l'autre la demibreue. Ou bien, elles sont reserées au Temps (qui est le correlatif de la breue) à cause qu'il tient le milieu entre la Mode & la Prolation. Qui est encor conforme à ce que dict Vanneus, au lieu susallegué, & Glarean liure troisiesme, chapitre septiesme, disant : Quibusdam autem placet, vt temporis potissimum habeamus rationem, in metiendo cantu; quando ipsum medium est inter Modum & Prolationem, velut Sol inter planetas, ad cuius quidem cursum, anni tempora metimur; La mesure ita tactus sieret ad breuis quantitatem. La mesure de de la breue, doncq, ou du Temps, est diuisée en diuisée en la breue, doncq, ou du Temps, est diuisée en trois: A sçauoir Maieure, Mineure, & Proportionelle. La mesure Maieure est reserée au Temps parfaict; à sçauoir, quant la breue vaut trois de-mibreues, c'est a dire, quant il faut chanter trois demibreues en vne mesure. Les signes en sont (), d.

musicale

pourquoy.

Lesquels

Lesquels deux signes signifient le mesme, sauf que celuy qui a la trace au trauers, denote que la me-sure doit estre vn peu plus hastée, comme le tesmoigne Maximilien Guilliaud, chapitre hui-ctiesme du deuxiesme traicté. La mesure Mineure Mesure Mineure est reserée au Temps imparsaict, à sçauoir, quant il faut chanter deux demibreues en vne mesure, representée par le demy cercle, ayant vne trace au trauers, comme s'ensuyt, La proportion-Mesure pro-nelle est aussi referée au Temps parsaict: à sçauoir, quant la breue vaut trois demibreues, ou quant il faut chanter trois demibreues en vne mesure: mais il les faut chanter en vne mesme espace que se chantoient deux demibreues. Qui est cause qu'elle s'appelle proportionnelle, d'autant que cela se faict par la proportion sesquial-tere, qui signifie, trois pour deux: representée ordinairement par deux chissres l'vn sur l'autre comme s'ensuit 3. ou bien par ceste notte du nombre ternaire seul 5. pour signifier qu'on doit chanter trois demibreues en vne mesure, au lieu sur'aupreuent on p'an chaptoit que deux lieu qu'auparauant on n'en chantoit que deux. le sçay bien que plusieurs ne s'accordent point auec nous, en l'explication des mesures susdictes, & specialement Stephanus Vanneus, au huictiesme chapitre susdict, ou il explique la mesure Diverses Maieure & Mineure, comme s'ensuit. Mensura ma-

101 dictes, & les

356 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

signifies. ior (dit-il) tempori, id est, breui, conuenit, vt quum breuis vno tantum ictu profertur. Nam in ea breui, due insunt semibreues, quarum altera, manum deprimendo, exprimitur; altera, cum attollitur. Minor autem mensura cateris facilior est, qua solam semibreuem suo motu complet. Et vn peu plus outre adiouste: Et ne te fugiat, quando his vtendum sit mensuris, animaduert edu est, quod quado in cantilenis circulus, vel semicirculus distinctus videbitur, modò non sit sectus, vt hic, O, C, fingula semibreues, singulis ictibus cantanda sunt: Quum vero Superiora figna Secta fuerint, vt hic 🐧 🧗 fingulæ breues, singulis ictibus cantando gaudere debent, duæque semibreues vnius ictus mensura parere debent, Uc. A laquelle opinion ie ne me puis accorder aucunement, d'autant qu'elle est du tout contraire, tant à la raison, qu'à l'authorité, & à la pratique des anciens. Car si la mesure se doit referer à la valeur de la breue (comme a esté dict) la raison veut, que la plus grande mesure responde à la plus grande valeur de la breue, & par consequent, la mesure maieure doit estre la mesure de la breue parsaicte, qui vaut trois demibreues: Et la mesure mineure, doit estre la mesure de la breue imparfaicte, qui ne vaut que deux demibreues, come a esté dict. Eux (au contraire) commencet à la breue imparfaicte, qui ne vaut que deux demibreues: & cependant ils luy donnent le nom de mesure maieure. loinct que les si-gnes, dont ils vsent pour signifier les mesures fudictes.

susdictes, cotredisent directement, tant à la valeur de la breue, qu'à la mesure d'icelle. Car chacun sçait, & elt tout notoire, que le cercle parfaict, soit qu'il ait vne trace à trauers, ou non, signifie toussours le Temps parfaict, auquel la breue vault trois demibreues: Eux veulent, qu'on vse du cercle parfaict tracé, pour signifier la mesure Maieure, en laquelle ils ne font valoir la breue que deux demibreues : & disent, que le cercle parsaiet, sans trace, signifie la mesure Mineure, en laquelle ils veulent, qu'vne seule demibreue contienne la valeur d'vne mesure : ou on voit maniscestement, qu'vn mesme signe, & de mesme valeur, signific (contre toute raison) deux mesures diuerses: A sçauoir, Maieure & Mineure. Toutes lesquelles absurditez ne prouiennent, que D'où propar-ce qu'ils ignorent, & laissent la mesure de trois diverses demibreues en arriere, qui compete au Temps par-touchāt les faict, signifiée par le cercle parfaict, soit taillé, ou mesures au aut distes. non taillé, comme nous auons dict. Laquelle mesu- La mesure re toutes sois est si necessaire, qu'on ne peut chanter de trois neasseurement sa partie, sans la cognoissance d'icelle: Car fi la breue parfaicte, au Temps parfaict, doit valoir trois demibreues (comme a esté dict) & qu'elle ne puisse estre parfaicte, si la mesure de trois ne donne sus icelle (ainsi que sçauent tous Musiciens, & le prouuerons plus amplement cy apres) il s'enfuyt, qu'il faut necessairement vser de la mesure de trois, pour cognoistre la perfection susdicter autrement,

358 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART vsant de la simple mesure de demibreue (comme dict Vanneus, & comme font plusieurs Musiciens du iourd'huy) on ne seroit iamais asseuré, & se pourroient commettre plusieurs abus & erreurs, touchat la persection & valeur de la breue. Aussi ceux qui entendent ce faict icy, quand ils veulent vier du Temps parfaict, ils disposent tellement le chant, les La messire pauses, & les cadences de leur musique, qu'il appert tiquée par manisestement, qu'ils veulent que tout soit mesuré par ceste mesure de trois. Voyez, ie vous prie, toutes les Messes generallemet de losquin des Prets, & plusieurs motetz du mesme autheur: Voyez les motetz d'Adrien Willart, de Cipriano de Rore, de Iean Pedro Prenestino, & d'autres bons autheurs, vous trouuerés veritable ce que ie dis. Et si aucuns ne veulent prendre la peine d'examiner les pieces susdictes, qu'ils regardent seulement les Canons dudict Willart, ils trouueront, qu'au Temps parsaict, il conte trois demibreues, & au Temps imparsaict, deux demibreues, pour vne mesure. Come se peut veoir au motet, O Salutaris hostia. Auquel motet (qui est du Temps parfait, signé d'vn cercle parfait sans trace, come cestuy-cy, () pour signifier, qu'il faut pauser & attédre douze demibreues, il est dict: Fuga quatuor temporum. Ou on voit clairement, qu'il compasse & mesure tout par trois. Et à la seconde partie dudict motet (qui est du

Temps imparfaict, signéd'vn cercle tracé, come s'en-

suit,

Muliciens.

suit, () pour signifier qu'il faut pauser & attendre 8. demibreues, il dict: Fuga quatuor teporum. Ou on voit, que tout se conte & mesure par deux demibreues.Ce qui se peut veoir encor aux motetz du mesme autheur, Omnia que fecisti: Aspice Domine, & autres. Mais si on veut voir plus manisestemét quelle mesure on doit tenir au Teps parfaict, & quelle au Temps imparfaict; losephus Zarlinus, sur la fin du 67. chap. de sa 3°. partie, le dict clairement, comme s'ensuyt: Che diremo hora di alcuni compositori moderni, i quali non solamête non offeruano la misura del numero senario, ô quaternario, nelle lor cantilene: ma di piu, non osseruano il numero ternario, nel tempo perfetto: ne meno nell' imperfetto, il binario, siano tagliati ô non tagliati : il che veramente e à loro vna grande vergogna, conciessa she vengano à rompere il tempo, & la misura: delle quale cose, gli antichi furono osseruatori molto diligenti: & per tal maniera quastano & confondeno ogni cosa. Où il dict expressemer, qu'au Distinction Téps parfait il faut observer la mesure de trois, & au re & tons Téps imparfait la mesure de deux. Aucuns font icy distinction entre mesure & touchement, disant, la mesure se faire en nobrant seulemet les nottes, ou pauses, come les signes le requierent, soit en chantant ou non: & le touchement ne se faire qu'en chantant, soubs: vn abaisser ou frapper la main, & vn leuer: comme se: peut veoir plus amplement au 8°. chapitre du 2°.. traicté de Maximilian Guilliaud. Cr s'ils veulent maintenir, que ceste observation se doit entédre de la

melure:

360 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART mesure seulemet, & non du touchement, à caule que plusieurs Musiciens (auec lesquels ic desir demeurer en grace) ne sont accoultumés à autre touchement, qu'à celuy de la demibreue : le ne vouldroy point trop controller ceite opinion, estant certain qu'il seroit bien difficil de pratiquer le touchement du Téps parfaict, voir meimes du Temps imparfaict, entre plusieurs Musiciens du iourd'huy. Si est-ce que l'ignorance des particuliers ne doit donner loy aux autres: & partant ay bien voulu donner icy à entendre ce qui se doit faire, affin d'instruir ceux qui aurot volonté de l'effectuer, & puis dire l'auoir veu pratiquer par plusieum, & nommément par ledict Sieur Bonmarché, mon maistre, en chantant les Messes de Josquin des Prets, & aucuns Motets, tant dudict autheur, que des autres. De sorte, que la raison, l'authorité, & la practique ancienne nous monstre euidemment, que les mesures doiuent estre distinguées selon qu'auons dict cy dessus.

CHAPITRE VI.

De la mesure de Prolation, ou bien de la Demibreue.

As aucuns diront (peut estre) que ceste diuision de mesure, en Maieure, Mineure & Proportionelle, n'est point sussissante, d'autant qu'elle ne contient point la mesure d'vne Demibreue; laquelle toutes sois

toutesfois est maintenant, non seulement la plus commune, ains quasisseule en pratique: d'autant que plusieurs Musiciens du iourd'huy, ne cognoissent autre mesure que celle-là, & la mesure de tripla (comme ils l'appellent.) Ausquels nous respondons, que la diuision susdicte se doit entendre seulement de la mesure du Temps, ou de la breue, qui est la principale, & à laquelle les autres se peuuent facilement reduire, comme a esté dict au chapitre precedent. Vray est, que chacun degré a sa propre Chacun de gréa sa propre gréa sa promesure, à laquelle il faut que le chant soit raporté, pre mesure, suivant la estant necessaire qu'en la Mode parfaicte (assin de quelle, le chant, les deduire ce propos plus intelligiblement & particu- pauses, & les lierement, & que chacun l'entende) la musique doinet estre foit tellement ordonnée, que le chant, les pauses, Comme la & cadences, se rapportent à la mesure de six de-mesure se doit pratimibreues, qui est la valeur de la longue parsaicte, quer en la laquelle ne peut avoir sa persection su la dicte son laquelle ne peut auoir sa perfection, si ladicte faice. mesure de six ne donne & commence sur elle, comme le tout se peut facilement remarquer en la Messe de Iosquin des Pretz, intitulée Didadi; au Motet, Prater rerum seriem, du mesme autheur, & au-Comme elle le doit pratres. Estant aussi necessaire, qu'au Temps parfaict, tiquet au Temps par-le chant, les pauses, & les cadences soient tel-sait. lement disposées, que le tout se raporte à la mesure de trois demibreues, qui est la valeur de la breue parfaice, laquelle aussi ne peut auoir sa perfection, si la mesure de trois ne commence &

trappc

362 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART frappe sur icelle: Touchant la prolation parfaicte, faut semblablement que le tout soit reduit à la mesure de trois minimes, qui est la valeur de la demibreue parfaicte, laquelle (comme a esté dict) ne peut audir sa perfection, si la mesure de trois ne commence & frappe sur icelle, comme plus amplement sera dict cy apres, quand nous traicterons des choses requises à la perfection des nottes. Nonobstant toutesfois ce que dessus, & que les mesures susdictes doiuent estre considerées & obseruées en la maniere susdicte, en chacun degré respectiuement : si est-ce, qu'en chantant la musique de la Mode parfaicte, la mesure de six (à cause de sa longueur, comme dict Vanneus) n'y peut estre pratiquée, ains doit estre reduite à la mesure de breue, cotant tousiours trois breues pour vne longue, come fort bien le declare Iosephus Zarlinus, au lieu susallegué, ainsi que s'ensuit: Simigliamente nel Modo Minor perfetto, numerauano di tre breui in tre breui: & nel Modo imperfetto, di due in due: onde si puo vedere, che quando il compositore componesse sotto alcuno di questi modi, & non numerasse la cantilena secondo il detto numero à modo detto, si poterebbe veramente dire, che costui fusse poco considerato, & che non hauesse alcuna co-

La mesure

La mesure gnitione dital cosa. De sorte qu'on voi t que la breue duite à la mesure de n'est point seulement la mesure du Temps, ains preue (par reduction) sert aussi de compas & de mesure à la Mode, pour les raisons auant-dictes. Mais d'autant que ce n'est point l'ordinaire, de mesurer petites choses

choses par vne grande mesurc, & que la breue seroit mal propre, pour seruir de mesure à la prolation, laquelle ne considere que des demibreues & minimes, il faut que la prolation ait sa propre mesure, de laquelle traicterons briefuement. Ayant, donc, declaré au chapitre quatriesme, que la Mode est la mesure des breues, contenuës en la longue; le Temps, la mesure des demibreues, contenuës en la breue; & la Prolation, la mesure des minimes, contenuës en la demibreue, laquelle estant parfaicte vaut trois minimes, & demourant imparfaicte ne vaut que deux minimes: il sera facile d'entendre qu'il y a deux sortes de mesures en la prolation, suyuant la diuerse de mesures fortes valeur de la demibreue, conformement à ce que cy en la proladessus a esté dict de la breue. La premiere, quant la demibreue vaut trois minimes, dont les signes sont vn cercle, ou demy cercle, auec vn poinct au milieu, comme s'ensuyt (), C. L'autre, quant la demibreue ne vaut que deux minimes, dont le signe est l'absence de poinct au demy cercle, comme s'ensuyt, [. Ie sçay bien (comme toute chose est maintenant confuse en la musique, estant chacun, quasi, en libre possession de faire ce qu'il veut) que ceste mesure de demibreue n'est point seulement pratiquée en la prolation imparfaicte, soubs le signe d'un demy cercle, sans trace, ou sans poinct, selon qu'a esté dict: ains aussi au Temps parfaict, au Temps imparfaict, & en la Mode Maieure, Mineure, parfaicte, ou imparfaicte. Aa2

364 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART parfaicte. Brief l'on ne donne maintenant en toute forte demusique, marquée de tel signe qu'on voudra, autre mesure que celle de demibreue : tant emprennent d'authorité & presomption les Musiciens du iourd'huy, choisissans par tout le plus facile, & reiectans hardiment, & estimants inutile, & hors d'vsage, tout ce qu'ils n'entendent point. Que ferés vous (ce me dira quelqu'vn) n'est-il pas permis à vn chacun de se seruir & s'aider de ce qu'il a, & de ce qu'il sçait? Vn marchant drappier peut licitement mesurer vne piece de drap de cent aulnes, par vne mesure de quartier, s'il n'en a, & n'en cognoist point d'autre: vn marchant de vin semblablement, pourra licitement mesurer plusieurs tonneaux de vin, par vne mesure de chopine, ou pinte, s'il ne sçait que c'est Comme par vne peute d'vn scier, ou d'vn muid de vin. Et comme par mesure se la moindre mesure se peuuent mesurer choses

surer gran-grandes :-ainsi par la mesure de Prolation, ou de mulique.

des choses, grande de mibreue (qui est la moindre) semble que se peut que par la mesure de mesurer tout ce qu'il y a en la musique. A quoy demibreue se femble s'accorder Glarean, disant, au septiesme sui est en la chapitre de son troissessme liure : Quapropier alij mensuram ad prolationem referunt, vt totius huius negotij elementum. Et Federicus Beurehusius, chapitre onziesme du premier liure de sa musique, disant : Semibreuis est mensura & fundamentum omnium graduum, atque superior inferiorem complectitur. Mais, comme ce seroit chose mal seante, qu'vn marchant n'entendit la propre

la propre & particuliere mesure de la chose qu'il vend ou debite: ainsi seroit, non seulement mal seant, ains du tout insupportable, qu'vn maistre Musicien (lequel faict profession de debiter & enseigner la musique) à faulte d'entendre la propre mesure de chacun degré de musique, fust contrainct d'vser d'vne mesme mesure pour toute sorte de musique, non seulement contre l'ordre & ancienne observance des Musiciens, ains s'exposant encores au hazard, de commettre plusieurs erreurs & abus, pour les raisons auant-dictes. Il faut entendre, doncq, que comme par la figure des nottes de musique se cognoist la valeur d'icelles, selon les signes auant-dicts, ainsi selon la diuersité des signes, faut vser de diuerse mesure, suyuant les degrez cy dessus declarez, considerant & mesurant tousiours l'inferieur, contenu en son superieur. Par ainsi, comme nous auons dict, que le propre signe de Prolation parsaicte (en laquelle la demibreue vaut trois minimes) est le demy cercle auce vn poinct au milieu; aussi le propre signe de la Prolation imparfaicte (en laquelle la demibreue ne vaut que deux minimes) est le demy cercle sans poinct. Hest vray que nous auons dict, que comme le rond ou le cercle parfaict est le vray hierogliphique, & marque essentielle de Persection, ainsi aussi que le demy cercle sussit, pour signifier l'impersection de chacun degré: Ce neatt- Distinction entre le demoins, faut il faire ceste distinction entre le demy my cercle tracé à non

366 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

tracé & de cercle tracé, & non tracé: que celuy qui est tracé, signisie tousiours le Temps imparfaict, & partant faut tenir mesure de breue imparsaicte, laquelle vaut deux demibreues: & celuy qui n'est point tracé, signisse la Prolation imparfaicte, & par consequent, faut tenir mesure de demibreue imparfaicte, qui ne vaut que deux minimes. Ce qui est de telle importance & cosequence, que ceux qui n'y prennét point d'esgard, peuuet comettre plusieurs grades absurditez & erreurs. Pour exéple: les Musiciens ont de coustume (pour varier l'air de leur musique, & regaillardir les esprits des auditeurs) de changer quelquesois la mesure au milieu de la chanson, sautant de l'imparfaict au parfaict, chantans trois nottes en vne mesure, au lieu de deux qu'on chantoit parauant, ce qui est ordinairement signifié par deux ciffres, en ceste sorte 3. denotants, d'au lieu de deux de-mibreues qu'on chantoit au Temps imparfaict, d'en mettre trois en vne mesure, pour le Temps par-faict. Et au lieu de deux minimes, qu'on chantoit en la Prolatió imparfaicte, d'en mettre trois en vne mesure, pour la Prolation parfaicte. Plusieurs ne prennants esgard a cecy, apres auoir chanté deux minimes en vne mesure (car ceste mesure est pour le present la plus ordinaire e'il est question de changer de mesure, & de chanter tripla, (comme ils l'appel-lent) ils disposeront trois demibreues en vne mesure (comme au Temps parfaict) par les signes & cisfres

sus du tout saux & abusif. Car ce n'est plus les Musicies fortà noter. trois pour deux (comme est porté par le signe) ains six pour deux: d'autant qu'au lieu de deux minimes, qu'on chantoit en vne mesure, l'on en met six, come les Musiciens peuuent bien considerer. Ils diront (peut estre) que mon dire ne s'obserue plus, & qu'on n'y prend plus d'esgard. le leur respond, & confesse, que les ignorans n'y prennent plus d'esgard, & ne l'observent plus, non plus que beaucoup d'autres choses qu'ils n'entendent point: mais les bons & vrays Musiciens y prennent soigneusement esgard,& l'observent fort exactement. Voyez Willart, Cy-Ce que doit priano, Ioan Pedro Aloisso, Luca Marentio, & au-ué en chatres bons autheurs, vous trouuerés, qu'en leur mutouchant les
sique, apres le Temps imparfaict (marqué d'vn sures
signes & n.e.
sique, apres le Temps imparfaict (marqué d'vn sures. demy cercle tracé d'ou la mesurc est de deux demibreues) suyt tousiours le Téps parfaict, ou la mesure est de trois demibreues, marqué par deux ciffres susdicts 3. ou bien par le nombre ternaire, prenoté du signe du Temps parsaict, 3. pour monstrer que les trois demibreues de ceste mesure doiuent respondre aux deux precedentes. Semblablement, qu'apres la Prolation imparfaicte (signifiée par vn demy cercle, sans trace C, ou la melure de demibreue ne vaut que deux minimes) suyt la Prola-tion parsaicte, ou la mesure de demibreue est de trois minimes, marquées par les deux ciffres Aa4 **luldicts**

368 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART susset fuscion function of the following functions of the function of the func bien par le nombre ternaire seul 3. pour monstrer que les trois nottes de ceste mesure doiuent respondre aux deux de la mesure precedente. Ce qui est si commun entre les bons Musiciens, que le pre-mier qu'ils regardent est, si les cadences, & les pau-ses sont disposées selon les mesures susdictes. l'ay memoire d'auoir veu quelque excellente piece de musique estre mesprisée, & frustrée de son pris, que iustement elle auoit acquis, en l'assemblée de plu-sieurs Musiciens & de plusieurs pieces de musique, non pour autre cause, que pour auoir apposé le si-gne du Temps imparfaict (qui est vn demy cercle tracé) sans observer la mesure de deux. Il arrive aucunesfois, qu'on y trouuera les pauses mal disposées: mais cela doit estre imputé aux escriuains, ou aux correcteurs de musique, lesquels n'entendants l'importance du faict, corrigent & changent facilement ce qu'ils n'entendent point. Car les raisons sont si euidentes, qu'on ne le peut ignorer, quant il n'y auroit que la proportion de trois pour deux, representée par les ciffres auant-dicts, lesquels (sans doute)signifient la relation qui doit estre d'vn chant à l'autre, en la proportion susdicte. Autrement les ciffres seroient faux & abusifs. Aussi Zarlinus. au 67e. chap. de sa troissesme partie, reprend bien aigrement ceux, lesquels ne prenants esgard, si le demy cercle est tracé ou no tracé, vsent de mesure de demibreue:

breue: & dict rondement, qu'ils n'y entendent rien, & qu'ils deuroient estre honteux & vergogneux de galter & corrompre ce que les anciens ont si soigneusement obserué. Et combien que la mesure de La mesure geneusement obserué. demibreue se puisse, selon la diversité des lieux, ue diversement pratitrainer ou haster d'auantage, comme nous voyons que en diles Madrigales d'Italie estre chantez ordinairement à la longue mesure; les Villançicos d'Espagne vn peu plus vitement, & les Airs de France fort legerement: si est-ce, que tout se rapporte à ceste mesure de Prolation imparfaicte, nottée par vn demy cercle sans trace, en lequelle la demibreue ne vaut que deux minimes: & s'il n'y a point d'autre signe de perfectio, tout sera tenu imparfaict, & partant la breue ne vaudra que deux demibreues, la longue deux breues, & ainsi de suytte, pour les raisons auant-dictes.

CHAPITRE VII.

De la perfection, ou imperfection des nottes.

'Autant qu'vn contraire, ordinairement se cognoist par son contraire, nous declarerons premierement les choses qui rendent les nottes imparfaictes, lesquelles par apres seruiront pour faire entendre ce qui est requis, pour la perfection d'icelles. Car comme l'imperfection (de laquelle est icy faict Contrarior # mention) ne se trouue qu'és signes parfaicts, & que rij est aus Aris. lib. 5. les nottes ne se peuvent dire imparfaictes, sinon Politicorum

Aas

celles qui seroient parfaictes n'estoit l'empeschement qui les rend imparfaictes, ayant declare & specifié iceux empeschements, il sera facile d'entendre ce qui est necessaire, & ce qu'il faut obseruer pour la perfectió des nottes lusdictes. L'imperfectió, doncq, ction ofte à la notte la n'est icy autre chose que la diminution de la 3°. parpartie de sa tie de la valeur qu'auroit la notte, si elle estoit parfaicte. Pour exemple, en la Mode parfaicte la longue vaut trois breues: par ceste impersection elle n'en vaudra que deux : Semblablement au Temps parfaict, la breue vaut trois demibreues: estant imparfaicte, elle n'en vaudra que deux : De mesme sorte, en la Prolation parfaicte, la demibreue vaut trois minimes: estant imparfaicte, elle n'en vaut que

370 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

ses rendent parfaide.

L'imperfe-

troisiesme

valeur.

Trois cho deux. Les choses qui rendent la notte imparla notte m. faicte, sont trois. La premiere est, quant vne notte de moindre valeur, la precede en vne mesme mesure. La deuxiesme, quant vne notte de moindre valeur, la suyt en vnc mesme mesure, le mesme s'entendant des pauses de moindre valeur. La troissesme est, la noirceur. Exemple des trois choses susdictes, és trois degrez auant-dicts.



Exemple de Mode parfaicte. Du Temps parfaict.

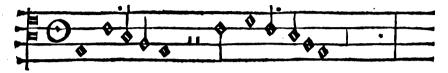


De Prolation parfaicte.

D'où on peut entendre, que c'est tousiours la moin- C'est tousdre notte qui agit: & que c'est la plus grande qui mointe qui notte qui notte qui patit, & souffre diminution, suyuant l'ordre des de- agit, & la grez auant-dicts. Par les trois choses susdictes, qui qui soutire rendent la notte imparfaicte, se peut facilement entendre, que trois choses semblablement sont necessaires, pour la perfection d'icelle. La premiere est, ses requises que la mesure donne ou commence sur la notte, que section de la l'on veut estre parfaicte. La 2.º qu'elle soit deuant notte. son semblable, s'entendant le mesme des pauses, comme a esté dict. Et la troissesme, qu'elle soit 3. blanche, & nullement noircie. La premiere chose La premiere est du tout necessaire; car la notte ne sera iamais par-cessaire. faicte, si la mesure ne donne ou commence sur elle, Notez cotre encor qu'elle soit deuant son semblable, comme se ceste reigle. peut veoir aux exemples cy dessus alleguez. La se-simile sonconde condition doit estre entenduë auecq ceste ad- per est perfeionction, qu'elle soit deuant son semblable, ou plus doit entengrande, non seulement en nottes, ains aussi en pau- dre la deuses, ou en equiualent. Car en la Profation parfai-diuon. cte, la demibreue sera parfaicte, non seulement quand son semblable (c'est à dire, vne demibreue) la suyura; ains aussi, quant la breue, ou la longue, la pause de breue, ou de longue, & non sculement

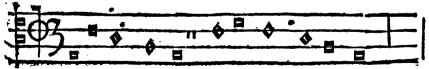
Similis ante

372 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART seulement la pause de demibreue, ains encor deux pauses de minimes, sur la mesme ligne, ou bien quat l'equiualent suyura : comme se peut veoir en cest exemple, tiré de losquin des Pretz, en la Messe de l'homme armé.



Où on voit, que la premiere demibreue est parfaicte, par-ce qu'elle est deuant son semblable en espece : La deuxiesme est aussi parfaicte, par-ce qu'elle est deuant son semblable en equiualent, à sçauoir, en deux minimes: La troissesme est aussi parfaicte, par-ce qu'elle est deuant son equivalent, en deux pauses de minimes, sur vne mesme ligne: Et la derniere demibreue est parfaicte, par-ce qu'elle est deuant plus grande, à sçauoir deuant vne pause de breue. Ce qui a esté dicticy de la Prolation, se doit entendre aussi du Temps, ou de la Breue, laquelle peut estre parfaicte, pour les mesmes raisons que deisus.

Exemple:



Troisiesme chose requia notte.

Le mesme s'entéde de la logue, en la Mode parfaicte. se pour la La troisselme chose requise est, que la notte soit blanche. blanche, & nullement noire: Car il est certain que là noirceur oste tousiours la troissesme partie de la valeur de la notte, & par consequent, la rend imparfaicte. Mais d'autant que la noirceur n'est qu'vn accident, ne changeant en rien la figure de la notte : de là vient, qu'elle n'agit que seulement en soy-mesme, sans qu'elle puisse empescher la perfection de la notte qui suyt, ou precede, moyennant que les autres conditions requiles y soient obseruées: comme se voit

icy.



Et faut aussi noter, que ceste noirceur se doit enten- Comme se dre des signes parfaicts, & des nottes ausquelles doit entêdre compete la perfection; Car autrement, la noirceur condition. n'oste point la troissesme partie, ains la quatriesme seulement, comme le tesmoigne Zarlinus, au chap. 69°. de sa 3°. partie; comme aussi le pratiquent aucuns Musiciens, en

ceste maniere:



Où on voit, que la demibreue ne vaut que trois demyminimes, laquelle autrement, estant blanche, en vaudroit quatre. Et faut encor noter, que quant nous auons dict, que l'imperfection oste le tiers de la valeur de la notte, cela se doit entendre de la propre

M. PIERRE MAILLART Faut bien propre notte, & propre mesure de chacun degré

de la valeur.

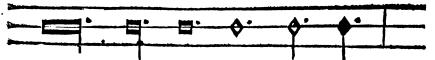
quelle notte respectiuement: A sçauoir, de la longue, en la mesudiminution re de Mode: de la breue, en la mesure de Temps: & de la demibreue, en la mesure de Prolation. Autrement, il y auroit grand abus. Pour exemple, si on cosidere simplement la longue imparfaicte, au temps parfaict, on ne trouuera point qu'on luy oste le tiers de sa valeur, ains le sixiesme seulemét; d'autant qu'au lieu qu'elle doit valoir six demibreues, elle n'en vaut que cinq: mais il la fault considerer en la mesure du temps, & remarquer les breues qu'elle contient: & ainsi on trouuera qu'elle contient deux breues; la premiere desquelles est parfaicte, & partat vaut trois demibreues, & la deuxiesme, imparfaicte, qui est cause qu'elle perd le tiers de la valeur, non de sa longue, ains de la deuxiesme breue contenuë en la longue, d'autant qu'au temps parfaict, tout se doit considerer & mesurer par la mesure de breue. Lesquelles difficultez (encor qu'elles puissent-estre facilement entenduës par nostre discours precedent) i'ay bien voulu remarquer en passant, en faueur des ieunes Musiciens, assin que s'il en arrive d'autres semblables, ils les puissent resoudre en mesme sorte, & iuger de la perfection des nottes, considerat tousiours le chant en sa propre mesure, suyuant les signes & degrez anant-dicts.

CHAPITRE

Du poinct Musical.

Ombien que le poinct soit la moindre partie de la musique, si est-ce, qu'il est de grande importance, pour l'esgard de la valeur des nottes, tant és signes parsaicts, qu'imparsaicts. Plusieurs le Le pointe diuisent diuersement, & luy donnent diuers noms: musical diuersement l'appellants pointe d'Augmentation, d'Addition, de appelle. Division, de Persectio, d'Alteration, d'Impersection, de Diminution, & autrement. Mais pour le plus brief, & le plus cler, nous le diuiserons seulement en deux: A sçauoir, en poinct d'Augmentation, & sustain division de Diuision: d'autant que tous les autres se rappor- d'augmentent aux deux susdicts, comme se verra cy apres. Le uision, & dipoinct d'augmentation (qui est le mesme que celuy Que c'est de d'addition) est celuy qui adiouste a la notte, la moi- gmentatio. tie de sa valeur, se chantant auec la notte, comme se Le point peut veoir en toutes les nottes, ainsi que s'ensuit:

poinct d'aud'augmentation se chante auec la notte.



Et d'autant que le poinct susdict ne se trouue qu'au nombre binaire, & aux nottes non sujectes à perfection, & que sa valeur est assez cognuë, nous n'en di- signes imrons d'auantage. Venons au poinct de diuisson, le-aux nottes

Le pointe d'augmentation ne se trouuequ'és parfaicts,& non fujectes QUEL à perfestion. Que c'est de poinct de Division.

Diurlion di-Que c'est de poince de Perfection.

quel ne se trouue qu'au nombre ternaire, & és degrez parfaicts. Le poinct de Diuision est celuy qui diuise & separe vne notte arriere de l'autre, pour accomplir le nombre de trois, requis en tous degrez Le point de & signes parfaicts. Ce point se diuise en trois: A sçauséen trois. uoir, de Perfection, Alteration, & Diminution. Le poin & de Perfection est celuy qui conserue & declare la perfection de la notte.

476 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART

Auquel exemple, la premiere breue pouvoit estre renduë imparfaicte, en luy adioustant la premiere demibreue en la mesme mesure: Mais le poinct conserue & declare sa perfection, en diuisant & separant la breue susdicte, arriere de la demibreue suiuante. Plusieurs ont pensé, que le poinct de Persection, & d'Augmentation n'estoit qu'vn : (comme le tesmoigne Glarean au troissesme liure chapitre quatriesme, Froschius chapitre dix-huictiesme de sa musique, Ioannes Litauicus au deuxiesme liure chapitre quatriesme, & autres) d'autant qu'ils semblent faire le mesme, en ce que tous deux font valoir la notte trois, laquelle, sans poinct, n'eut vallu que deux. Mais la difference est manifeste en ce qu'a esté diet cy dessus, que l'vn ne se trouue qu'aux nombres ternaires, & degrez parsaicts, & l'autre aux degrez imparsaicts seulement. Ioinct aussi, que l'vn se chante auec la notte

Difference entre le poinct de Perfectio & d'Augmentation.

notte (comme a esté dist) & l'autre non, ains ne faict que separer & oster les empeschemens, affin de conserver la notte en sa perséction. Et quant à ce qu'a esté dict, qu'ils semblent saire le mesme, aucuns autheurs le nient appertement, & en donnent ceste distinction. Que le poinct d'Augmentation aciouste à la notte la moitie de sa valeur, & le poinct de perfection seulemet le tiers. Voyez Zarlinus, au 70°. chap. de la 3°. partie, de son Institution, & Vanneus, li.2°. chap. 13^e. le dict en la maniere comme s'ensuit. Tandem, vt ad optatam perueniam metam, sciendum est, quod punctus perfectionis, in numero ternario positus, tertiam pracedenti notule partem, non autem dimidiam, augmentat; Ille augmétationis, binario in numero coprehensus, dimidiam. Laquelle distinction semblera estrange à plusieurs: ce neantmoins, se trouuera veritable, moyennat qu'elle soit bien entenduë. Car il est certain, que le poinct de Perfection n'adiouste rien à la notte, si ce n'est par accident: & ne la peut aussi rendre parfaicle, ains la coserue seulement en sa perfection; dont Zarlinus vse du mesme terme de conseruer. C'est le signe parfaict, la notteparqui essentiellement rend la notte parfaicte, laquelle faicte demoureroit en sa persection, s'il n'arriuoit quelque empeschement d'ailleurs: contre lequel empeschement a esté inuenté le poinct de Perfection: l'office duquel est, de garantir la notte de ceste imperfectió, en separant l'empeschement arrière d'icelle, comme il se voit en l'exemple cy dessus allegué. Mais d'au- $\mathbf{B} \mathbf{b}$

tant

378 LES TONS DE M. PIERRE MAILLART tant que, par l'imperfection, la notte perd le tiers de sa valeur (comme a esté dict au chap. septiesme) on peut dire aucunement, que le poinct susdict adiouste a la notte le tiers de sa valeur, par-ce qu'il faict qu'elle ne le perd point, en la garantissant con-tre l'impersection susdicte.

Que c'est le poinct d'Altetation.

Le poinct d'Alteration esc celuy, qui faict redoubler la valeur, non de la notte voisine, ains de celle qui suyt la voisine.

Aucuns definissent l'Alteration fort proprement, comme s'ensuyt: Alteratio est alicuius nota minoris respectu maioris gemina-

tio. Laquelle definition nous apprend la difference

qui est entre le poinct de Perfection, & le poinct d'Alteration; à sçauoir, que cetuy-cy compete à la notte moindre, & l'autre à la plus grande, en chacun d'Alteratio degré respectiuement. Car comme il n'y a que trois nottes, ausquelles compete le poinct de Perfection; à sçauoir, la Longue, en la Mode parfaicte: la Breue, au Temps parfaict; & la demibreue, en la Prolation parfaicte : ainsi n'en y a il que trois, ausquelles compete le poinct d'Alteration, à sçauoir, la breue, en la Mode parfaice; la demibreue, au Temps parfaict, & la minime, en la Prolation parfaicle. D'auantage, la definition susdicte nous monstre encor ceste diffe-

rence,

Differences entre le poinct de Perfectio & rence, que le poinct de Perfection n'adiouste que le tiers à la plus grande (en la maniere qu'a esté dict) & le poinct d'Alteratió, redouble la valeur de la moindre: Ce qui est signissé par ce mot Geminatio, ou Alteratió fait redoubler atio. De sorte, que la breue, alterée en Mode parfaicte, de la notte, vaut deux breues: La demibreue, alterée en Téps parfaict, vaut deux demibreues; & la minime, alteréen Prolatió parfaicte, vaut deux minimes. Les exemples se peuuét facilemét former, à l'imitatió de l'alteratió du temps, qu'auons notté cy dessus, assin de point Le point emplir le papier d'exéples. Le poinct de Diminutió, de Diminutión est le mesme que le poinct d'Impersection, estát l'vn mesme que la cause de l'autre. Car par ce poinct icy, la notte est d'Impersection.

Exemple:

Auquel exemple, la Diminution est maniseste; d'autant que par le poince, les deux breues sont renduës imparsaictes, & partant ne valent chacune que deux demibreues, lesquelles, sans ledice poince, eussent esté parsaictes, pour les raisons declarées cy dessus.

Par ce qui a esté dict, l'on peut veoir facilement, que les trois poincts susdicts, à sçauoir, le poinct de Perfection, d'Alteration, & de Diminution, sont tous poincts de division: diversemét appellez toutesfois, à cause de leurs divers essects. Car le poinct ne peut parfaire, alterer, ny diminuer, si ce n'est en divisant,

Bb 2

380 LES TONS DE M. P. MAIL. CHAP. VIII. & separant l'vne des nottes arriere de l'autre. Ce qui suffira pour entendre ce qu'auions proposé d'expliquer, en ceste troisséme partie. Car nostre intention n'est point, de specifier & particulariser toutes les dissicultez qui peuuent sourdre en ceste matiere: ains de declarer les sondements, & la substance de la matiere, laissant la reste pour estre examinée par les Maistres de Chant, & en faire part à la seunesse.

Fin de la Troisiesme Partie.



DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES

EN CE PRESENT

TRAICTE'.

En l'Epistre Dedicatoire est declaré l'excellence de la Mode de Musique.

REMIEREMENT est monstré que la mode est cause de tous les essects de la Musique.
Que la mode est l'ame de la musique.
Que diuerses Modes causent diuers essects.
La partie qui traicte des Modes de Musique est la
pius excellente.
L'ytilité qu'apporte la cognoissance des Modes.
Les qualitez requises en yn maistre de chapelle.

Que tout ce qui est en la Musique depend de la nature de la Mode. Comme il ne peut auoir Musique sans Mode, aussi cetuy-là ne merite le nom de musicien qui n'a la cognoissance des Modes.

Au Prologue est faict la repartition de ce present traité. Est monstré que ce mot de ton, est equiuoque, & a trois significations.

A V CHAPITRE PREMIER

Est declaré que la Mode ou le Ton (comme aucuns l'appellent) n'est autre chose qu'vn
diapason.

Le diapason est la mesure essentielle, & la perfection de la Musique.

Il n'y a que sept voix differentes.

Que signifie diapason.

11 y a autant de modes, qu'il y a d'especes de diapason.

5.

AV CHAPITRE'II.

Est dict que le mot de diapason est equiuoque, ayant trois significations.

En la mediation consiste la forme, & la persection du diapason. sueil.7. De la mediation sont tirees les formes differentes, qui constituent les diuerses especes de diapason.
7.

B b 3

A y

TABLE.

AV CHAPITRE III.

Est monstré bries uement la definition, la duisson, le suiet, les clefs, & les nottes de la Musique.

morror and an arealisment	
La Musique divisée en naturelle & artificielle.	ueil. 8.
Que c'est que de Musique.	8.
Le son est le sujet de la Musique.	8.
Quelles sont les clefs, les fillabes, & les signes, qui signifient les so	ns. 8.
Les clefs font en nombre de sept, qui se repetent trois fois en leur	dispo-
fition.	9.
Quelles sont les clefs marquées, par lesquelles les autres son	t reco-
gneuës.	9.
Les fillabes sont six. Pt,re,my,fa,sol,la,qu'aucuns appellent, voix	9.
Des six voix susdictes, sont instituées trois deductios, à sçauoir,	1 quai-,
re, nature, bmol.	9.
Que c'est de deduction.	9•
Des sept voix differentes que contient le diapason, n'en reuis	nt que
cinq tons, & deux demy tons petits, pour la matiere du diapal	on. 11.
Ay CHAPITRE IIII.	
Est declaré en quoy consiste la forme du diapason.	1
Le ton ne peut estre diuisé en deux parties esgalles. fi	ieil. 13.
Deux trois-tons excedent le diapason d'yn comma. Le diapason ne peut estre diuisé en parties esgalles, ains en yn	13.
contenante trois tons & demy, qu'on appelle diapente, & vne	
nante deux tons & demy, qu'on appelle diatessaron.	15.
Combien est excellente la diuisson du diapason en vn diapente	
diatessaron.	15.
AV CHAPITRE V.	•)•
Est monstré plus amplement que la forme consiste en la mediation, qui es diapente & diatessaron.	t entre le
	⊯il. 16.
En quoy consiste l'harmonie.	17.
AV CHAPITRE VI.	•
Est traicté de la Musique naturelle.	
Le iugement des consonances de Musique appartient proprem oreilles.	ent aux ieil. 20.
A quoy nous deuons auoir recours aux difficultez de la Musique	ic. 21.
D'où a prins origine la Musique naturelle.	23.
Par les proportions Musicales est monstré que tout ce qui ost au	ı monde
est fabrique de Musique.	23.
	Comme

Comme par les nombres, 1. 2. 3. 4 dont vse Platon en son Ti prouuer l'harmonie des quatre elemens, se doiuent entende	mée, pour
portions Musicales.	-
Les iours de la sepmaine, qui tirent leur appellation des sept	24.
font disposees en tetracorde, comme la Musique ancienne.	26.
Les membres de l'homme, sont rapportez l'vn à l'autre, par le	
tions auant-dictes.	28.
Philon le Iuif monstre que tout ce qui est au monde est comp	
nombre de sept.	•
Le nombre de sept tire sa force des proportions de Musique.	31.
AV CHAPITRE VII.	. 34•
Est respondu à aucun doubte touchant la consormité de nostre	Muliane
à l'anc enne.	myique
Les anciens ont diuisé l'harmonie en 4.	fueil. 38.
Le diapason diuisé en deux sortes.	•
AV CHAPITRE VIII.	39.
Est traiclé de la difference par laquelle se cognoissent les diuerses espec	es des confo
nances de Musique.	
L'harmonie est composée de choses dissemblables.	fueil. 41.
Le demy ton est cause des dinerses rspeces de toutes les conso	
Musique.	42.
Autant de fois que le demy ton peut estre changé en quelque	confonan-
ce de Musique, il en y a autant d'especes.	43•
Il ne peut auoir que trois especes de quarte.	43.
Il ne peut auoir que quatre especes de quinte.	43.
En quoy different les especes de quarte.	43.
En quoy different les especes de quinte.	43-
AV CHAPITRE IX.	43.
Est monstré par les six nottes qu'il doit auvir douze especes de d	rapason.
Par l'assemblement des especes de diapente & diatessaron, s	le compo-
sent douze especes de diapason, six harmoniques, & six a	irithmeti-
ques, qui sont les douze Modes de Musique.	fueil. 46.
Les six nottes, ou les six voix de Musique, Vt, re, my, fa, sol, la, rej	prefent ent
& prouuent les six Modes principales de Musique.	47-
Chaque Mode est tellement affectée à vne des nottes fusdicte	es, que le
diapason, diapente, & diatessaron, commence & fine	par ladicte
notte.	48.
Par qui,quant, coment,& pourquoy les six nottes ont esté in	uétées. 48.
La Musique divisée en ancienne, moyenne & nouvelle.	50.
	De quelles

Dé quelles nottes on vsoit en l'ancienne Musique, de quelles on vsoit la moyenne, & de quelles on vse en la Musique du jourd'huy.	
Le nombre des six nottes, & l'ordre des cless que Guido a choi	50. Svelt
fort propre pour prouuer les xij. Modes de Musique.	52.
Ce qui a esté changé au chant Gregorien a esté pour remedier à la M	
mal observée.	54.
Ay CHAPITRE X.	
Est respondu à aucunes obiections.	
	l. 61-
Item, quatre cless seulement, & quelles.	62.
Nouuelle methode pour apprendre en peu de téps à châter sa parti	
Quatre nottes peuvent suffir pour chanter toute sorte de Musique. Ericius Puteanus a inuenté sept nottes, vt, re, my, sa, sel, la, Bi, & à	65.
fin.	66.
Pourquoy on a adiousté à chaque clef diuerses nottes.	69.
Difference entre les nottes modernes, & les anciennes.	75-
La septiesme notte de Putcanus reiectée, & pourquoy.	76.
Guido Pancirollus refute, touchant les nottes de Musique.	79-
AV CHAPITRE XI.	
Est confirmé le nombre des douze Modes.	
Le nombre des douze Modes est prouué par plusieurs authoritez.	f. 80.
Le nombre sussidiet est prouué par plusieurs raisons.	81.
En toute clef on peut châter toute sorte de nottes par la main feint	86.
Il n'y a que sept Modes essentielles. Difference entre forme & espece de diapason.	88.
L'ordre ordinaire qu'on donne aux Modes.	90.
Reigles pour cognoistre les modes en general & en particulier.	91.
AV CHAPITRE XII.	·
Est traitlé des trois genres de melodie.	
	ione
Les douze Modes cy dessus declarées, sont soubs le genre diaton fueil. 93.	
En quoy consistent les trois genres de melodie.	96.
Les deux extremitez de la quarte ne bougent aucunement en qui forte de melodie que ce soit.	97.
Quelles cordes les anciens appelloient muables & immuables.	97.
Les diuerses melodies susdictes ne changent point l'espece de Dia	palon
ny la Mode de Musique.	99•
-	Lcs

Les effocts de Musique n'ont point elté faicts seulement aux	genres
Chromatiques & Enharmoniques, ains austi au genre Diato	mque.
fueil. 99. Par qui & quant a esté inventé le genre Chromatique.	
Par qui & quant l'Enharmonique.	101.
Preuue par les histoires anciennes que les effects de la Musique of	102.
faicts au genre Diatonique.	
Av Chapitre XIII.	102.
Est traicté de la Musique ancienne.	
	. 104.
	l. 104. l. 104.
Quels estoient les premiers Musiciens.	104.
En quel honneur & estime estoit la Musique anciennement.	107.
A quel vsage elle estoit employée.	109.
La Musique est le pourtraict de la temperance.	110.
Les Theatres ont succedé aux temples estant leur appellation	on de
Theos, qui fignifie Dieu.	112.
AV CHAPITER XIIII.	
Est declarée la qualité & la simplicité de la Musique ancienne.	
La Musique ancienne estoit d'vne seule voix, & d'vne mesure es	galle.
comme celle du plein-chant.	113.
La simplicité de la Musique ancienne, se remarque en ce qu'elle	auoit
peu de cordes, peu de consonances, peu de voix, & peu de	
des.	113.
Combien a duré ceste simplicité.	114.
En quel temps a esté accreuë & augmentée la Musique, & pas	r qui.
fueil. 117.	
AV CHAPITRE XV.	
Est traitté de la matiere de l'ancienne Musique.	
La Musique ancienne n'a iamais eu plus de quinze cordes. fueil	
Les noms de quinze cordes susdictes.	119.
La Musique ancienne diuisée en quatre tetracordes.	12 I.
Les noms des quatre tetracordes susdicts.	122.
Vn cinquiesme tetracorde nommé Sinemmenon, respondant	no-
stre chant bmolaire.	122.
Av CHAPITRE XVI.	
Est monstré comme les anciens escriuoient leur Musique.	
Les nottes anciennes en tres-grand nombre.	123.
Les nottes anciennes representoient les cless.	125.
Les anciens n'auoient autre mesure en leur Musique que cel	ie de
C ¢	lcurs

leurs vers.	127.
La façon dont vloient les anciens pour escrire leur Musique. A V C H A P I T R E X V I I.	131.
Est amplement monstré la consormité qu'il y a de nostre Musique à l'anc	ionno
Que nottre Musique ett la mesme que celle des anciens, disposee	en meC
me genre de melodie, qui est le genre diatonique, & diuisée	en mef-
	il. 133.
Les consonances de Musique peuvent estre infiniment repetee	. fuy_
uant la nature du sujet qui est le nombre.	136.
Noitre Mutique est fondée sur mesmes principes que celle des	nciens
à sçauoir sur le nombre & proportions.	
Il n'y a que deux tetracordes essentielles.	137. 138.
Le cinquielme tetracorde des anciens mommé Sinemmenon.	_
La table qui diuise nostre Musique en mesmes tetracordes que c	140. Telle des
anciens, sauf la diuersité de la premiere notte.	142.
Av Chapitre XVIII.	144.
Fst traiclé des consonances de Musique.	
Nous auons les mesmes & autant de consonances parfaictes qu	e les and
	il. 143.
Les anciens ont aussi cogneu & pratiqué les accords imparfaid	S. 145.
Quant, & comme on doit vser de la tierce.	147.
La quarte ne peut auoir nom de bonne consonance si elle n'est	ca fon
lieu naturel qui est par-dessus la quinte.	148.
L'on ne peut attribuer ce mot, double, à autre consonance qu'à l	
par-ce qu'elle seule consiste en la proportion double.	149.
AV CHAPITRE XIX.	*47'
Est monstré comment se pratiquoit l'ancienne Musique.	
	eil. 150.
Diuerles saisons ont produict diuerle sorte de Musique.	151.
Diuerses prouinces fournissent aussi diuerse sorte de Musique.	151.
L'intention & le but principal de l'arcienne Musique n'este	oit autre
que de pouvoir gaigner les cœurs & aff ction des auditeurs.	
Les anciens requeroient quatre choses lesquelles ilz vouloie	nt cfire
obseruées en leur Musique pour produir les effects d'icelle.	153.
	53.154-
Les anciens faisoient cas de la Musique simple, de peu de cord	es, & de
peu de voix.	159.
Les effects admirables qui se lisent de la Musique, ont esté faict	s par vn
Musicien seul chantant.	161.
The same of the same same and the same of the same same same same same same same sam	Diffe-

TABLE.	
Bifference entre Phonasce & Symphonette.	162
AV CHAPITRE XX.	202
Se voit manifestement la difference qu'il y a de l'ancienne M	lufique :
à la nostre.	
La cause pourquoy la Musique moderne ne produict point s que l'ancienne. Les Musiciens modernes s'occupent à l'artifice de la Musique	fueil 164
produire des effects.	
Tant plus est vne Musique pleine d'artifice, tant a elle moin	167
pour produire ses essects.	
Aucuns effects de la Musique moderne.	167
Ageuns eneces de la munque moderne.	171
SECONDE PARTIE.	
AV CHAPITRE PREMIER.	
Est respondu aux arguments de ceux qui ne veulent receuoir que vi	Modes?
On ne doit admettre toute forte de Musique en vne republique	j. Mours.
Arguments de ceux qui ne veulent que viij. Modes, refute	180.
Il y a douze Modes au chant de l'Eglise.	189. 190.
Il n'y a que huict tons au chant de l'Eglise, & n'en y a iama	is en d'a-
uantage.	194.
Difference entre Mode & Ton.	194.
Comme les tons des Pseaumes ont esté instituez.	195.
Les reigles qui sont és liures de l'Eglise, se doiuent rapportes	YOUR TOUR
& non aux Modes.	195•
AV CHAPITRE II.	197.
Est monstré que le chant des Pseaumes est proprement appellé	Ton.
	neil. 197.
Le ton est divise en trois parties, à sçauoir Intonation, Med	
Euouaë.	197.
Le ton est declaré par la notte dominante.	1,8.
Le chant du Pseaume n'est qu'vne notte ou vne voix continu	elle vn
peu diuersifiée au commencement, au milieu, & en la fin.	198.
Le chant des Pseaumes a toussours esté appelle ton.	198.
Quant a cité inuentée l'appellation de ton.	199.
AV CHAPITRE III.	-77.
If manifera que l'ordre appartient aux tons	

Arguments de ceux qui disent que l'ordre des sons doit proceder d'en-bas, & de ceux qui maintiennent qui doit proceder d'en-haut. 201. C c 2 La pra-

La pra-

La pratique du iourd'huy nous enseigne que l'ordre doit	proceder
d'embas en haut.	201.
La voix est de telle nature qu'on ne peut monsser la plus h plus basse.	-
	202.
Les anciens n'ont iamais donné ordre aux Modes.	202. 203.
Au contraire les tons n'ont iamais esté appellez ny autreme	204.
guez que par l'ordre.	
AV CHAPITRE IIII.	205.
Est monstré comme se doit cognoistre le ton.	
Ceste reigle commune. Pri, re, la: se, re, fa, &c. ne peut estre attr	ihuée aux
Modes de Musique, si on ne la veut rendre du tout faulse &	
fueil. 205.	
Comme se doit entendre la reigle susdicte pour enseigner les A V C HAPITRE V.	tons. 212.
Le ton est diuisé en trois parties.	-
Que c'est qu'Intonation.	fueil. 214.
L'Intonation du Pseaume est ordinairement infinuée par le	commen-
cement ordinaire de l'Antienne qui precede le Pseaume.	214.
Quant les Antiennes ont esté instituées, & pourquoy.	215.
La quarte entre toutes les consonances, est la plus facile à ir	
pourquoy.	216.
Deux sortes d'Intonation: Solemnelle & Ferialle.	224.
L'Intonation des Introits de la Messe.	226.
AV CHAPITRE VI.	
Est traicté de la mediation.	
	fueil. 227.
La mediation est la mesme aux iours feriaux & iours solemn	
La mediation aux cantiques de Benedictus & Magnificat,	
que des autres Pseaumes.	228.
La mediation des Introits de la Messe, est aussi differente.	230.
AV CHAPITRE VII.	•
Est tra: dé de la fin du Pseaume.	
La fin du Pseaume est appellé Euouaë, qui signisie, (accomme	odant cha-
cune voyelle à chasque sillable) seculorum, Amen, qui nous	represente
la fin ordinaire du Pleaume.	232.
Il faut suyure toussours l'Euouaë tel qui sera noté sur la si	
tienne.	234.
Deux choses à obseruer à l'Euouaë.	236.
A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	Lanotte
	5 2522.3

La notte dominante, est toussours la premiere notte de l'Euouaë.	2 2 0.
Il faut choyir l'Euouae plus propre pour nous ramener au comm	ıen-
	241.
AV CHAPITRE VIII.	-
Est monstré que toutes les reigles qui sont enregistrées aux liures de l'Eglise, ser	uent
pour cognoistre le ton des Pseaumes.	•
Les trois parties susdictes, à sçauoir Intonation, Mediation, & Euouae	. ne
peuuent eltre rapportées aux Modes de Musique. fueil.	250.
A quoy le doiuent rapporter les reigles & axiomes qui sont ordina	ire-
ment aux liures de l'Eglile.	252.
On a toullours faict grand eltime du chant des Pleaumes.	252.
Au nom ancien de Plalmilte a succedé le nom de Chantre.	253.
Quant a elle introduite la haulte Plalmodie.	254.
Quant a cite citably le Chantre en l'Eglile.	54-
Le Chantre appellé diversement.	54.
Les Princes, Roys, & Monarques, ont chanté & commencé les Pse	:áu-
mes.	255.
Le ton du Pseaume ou la melodie a esté tousiours signissée par quel	que
marque.	258.
	596
AV CHAPITRE IX.	••
Est monstré que tout le chant de l'Eglise est fondé sur le ton des Pseaumes.	_
Le chant des Pseaumes est le prototipe sur lequel a esté formé tou	
chant de l'Eglise. fueil. 2	59.
Le ton du Venité, & des Respons des Matines, de l'Introit de la Me	
& du reste du chant de l'F glise, se doit cognoistre par la notte dos	mi-
nante, comme le ton des Pleaumes. 259.2	
D'où est procedé ceste opinion commune qu'il n'y a que huict Mo	des
	.62.
AV CHAPITRE X.	
Est monstré manisestement que le ton & la Mode sont choses differentes.	
L'erreur de ceux qui ont pensé que Dorius Modus est le premier t	
	68.
Le Respons Duo Seraphim, Est de la Mode Hypodoxienne, & cepend	
	69.
	72.
La methode dont vse Boëce pour trouuer les Modes de Musique,	
	79•
Cc3	AV

TARLE

A V CHAPITRE XI. Est donné raison de l'ordre des tons.

D'où prouient l'ordre des tons. fueil. 2	8 r.
Les Ecclesiattiques n'ont choisi que quatre nottes pour donner or	dre
	82.
L'ordre susdict, ou bien les mots signifians l'ordre, ne peuuent estre	ap-
pliqués aux Modes de Musique sans grand desordre & confusion,	. &E
	87.
Que les sept Modes de Boëce, & la huictiesme de Ptolemée, ne s	
point les huict tons de l'Eglise, comme plusieurs ont pensé. 2	92.
AV CHAPITRE XII.	
Est monstré qu'il n'y a eu que huict. Tons instituez, pour chanter les Pseaume	s.
Tous les liures de l'Eglise ne font mention que de hui & tons. fueil.	294
Le nombre susdit a esté tousiours par tout, & de tous inuiolablem	ent
obserué.	95.
Ce nombre icy a esté choisi principallement pour le mystere qu'il	
	96.
	96.
Quels sont les douze tons susdits.	98.
La Mode Lydienne peu en vsage entre les Musiciens, & pourquoy.	
	05.
	08.
L'opinion de Glarean refutée touchant le neusiesme ton.	15."
	16.
L'opinion de Ioannes Litauicus refutée touchant l'onzielme & d	
	16.
Que de la mesme cause sourd l'erreur de ceux qui veulent auoir do	
tons, & de ceux qui ne veulent receuoir que huich modes.	19.
AV CHAPITRE XIII.	
Est respondu à aucun double. Les tons peuvent estre augmentez, non seulement insques a dou	100
σ	
P 1 1 157 177 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	20.
	21.
•	22. 26.
	26.

TROISIESME PARTIE.

AV CHAPITRE I. La Musique est dinifée en Musique pleine, & Musique figurée ou mesurée. Le plein-chant a esté anciennement & est encor a present en aucune chose escrit par nottes de diuerse figure, & chanté par diuerse mefure. fueil. 229. Il y a apparence que les nottes figurées, & les diuerses mesures que nous auons auiourd'huy en la Musique, viennent du plein-chat. 329. Exemples au plein-chant du iourd'huy des trois diuerses mesures. 222. & 223. Pourquoy le plein-chant est appellé Musique pleine. 335-Pourquoy l'autre est appellé Musique figurée. 335% AV CHAPITRE II. Est traicté des nottes de Musique. Les nottes de Musique figurées sont huict differentes de nom, de figure, & de valeur. fucil. 336. Anciennement il n'en y auoit que cinq, & quelles. AV CHAPITRE III. Est traicté des Ligatures. Deux sortes de ligature, directe, & oblique. 337° Quatre nottes seulement se peuuent lier. 337 Trois ordres de notte en ligature, premiere, moyenne, & derniere. 338. AV CHAPITRE IIII. Est tracté des degrez de la Musique. Trois degrez en la Mutique, Mode, ou Mœuf, Temps, & Prolation. 341. La Mode parfaicte considere trois breues en la longue. 352-Le Temps parfaist trois demibreues en la brefue. 352-Et la Prolation considere trois minimes en la demibreue. 352-Les degrez imparfaicts n'en considerent que deux. 352. AV CHAPITRE V. Est traicté des Mesures musicalles. fueil 353. Que c'est que la Mesure musicalle. Comme se faict ladicte mesure. La mesure est specialement referée à la breue, comme tenant le milieu entre la longue & la demibreue. La mesure de la breue divisée en trois, Maieure, Mineure, & Proportionelle, & à quoy chacune d'icelles est rescrée. 354 Distinction entre mesure & touchement. 359.

Cc 4

2 3

TABLE. AV CHAPITRE VI.

Est parle de la mesure la Prolation, ou de la demy-breue.	
Chacun degré de la Musique a sa propre mesure, suyuant lac	uelle le
chant, les pauses, & les cadences doiuent estre disposées. fue	il. 261.
La mesure de Prolation imparfaicte, à sçauoir quant la demil	orene ne
vault que deux minimes, est maintenant pratiquée par tout, &	S nour-
quoy.	•
Differece entre la melure du Temps imparfaict, signifiée par vr	364.
cercle tracé: & de la mesure de prolation imparfaicte, signi	i Gán na n
vn demy-cercle lans trace.	365.
AV CHAPITRE VII.	
Est traité de la Persection ou Impersection des notres de Musiq	
	f. 370.
Trois choles rendent la notte imparfaicte.	370.
C'est toussours la moindre notte qui agit, & la plus grande qu	i fouffr e
diminution.	371.
A V CHAPITRE VIII.	
ER traitté du poinct Musical.	
Le poinct Musical est diuisé en poinct d'augmentation & d	liuision.
fueil. 374.	
Que c'est de poinct d'augmentation.	375.
Que c'est de poinct de division.	376.
Le poinct de division est divisé en trois, à sçavoir en poinct d	
ction, Alteration, & Diminution.	376.
Que c'est de poince de perfection.	376.
Difference entre le poinct d'augmentation & de perfection.	376.
Que c'est le poinct d'alteration.	378 .
Le poinct de perfection agit à la plus grande, & le poinct d'alte	eration à
la maindre notte de chaque degret reson divement	378.
la moindre notte de chacun degret respectiuement.	
Le poinct de diminution est le mesme que le poinct d'imper	Terrinin
fueil. 379.	

FIN.